

Institut Georges Pompidou
Édition : Émilie Robin

Discours de Georges Pompidou

Discours de 1967



Avril 2017

À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale (18 avril, 18 mai, 10 octobre) proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>). Le présent volume a bénéficié du concours particulier de Pierrick Bournez, durant son stage d'observation en classe de 3^e (décembre 2015), et de Manon Khalfi, étudiante en master histoire et stagiaire à l'Institut de mai à juillet 2016.

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris

recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Contenu :

Discours à l'université de Reims (12 janvier 1967).....	3
Entretien avec Pierre Vianson-Ponté (20 janvier 1967).....	7
Discours au Palais des Sports (31 janvier 1967).....	18
Interview dans <i>Paris-Match</i> – 4 textes (4 février 1967).....	23
<i>Note de Simonne Servais (23 décembre 1966)</i>	23
<i>Interview écrite (non publiée)</i>	24
<i>Interview parue dans Paris-Match</i>	29
<i>Questions complémentaires du 21 janvier restées sans réponse</i>	34
Interview dans <i>L'Aurore</i> (13-14 février 1967).....	35
Interview dans <i>Elle</i> (16 février 1967).....	42
Allocution à l'ORTF (22 février 1967).....	47

Interview à l' <i>Auvergnat de Paris</i> (25 février 1967).....	50
Interview à <i>Jours de France</i> (25 février 1967).....	53
Allocution à l'ORTF (3 mars 1967).....	57
Interview à <i>La Croix</i> (27 mars 1967).....	60
Déclaration gouvernementale (18 avril 1967).....	63
Discours à l'Assemblée nationale (18 mai 1967).....	73
Allocution au colloque Baudelaire (27 mai 1967).....	81
Interview à <i>Jeune patron</i> (14 juin 1967).....	84
Inauguration de la raffinerie ERAP (26 juin 1967).....	96
Voyage en URSS (3-8 juillet 1967).....	98
Interview pour le film <i>Frankreich – Horizont 85</i> (28 juillet 1967).....	101
Entretien télévisé (8 septembre 1967).....	104
Motion de censure – 2 textes (10 octobre 1967).....	117
<i>Texte de la motion de censure</i> (3 octobre).....	117
<i>Discours de Georges Pompidou</i> (10 octobre).....	118
Discours d'Aurillac sur l'agriculture (14 octobre 1967).....	137
Interview <i>Le Figaro</i> /Europe 1 (20 octobre 1967).....	146
Allocution à l'IHEDN (3 novembre 1967).....	148
Interview à la <i>Voix du Nord</i> (24 novembre 1967).....	152
Assises de l'UNR-UDT à Lille (26 novembre 1967).....	159
Interview à Inter-Panorama (27 novembre 1967).....	164
Interview à France-Soir (22 décembre 1967).....	167
Index.....	174

Discours à l'université de Reims (12 janvier 1967)

Mots-clés : Aménagement du territoire - Budget - Déconcentration/décentralisation - Éducation nationale - IUT - IVe Plan - Recherche scientifique - Université

Lieux : Champagne-Ardenne - Reims

Le jeudi 12 janvier 1967, Georges Pompidou se rend à Reims pour inaugurer l'université de Reims, en présence de Jean Taittinger (maire UDR de Reims de 1959 à 1973, député de la Marne de 1958 à 1973), Yves Séguillon (recteur de l'Académie de Reims), Olivier Guichard (délégué à l'Aménagement du territoire), Émile Vié (préfet de la région Champagne-Ardenne) et David (doyen de l'Université).

Monsieur le député-maire et mon cher ami,
Messieurs les parlementaires, préfets, doyens, recteurs,
Mesdames, messieurs,

C'est sans aucun doute un fait assez significatif que de venir dans une des plus vieilles villes de France et où nos traditions sont le plus présentes et le plus illustres, pour y inaugurer ou y visiter des locaux universitaires. Je crois qu'ainsi se marque bien la volonté de la France actuelle qui est à la fois de sauvegarder ses traditions nationales et de maintenir toutes les richesses de son passé, mais de s'en servir comme d'une base de départ ou d'un tremplin pour marcher vers l'avenir. Et l'avenir, c'est avant tout la jeunesse et la formation de cette jeunesse.

D'ailleurs, depuis ses débuts, la V^e République a marqué pour l'Éducation nationale un effort tout à fait exceptionnel. Je disais tout à l'heure, en visitant ces locaux, à M. le Recteur, qu'alors même qu'on a pris les décisions, qu'on a donné les crédits, qu'on a suivi les réalisations, lorsqu'on les voit sur place on est soi-même quelque peu surpris.

Certes, c'est à l'échelle nationale que cet effort est fait. Dans l'enseignement primaire, pour commencer par lui, nous n'avons pas eu à faire face à autre chose qu'au mouvement normal de la démographie et c'est pourquoi l'effort a consisté surtout soit à augmenter le nombre de maîtres pour améliorer les conditions de l'enseignement - nous avons à peu près augmenté deux fois et demi plus vite le nombre des maîtres que le nombre des élèves - soit à suivre les mouvements de population, ce qui entraîne, même à population quasi constante au point de vue national, des constructions scolaires extrêmement importantes.

Mais c'est surtout à partir de l'enseignement du second degré que l'effort gouvernemental et national demandait à être grand. En effet, il ne s'agissait pas simplement de suivre la vague démographique, il s'agissait aussi de démocratiser l'enseignement, c'est-à-dire d'attirer vers cet enseignement du second degré, et ensuite vers l'enseignement supérieur, le plus possible d'enfants et, en particulier, d'enfants du peuple, fils d'ouvriers ou fils de paysans dont il faut bien dire que jusqu'alors ils avaient fort peu accès à ces enseignements. Et c'est ainsi

qu'en quelque huit années le nombre des élèves de l'enseignement du second degré a augmenté de 80%. Et c'est ainsi qu'en quelque huit années le nombre des étudiants de l'enseignement supérieur a plus que doublé.

Parallèlement, il faut faire des efforts pour les locaux et pour fournir les moyens nécessaires et, en premier lieu, recruter les maîtres. Dans l'enseignement du second degré nous avons pratiquement doublé le nombre de maîtres et dans l'enseignement supérieur nous l'avons plus que triplé. Tout cela, bien sûr, se traduit par des crédits, des dépenses budgétaires extrêmement importantes. Qu'il me suffise de rappeler que le budget de l'Éducation nationale, tout compris, représente à l'heure actuelle près de quatre fois en valeur absolue le budget de 1958 et que, dans sa proportion par rapport à l'ensemble des dépenses budgétaires, il représente près du double. En 1958, quand un Français payait 100 francs d'impôt, moins que 10 francs allaient à l'Éducation nationale. En 1967, près de 20 francs vont à l'Éducation nationale.

Il faut dire aussi l'effort pour la recherche scientifique, dont les crédits sont multipliés par sept ; l'effort pour le confort des étudiants, pour les accueillir, les loger ; nous avons trouvé en 1958 en France 9 300 chambres d'étudiants ; il y en a aujourd'hui 71 000. Ces quelques chiffres, qu'il faut bien rappeler de temps à autre, sont de nature à édifier tout le monde et même à décourager les critiques. Nous le constatons quotidiennement et nous le constatons particulièrement à Reims où nous avons quelques exemples frappants de cet effort exceptionnel, qui a été celui de la France au cours des huit dernières années.

L'Université de Reims remonte très loin. Vous avez évoqué, M. le député-maire, la Bulle du pape Paul III. Un de mes collaborateurs – peut-être pour me flatter – m'avait dit que les premiers symptômes de l'Université de Reims, ses premiers indices étaient apparus sous l'initiative d'un illustre Auvergnat, le futur pape Gerbert, qui devait alors, je pense, être archevêque de Reims. Et ceci se passait au X^e siècle, puisque ce fut le pape de l'An Mil.

Quoi qu'il en soit, cette Université avait au cours des deux derniers siècles pratiquement disparu. Il n'en restait que quelques traces qui, dans les dernières années de la IV^e République, commençaient à se réanimer puisqu'on avait élevé au rang d'école nationale l'école de médecine.

Depuis, qu'avons-nous fait, qu'avez-vous fait d'ailleurs, M. le député-maire, avec nous ? Eh bien, tout d'abord, la création de l'académie de Reims, c'est la construction d'une faculté de sciences, c'est la décision de créer la faculté mixte de médecine et de pharmacie et la construction de cette faculté. C'est enfin la création de l'université de Reims et c'est, dans la dernière année, la décision concernant l'Institut universitaire de technologie et sa construction. Et sur ce point, vous l'avez dit, des miracles de rapidité et d'efficacité furent accomplis puisque commencé au mois de juin, l'Institut universitaire de technologie pouvait être ouvert au mois d'octobre.

Au cours de ce IV^e Plan, près de 60 millions de francs d'aujourd'hui, près de 6 milliards d'anciens francs, ont été consacrés par l'État à cette université de Reims avec, bien entendu, l'effort important, considérable, qui fut demandé à la ville sous la forme essentiellement des terrains et de leur aménagement, et aussi aux départements voisins qui, comprenant l'intérêt de cette université, apportèrent une aide à la ville.

Dans le V^e Plan - c'est-à-dire en ce moment - sont prévus - et je passe sur un certain nombre d'écoles ou de développement d'instituts existants - sont prévues l'érection des collèges universitaires de lettres et de droit en facultés et la construction d'une faculté des lettres et d'une faculté de droit et des sciences économiques. Au total, quelques centaines d'étudiants à la rentrée scolaire de 1958 ; aujourd'hui près de 5 000. Et je ne parle que de ceux qui sont dans les universités et non point dans les classes supérieures de différentes écoles ou lycées. Et dans cinq ans, on prévoit 14 à 15 000 étudiants.

Voilà, mesdames et messieurs, ce qui a pu être fait en quelques années par suite d'une volonté et par suite d'une continuité. Volonté et continuité dans l'action gouvernementale ; volonté et continuité dans la direction de la ville de Reims sous l'autorité de son député-maire à qui je tiens à rendre ici particulièrement hommage. En travaillant pour sa ville, en travaillant pour l'université de Reims, nous sommes très loin de n'avoir comme objectif que de créer une université, de développer une culture, de développer une formation au profit d'une ville ou même d'un département. Une université, aujourd'hui, c'est non seulement un centre de culture, de formation intellectuelle, mais c'est un centre de formation scientifique, technique et professionnelle d'une importance capitale, non seulement pour la culture d'une ville mais pour le développement économique d'une ville et de toute une région.

Et il est normal, il est naturel qu'ici, pour célébrer en quelque sorte aujourd'hui, avec moi, autour de moi, le développement de cette nouvelle et grande université de Reims, on retrouve les autorités et les représentants des départements de toute la région de Champagne-Ardenne, car cette université de Reims, elle ne travaille pas seulement pour Reims ou pour la Marne, elle travaille pour l'ensemble de la région et même éventuellement, au gré des transports, déborde sur d'autres départements.

De nos jours, non seulement nous avons la volonté d'élever le niveau intellectuel et la formation de nos jeunes gens et de nos jeunes filles, mais nous avons la volonté, sur cette formation, de construire une prospérité économique, une prospérité scientifique, industrielle, de façon à faire de la France un pays véritablement moderne. L'exemple au cours de nos délibérations sur les problèmes d'aménagement du territoire, l'exemple m'en est donné constamment. Constamment, nous sommes amenés à faire l'observation suivante : quand un industriel français ou étranger choisit un lieu d'implantation pour ses décentralisations pour de grandes usines, de grandes entreprises, presque toujours il demande d'abord : « Est-ce qu'il y a à côté une université, une faculté ? »

Le besoin de cadres, qu'il s'agisse des cadres administratifs, qu'il s'agisse des cadres techniques, qu'il s'agisse des ingénieurs, qu'il s'agisse des chercheurs, le besoin de ces cadres est fondamental pour le développement économique d'une ville, d'un département et d'une région. Et c'est autour d'une université et sur la base de cette université que l'on voit se développer la richesse de l'économie moderne, c'est-à-dire la grande industrie. Et c'est pourquoi je répète : en décentralisant l'enseignement comme nous l'avons fait, l'enseignement supérieur, en décentralisant également l'enseignement du second degré, de façon à mettre le plus près possible des enfants, y compris des enfants des campagnes une formation plus variée, plus complète, nous avons conscience de ne pas simplement faire une œuvre démocratique, nous avons conscience de faire une œuvre utile pour le développement du pays et pour l'aménagement du territoire.

L'université de Reims doit devenir pour toute la région de Champagne-Ardenne le centre de formation des cadres qui permettront le développement économique, le développement de l'industrie et également le développement du secteur tertiaire.

Vous êtes dans une région d'ailleurs en pleine expansion, en pleine activité, à un carrefour de routes très important et qui le sera plus encore, à proximité des ouvertures vers le Marché commun et à proximité de la région parisienne, appelée à jouer dans l'action que nous menons pour éviter la concentration sur Paris de populations trop importantes, à jouer un rôle capital de môle d'arrêt pour les populations qui voudraient venir vers Paris. L'avenir de Reims, croyez-moi, pour peu que l'on veuille continuer et persévérer dans le même sens et creuser le même sillon, l'avenir de Reims, l'avenir du département de la Marne et l'avenir de la région de Champagne-Ardenne sont de nature à nous inspirer optimisme et satisfaction.

C'est sur ces quelques mots que je voudrais terminer ce qui est une visite pour moi particulièrement agréable, à la fois parce que c'est la ville de Reims, parce que c'est une université et parce que, en ce début d'année, je vous souhaite à tous une année 1967 heureuse et prospère.

Entretien avec Pierre Viansson-Ponté (20 janvier 1967)

Mots-clés : Aménagement du territoire - Budget - Chômage - Construction/immobilier - Construction européenne - Croissance - Éducation nationale - Élections législatives de 1967 - Emploi - Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun - Guerre froide - HLM - Inflation - Logement - Majorité - Mouvements gaullistes - Opposition - Participation - Républicains indépendants - Salaires - SMIG/SMIC - UNR-UDT

Lieux : États-Unis - Grenoble - RDA - RFA - URSS

Cet entretien avec Pierre Viansson-Ponté, chef du service politique du Monde, est enregistré (et apparemment filmé) le vendredi 20 janvier 1967. Il paraît le lendemain sous forme d'interview dans Le Monde. Le texte que nous proposons est la transcription de l'entretien, avant sa remise en forme, ce qui explique la longueur des questions et des réponses ainsi que le style parfois relâché. D'autre part, dans la copie dont nous disposons, questions et réponses sont notées séparément : dans certains cas, il manque des questions ou des réflexions du journaliste.

Pierre Viansson-Ponté - Nous sommes, M. le Premier ministre, à six semaines des élections. La campagne électorale s'ouvre dans trois semaines. Vous êtes chef de parti, le parti de la majorité. Vous êtes vous-même candidat. On vous reprochera, on vous reproche déjà d'avoir pris la parole ce soir, si proche du scrutin, à la télévision. Oserais-je dire que je me sens moi-même, comment dirai-je, presque embarrassé d'être ici à certains égards, je me demande si le souci légitime pour un journaliste de s'informer et d'informer ne m'entraîne pas à faire figure en quelque sorte de « faire-valoir ». Vous me répondrez que vous avez parfaitement le droit de vous adresser aux Français quand vous le jugez bon par l'intermédiaire de la télévision et c'est vrai. C'est vrai juridiquement mais politiquement vos adversaires, eux, ne peuvent pas vous répondre. Ils ne pourront s'exprimer que quand la campagne sera ouverte dans les limites de temps qui leur seront imparties. Vous n'avez pas le sentiment ce soir d'abuser de votre avantage et de fausser un peu le jeu ?

Georges Pompidou - Eh bien, écoutez, non. Figurez-vous que cela fait maintenant quatre ans et dix mois que je suis au gouvernement et depuis cette époque, tous les trois mois pratiquement, j'ai eu un entretien à la télévision avec un journaliste pour répondre à toutes les questions qu'ils avaient envie de me poser, alors je ne vois pas pourquoi, sous prétexte qu'il va y avoir des élections, je changerais mes habitudes. Et après tout le gouvernement, élections ou pas élections, continue de gouverner. C'est d'ailleurs son devoir et c'est le droit je pense de tous les Français qui nous écoutent de savoir ce qui fait les directives ou la direction dans son action.

Pierre Viansson-Ponté - Puisque nous en sommes aux élections, si vous le voulez bien, restons-y. On a beaucoup ironisé dans les milieux de la majorité et même à leur tête sur la division des oppositions depuis longtemps, et puis aujourd'hui ce sont les gaullistes eux-mêmes qui apparaissent divisés : M. Giscard d'Estaing répond « Oui, mais... » au général de Gaulle qui d'ailleurs lui adresse une lettre de réplique. Que se passe-t-il ?

[**Georges Pompidou** – Vous le savez, on le dira aussi, on le dira pour la troisième fois, cela fait au moins trois ou quatre coups d'envoi que j'ai vus dans la presse.]

Georges Pompidou – Oui, mais en tout cas, il y a cela, c'est déjà quelque chose. Et puis, voyez-vous, en politique, le but n'est pas de donner des places de député ou de ministre ou de président à un certain nombre d'hommes. Le but c'est de définir une politique, une action, de la faire approuver par le pays et ensuite de l'appliquer ou de tâcher de l'appliquer au gouvernement. Or, gouverner, c'est décider, décider c'est choisir et c'est choisir entre des solutions qui présentent toujours des avantages et des inconvénients de telle sorte que je dirai volontiers que gouverner, non seulement on ne gouverne pas avec des « mais », j'irai plus loin, gouverner c'est l'art d'éliminer les « mais ». C n'est pas vrai seulement, permettez-moi de vous le dire, du gouvernement lui-même, c'est vrai d'élections de députés ; est-ce qu'un député, au moment où il prend une décision, au moment où il vote la censure ou ne la vote pas, est-ce que les « mais », les « si » et les « car » comptent à ce moment-là ?

Les élections ne peuvent être comme toute décision politique que « oui » ou « non ». Il faut choisir. Il faut se décider. Le dialogue, la discussion, la délibération c'est avant la décision. Il y en a entre la majorité et le gouvernement, à l'intérieur du gouvernement, il y en a, croyez-le bien, même avant les décisions du président de la République. Quand c'est décidé, c'est terminé et il faut savoir si on est pour ou si on est contre. Il n'y a pas d'action politique en dehors de cela.

Pierre Viansson-Ponté – *Il n'y a pas d'ailleurs que le « Oui mais... » de M. Giscard d'Estaing, il y a aussi les dissidences à l'intérieur même du gaullisme et de l'UNR, des candidats dissidents, pourquoi ? Quelle est votre réaction devant cette indiscipline ?*

Georges Pompidou – Ah, vous me m'épargnez pas. Eh bien, écoutez : je ne crois pas qu'il y ait de dissidents gaullistes, il y a des dissidents du gaullisme, ce qui est tout à fait différent. Nous venons de distribuer à peu près 500 investitures, une par circonscription. Naturellement, cela fait des mécontents et le contraire serait étonnant. J'ajoute qu'il y en a qui sont parfaitement sincères, qui croyaient profondément qu'ils étaient meilleurs candidats que ceux qu'on a désignés. Et puis il y a aussi des ambitieux déçus ; tout cela est naturel. Mais à partir du moment où ils se présentent contre les candidats investis par la V^e République, à partir de ce moment-là, ils tournent le dos à la V^e République. Ils tournent le dos au gaullisme et par voie de conséquence à de Gaulle. Il faut qu'ils le sachent et il faut qu'on le sache.

Vous me permettez une comparaison : supposez un homme qui est malade, qui a une pneumonie. Eh bien le médecin va le soigner. Il va le traiter avec la pénicilline ; la pénicilline cela provoque de petits inconvénients, par exemple des éruptions de boutons ; c'est désagréable, cela démange. Seulement on a guéri la pneumonie. Eh bien, en politique la diversité des partis, la multiplicité des candidatures est une des maladies de notre pays et nous avons par l'unité de la candidature de la V^e République essayé de trouver le remède à cette maladie. Alors cela a quelques petits inconvénients.

Pierre Viansson-Ponté – En somme, toutes les dissidences, celles qui se produisent [ici ?] comme celles qui se produisent ailleurs, vous paraissent relever du virus ou du bacille ?

Georges Pompidou – Si vous voulez.

Pierre Viansson-Ponté – Bien ! Eh bien, c'est une information.

Georges Pompidou – Parce qu'elle n'est pas très importante si on ne se gratte pas.

Pierre Viansson-Ponté – Puisque nous allons parler des divisions de l'opposition, je voudrais y revenir un peu, parce que quelque chose me frappe : la situation me paraît assez paradoxale. Pendant des années les gaullistes donc disent : les opposants sont divisés, incapables de s'entendre, de combattre ensemble et de gouverner ensemble. Et puis, ces opposants, tout au moins l'opposition de gauche, commence à passer des accords électoraux et les mêmes voix s'élèvent au sein de la majorité pour dénoncer ce qu'on appelle des collusions monstrueuses, des accords et des alliances contre nature. Alors je ne comprends plus, on souhaitait des camps aux limites nettement tranchées pour que le choix de l'électeur soit clair ; l'un de ces camps, le camp d'en face commence à resserrer ses rangs et vous vous indignez.

Georges Pompidou – Je vais vous dire : je trouve en effet que l'opposition ou plutôt les oppositions réussissent à cumuler les collusions et les divisions. Les divisions et les collusions pourquoi ? Parce qu'il n'y a d'accord que pour l'élection, que pour rassembler des suffrages sur son nom... Non, car comme l'a dit Mendès France, figurez-vous, au printemps dernier, si je ne me trompe pas, il n'y a pas d'alliance justifiable entre des hommes qui ne sont pas capables de souscrire les mêmes engagements et une élection, uniquement pour éliminer le pouvoir personnel, comme on dit, c'est-à-dire en réalité pour prendre les places de la majorité actuelle, eh bien une entente de cet ordre n'est pas valable. Ce n'est pas une véritable alliance. Car il n'y a derrière ni gouvernement possible, ni action définie. Il n'y a rien.

Alors je vous dis : ils ont en effet réussi et ils ont réussi à être à la fois divisés et en même temps alliés uniquement pour essayer de renverser la majorité. Je trouve qu'ils cumulent les inconvénients et que notre indignation est aussi justifiée contre la division que contre la collusion.

Pierre Viansson-Ponté – Vous avez prononcé le nom de M. Mendès France. Je sais que vous irez à Grenoble dans le cours de la campagne, est-ce que vous envisagez d'avoir avec lui ce débat public pour lequel il s'est déclaré prêt ?

Georges Pompidou – J'ai justement, c'est vrai, trouvé dans mon courrier d'aujourd'hui une lettre de Mendès France qui me propose de tenir une réunion commune à Grenoble. Je vais lui répondre, bien entendu, mais je vous dirai ceci : je ne vais pas à Grenoble pour dialoguer avec Mendès France. Je ne vois pas d'ailleurs pourquoi je dialoguerais avec Mendès France. Je

vais à Grenoble pour soutenir M. Jean Vanier qui est notre candidat, qui est d'ailleurs un député sortant et un député dont je puis assurer qu'il est particulièrement sérieux et consciencieux. Si Mendès France vient à cette réunion pour porter la contradiction, eh bien il viendra, il parlera, il sera entendu. J'ose ajouter qu'on lui répondra. Pourquoi pas !

[**Georges Pompidou** - Eh bien tant mieux, vous y viendrez.]

Pierre Viansson-Ponté - Je voudrais aborder une dernière question avant que nous passions peut-être à d'autres sujets, une question qui me paraît particulièrement délicate à formuler. On a parfois l'impression quand on observe le début de la campagne qu'une lourde machine s'est mise en marche : la majorité recourt aux procédés les plus modernes et, soit dit en passant, les plus coûteux de la persuasion, de la propagande. Certains de ses candidats vont même plus loin, ils n'hésitent pas à abuser du fait qu'ils sont associés peu ou prou à la puissance publique et ils promettent, ils promettent beaucoup, des crédits, des subventions, quelques-uns vont encore plus loin et menacent : ils laissent entendre que si la ville ou la région vote mal, eh bien, ils seront mal défendus et mal servis. Tout cela choque, tout cela heurte, ne craignez-vous pas que les Français aient parfois l'impression que la loyauté du jeu n'est pas tout à fait respectée ?

François

Georges Pompidou - Écoutez, vous avez tort de poser cette question. Vous avez tort de poser cette question car elle ne répond pas à la réalité.

Promenez-vous dans Paris. Il y a en ce moment un certain nombre d'affiches. Elles ne sont pas spécifiquement les affiches de la majorité et en tout cas vous n'y verrez pas mon portrait, rendez-moi cette justice. Quant à dire que les candidats de la majorité disent qu'ils s'occuperont de leurs électeurs, les candidats de l'opposition aussi, soyez tranquille. Et quant à dire qu'ils profèrent des menaces, je lisais tout récemment encore dans un journal qu'un des leaders de l'opposition, M. Mitterrand je crois, avait dit que lorsqu'il serait au pouvoir, ce qui ne saurait tarder, eh bien il voudrait que les gens de la majorité rendent des comptes et rendent gorge. Voilà des menaces, et des menaces me semble-t-il qui n'ont rien de particulièrement démocratique.

Alors, je crois que sur ce point tout le monde peut se renvoyer la balle et qu'une campagne électorale a toujours ses faiblesses. Je souhaite pour ma part qu'elle soit la plus digne possible et qu'elle prenne le moins possible l'aspect publicitaire.

Pierre Viansson-Ponté - Oui, même à la télévision ? Je ne sais plus où je lisais les attaques des communistes qui assimilent le petit écran de la télévision à l'affiche blanche de la candidature officielle du Second Empire.

Georges Pompidou - Tout cela revient à dire, que voulez-vous, que c'est le gouvernement qui est au pouvoir. Nous n'y pouvons rien.

Pierre Viansson-Ponté – Voulez-vous que nous laissions les problèmes immédiats pour que nous passions aux problèmes de la politique économique et sociale française ? Et si vous me le permettez je vais me livrer à une rapide analyse.

Il y a, semble-t-il, dans l'économie, actuellement, un certain nombre de choses qui vont bien. Je citerai les investissements qui ont été relancés par vos mesures prises au début de l'année dernière, je citerai la mise de l'industrie française en mesure de se moderniser et de faire un effort productif important dans l'avenir et qui est un effort réel, je citerai également les prix qui n'ont augmenté que de 2,7% pour l'année 1966.

Puis il y a une seconde catégorie de choses qui vont moins bien, d'éléments moins favorables. Vous les connaissez : le commerce extérieur de nouveau déficitaire, la demande intérieure qui fléchit, la production industrielle surtout qui est stagnante depuis l'été, ensuite on peut se demander si les objectifs du Plan seront atteints et beaucoup pensent qu'ils ne le seront pas dans de nombreux domaines, l'impasse budgétaire a reparu.

Si vous le voulez bien nous laisserons de côté, si vous êtes d'accord en gros sur cette analyse, ces éléments-là, pour nous limiter aux deux problèmes qui préoccupent le plus les Français, aux deux points noirs qui paraissent être les suivants : d'abord l'industrie du bâtiment qui est l'industrie-clé, traverse une période de dépression et cela alors que le logement demeure une plaie sociale pour des millions de Français, les jeunes ménages en particulier ; ensuite l'emploi, l'emploi qui préoccupe évidemment beaucoup les travailleurs, 300 000 sans emploi, la barre a été franchie. Sur ces deux points, construction, logement et emploi, quel est votre diagnostic et quels sont les remèdes ?

Georges Pompidou – Écoutez : je dois vous dire d'abord que je ne suis pas entièrement d'accord sur l'analyse que vous avez faite de la situation. Je ne prétends pas que tout aille bien, loin de là, mais je ne prétends pas qu'on puisse dire par exemple que le commerce extérieur ne va pas. Il faudrait que je m'en explique très longuement et je n'en ai pas le temps.

Je considère que, en gros, notre situation économique est une situation satisfaisante. Alors, si vous voulez que nous nous en tenions à ce que vous appelez les deux points noirs, je veux bien, encore que cela ne soit évidemment pas ce qui m'est le plus agréable. Je préférerais parler des choses qui vont bien. Parlons-en, de ces deux choses.

La première en gros c'est le logement [et] la construction. En matière de logement, en matière de construction, nous n'avons effectivement pas atteint la situation que nous souhaitons. Remarquez que nous avons déjà fait un très gros effort. Après tout j'entends souvent faire des reproches par des gens qui ne devraient pas. En 1958, dernière année de la IV^e République, on a mis en chantier en France 85 000 HLM. Eh bien, en 1966, on en a mis en chantier 156 000 et en 1967 160 000 sont prévus dans le budget. Par conséquent, nous avons pratiquement doublé. C'est pour les HLM que je vous parle logement, c'est du logement social dont il s'agit avant tout, puisqu'il s'agit de loger ceux qui ne peuvent pas s'offrir de loyers coûteux. Par conséquent, je dis : nous avons fait un important effort en matière HLM. Cet effort, il n'est d'ailleurs pas au niveau que je souhaiterais. Il est possible que, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, nous fassions en cours d'année une rallonge comme on dit et il est probable que d'ici la fin du Plan il faudra accélérer.

Quant à la construction elle-même, elle souffre à l'heure actuelle d'un certain ralentissement qui est dû à la crise qui existe sur les logements chers, les logements de luxe. Quelque 20 000 logements de moins mis en chantier en 1966 par rapport à 1967, portant entièrement ou à peu près entièrement sur cette catégorie, et nous savons que dans la région parisienne en particulier il y a des logements qui ne trouvent pas preneurs.

Cela tient évidemment à ce que les constructeurs privés se sont jetés sur cette partie de la clientèle qui était capable de payer. Il faut maintenant qu'ils se reconvertissent : il faut qu'ils trouvent moyen de nous faire des logements moyens, des logements pour le public moyen. Il y a là une petite difficulté, elle est momentanée. Au total, le logement est probablement la question qui demandera d'être suivie de plus près pendant les années qui viennent et cela tient bien entendu à un retard qui, vous le savez bien, a été accumulé à peu près pendant 50 ans.

Quant à l'emploi, c'est autre chose. Et je suis content que vous m'en parliez parce que je voudrais bien expliquer ma pensée. Le problème de l'emploi ne doit pas être regardé comme on le regardait en France il y a encore 20 ou 30 ans sous l'angle de la peur ou de la crise du chômage. En réalité, en France, dans un passé récent, nous ne connaissions pas le chômage sauf en période de crise internationale généralisée, parce que nous n'étions pas une société industrielle moderne. Nous sommes devenus une société industrielle moderne et nous sommes en train surtout de le devenir. À partir de ce moment-là le progrès technique fait qu'il y a constamment des industries qui périclitent, fait que constamment la mécanisation transforme les usines en des sortes d'immenses laboratoires où il y a beaucoup [moins] d'ouvriers et beaucoup plus de machines. Nous avons d'autre part des industries qui se concentrent, qui se fusionnent, et elles le font pour améliorer leur productivité, c'est-à-dire pour diminuer le nombre d'emplois par rapport à leur production. Et nous avons enfin les classes nombreuses nées après la guerre, qui arrivent sur le marché du travail.

Nous devons considérer l'emploi comme un problème permanent. En permanence il y en France un problème de l'emploi. En permanence on devra veiller à ce que l'emploi soit assuré aux Français. Ce n'est pas une question momentanée et pour laquelle nous allons trouver une solution définitive. C'est un problème permanent et pour lequel il faudra une attention constante et, ne vous y trompez pas, le gouvernement et moi-même nous portons à ce problème une attention de tous les jours.

D'abord nous assurerons l'expansion. Nous maintenons l'expansion car c'est l'expansion qui est le vrai remède à la crise de l'emploi. Vous parliez tout à l'heure de ralentissement. Je me permets de vous signaler que tout de même les trois derniers mois de l'année 1966 vous donnent une croissance de la production industrielle supérieure de 6,3% aux trois derniers mois de 1965 qui étaient déjà en reprise. Donc, on ne peut pas parler de stagnation. Mais il y a un relâchement dans l'expansion. Nous avons atteint un certain palier et c'est d'ailleurs normal.

Mais il y a une deuxième sorte de remèdes et la question est importante. Il s'agit de remèdes spécifiques pour des situations particulières. Je prends un exemple : les bases américaines. En provoquant par le départ des bases américaines un certain nombre de licenciements nous appliquons des mesures exceptionnelles pour ce personnel licencié. La sidérurgie, nous l'aidons financièrement pour un grand plan de concentration et de fusion. Nous exigeons d'elle et du patronat un certain nombre d'engagements en matière d'emploi et de maintien de l'emploi. J'ai demandé à M. Joxe, qui me l'a remis il y a trois jours, un rapport pour essayer de voir si un certain nombre de cadres peuvent être reclassés dans le secteur d'État.

Tout cela c'est des mesures spécifiques pour des besoins spécifiques. Mais, je le répète une dernière fois, dans une société industrielle, le problème de l'emploi est le problème majeur, et c'est un problème permanent. Et le gouvernement doit en permanence s'attacher non pas à sa solution mais à la solution de la question du moment, en sachant que d'autres vont surgir derrière.

C'est pourquoi, en fin de compte, un seul remède : l'expansion et nous cherchons à pousser l'expansion au niveau le plus haut possible compatible avec la stabilité. Parce que je vous préviens d'une chose et il faut qu'on le sache, car les termes que l'on emploie très souvent et les critiques que l'on fait très souvent sont inspirées par le désir, en fin de compte, d'inflation. L'inflation dans une société industrielle, c'est la récession. Car notre production à l'heure actuelle, elle dépasse nos besoins. Nous sommes obligés d'exporter, et par conséquent si nous ne pouvons plus exporter parce que nous produisons trop cher, ou si nous ne pouvons plus importer les matières premières parce que nous n'avons plus de devises, immédiatement nous créons le chômage [chez] nous. L'inflation dans une société industrielle crée le chômage, voilà pourquoi nous cherchons l'expansion, mais nous cherchons l'expansion dans la stabilité.

C'est un équilibre permanent difficile. Il faut tout le temps rattraper un coup de pouce, un coup d'arrêt.

Pierre Viansson-Ponté - *C'est une réponse claire et courageuse. J'enregistre que sur l'effort de transformation et d'adaptation de l'appareil productif dans une société industrielle, il y a un problème permanent de l'emploi. Et vous considérez comme parfaitement négligeables les difficultés actuelles, celles qui dépendent uniquement de difficultés du ralentissement de la production dans le moment présent ; celles-là vous paraissent marginales. Le problème de fond permanent c'est celui de l'adaptation de l'appareil productif dans une société industrielle.*

Je voudrais dire un mot des problèmes sociaux d'une façon large. Ce petit livre que j'ai là est le recueil des statistiques officielles, il montre que les salaires moyens et les bas salaires depuis plusieurs années tendent à s'écarter les uns des autres, les bas salaires sont relevés moins vite que les salaires moyens, en d'autres termes la disparité sociale à la base tend à s'accroître. D'un autre côté la prudence actuelle des chefs d'entreprise, pour ne pas dire leur pessimisme et l'état lamentable de la Bourse de Paris incitent à la modération. Entre ces deux limites, comment pensez-vous pouvoir inscrire l'amorce d'une réforme sociale, et quelle réforme ?

Georges Pompidou - Quelle vaste question ! Je me sens, je l'avoue, incapable de répondre en quelques instants. Je vous dirai simplement ceci : en ce qui concerne les statistiques, les bas salaires se sont relevés dix fois moins vite que les salaires moyens. C'est exact dans la mesure où nous étions un pays qui avait un très grand besoin de cadres et où les cadres moyens et supérieurs étant très recherchés ont obtenu plus facilement des salaires élevés. Mais ce que les statistiques ne disent pas, c'est que le nombre des bas salaires tend considérablement à diminuer. Je prends un exemple : il y avait, il y sept ou huit ans, à peu près 5 à 600 000 travailleurs payés au SMIG ; à l'heure actuelle il y en a environ 150 000. Alors ceci est tout de même l'indice que l'évolution n'a pas été tout à fait celle que vous dites. Quant au fait que nos investissements sont rendus difficiles, il sont rendus difficiles pour un certain nombre de causes qui sont en

[ligne manquante ?]

restreindre, mais c'est en particulier à cause de la hausse des salaires et des autres éléments du prix de revient. D'ailleurs, une réforme sociale c'est certainement avant tout, à mes yeux, la volonté de remédier aux inégalités, par conséquent de diminuer cet écart. C'est ce que je cherche à faire en matière de SMIG. Vous me direz : ce que vous faites est petit. C'est vrai, ce n'est pas gros. Il n'en reste pas moins qu'après tout j'ai augmenté le SMIG volontairement cinq ou six fois et qu'on ne l'avait pratiquement jamais fait auparavant, que j'ai ramené le nombre des zones de douze, je crois, à quatre. Eh bien ! Quatre c'est peut-être encore trop, mais c'est moins que douze.

Et l'aménagement du territoire est sur ce point un effort considérable pour diminuer ou faire disparaître ces zones de bas salaires qui sont dûes en général à une faible industrialisation. Et tenez, hier j'étais à La Rochelle et les représentants du personnel d'une usine me disaient qu'ils avaient obtenu des salaires supérieurs à ce qu'étaient les salaires dans la région. Pourquoi ? Parce qu'on y a créé une grande industrie. Une grande industrie amène les hauts salaires. Restent d'immenses problèmes, et notamment tout ce qui [?] la participation des travailleurs au profit, au capital, l'association des travailleurs à la gestion économique du pays. Tout ce que, très sommairement d'ailleurs, on simplifie beaucoup quand on parle à ce propos-là de cet amendement [l'amendement Vallon]. Il y a bien d'autres aspects à ce problème et bien d'autres solutions.

Tout ce que je puis vous dire c'est que le problème des réformes fondamentales, comme nous nous y sommes engagés déjà en 1958 par l'ordonnance qui a créé les possibilités d'association des travailleurs, nous nous y engagerons à nouveau. Nous ferons de nouveaux pas en avant. Ce sera une des tâches importantes certainement de la prochaine législature, je le pense. Mais les réformes sociales profondes ne seront réalisées que le jour où la France sera devenue un pays réellement et totalement prospère et où nous aurons réalisé l'égalité dans la répartition des biens et les fruits de cette prospérité. Alors c'est encore une tâche de longue haleine, et c'est encore, comme le problème de l'emploi, une préoccupation permanente.

Pierre Viansson-Ponté – *Si vous le voulez bien, nous pourrions passer un peu à la politique étrangère. Nous avons parlé d'économie, de problèmes sociaux, on en vient tout naturellement à l'Europe, d'autant plus naturellement qu'après la visite du Chancelier et du ministre des Affaires étrangères allemands à Paris vous attendez la visite du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères anglais. Je sais bien qu'il est impossible d'anticiper les propositions que vous apporteront les dirigeants britanniques, mais au cas où la Grande-Bretagne formulerait une demande d'adhésion au Marché commun tel qu'il est, y compris le Marché commun agricole, quelle serait la réaction de la France ?*

Georges Pompidou – Je ne peux pas répondre, je vous le dit tout de suite, à une question ainsi formulée. Pour deux raisons : la première c'est que nous attendons M. Wilson et M. Brown dans les jours qui viennent et je ne vais pas donner au public la réponse que nous ferions éventuellement à leur demande ; la seconde c'est que nous ne savons pas s'ils nous feront cette demande. Nous ne savons pas exactement ce qu'ils vont nous dire, et que la première chose que nous ferons ce sera d'écouter, de les entendre, de les écouter, de voir ce qu'ils souhaitent, ce qu'ils désirent ou ce qu'ils ont à nous dire, et en fonction de cela évidemment nous réfléchirons

à l'attitude de la France. Il n'y a rien en tout cas chez nous d'hostile à la Grande-Bretagne, bien au contraire. Mais enfin, j'ai déjà eu l'occasion, quand je suis allé à Londres et que j'ai vu M. Wilson et M. Brown, de souligner à quel point dans bien des aspects de la politique générale et de la politique économique il subsiste des différences entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale. Alors, où en sont-ils ? Je ne le sais pas, c'est à eux de nous le dire et nous verrons.

Pierre Viansson-Ponté - *Sur l'union politique de l'Europe la position du gouvernement français n'a strictement pas varié ?*

Georges Pompidou - Nous en sommes toujours au même point. Nous souhaitons que sur la base de l'union économique la Communauté économique se développe, tout au moins que s'amorce une tendance vers une union politique, vers une harmonisation des politiques. Nous avons jadis fait des propositions. Nous restons exactement dans le même état d'esprit. Cela dépend un peu de nos partenaires. Cela dépend même beaucoup de nos partenaires. Sur ce point nous avons senti, avec les Allemands certainement, une volonté de coopérer plus directement à l'intérieur des Six, bien entendu, et avec la France en particulier qui peut nous laisser quelques espérances pour l'avenir.

Pierre Viansson-Ponté - *À propos, je dirai de l'autre Allemagne, M. Couve de Murville a fait l'autre jour des déclarations sur ce point précis, pourquoi la France ne serait-elle pas amenée dans un avenir pas très éloigné à reconnaître l'Allemagne de l'Est ?*

Georges Pompidou - Nous avons sur ce point, depuis longtemps, défini notre position. Nous l'avons d'ailleurs répété aux dirigeants soviétiques. Nous ne considérons pas l'Allemagne, ce que vous appelez l'Allemagne de l'Est, comme un État. Nous ne considérons pas qu'elle remplisse les conditions qui sont celles d'un État. Nous n'avons pas de raison de le reconnaître.

Pierre Viansson-Ponté - *Sur un plan plus large, l'année 1966 en matière de politique étrangère a été marquée par une sorte de réorientation de la politique extérieure de la France. Il y a eu d'un côté le retrait de l'OTAN, de l'autre le voyage du général de Gaulle en Union soviétique, le voyage de M. Kossyguine en France. Quelles sont les limites que vous assignez, si vous en assignez, à ce rapprochement avec l'Est, et quelles sont les limites que vous assignez aussi à la brouille avec l'Ouest et avec l'allié américain ?*

Georges Pompidou - Je ne voudrais pas employer le mot brouille. Je vous en laisse l'entière responsabilité.

Pour le reste, vous me demandez quelle limite nous assignons à notre politique de rapprochement avec l'Est, d'un certain éloignement de ce que vous appelez l'Ouest, je suppose que cela veut dire surtout les États-Unis. C'est des questions auxquelles il serait presque impossible de répondre, et il faudrait connaître en tout cas l'avenir. Mais je vous dirai ce que je crois fondamental. C'est ceci : la base de notre politique étrangère c'est l'indépendance. Nous voulons avoir notre indépendance parce que nous voulons pouvoir déterminer notre politique

et en particulier atteindre ou essayer d'atteindre nos propres objectifs qui sont : la paix, le rapprochement et les bonnes relations avec tous les peuples, etc. Pour cela, il nous faut l'indépendance. L'indépendance c'est le mot-clé.

À l'Ouest, qu'avons-nous cherché vis-à-vis des États-Unis ? À retrouver notre indépendance et nous entendons bien la sauvegarder et la maintenir intégralement. La question d'ailleurs nous sépare de certains partis de l'opposition. Et puis nous entendons, vis-à-vis de l'Est, maintenir aussi notre indépendance et par conséquent nous sommes partis de la guerre froide. Nous sommes partis, vous vous rappelez, il y a quelques années, progressivement nous nous sommes rapprochés, nos relations sont infiniment meilleures. Nous en sommes à la coopération avec la Russie soviétique, notamment une coopération qui ira s'élargissant, qui est durable. Nous nous en félicitons. Il y a une limite : notre indépendance, car nous ne voulons pas non plus sacrifier notre indépendance à la Russie soviétique. Et cela peut-être aussi nous différencie de quelques autres de l'opposition (Viansson : et aussi de la majorité).

Pierre Viansson-Ponté – *Pour conclure, M. le Premier ministre, je voudrais vous poser une double question. Vous êtes chef du gouvernement depuis maintenant cinq ans, la législature toute entière s'est déroulée sans crise ministérielle. Quelle est à vos yeux la plus nette réussite, le point sur lequel vous avez enregistré dans ces cinq années le plus net succès, quel est aussi à vos yeux le point sur lequel vous enregistrez la plus sérieuse déconvenue ?*

Georges Pompidou – Écoutez, je laisserai de côté bien entendu tout ce qui est la politique extérieure, la fin de la guerre d'Algérie, toutes les choses qui sont des choses capitales, bien sûr, mais qui ne répondent pas je crois à l'esprit de votre question. Vous parlez surtout de politique proprement intérieure. Ce que nous avons le mieux fait ou le mieux réussi, je mets à part là aussi le problème des institutions, je crois vraiment être arrivé à faire fonctionner une démocratie de la façon la plus libre, sans aucune secousse, et en permettant ainsi son efficacité, c'est peut-être d'ailleurs le meilleur succès de la V^e République. C'est d'ailleurs sa raison d'être.

Mais ce n'est pas de cela qu'il faut parler. Vous, vous parlez plutôt de l'action gouvernementale en elle-même, de son efficacité. Alors je vous dirai ce que je considère que nous avons le mieux fait, et qu'en particulier j'ai peut-être moi-même le mieux réussi ou qui m'a donné le plus de satisfaction : c'est l'Éducation nationale. Nous avons trouvé une situation qui était très mauvaise, peut-être même un peu plus mauvaise qu'ailleurs. Nous avons fait un effort énorme, je l'ai dit dix fois. Pratiquement, à l'heure actuelle les crédits budgétaires sont quatre fois ce qu'ils étaient en 1958. La proportion du revenu national est plus du double de ce qu'elle était en 1958. Il y a tout de même à l'heure actuelle près de deux fois plus d'enfants dans l'enseignement secondaire qu'il y a sept ans. Il y a deux fois plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur qu'il y a sept ans. Et j'ai rappelé récemment que nous avons, que j'ai, dans les cinq dernières années, pu voir se terminer plus de locaux d'enseignement supérieur qu'il n'en existait en France quand je suis arrivé à Matignon. Alors c'est cela qui me fait le plus plaisir.

[Question de Pierre Viansson-Ponté ?]

Si je vous disais, c'est la lecture des journaux, vous seriez peut-être surpris, alors je ne le dirai pas.

Par contre, je vous dirai ce qui m'a donné le plus de déconvenues peut-être. Je reviens à ce que nous avons dit tout à l'heure, c'est peut-être le logement. C'est de constater qu'en dépit d'efforts financiers très importants - n'oublions pas qu'à ces HLM nous fournissons l'argent, l'État fournit l'argent à 1% et à 40 ans - eh bien, malgré ces efforts très importants, nous n'arrivons pas à donner à tous les Français qui en ont besoin un logement. Nous avons évidemment là un retard énorme. Il faudra donc accentuer cet effort. J'en ai parfaitement conscience. Nous en avons eu conscience en faisant le V^e Plan. Nous avons déjà modifié les objectifs. Si j'avais quant à moi l'an prochain à proposer une modification du V^e Plan en un sens, ce serait pour accentuer la politique du logement. Je crois que les déplacements de population, les besoins des hommes sont tels en ce domaine que ce que nous avons fait à ce jour ne suffit pas et qu'il faut accentuer l'effort. On ne peut pas tout faire à la fois non plus. Alors je souhaite que ce soit vraiment la tâche de la prochaine législature.

Discours au Palais des Sports (31 janvier 1967)

Mots-clés : Centre démocrate - Élections législatives de 1967 - Gaullisme - Institutions - IV^e République - Opposition - Parti communiste - Parti socialiste

Lieux : -

La campagne officielle pour les élections législatives (fixées aux 5 et 12 mars 1967) s'ouvre le 13 février. Le 31 janvier 1967, au Palais des Sports, les candidats investis par le Comité d'action pour la V^e République (UNR-UDT, Républicains indépendants, divers gaullistes) sont présentés officiellement : « Plus qu'une réunion électorale classique, le meeting de la V^e République au Palais des Sports est une véritable cérémonie à la gloire du gaullisme. La V^e République réunit tout son état-major, ses 480 candidats qui sont présentés à la foule, un certain nombre de personnalités non politiques, ainsi que tous les éléments d'un spectacle à la gloire du régime » (L'Année politique 1967, p. 6). Ce texte reprend les grandes lignes du discours de Georges Pompidou.

Je vais essayer de dégager la signification de cette grande soirée. Voici rassemblés, derrière les membres du Comité d'action, les candidats de la V^e République, image multiple de notre diversité et de notre unité.

La diversité. Ils arrivent de toutes les régions de France. Ils appartiennent à des milieux sociaux et professionnels très divers. Ils viennent de tous les horizons politiques...

Diversité parce que la V^e République est ouverte à tous et ne jette aucune exclusive, dès lors qu'on est d'accord sur l'essentiel, cet essentiel qui fait notre unité.

Cette unité, d'où vient-elle ? En quoi consiste-t-elle ? Comment se manifeste-t-elle ?

D'où vient-elle ?

Elle n'est pas née dans les conciliabules des comités ni dans les négociations des partis.

Elle résulte de l'action du général de Gaulle. Nous sommes avec de Gaulle.

Parce que de 1940 à 1945 il a sauvé l'honneur de la France et rétabli la République ;

Parce que de 1946 à 1958 il n'a cessé de mettre le pays en garde contre les faiblesses d'un régime de décadence ;

Parce que depuis 1958 il a, à nouveau, sauvé nos libertés, donné réellement la parole au peuple, établi des institutions démocratiques et efficaces, rétabli la monnaie indispensable au progrès économique et social comme à l'indépendance nationale ;

Parce qu'il a ramené la paix, sans laquelle il n'est que malheur.

C'est à son appel et autour de lui que nous nous sommes rassemblés, constatant que l'histoire du gaullisme se confond avec l'histoire des succès de la France.

En quoi consiste-t-elle ?

Elle réside dans notre accord pour soutenir une politique dont les trois objectifs essentiels sont :

1. Maintien des institutions de la V^e République, c'est-à-dire à la tête un Président élu au suffrage universel, maître des grandes options, arbitre des décisions importantes. À ses côtés, un gouvernement qu'il nomme et dont l'efficacité est garantie par la stabilité. En face, une Assemblée élue au suffrage universel, ayant le pouvoir de voter les lois et de contrôler le gouvernement, étroitement associée comme telle à la politique générale, mais qui a cessé d'être la source de l'exécutif et de pouvoir renverser les gouvernements sans en répondre devant le pays. Bref, des institutions où les pouvoirs, tous issus du suffrage populaire, sont séparés, équilibrés et responsables.

2. À l'extérieur, une politique fondée sur l'indépendance, à l'égard de toutes les puissances. C'est cette indépendance qui nous permet d'être fidèles à nos alliances sans devenir des satellites, qui nous permet d'entretenir des rapports chaque jour plus étroits et plus amicaux avec tous les pays, y compris les pays de l'Est, sans tomber sous leur obédience, qui nous permet de construire patiemment l'Europe afin de lui rendre sa place légitime dans le monde, qui nous permet enfin de sauvegarder notre paix retrouvée, de rester à l'écart de conflits qui ne sont pas les nôtres, et que nous blâmons parce qu'en toutes circonstances nous ne voulons de solution aux problèmes mondiaux que par la négociation pacifique.

3. À l'intérieur, une politique de progrès :

- visant à doter la France des équipements d'une grande nation moderne, notamment par le développement de la recherche et des industries de pointe ;
- assurant l'expansion et le plein emploi dans la stabilité de la monnaie, base de toute prospérité durable ;
- progressant hardiment dans la voie du progrès social par la poursuite d'un effort sans précédent pour l'Éducation nationale et la formation professionnelle, qui donne à tous toutes leurs chances et suscite en permanence la promotion sociale ; par une politique active de la jeunesse ; par un effort accru en matière de logement ; par la libération de la femme menée à son terme dans tous les domaines ; par la suppression des disparités entre les régions, chacune suivant sa vocation propre grâce à l'action concertée de l'Aménagement du territoire ; par la suppression des inégalités sociales, qu'il s'agisse du relèvement du niveau de vie des agriculteurs ou de la mise en œuvre progressive mais résolue de l'association des travailleurs aux profits comme aux responsabilités de l'économie ; par la protection enfin des plus faibles, personnes âgées, handicapés, familles nombreuses.

Au total, une synthèse de ce qu'il y a de meilleur dans les traditions de la droite et de la gauche ; un État fort, stable et efficace, à la tête d'un pays libre, une France à l'extérieur indépendante et pacifique au sein de l'Europe, à l'intérieur moderne, prospère et fraternelle.

Comment se manifeste l'unité ?

Elle s'est manifestée :

- par la décision, au début de l'été 1966, de créer un Comité d'action en vue de préciser les grands objectifs sur lesquels nous sommes tous d'accord et d'aboutir à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions et un seul candidat dans chaque circonscription ;
- par le fait que nous avons obtenu ce résultat, en dépit de la diversité des tendances, en dépit de nombreuses ambitions légitimes, à la date que nous nous étions fixée ;
- par la présence ici ce soir, derrière le Comité d'action, des candidats de la V^e République.

Elle se manifestera, elle doit se manifester par la cohésion et l'unité de ton dans la campagne électorale. Nous avons essayé de contribuer dans l'organisation matérielle, par l'adoption notamment d'un sigle commun. Nous essayerons d'y contribuer par l'aide que tous nos leaders, ministres ou non, apporteront indistinctement aux candidats de la V^e République. Ceux-ci manifesteront par la solidarité de leur action à l'intérieur de chaque département, solidarité nécessaire pour dissiper l'équivoque aux yeux des électeurs, démasquer les candidats de diversion et de complaisance que suscite et conforte l'adversaire, et dont les pires sont les soi-disant dissidents, sous-produits de la trahison.

L'unité se manifestera enfin et surtout :

- par la solidarité des élus dans la prochaine législature ;
- par la cohésion qu'ils maintiendront entre eux et avec le gouvernement. Cohésion d'hommes libres, à qui nous n'avons extorqué aucune signature, qui n'ont prêté aucun serment, qu'on ne menace d'aucune foudre : parce que leur unité ne résulte pas d'une collusion électorale momentanée ; parce qu'elle repose sur les mêmes convictions politiques essentielles ; parce que nous avons un idéal commun, une foi commune, un chef commun ; parce que le passé et le présent répondent pour nous de l'avenir.

Évidemment, si l'on regarde du côté des oppositions, cela fait une différence.

Jetons un instant les yeux sur ce conglomérat de partis, de fédérations, de conventions, de clubs, d'alliances et de centres en tous genres. Une fédération groupant socialistes et radicaux, qui a choisi pour des raisons électorales l'alliance avec le parti communiste, mais dont plusieurs leaders et non des moindres louchent pour des raisons non moins électorales vers le Centre démocrate quand ce n'est pas plus à droite.

Un parti socialiste dit unifié, qui proclame qu'il n'est d'alliance justifiable que sur un programme commun et dont ce programme commun consiste à échanger Saint-Étienne contre Valence et à tâcher de troquer quelque arrondissements parisiens.

Un centre dit des démocrates, dont la circonférence voudrait être partout et dont le centre n'est nulle part, dont le chef manifeste plus de penchant pour la photographie que pour la candidature, et qui pratique une alliance générale avec l'extrême-droite dont il se fait l'allié honteux et inavoué.

Un malheureux Centre national des indépendants, cherchant à sauver ses débris et maltraité par ses alliés sous les coups desquels il finira par succomber.

Des groupes et groupuscules d'extrême-droite, n'ayant d'autre pensée politique que la haine de De Gaulle.

Au milieu de tout cela, le parti communiste, « comme un exécutif entouré de ses aides », promettant à celui-là son appui, prodiguant à celui-ci ses anathèmes, faisant ses calculs et plaçant ses pions, choisissant avec soin chacun de ses alliés, ou plutôt chacun de ses clients en vue de la bataille qu'il prépare contre la liberté.

Au total, deux, trois, et peut-être quatre oppositions, dont les leaders proclament déjà que leur seul objectif est de transformer la majorité actuelle en minorité, c'est-à-dire de faire élire une Assemblée dépourvue de majorité. Pas de chef, mais au moins quatre ou cinq aspirants à ce rôle, pas de programme d'action commune, mais des constats de désaccord, pas de gouvernement possible sinon un malheureux contre-gouvernement, quelque part oublié, et qu'on ne ressort que pour la photo en vue de l'album de famille.

Les partis nous disent qu'ils ne veulent en aucun cas du retour aux erreurs de la IV^e République. Mais qui les croirait ? Cette IV^e République, c'est eux qui l'ont faite et qui l'ont faite contre De Gaulle. C'est eux qui l'ont occupée sans partage durant 12 années, avec 22 gouvernements et 776 postes ministériels distribués à plus de 200 parlementaires. Ils ont eu tout le temps de la réaliser à leur image ! Et auraient-ils appris quelque chose, leurs repentirs seraient-ils sincères, comment pourraient-ils tenir leurs promesses alors qu'ils se sont tous – sans aucune exception – dressés contre la réforme capitale que fut l'élection du président de la République au suffrage universel, alors que la moitié d'entre eux refusent encore cette réforme voulue et décidée par le peuple, alors qu'ils ne parlent que de ramener tous les pouvoirs dans une Assemblée que leurs efforts et leur nature tendent à rendre ingouvernable ?

Ainsi se marque la signification des élections législatives et se précise leur portée.

Leur portée - L'élection présidentielle qui a désigné à nouveau le général de Gaulle pour diriger pendant sept ans la politique de la France est un fait qui ne saurait être remis en question.

Les élections législatives, par delà toutes les contingences locales ou de personnes, doivent avoir pour but d'envoyer à l'Assemblée une majorité capable d'être associée au déroulement de cette politique, de la contrôler dans l'exécution, de la soutenir dans ses données essentielles.

Si les oppositions toutes ensemble devaient être plus nombreuses que les élus de la V^e République, incapables qu'elles sont de définir elles-mêmes une politique ou de soutenir un gouvernement, elles ne pourraient que tendre à nous ramener au régime d'assemblée de triste mémoire où les partis alliés devant l'électeur s'entre-déchiraient dès le lendemain de l'élection, et n'accordaient à des gouvernements de passage qu'une survie provisoire dans la permanente inaction. Les pouvoirs publics s'en trouveraient désunis, le contrôle parlementaire transformé en guerre de coups d'épingle et de crocs-en-jambe, perdrait à la fois son sens et son efficacité, l'institution parlementaire elle-même ne pourrait que s'y déconsidérer.

En votant V^e République, le pays sera fidèle à son choix de décembre 1965 et assurera le fonctionnement sans heurt d'institutions qui concilient les exigences de la liberté et de l'efficacité.

Leur signification - C'est, pour la France, une occasion renouvelée d'assurer son avenir. Le choix, disent certains, n'est pas entre le passé et l'avenir, il est entre le présent et l'avenir. Mais l'avenir n'a jamais consisté en un retour vers le passé, l'avenir sort du présent qui le prépare et le préfigure. De quel droit les revenants des gouvernements et des cabinets de la IV^e République oseraient-ils se poser en représentants de l'avenir alors que le passé colle à leur peau ?

Nous sommes l'avenir parce qu'il n'y a d'avenir pour la France que dans le progrès économique et social dont nous avons établi les fondations et dessiné les perspectives.

Nous sommes l'avenir parce qu'il n'y a d'avenir pour la France que dans l'indépendance nationale qui nous a rendu la sécurité et la fierté.

Nous sommes l'avenir parce qu'il n'y a d'avenir pour la France que dans la paix que le général de Gaulle lui a rendue et dont elle est devenue sous son autorité le symbole et le champion aux yeux de tous les peuples.

Nous sommes l'avenir enfin parce que nous sommes à la fois le progrès et la stabilité.

France, nation immense et légère, disait Chateaubriand ! Nos adversaires espèrent en ta légèreté, nous misons sur ton génie. Ils spéculent sur ton inconstance, nous luttons pour ta grandeur. Ô France, ressuscitée grâce à Charles de Gaulle, puisses-tu une fois encore répondre à l'appel, pour ton honneur et ton bonheur.

Interview dans Paris-Match – 4 textes (4 février 1967)

Mots-clés : Alliance atlantique – Centrisme – Concurrence/compétitivité – Construction européenne – Élections législatives de 1967 – Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun – FGDS – Gaullisme – Guerre froide – Institutions – IVe République – Majorité – Opposition – ORTF – Participation – Républicains indépendants – Sénat – UNR-UDT

Lieux : Algérie – Djibouti – États-Unis – Pacifique – RFA – URSS – Vietnam

Nous disposons de quatre documents liés à cette interview : une note de Simonne Servais, attachée de presse de Georges Pompidou, l'informant du projet d'interview (Georges Pompidou rencontre Jean-Raymond Tournoux le 18 janvier 1967) ; un questionnaire complet avec les réponses de Georges Pompidou, mais dont ni les questions ni les réponses ne figurent dans l'interview ; l'interview elle-même ; un manuscrit intitulé « Questions complémentaires de J.-R. Tournoux, reçues ce matin samedi 21 janvier 67 » avec les réponses manuscrites de Georges Pompidou, questions et réponses correspondant à l'interview publiée. Dans ce dernier document, des questions sont restées sans réponse, certaines étant barrées.

Note de Simonne Servais (23 décembre 1966)

Objet : Interview Paris-Match par M. Jean-Raymond Tournoux

D'ici la fin du mois de janvier Paris-Match a prévu les articles politiques suivants :

- un papier politique sur la Fédération, la Gauche et les Communistes (sans interviews)
- un article à partir des réponses éventuelles à un questionnaire actuellement soumis à Jacques Soustelle (sa candidature ? ses projets)
- un interview de Michel Debré : « Les points chauds de l'économie dans les régions »
- un interview du Premier Ministre

Avec cet interview, s'il était accepté, se terminerait la série des articles politiques de « fond ».

Au cours du mois de février, pendant la période électorale jusqu'aux élections, Paris-Match couvrirait l'actualité politique du moment par une série de reportages régionaux mettant peut-être face à face certains leaders de l'opposition (jusque et y compris François Mitterrand) avec leurs adversaires mais il n'y aurait pas d'interviews à proprement parler.

De toute façon si le principe de l'interview est retenu, Jean-Raymond Tournoux insiste pour vous voir ne serait-ce qu'un quart d'heure dès que possible après les fêtes afin de déterminer avec vous les conditions exactes et la meilleure méthode de le préparer à temps.

Si, en définitive, ce projet d'interview ne vous convenait pas M. Tournoux souhaite de toute façon obtenir un rendez-vous car il ne vous a pas vu depuis longtemps.

Interview écrite (non publiée)

POLITIQUE INTÉRIEURE

Jean-Raymond Tournoux – *Monsieur le Premier ministre, les élections approchent. Des difficultés subsistent à l'intérieur de la majorité, notamment entre l'UNR-UDT et les Républicains indépendants. Si elles ne sont pas liquidées en temps utile, et si plusieurs candidats V^e République s'opposent dans la même circonscription, n'allez-vous pas donner le spectacle de la division et du confusionnisme que vous reprochez aux anciens partis ?*

Georges Pompidou – Vous parlez de la désignation des candidats. Les situations, en pareille matière, sont variables. Prenons le cas d'un parti monolithique. Il ne connaît évidemment pas de difficultés. Exemple : le parti communiste. S'il s'agit d'un parti qui a peu d'électeurs, les candidats ne se pressent pas au portillon. Là encore pas de difficultés. Exemple : le Centre démocrate. Mais s'il s'agit de formations non monolithiques, voire de coalitions, alors, fatalement, il y a des difficultés, parce qu'il y a de nombreux candidats, et qu'il faut choisir. Les difficultés sont infiniment moins grandes à l'intérieur de la majorité qu'ailleurs, dans la Fédération de la Gauche par exemple, dont on parle pourtant beaucoup moins. Elles seront résolues en tout cas quand il le faudra. Il n'y aura dans chaque circonscription qu'un candidat investi par le Comité d'action pour la V^e République. Je l'ai dit et redit et vous pouvez m'en croire.

Jean-Raymond Tournoux – *Vous avez dit ne pas aimer l'adjectif « giscardien ». Pourquoi ?*

Georges Pompidou – Parce que je n'aime pas l'adjectif « pompidolien ».

Jean-Raymond Tournoux – *Que pensez-vous des projets de création de groupements politiques distincts de l'UNR-UDT prêtés à certains de vos ministres : Louis Joxe, Edgar Faure, Edgard Pisani ? Ne seront-ils pas, eux aussi, de ces « groupes charnières » que vous avez condamnés ?*

Georges Pompidou – Il ne faut pas confondre expression de tendances avec dissidence dans l'action. Pour ma part, je ne suis pas favorable à la multiplication des groupes parlementaires. Mais de toute manière, il ne pourrait s'agir de groupes charnières puisqu'ils seraient intégrés à la majorité actuelle.

Jean-Raymond Tournoux – *Pour information un « gaulliste » digne de ce nom doit 1) accepter les institutions nouvelles, 2) appuyer la politique d'indépendance nationale du général de Gaulle, 3) donner la priorité absolue au maintien de l'équilibre financier et à la solidité du franc. Or certains groupes de la majorité ont fait des réserves sur l'attitude du*

général de Gaulle à l'égard de l'OTAN ou de l'Europe, et sur la politique économique dont la rigueur, excessive à leur gré, aurait des conséquences regrettables sur le plan social. Ces groupements gardent-ils, malgré cela, leur place dans la « famille gaulliste » ?

Georges Pompidou – Chacun a le droit de faire des réserves et les députés, qui ont une personnalité et de surcroît des responsabilités vis-à-vis de leurs électeurs, sont souvent amenés à en faire, notamment quand les décisions gouvernementales sont rigoureuses. Mais être d'une majorité c'est, à l'heure des choix décisifs, voter pour le gouvernement. Être de l'opposition, c'est voter la motion de censure. Je n'ai donc pas à me demander si untel ou untel a sa place dans la majorité : je regarde les votes...

Jean-Raymond Tournoux – *André Malraux a déclaré un jour : « Entre les communistes et nous, il n'y a rien. » Pensez-vous que cette analyse soit toujours exacte et que la France se trouve enfermée dans l'alternative : reconduire la majorité actuelle, ou donner le pouvoir aux communistes ?*

Georges Pompidou – Non, il y a aussi la pagaille.

Jean-Raymond Tournoux – *Examinons quand même l'hypothèse suivante : dans la prochaine Assemblée, les partisans de la V^e République n'ont pas la majorité. La dissolution est-elle alors inévitable ? Si oui, dans quelles conditions ?*

Georges Pompidou – Encore faudrait-il qu'une autre majorité existe. Attendons qu'elle se manifeste.

Jean-Raymond Tournoux – *Je poursuis mon idée : la V^e République ayant perdu la majorité, les amis de M. Lecanuet s'entendent avec ceux de M. Mitterrand pour former une coalition parlementaire bénéficiant de l'appui (ou de la neutralité) de l'extrême-gauche. Croyez-vous que le président de la République « jouant le jeu » appellerait alors au pouvoir un représentant de cette opposition ? Ou bien aurait-il recours à la dissolution ?*

Georges Pompidou – Je ne crois pas au mariage de la carpe et du lapin. Quant à ce que ferait le président de la République s'il assistait à cet accouplement contre nature, c'est à lui qu'il faut le demander.

Jean-Raymond Tournoux – *On a dit que le président de la République s'engagerait personnellement en faveur des candidats de la V^e République. Quelle forme prendra cet engagement ?*

Georges Pompidou – Le président de la République en sera juge. De toute manière sa seule présence est un engagement puisque les candidats de la V^e République sont ceux qui soutiennent sa politique.

Jean-Raymond Tournoux – Vous disposeriez, pour la campagne électorale, d'un trésor de guerre de deux milliards. Est-ce vrai ?

Georges Pompidou – Quelle plaisanterie ! La France qui a vécu la campagne présidentielle sait où sont les trésors de guerre. Au surplus, pourquoi parlez-vous en anciens francs ?

Jean-Raymond Tournoux – Depuis la campagne électorale qui a précédé l'élection présidentielle, vous avez « libéralisé » l'ORTF. L'opposition continue néanmoins à se plaindre de la partialité de la télévision. Irez-vous plus loin encore pour les élections législatives ? Et jusqu'où ?

Georges Pompidou – Nous n'avons pas à libéraliser l'ORTF. Le statut y a pourvu et au-delà de ce que peut réclamer l'opposition ! C'est ainsi que plusieurs des débats contradictoires prévus entre parlementaires de l'opposition et de la majorité n'ont pas pu avoir lieu par forfait des opposants. Mais comment empêcher que la radio et la télévision parlent davantage du gouvernement que de l'opposition ? Figurez-vous que c'est le gouvernement qui mène la France, c'est lui qui décide et qui agit et non l'opposition !

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Jean-Raymond Tournoux – L'opposition prétend que le seul résultat concret que le général de Gaulle ait obtenu, dans le domaine diplomatique, est d'avoir brouillé la France et les USA. La crise franco-américaine a-t-elle atteint son point culminant ? En d'autres termes, cette crise est-elle devant nous ou derrière nous ?

Georges Pompidou – Il y a entre la France et les USA une amitié traditionnelle, une large communauté de souvenirs, de sentiments et d'intérêts, une alliance, et puis aussi des divergences. Comment en serait-il autrement ? Les USA sont en Amérique, la France est en Europe, on n'y peut rien. D'autre part, les USA sont une puissance énorme et de ce fait expansionniste ; la France, une puissance moyenne, farouchement attachée à la paix et au principe de non-ingérence. Les USA mènent au Vietnam une guerre que nous réprouvons et que nous réprouvons, hélas ! en connaissance de cause. Voudriez-vous que nous changions ? Si non, reconnaissez que la disparition de ces divergences ne dépend pas de nous.

[page 7 manquante]

Jean-Raymond Tournoux – [...] Qu'en pensez-vous ?

Georges Pompidou – Croyez-vous que je servais une politique qui ne répondrait pas à mes convictions ?

Jean-Raymond Tournoux – Le président de la République serait, dit encore l'opposition, le « champion » ou plus exactement l'« instrument » du neutralisme.

Georges Pompidou – Instrument, cela m'étonnerait. Champion, oui, mais de la paix.

Jean-Raymond Tournoux – L'indépendance française, telle que vous la concevez, a amené notre retrait de l'OTAN, ce qui nous prive de la possibilité d'utiliser les bases alliées (en particulier les bases américaines) disséminées à travers le monde. Ne sommes-nous pas ainsi condamnés à avoir nos propres bases ? Pourrions-nous conserver celles que nous avons encore en Afrique du Nord, et pendant combien de temps ? Ne redoutez-vous pas que les explosions atomiques du Pacifique suscitent sur le plan local un mouvement qui nous oblige à abandonner les bases que nous possédons toujours dans cette région ?

Georges Pompidou – La France est pour l'indépendance, la sienne mais aussi celle des autres. Elle ne fonde donc pas son action politique sur un réseau de bases. Au Pacifique, il n'y a pas de « bases françaises » mais des territoires français, ce qui est tout différent.

Jean-Raymond Tournoux – Le général de Gaulle et vous-même parlez souvent de la coopération franco-allemande et de l'importance qu'elle a pour notre pays. Compte tenu de l'orientation actuelle des deux pays, cette coopération n'est-elle pas devenue impossible ?

Georges Pompidou – Cette coopération est difficile peut-être mais elle est et reste indispensable. Il n'y aura pas d'Europe pacifique sans elle et l'Europe et la paix sont les deux objectifs prioritaires d'une politique raisonnable.

Jean-Raymond Tournoux – Après le voyage du général de Gaulle à Moscou, dans quelle ordre d'importance peut-on classer les résultats obtenus ?

Georges Pompidou – Affaiblissement de la politique des blocs, donc progrès vers la paix. Rapprochement entre l'Est et l'Ouest européens, donc progrès vers l'Europe. Rapprochement entre la France et l'URSS, donc progrès vers une coopération étendue qui répond aux vœux et à l'intérêt de l'un et l'autre peuples. J'énumère, je ne classe pas.

Jean-Raymond Tournoux – La coopération franco-algérienne a connu, depuis trois ans, bien des aléas. Pensez-vous que, sous sa forme actuelle, elle présente encore des avantages pour nous ?

Georges Pompidou – Il y a trop de liens historiques, géographiques, économiques, culturels, pour que cette coopération puisse cesser. Elle est utile aux deux pays et sans doute indispensable à la jeune Algérie. Qu'il y ait des difficultés, vous m'accorderez qu'après sept années d'une guerre cruelle, et avec la reconversion d'une économie algérienne dont tous les leviers de commande étaient aux mains des Français, le contraire serait étonnant. Mais les difficultés ont été tour à tour surmontées, et le seront encore demain, pour le plus grand profit des deux peuples. Savez-vous que l'Algérie reste notre 5^e fournisseur et notre 6^e client ?

Jean-Raymond Tournoux – *Quels enseignements le gouvernement tire-t-il des événements de Djibouti ? Des mesures administratives ou des initiatives politiques seront-elles prises ?*

Georges Pompidou – Le gouvernement attendra évidemment pour en délibérer le retour du président de la République de même que les résultats de l'enquête à laquelle s'est livré sur place le général Billotte, ministre responsable.

Il conviendra en particulier de faire la part entre les rivalités d'influence locale, les querelles ethniques, les interventions extérieures et le caractère réel de certaines revendications. De toute manière, notre politique est à Djibouti ce qu'elle est ailleurs et saura tenir compte des aspirations véritables de la population.

Jean-Raymond Tournoux – *Les récentes déclarations du général de Gaulle signifient-elles, à votre avis, qu'un réel danger de guerre mondiale existe à partir du Vietnam ?*

Georges Pompidou – Que la guerre du Vietnam puisse dégénérer en guerre mondiale, qui en doute ? Ce n'est pas certain, ce n'est pas fatal, ce n'est même pas probable, mais le risque existe. Et, si faible que soit ce risque dont il faut bien reconnaître qu'il s'est constamment aggravé au cours des derniers mois, il est du devoir des nations pacifiques de le dénoncer et d'utiliser tous les moyens en leur pouvoir pour sauvegarder la paix.

Jean-Raymond Tournoux – *Vous revenez de vacances, comme beaucoup de Français. Pouvez-vous nous donner quelques indications sur vos réflexions pendant cette période d'inaction relative ? Vont-elles avoir des conséquences sur la politique générale de la France et sur la vie quotidienne des Français ?*

Georges Pompidou – Les vacances sont d'abord faites pour le repos et pour « se changer les idées ». Bien sûr, j'ai travaillé aussi, j'ai profité de mes loisirs pour revoir de près un certain nombre de projets importants que nous avons à l'étude, mais de toute manière, j'aurais dû le faire. Il y a, par contre, quelque chose qu'un Premier ministre ne peut faire réellement qu'en vacances : je veux dire se mêler aux gens, mener la vie de tout le monde. C'est très instructif et cela permet de mieux comprendre les difficultés de chacun et les problèmes de la vie quotidienne. Alors j'en ai ramené quelques réflexions dont je tâcherai qu'elles servent à simplifier et à améliorer les conditions d'existence des Français et des Françaises.

Interview parue dans Paris-Match

Jean-Raymond Tournoux – *Monsieur le Premier ministre, nous ne comprenons pas les controverses surgies à l'intérieur de l'UNR ou du gouvernement, au sujet de l'article 16 (pouvoirs spéciaux à prendre, en certaines circonstances, par le président de la République). Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?*

Georges Pompidou – Ces controverses ne sont pas nées à l'intérieur de l'UNR ou du gouvernement. Elles résultent des commentaires que l'opposition et la presse ont faits des intentions prêtées au général de Gaulle. Elles me paraissent parfaitement vaines. Vous remarquerez d'ailleurs qu'aucun de ceux qui ont une compétence en matière d'article 16 n'a parlé : ni le président de la République qui peut le faire jouer ; ni ceux qu'il doit consulter, notamment le Premier ministre. En fin de compte, l'article 16 est dans la Constitution. La procédure et les conditions de son emploi y sont précisées et je ne vois pas pourquoi on ferait des hypothèses sur son utilisation alors que celle-ci n'est évidemment pas actuelle.

Jean-Raymond Tournoux – *Auriez-vous souhaité que dans la future Assemblée nationale se constitue un groupe unique des élus de la V^e République ?*

Georges Pompidou – Pourquoi employez-vous le conditionnel du passé ? Il est souhaitable que les élus de la V^e République ne se divisent pas à l'Assemblée après s'être montrés solidaires devant l'électeur.

Jean-Raymond Tournoux – *Si vous ne disposez pas d'un groupe unique, comment imposerez-vous la discipline ?*

Georges Pompidou – Pourquoi voulez-vous que ce soit moi qui dispose et impose ? Au surplus, la discipline ne s'impose pas, elle se consent. C'est volontairement que les candidats de la V^e République ont pris le parti de soutenir la politique du chef de l'État et son gouvernement. Le « service parlementaire obligatoire » n'existe pas et la discipline politique n'existe que librement acceptée. Dans le cas particulier, il s'agit d'un engagement public pris à l'égard de la politique du général de Gaulle et dont le pays est à la fois témoin et garant.

Jean-Raymond Tournoux – *Vous avez condamné naguère « les groupes-charnières ». Vous visiez alors le Centre démocrate de M. Jean Lecanuet.*

Compte tenu des derniers événements, le groupe des Républicains indépendants de M. Giscard d'Estaing ne tendrait-il pas dans la prochaine législature, pour peu que les circonstances le favorisent, à devenir une formation, sinon « charnière », du moins marginale ?

Georges Pompidou – Je pense que non, en tout cas je l'espère. Le rôle d'un groupe-charnière consiste à nous ramener au gouvernement d'assemblée, et qui pis est, dans l'Assemblée, à la dictature d'une petite minorité. Il est donc deux fois condamnable parce que désastreux et parce que contraire à l'esprit de la Constitution. J'ajoute que selon la loi les groupes-charnières quels qu'ils soient sont condamnés par l'évolution politique. La France – comme tous les grands pays – a compris la valeur de la stabilité ministérielle.

Jean-Raymond Tournoux – Un des leaders de l'opposition, M. François Mitterrand, vient cependant de se déclarer hostile à l'instabilité ministérielle, et prêt à dénoncer ceux qui tenteraient de nous y ramener. L'opposition et la majorité se rencontrent donc sur ce point essentiel ?

Georges Pompidou – M. Mitterrand prend sans doute les Français pour des naïfs. Tout d'abord pourquoi voulez-vous que l'on fasse confiance à des hommes et à des partis qui, pendant douze ans, ont eu le pouvoir sans partage en France et n'ont cessé de renverser leurs propres gouvernements : 776 portefeuilles ministériels distribués en douze ans. La sagesse populaire est là pour nous rappeler que « qui a bu boira » ! Ensuite, M. Mitterrand serait-il sincère qu'il n'y pourrait rien. En combattant comme il l'a fait l'élection du président de la République au suffrage universel, en menant la campagne qu'il mène contre la politique animée par le Président de la V^e République, en concluant avec les communistes une alliance purement électorale, il met en place tous les éléments d'une instabilité aggravée. Le reste n'est que paroles que le vent emporte !

Jean-Raymond Tournoux – Supposons qu'à la majorité manque un certain nombre de voix. Que se passerait-il à l'Assemblée nationale ?

Georges Pompidou – Pourquoi êtes-vous pessimiste ? En tout cas, cela ne nous vaudrait rien de bon.

Jean-Raymond Tournoux – À quel avenir est promis le Sénat ? Les projets de réforme se précisent-ils ? Quelle procédure prendrait éventuellement cette réforme ?

Georges Pompidou – La doctrine du général de Gaulle est bien connue. Comme lui, je pense que l'évolution justifie un élargissement du rôle et de la représentativité du Sénat, en particulier pour tenir compte de l'importance des problèmes économiques et sociaux. Le jour où le président de la République et son gouvernement jugeraient que les circonstances sont favorables à une telle réforme, il faudrait évidemment recourir à une des procédures de révision constitutionnelle.

Jean-Raymond Tournoux – D'autres modifications institutionnelles seraient-elles jointes à cette réforme ?

Georges Pompidou – Comment voulez-vous que quelqu'un le sache à ce jour ?

Jean-Raymond Tournoux – *Quel sera le mode de scrutin de demain : scrutin majoritaire à un tour, avez-vous dit ? Pourquoi ? Comment ?*

Georges Pompidou – Ne confondez-vous pas la politique avec la science-fiction ? J'ai dit que l'élection avait pour raison d'être essentielle de dégager une majorité, donc devrait tendre à diminuer le nombre des formations en présence et à éliminer les candidats de fantaisie ou de diversion. Et j'ai dit qu'il était possible que le mode de scrutin évolue dans ce sens, mais l'aboutissement exact, la procédure et la date, je n'en sais strictement rien. En ces matières, il faut avoir une pensée directrice, mais aussi tenir compte de la situation du pays et de ce qui, dans le moment, est le plus conforme à son équilibre politique.

Jean-Raymond Tournoux – *Prévoyez-vous, après les élections législatives, de nouvelles initiatives, en matière européenne, qui concerneraient l'autorité politique ?*

Georges Pompidou – Je crois qu'en renonçant à la conception artificielle et irréaliste d'une Europe sans nations, la France a fait progresser la construction européenne. Le Marché commun est désormais acquis, y compris le Marché commun agricole. Les nombreux problèmes d'harmonisation (politique monétaire, fiscale, etc.) qu'il pose sont abordés à notre initiative. Si l'on avance dans cette voie, on débouchera fatalement, un jour ou l'autre, sur la nécessité d'une harmonisation des politiques générales. Mais l'attitude actuelle de certains de nos partenaires rend, pour le moment, inutile une initiative en ce domaine, et je ne vois pas en quoi nos élections législatives pourraient influencer sur cette situation.

Jean-Raymond Tournoux – *1967 sera-t-elle l'année de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun ?*

Georges Pompidou – Il me semble que personne, et pas plus le gouvernement de M. Wilson que les autres, ne pense que la question puisse se poser ainsi.

Jean-Raymond Tournoux – *Un important chef d'industrie a confié récemment : « Nous sommes en 1940 – sur le plan économique s'entend. Les panzers industriels arrivent sur le Rhin. Lorsqu'ils passeront la frontière, ils abattront 40% de l'industrie française. » Qu'en pensez-vous ?*

Georges Pompidou – Si les chefs d'industrie se comportent comme l'état-major français en 1940, il n'y a pas de doute. Mais si eux-mêmes se montrent capables, comme le gouvernement les y invite et les y aide, de faire leurs propres « divisions cuirassées », il n'y a pas de raison que le Marché commun soit une défaite de l'industrie française. D'ailleurs, les représentants du patronat ont toujours pris une position ardemment favorable au Marché commun et c'est plutôt le gouvernement qui a été accusé de vouloir prendre trop de précautions. Si je comprends bien, on se félicite aujourd'hui de ce qu'on lui a reproché si volontiers.

Jean-Raymond Tournoux – *Que pensez-vous des récents entretiens franco-allemands ?*

Georges Pompidou – Ils ont été utiles et ils permettent d'espérer un nouveau développement dans la coopération franco-allemande pour le plus grand bien de la détente en Europe et donc de la paix.

Jean-Raymond Tournoux – *Que pouvez-vous dire sur l'avenir de la France dans l'Alliance atlantique ?*

Georges Pompidou – Je ne comprends pas bien la question : la France est dans l'Alliance atlantique. Elle y est en tant que nation indépendante. Que peut-on dire de plus ?

Jean-Raymond Tournoux – *Vous avez été nommé Premier ministre alors que vous n'étiez pas parlementaire. Peut-être même avez-vous été choisi – parmi d'autres raisons – en fonction de cette non-appartenance au Parlement. Aujourd'hui, vous vous présentez aux élections législatives, de même que la plupart des ministres techniciens. Est-ce l'effet d'une coïncidence ou bien d'une volonté politique ?*

Georges Pompidou – Il n'est pas nécessaire d'être parlementaire pour devenir ministre ou Premier ministre. Il y a même incompatibilité entre le rôle du ministre qui fait une politique et celui du parlementaire qui doit la contrôler. C'est pourquoi le parlementaire, qui devient ministre, abandonne son mandat. Il continue bien sûr à s'occuper des problèmes particuliers de sa circonscription. Comment imaginer le contraire ? Mais il n'exerce plus le pouvoir législatif ni le contrôle de l'exécutif et ce qui se marque par sa démission.

Alors, me dites-vous, pourquoi beaucoup de ministres et moi-même nous présentons-nous ? Eh bien, parce que lorsqu'il y a des élections générales, et notamment des élections où les opposants prétendent mettre en cause les bases mêmes de la V^e République, on ne peut pas imaginer que les leaders de la majorité, dont beaucoup sont entrés au gouvernement, soient absents de la bataille. En le faisant, d'ailleurs, ils prennent un risque, ce qui est tout à fait à leur honneur, et manifestent la cohésion entre le gouvernement et la majorité qui le soutient, cohésion qui a assuré la stabilité et l'efficacité de l'action gouvernementale durant la législature qui s'achève.

Jean-Raymond Tournoux – *Cette situation jointe au fait que les ministres restent, en pratique et en dépit de la suppléance, les représentants réels de leurs circonscriptions aux yeux de leurs électeurs, traduit-elle une évolution par rapport à la lettre de la Constitution de 1958 ?*

Georges Pompidou – J'ai déjà répondu, et vous vous voyez bien qu'il n'y a aucune évolution par rapport à la Constitution de 1958. Encore une fois, il s'agit d'une Constitution à égale distance du régime présidentiel pur et dur et du régime parlementaire pur ; elle a parfaitement fonctionné depuis quatre ans et je souhaite que cela continue.

Jean-Raymond Tournoux – Vos adversaires et vos amis s'accordent au moins sur un point : au cas où la majorité actuelle serait, grosso modo, maintenue, les uns et les autres considèrent que vous seriez confirmé dans vos fonctions de Premier ministre. Est-ce votre avis ?

Georges Pompidou – Je n'ai pas à avoir d'avis, puisque cela ne dépend pas de moi.

Jean-Raymond Tournoux – Supposons la victoire de la majorité V^e République : à quel avenir vous paraît promis, dans la prochaine législature, l'amendement Vallon et, d'une manière générale, les projets concernant la participation des travailleurs à l'entreprise ?

Georges Pompidou – Le président de la République a dit que le problème de l'association capital-travail serait au premier plan de l'action gouvernementale durant la prochaine législature. Il y a lieu de s'en tenir là et d'attendre que le futur gouvernement fasse connaître les modalités et les étapes qu'il envisage pour faire progresser cette réforme amorcée en 1959.

Jean-Raymond Tournoux – Si vous deviez rencontrer M. Pierre Mendès France en une réunion contradictoire, que lui répliqueriez-vous au sujet de son projet de gouvernement de législature ?

Georges Pompidou – Vous me permettez de réserver ma réponse pour l'ancien président du Conseil si j'en ai l'occasion. Mais je puis vous dire que le gouvernement de législature est une plaisanterie dès lors que, comme le fait M. Mendès France, on sape l'autorité de celui qui est seul en mesure d'imposer la stabilité ministérielle, je veux dire le chef de l'État. M. Mendès France devrait se rappeler que son gouvernement a été renversé au bout de sept mois et dix-sept jours par sa propre majorité !

Jean-Raymond Tournoux – dernière question SGD¹ : compte tenu du fait que plusieurs semaines nous séparent encore du scrutin, votre pronostic ?

Georges Pompidou – Je me garderai bien de faire un pronostic, quoi que je sois optimiste par nature. Mais il y a une chose dont je suis sûr : c'est que, quel que soit le résultat, aucune majorité cohérente n'est possible en dehors de la majorité sortante. Les chefs des partis d'opposition eux-mêmes ne pourraient pas soutenir le contraire, leur seul espoir c'est d'arriver à ce qu'il n'y ait plus de majorité. M. Guy Mollet vient d'ailleurs de le déclarer expressément. De mon point de vue, cela veut dire que leur espoir, c'est le retour à la pagaille.

1 Note de l'éditeur : « Sans garantie du gouvernement ».

Questions complémentaires du 21 janvier restées sans réponse

- « Une remise à jour du plan Fouchet est-elle envisageable ? »
- « Combien, selon vous, la France comptera-t-elle de chômeurs à la date du 1^{er} juin 1967 ? Du 1^{er} janvier 1968 ? »
- « Vos adversaires parlent beaucoup, à propos de la nouvelle vague des candidats UNR, des “jeunes loups pompidoliens”. Ce tableau animalier vous inspire-t-il des réflexions ? »
- « “Pilule contraceptive” : êtes-vous favorable à la discussion rapide par le Parlement de la proposition de loi Neuwirth ? »
- « Que pensez-vous de cet adjectif fraîchement né : “pompidolien” ? »

Interview dans L'Aurore (13-14 février 1967)

Mots-clés : Bourse - Centre démocrate - Chômage - Commerce extérieur français - Concurrence/compétitivité - Constitution de 1958 - Construction européenne - Croissance - Élections législatives de 1967 - Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun - Fiscalité - Guerre froide - Majorité - Opposition - Participation - Républicains indépendants - Sécurité sociale - Système monétaire international - UNR-UDT

Lieux : États-Unis - URSS - Vietnam

La campagne officielle pour les élections législatives des 5 et 12 mars 1967 s'ouvre le 13 février. Georges Pompidou multiplie les déplacements et les discours publics : Nantes, Limoges, Brive-la-Gaillarde, diverses villes du Cantal, Sens, Fontainebleau, Épinal, Mulhouse, Montbéliard, Belfort, Lure pour la seule semaine du 10 au 16 février. Remarque : sur la photocopie dont nous disposons, certaines lignes sont tronquées, nous avons reconstitué le texte quand c'était possible.

Question - Vous avez affirmé, à différentes reprises, que la majorité groupée au sein de l'Union pour la V^e République allait se présenter aux élections sur un front uni. Or, les Républicains indépendants paraissent faire quelques réserves sur la politique de la majorité et une nouvelle formation se réclamant de la V^e République va briguer les suffrages des électeurs. Elle paraît s'opposer à l'UNR et pourtant soutient le général de Gaulle. Quelle sont les observations que vous pouvez faire sur la situation ainsi créée ?

Réponse - Il faut faire une distinction. Cette nouvelle formation dont vous parlez et qui affecte de se réclamer de la V^e République groupe en un rassemblement artificiel qui n'a ni existence ni organisation réelle un certain nombre d'adversaires du régime camouflés derrière trois ou quatre personnages qui ont pu en effet militer dans les rangs de l'UNR, mais qui sont déçus dans leurs ambitions parce que le Comité d'action pour la V^e République leur a refusé l'investiture. Tout cela est donc sans consistance et n'a d'autre objectif que de s'opposer à la V^e République et par conséquent au général de Gaulle lui-même.

Quant aux nuances que certains leaders des Républicains indépendants ont pu marquer dans leur adhésion, il a pu m'arriver de les regretter, mais en tout état de cause, elles ne touchent pas au problème fondamental qui est le soutien du gouvernement désigné par le général de Gaulle. M. Giscard d'Estaing disait il y a peu de jours à Versailles, je cite de mémoire : « Nous ferons dans la prochaine législature ce que nous avons fait dans la précédente. » J'en prends acte et je m'en félicite.

Question - Que pensez-vous du programme des amis de M. Lecanuet, notamment lorsqu'ils disent vouloir modifier la ligne politique suivie par votre gouvernement au lendemain des élections ?

Réponse - Parler de programme des amis de M. Lecanuet est un terme bien excessif. Comme vous le dites d'ailleurs, ce que prétend M. Lecanuet c'est modifier la ligne politique actuelle. Or, le Centre démocrate ne peut espérer constituer dans la prochaine Assemblée qu'un petit groupe de quelques dizaines de députés, n'en déplaise, si vous me permettez de le dire, aux pronostics de l'*Aurore*. Il se trouvera en face de deux grandes masses : d'un côté le parti communiste avec ses alliés socialistes et radicaux, regroupés au sein de la Fédération, et de l'autre les élus de la V^e République.

Ceux-ci garderont, j'en suis convaincu, la majorité. Mais admettons un instant, pour suivre votre raisonnement, qu'il lui manque quelques voix. Que pourraient faire ces amis de M. Lecanuet ? Ils déclarent ne vouloir aucune entente avec les communistes et leurs alliés. Ils déclarent refuser de s'intégrer à la majorité de la V^e République. Il ne leur resterait donc d'autre issue que de rendre l'Assemblée impuissante et ingouvernable, en prétendant imposer leur arbitrage, système traditionnel des groupes-charnières, auxquels la IV^e République doit une bonne quinzaine de gouvernements et autant de crises ministérielles. Il est vrai qu'en ce temps-là, il n'y avait pas un président de la République élu au suffrage universel. M. Lecanuet l'oublie et cela se comprend puisque, bien qu'il ait été par la suite candidat à la présidence, il avait recommandé, en 1962, de voter contre cette réforme constitutionnelle fondamentale.

Question - *Si vous n'aviez par exemple pas la majorité aux prochaines élections et qu'il vous manque, par exemple, 20 ou 30 sièges qui auraient été pris par le Centre démocrate, que comptez-vous faire ?*

Réponse - Ce n'est pas à moi que votre question s'adresse, mais au président de la République qui choisit le Premier ministre et nomme le gouvernement. Mais permettez-moi de vous dire que dans votre [hypo]thèse, les sièges seraient pris par les communistes et leurs [alliés] et non par le Centre démocrate.

Question - *On a beaucoup parlé récemment de l'usage éventuel de l'article [16] si au lendemain des élections une majorité gaulliste ne se dé[gageait] pas au Parlement. Pourriez-vous nous donner votre avis sur [ce] problème ?*

Réponse - J'ai déjà dit qu'il s'agissait là de controverses absolument vaines. Notre Constitution compte 92 articles, l'article 16 figure entre l'article 15 et l'article 17. Il comporte toutes précisions utiles [sur] les conditions et les procédures de son emploi. Le problème n'est évidemment pas actuel. Le poser est une façon de chercher à [manquant] les esprits et rien d'autre.

Question - *La situation économique de la France ne paraît plus, en cet hiver 1967, aussi bonne qu'aux 2^e et 3^e trimestres de l'année [dernière]. La balance des paiements se détériore, le chômage devient préoccupant, le commerce extérieur faiblit, non seulement à cause de la mauvaise conjoncture dans certains pays européens comme l'Allemagne, mais parce qu'intrinsèquement nos ventes aux États-Unis ou à l'Espagne, pour ne citer que ces pays-là, diminuent par rapport à celles de nos concurrents. Face à cette situation, quelles mesures de redressement comptez-vous prendre ?*

Réponse - Je suis content d'apprendre de vous que la situation économique était bonne aux 2^e et 3^e trimestres de l'année dernière. Ce n'est pas ce que l'on imprimait à l'époque.

Mais elle ne s'est nullement détériorée. Après la pause dûe à la stabilisation (expansion en prix constants en 1965 de l'ordre de 3,5%), nous avons eu une reprise rapide fin 1965 et début 1966 qui donne pour l'année 1966 une expansion de 5% conforme au Plan. Après une reprise, vient un palier, qui devrait se traduire par une reprise nouvelle dans les prochains mois ou dans les prochaines semaines. Mais de toute manière, notre production industrielle est en expansion de 6% par rapport à il y a un an.

Il n'y a pas de chômage préoccupant. Il y a un problème de l'emploi qui, dans les pays fortement industrialisés, est permanent, qui se retrouve à un niveau infiniment plus sérieux aux États-Unis ou en Grande-Bretagne par exemple, et qui demande une politique attentive et active de la part de l'État : c'est ce que nous faisons par la loi du 6 décembre dernier sur la formation professionnelle, par les mesures prises en faveur des cadres et l'encouragement donné au patronat et aux syndicats qui ont signé un accord en ce même domaine par la création d'une bourse pour l'emploi, par une mission ayant pour objet d'étudier les mesures susceptibles d'améliorer les conditions dans lesquelles les travailleurs peuvent s'adapter aux mouvements que connaît notre économie, mission dont j'ai chargé le Commissaire général du Plan, M. Ortolli, par la libéralisation du crédit et les encouragements à l'exportation, etc., etc.

Quant au commerce extérieur, il est normal qu'après de longues années d'excédent, un pays en expansion entouré de pays où il y a une pause - et c'est le cas des États-Unis aussi, contrairement à ce que vous avez l'air de penser - connaisse un accroissement de ses importations ou un ralentissement de ses exportations, lesquelles restent d'ailleurs en hausse sensible. Le gouvernement s'en préoccupe, a pris et prend des mesures parce qu'il faut toujours voir loin. Mais la situation n'a rien d'anormal ; croyez-le bien, et nos réserves sont fort importantes.

Question - *La Bourse continue d'être mauvaise. Les raisons de cet état de choses sont multiples. Les responsabilités ne se trouvent certes pas toutes dans l'action du gouvernement. Cependant, les jugements portés sur l'utilité du marché financier par M. le président de la République ou des membres du gouvernement ont certainement contribué à rendre le marché moins consistant encore. Quel est, à votre avis, le rôle que devrait jouer la Bourse dans l'économie de la France ? Est-il, à votre sens, au pouvoir du gouvernement de relancer le marché ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour atteindre un tel but ?*

Réponse - La Bourse devrait être le miroir de notre situation économique en même temps qu'un facteur d'animation. Pour cela, il faut que les sociétés publient des informations complètes à l'usage des épargnants, il faut que le public boursier renonce à l'esprit spéculatif et se tourne vers les investissements solides et durables ; il faut que les sociétés d'investissement, les fonds de placement de tous ordres jouent pleinement leur rôle ; il faut enfin que les épargnants prennent conscience de toutes les mesures qui ont été édictées en leur faveur et de la sous-évaluation évidente de la plupart des grandes valeurs.

Mais ce n'est pas au gouvernement qu'il appartient de relancer le marché. Certes, il peut favoriser une meilleure information et même obliger les sociétés à s'y plier. Il peut aider à l'élargissement du marché financier comme il vient de le faire en mettant fin au contrôle des

changes. Il peut, comme il l'a fait, diminuer pratiquement de moitié l'impôt sur les dividendes ; il peut, comme il l'a fait, encourager les fonds d'épargne ou les sociétés d'investissement à capital variable. Mais il ne peut procéder à une relance artificielle qui ne bénéficie d'ailleurs qu'aux spéculateurs au jour le jour. C'est à la presse spécialisée, aux banques, à tous les organismes collecteurs d'épargne, de jouer leur rôle et de faire ressortir la faiblesse excessive des cours actuels.

Question - *Les milieux patronaux s'inquiètent fort de la possible promulgation de textes législatifs du type de l'amendement de M. Vallon. Les milieux syndicaux sont également hostiles à de tels projets. Or, il est incontestable que le général de Gaulle développe depuis fort longtemps, avant même son retour au pouvoir en 1958, l'idée que le capital et le travail doivent être associés. Quelle est votre position sur ce problème ? Quelles mesures comptez-vous prendre ou ne pas prendre en ce qui le concerne ?*

Réponse - Il y a bien longtemps, comme vous le dites, que le général de Gaulle a développé l'idée de l'association entre le capital et le travail. Je ne vois personne qui ait osé s'élever contre cette idée, qui consiste à faire comprendre aux uns qu'il n'y a pas de patronat de droit divin, aux autres que les travailleurs sont directement intéressés à la bonne marche des entreprises, à tous que les rapports entre employeurs et employés doivent être d'association et non pas seulement de subordination et de revendication. C'est l'unique moyen d'établir véritablement la paix sociale. J'ajoute qu'on s'en est déjà rapproché. Les comités d'entreprise voient leurs pouvoirs accrus, la liberté syndicale est mieux garantie, les conventions collectives retrouvent leur vigueur et une ordonnance de 1959 a prévu des avantages pour les sociétés qui concluraient avec leur personnel des contrats de participation. Les organisations syndicales sont associées comme les organisations patronales à l'élaboration du Plan, à sa régionalisation, à son exécution.

Cette politique d'association des travailleurs aux progrès des entreprises doit être poursuivie et le président de la République a confirmé que ce serait une des tâches essentielles de la prochaine législature, tout en marquant que cela ne devrait mettre en cause ni l'autorité de la direction ni les capacités d'investissement. L'amendement auquel vous faites allusion est une façon de poser un des aspects importants du problème. Il appartiendra au futur gouvernement de préciser les formules exactes par lesquelles il entend le résoudre et les étapes de cette solution.

Question - *L'année 1967 amènera fatalement le gouvernement à se préoccuper du problème que pose la Sécurité sociale car le déficit ne saurait se poursuivre indéfiniment. Dans quelle direction travaillez-vous pour réformer la Sécurité sociale en France ?*

Réponse - Le régime général de la Sécurité sociale a connu en 1966 un déficit de l'ordre de 2,5 milliards de francs et, selon toutes les prévisions, ce déficit doit s'accroître au cours des prochaines années : en effet, le produit des cotisations augmente moins vite que les dépenses. Il est bien évident qu'il faut porter remède à une telle situation, et que les Français auront à faire un choix : soit payer davantage par l'impôt ou par les cotisations, de façon à couvrir intégralement les dépenses, soit diminuer ces dépenses. On peut aussi jouer des deux facteurs

à la fois. Ce choix, c'est à la prochaine Assemblée qu'il appartiendra de le faire, sur la proposition du futur gouvernement et après qu'auront été consultées par lui l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales intéressées.

Question - *La compétition internationale fait désormais partie de tous les discours des responsables à quelque niveau qu'ils soient, de l'économie et de la politique française. Estimez-vous que la France sera prête à affronter cette concurrence non seulement en juillet 1968, lorsque les droits de douane seront supprimés entre les Six, mais aussi et peut-être surtout lorsque, à la suite des négociations qui se déroulent actuellement, la fiscalité des six pays sera harmonisée ? Quels sont les points noirs que vous discernez dans la capacité concurrentielle de la France ?*

Réponse - La concurrence internationale est toujours rude et il appartiendra au gouvernement de veiller en premier lieu à ce qu'elle ne soit pas faussée par tel ou tel de nos concurrents. Ceci devra conduire évidemment aussi à harmoniser les conditions du travail, les charges sociales, les réglementations diverses, y compris, comme vous le dites, la fiscalité, domaine dans lequel nous venons d'obtenir à Bruxelles des résultats très satisfaisants.

Mais à ce propos, votre question m'étonne un peu parce qu'elle a l'air de dire que l'harmonisation fiscale constituerait un handicap pour la France, c'est-à-dire que la fiscalité française actuelle serait plus avantageuse pour les entreprises que les fiscalités étrangères. Ce n'est pas, avouez-le, ce que j'ai l'habitude de lire ou entendre. Mais laissons cela.

Que l'économie française puisse être concurrentielle, je le crois ; qu'elle ait encore de grands efforts à fournir en ce sens, je le crois aussi. Que l'État soit disposé à l'y encourager et à l'y aider, nous l'avons prouvé et nous le prouverons ; mais il ne faut pas se dissimuler que la compétition demande un effort. Seulement, nous n'avons pas le choix : notre expansion nécessitant des ventes à l'étranger, ce qui nous oblige à ouvrir nos propres frontières. Je suis favorable à cette politique. Mais ne le voudrait-on pas, qu'elle s'imposerait, à moins que nous n'acceptions la récession et le malthusianisme. En tout cas, quand on est partisan de la libre entreprise, ce qui est je crois le cas du journal *L'Aurore*, on aurait mauvaise grâce à se plaindre que la rose ait aussi des épines.

Question - *L'évolution des Communautés européennes a marqué un temps d'arrêt très net depuis la crise du 30 juin 1965. Ni la fusion des Communautés ni celles des traités n'a encore été réalisée. Quelle est votre attitude sur ces problèmes ?*

Réponse - Vous avez dû être absent de l'Europe depuis quelques mois. La crise du 30 juin 1965 a été surmontée dans des conditions qui nous ont donné satisfaction. Le Marché commun agricole est pratiquement achevé et la fusion des Communautés sur la bonne voie.

Question - *L'Angleterre frappe de nouveau à la porte du Marché commun. Quel sort le gouvernement français va-t-il faire à cette demande ?*

Réponse - Nous avons en effet vu M. Wilson et M. Brown. Nous avons constaté une évolution sensible de leurs positions. Nous avons constaté aussi l'importance des difficultés et le changement de dimension et par suite de nature que représenterait pour le Marché commun l'entrée de la Grande-Bretagne et de plusieurs autres États.

Autant que je sache et avec des nuances, tout le monde s'accorde à reconnaître que le problème n'est pas simple. Nous en reparlerons avec nos partenaires des Six avant de fixer notre attitude.

Question - *On nous accuse généralement à l'étranger de mener une politique violemment anti-américaine. Ces jugements répétés mille fois vous paraissent-ils refléter la réalité ?*

Réponse - Si vous être indépendant même vis-à-vis d'un grand pays allié ; si condamner la guerre du Vietnam en connaissance de cause, ne pas vouloir y être entraîné ; si prétendre, conformément au texte même du traité sur l'Atlantique nord, que chaque gouvernement est maître d'apprécier à quoi l'engage sa signature ; si considérer que le fonctionnement actuel du système monétaire international n'est pas bon ; si tout cela c'est « mener une politique violemment anti-américaine », alors cela veut dire que nous n'avons pas le droit d'avoir notre politique et de défendre nos intérêts dès lors que les États-Unis ne seraient pas d'accord. Pour ma part, je ne le crois pas, et je crois que l'indépendance est parfaitement compatible avec notre amitié vis-à-vis de l'Amérique, à laquelle nous attachent non seulement des liens historiques et sentimentaux, mais des intérêts réciproques très importants et une communauté de civilisation.

Question - *On accuse le gouvernement de vouloir s'attirer les bonnes grâces de l'électorat d'extrême-gauche en pratiquant une politique avec l'Union soviétique et des démocraties populaires. Ce jugement vous paraît-il exact ? Sinon, quels sont les fondements de cette politique ?*

Réponse - Il n'y a pas de faiblesse plus grande pour une politique étrangère que d'être dictée par des motifs de politique intérieure et, à plus forte raison, électorale. S'imaginer que nous pratiquons le rapprochement et la détente avec l'Est pour capter des voix d'extrême-gauche est à la fois absurde et monstrueux. Le fondement de notre politique, c'est qu'il n'y a pas de paix pour l'Europe si l'on ne met pas fin à la guerre froide, si l'Europe ne résout pas ses problèmes en particulier le problème allemand, par entente entre l'Est et l'Ouest. Bref, le fondement de notre politique, c'est la volonté d'établir une paix durable et de rendre à l'Europe toute entière le rôle qu'elle a joué pendant des siècles et dont elle est capable et digne. Il n'est personne aujourd'hui qui ose prendre une attitude inverse, mais il se trouve que c'est le général de Gaulle qui a fait ce choix le premier.

Question - *La France réclame une réforme du système monétaire international et cela nuit fortement à nos relations avec les États-Unis. De plus, les résultats, jusqu'à présent, n'ont guère été encourageants. Pourquoi cette politique, qui paraît un peu trop en avance sur l'événement ?*

Réponse - Comment pourrait-on reprocher à une politique d'être en avance sur l'événement, c'est-à-dire de prévoir ? Nous disons que le système monétaire international doit être modifié. Nous l'avons dit les premiers. Tout le monde le dit aujourd'hui même si un accord général n'est pas réalisé sur les solutions et sera difficile à réaliser. En attendant, le franc est une monnaie forte et fortement gagée : c'est là la première responsabilité du gouvernement.

Question - *La guerre du Vietnam suscite de plus en plus de controverses. Le gouvernement français, par la voix du général de Gaulle, a pris très nettement position. Quelles sont les solutions qui paraissent pouvoir mettre raisonnablement fin au conflit, étant entendu que les deux partis sont aussi butées l'une que l'autre, que toutes deux ont une certaine part de responsabilité ?*

Réponse - Il n'y a de solution que par la négociation pour un retour aux accords de Genève. C'est ce que les deux parties, et d'abord les États-Unis, doivent accepter. Nous n'en sommes sans doute pas là, mais nous sommes sûrs qu'il n'y a pas de solution militaire et nous l'avons dit à nos amis américains bien avant toute escalade et bien avant de prendre position publiquement.

Interview dans Elle (16 février 1967)

Mots-clés : *Civilisation – Construction européenne – Contraception – Enseignement technique – Famille – Femmes – Formation professionnelle – Médias – Salaires – Urbanisme*

Lieux : -

Cette interview, dans l'un des principaux journaux féminins de l'époque, n'aborde pas les enjeux politiques intérieurs, contrairement aux autres interviews accordées dans le contexte des élections législatives du mois suivants. Elle aborde en revanche des points rarement évoqués dans les grands discours publics de Georges Pompidou.

Question - *On entend dire souvent que, ce qui manque aux femmes, c'est l'information. La radio et surtout la télévision pourraient jouer un rôle capital dans l'éducation et, par conséquent, dans l'émancipation des femmes ; elles pourraient leur apprendre comment leurs problèmes quotidiens se rattachent aux grandes options politiques. L'État contrôle la télévision. Je ne crois pas que l'idée lui soit jamais venue de l'utiliser dans ce but. Est-ce indifférence ? Est-ce pire : le choix conscient d'esprits conservateurs qui ne tiennent pas à voir émerger les femmes de leur rôle traditionnel... qui les rend opportunément conservatrices ?*

Réponse - *Votre question traduit – je le crains et c'est curieux de votre part – un certain mépris des femmes. Pourquoi voulez-vous que l'on cherche à éduquer les femmes différemment des hommes ? Et cela surtout quand il s'agit de les initier aux grandes options politiques ? La politique – vue de haut – est faite de choix très simples qui relèvent avant tout du bon sens. Or, le bon sens est une qualité peut-être plus répandue chez les femmes que chez les hommes. En tout cas, je crois au rôle éducatif de la radio et de la télévision, à condition de ne pas tomber dans l'ennui, mais je ne crois pas qu'il faille éduquer les femmes et les hommes séparément.*

Question - *Si vous chargiez un collaborateur de penser à un programme éducatif qui pourrait être offert aux femmes, quelles directives générales lui donneriez-vous ? Pour poser la question en d'autres termes, quelle nouvelle citoyenne souhaiteriez-vous « fabriquer » ?*

Réponse - *Ce que je viens de dire me dispense de répondre. Au surplus, je n'entends « fabriquer » ni des citoyennes ni d'ailleurs des citoyens. Rien n'est pire que de mettre les hommes et les femmes « en condition » comme on dit. Au contraire, je souhaite que chacun et chacune développe au maximum son individualité propre.*

Question - *Tout ce qui touche à l'école passionne les femmes. Si les législatives redonnent au Parlement la majorité sortante et assurent votre gouvernement, quelles améliorations pensez-vous pouvoir réaliser dans le domaine scolaire au cours de la prochaine législature ?*

Réponse - Dans aucun domaine nous n'avons fait autant que dans celui de l'Éducation nationale. Il suffit de poursuivre l'effort. Sur deux points cependant je voudrais l'accentuer. D'abord en multipliant les classes maternelles, précisément pour permettre aux jeunes femmes qui de nos jours travaillent souvent en dehors de leur foyer, d'être déchargées du souci des enfants. Ensuite dans l'organisation du travail scolaire : les programmes sont trop chargés, les vacances mal réparties, et nous abusons des examens. La réforme de l'enseignement sera œuvre de longue haleine et toute dans l'application.

Question - *Je ne puis abandonner la question de l'école sans parler de l'enseignement technique. Il est pratiquement fermé aux femmes. Fin 1965, les chiffres étaient les suivants : 28 000 places dans les centres de formation professionnelle, dont 800 pour les femmes ! La promotion des femmes dépend pourtant de la diffusion d'un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'industrie. Or, votre gouvernement - non plus d'ailleurs que tous ceux qui l'ont précédé - n'a rien fait pour aider les femmes à devenir des techniciennes qualifiées. Avez-vous des projets précis dans ce domaine ? Lesquels ? Et dans quel délai les croyez-vous réalisables ?*

Réponse - Ce que vous dites est surtout vrai de la formation professionnelle des adultes, et c'est un héritage du passé en ce sens que les femmes, une fois engagées dans la vie sans avoir reçu de formation technique, peuvent difficilement suivre un enseignement accéléré à temps plein. Mais les collèges techniques publics s'adressent aux filles aussi bien qu'aux garçons et la preuve en est qu'en 1964-1965 sur un total de 300 000 élèves, il y avait 125 000 filles. Ce qui est vrai et bien normal, c'est que les filles suivent l'enseignement commercial plus qu'industriel.

De ce point de vue le développement du secteur tertiaire dans notre enseignement technique à tous les échelons favorisera la promotion des jeunes filles auxquelles les activités de ce secteur conviennent particulièrement.

Question - *La France a signé le traité de Rome qui prévoit, dans le cadre du Marché commun, l'égalisation des salaires masculins et féminins. La loi française « à travail égal, salaire égal » est quotidiennement tournée grâce à une injuste discrimination dans la promotion ; grâce aussi au classement des ouvrières dans la catégorie OS - ouvrière spécialisée - qui est la plus mal payée. Il serait aisé de remédier à cette dernière injustice en établissant un barème d'équivalence entre travail masculin et travail féminin. Il en a été souvent question - du côté des syndicats ouvriers tout au moins. Quels sont les projets du gouvernement à propos de cette réforme urgente ?*

Réponse - Le traité de Rome n'a pas inventé l'égalisation des salaires masculins et féminins : c'est une ordonnance du 26 août 1944, prise par le gouvernement du général de Gaulle qui a posé le principe « à travail égal, salaire égal ». Certes ce principe est souvent tourné dans la pratique, notamment par le petit nombre de femmes occupant des emplois de cadres. Mais la situation en France est bien meilleure que dans les autres pays du Marché commun et la mise en place de ce dernier imposera plus d'obligations à nos partenaires qu'à nous.

Il reste, néanmoins, beaucoup à faire. L'État donne l'exemple, puisque c'est dans la fonction publique que le pourcentage de femmes occupant des emplois supérieurs est le plus élevé. Il doit d'autre part intervenir auprès des organisations patronales pour que les conventions collectives précisent suffisamment les conditions d'égalité entre travail féminin et travail masculin. Quant à établir des « barèmes d'équivalence » rien n'est pire que les réglementations étroites et tatillonnes. Les « grilles » que l'on dresse pour se protéger deviennent de véritables prisons ! Ce qu'il faut avant tout c'est développer la formation professionnelle des jeunes filles et sur ce point nous sommes en avance, puisque le taux de scolarité des filles de 15 à 19 ans est déjà supérieur à celui des garçons ! Croyez-moi, l'avenir est aux femmes. Il y a là une véritable révolution qui s'accomplit sous nos yeux et dont on se rend souvent mal compte.

Question - *Rendre le travail plus facile et plus rentable pour les femmes suppose que la France de 1967 juge opportun d'appeler les Françaises, de plus en plus nombreuses et qualifiées, à entrer dans le marché du travail. Il s'agit là d'une grande option politique, et même philosophique. Je vous demande de vouloir bien expliquer, M. le Premier ministre, quelle « philosophie » de la Femme est la vôtre.*

Réponse - Je suis pour la liberté. Des femmes, en nombre de plus en plus grand, désirent exercer une profession. À l'État de leur en donner les moyens et il le fait en leur ouvrant toutes les formes d'enseignement et toutes les carrières qui dépendent de lui. D'autres, en particulier les mères de famille nombreuses, veulent se consacrer à leur foyer. Il faut qu'elles le puissent et que l'aide aux familles que nous pratiquons (allocations familiales, allocation de salaire unique, allocation logement) et que nous ne cesserons de pratiquer, le leur permettent.

Et il faut enfin que d'autres puissent se partager entre leur famille et leur profession. D'où l'utilité d'encourager les femmes à se diriger vers des professions qui ne les tiennent pas constamment au dehors (enseignement, magistrature par exemple) ; d'où l'utilité de mettre en place un système de travail à temps partiel ou encore des systèmes de reconversion professionnelle pour les mères de famille ayant achevé d'élever leurs enfants. Nous avons pris déjà des mesures en ce sens, en prévoyant par exemple une aide financière pour les femmes qui, ayant élevé trois enfants, veulent exercer une activité professionnelle.

Voilà, selon moi, les directions dans lesquelles il faut maintenant progresser. Car ma philosophie, c'est que la femme doit être pleinement elle-même aussi bien jeune fille que mère de famille et qu'il n'y a pas à créer des oppositions ou des incompatibilités entre son rôle d'épouse ou de mère et son métier. Il faut, au contraire, réaliser pleinement la compatibilité. C'est dans ce sens que je travaillerai si j'en ai la possibilité.

Question - *Les jeunes mères qui travaillent ont des besoins urgents qui ne paraissent pas devoir être satisfaits bientôt. Elles réclament la création, par les municipalités, de crèches, jardins d'enfants, locaux pour activités parascolaires, cantines, services ménagers collectifs, etc. Quel est donc le programme gouvernemental d'équipement social ? Et d'abord, a-t-il un programme ?*

Réponse - Un conseil : lisez donc le V^e Plan. Il prévoit par exemple que l'État apportera son concours dans les trois années qui viennent à la création de 150 centres sociaux, 230 crèches, 400 centres de consultation au titre de la protection maternelle et infantile, que le nombre de travailleuses sociales (conseillères ménagères, jardinières d'enfants, travailleuses familiales, puéricultrices) sera porté à près de 25 000, etc., etc. Un second conseil : regardez autour de vous. D'ores et déjà 1 800 000 enfants au-dessous de six ans sont accueillis dans les écoles maternelles et les jardins d'enfants et je vous ai dit notre intention d'accentuer encore cet effort ! Et n'oubliez pas que je viens de charger un groupe de travail, présidé par M. Bloch-Lainé, d'établir des propositions en faveur des enfants inadaptés, handicapés et abandonnés, convaincu qu'il y a là un domaine où les réalisations actuelles sont très insuffisantes. Ainsi, vous le voyez, le gouvernement a un programme et il a largement commencé à le mettre en pratique.

Question - *Que les équipements sociaux soient difficiles à créer au milieu des anciennes structures est une chose. Que l'on continue à construire de grands ensembles où ils ne sont pas moins absents est une autre chose, qui semble inadmissible. Pourquoi n'existe-t-il pas une loi imposant des servitudes aux promoteurs ? Il en existe bien pour la protection des sites. Pourquoi n'en ferait-on pas une pour la protection des familles qui paieront cher le droit d'habiter ces cités artificielles, faussement modernes ?*

Réponse - S'il y a eu dans le passé un décalage entre la réalisation des équipements sociaux et la construction de logements, le gouvernement a pris des mesures pour que ces équipements accompagnent désormais l'effort de construction ! Et ne faisons pas de démagogie : que la charge en incombe aux promoteurs, aux collectivités locales ou à l'État, au total c'est le coût de la construction qui est augmenté. C'est naturel d'ailleurs et même obligatoire mais le point d'application de ces charges importe peu. Ce qui importe c'est que la fiscalité frappe les bénéficiaires abusifs et je pense que nous avons dû y réussir assez largement si j'en juge par les gémissements de la profession ! Ce qui importe ensuite c'est que l'allocation-logement que nous avons instituée atténue la charge du loyer pour les familles modestes ou nombreuses.

Pour le coup d'ailleurs, il y a là une « philosophie » des grands ensembles. En ce qui me concerne je souhaite et je tâche de faire que ceux-ci comportent le plus possible d'équipements permettant la vie sociale, permettant à tous de se rencontrer, d'avoir une vie collective et non pas de rester confinés dans leur appartement comme dans une cage. C'est vrai des équipements sociaux mais ce l'est aussi des centres de culture, des maisons de jeunes, des salles de spectacle ou de sport, des piscines, des jardins. C'est vrai même des magasins, des lieux de promenade, des cafés, des dancings. L'homme est fait pour vivre en société et aller contre cette tendance ne fait que favoriser la mélancolie ou la violence.

Question - *J'en arrive à une question peut-être désagréable. Le projet de loi Neuwirth - la loi pilule - a été prudemment enterré avant la fin de la législature. C'est le gouvernement qui est maître de l'ordre du jour au Palais Bourbon. Et le gouvernement, M. le Premier ministre, c'est vous, pour une très grande part. Puis-je donc vous demander votre opinion personnelle sur la loi de 1920, sur sa réforme éventuelle ou sur son maintien ?*

Réponse - La proposition de loi Neuwirth pose un problème trop grave sur le plan de la famille, de la morale, de la santé, pour être discutée à la sauvette dans les trois derniers jours d'une législature. Il appartient au futur gouvernement et à la future assemblée de se saisir du problème et de le résoudre en tenant compte de tous ses aspects et notamment de la prise de conscience de l'opinion. De toute manière, la loi de 1920 doit être réformée. Mais ce serait une grave erreur de croire que ce soit uniquement une question de pilule !

Question - *En revanche, la presse vous a récemment décerné le titre de « féministe » pour avoir proposé une amélioration des droits de la mère qui ne sont pas encore égaux à ceux du père. Voudriez-vous expliquer avec précision votre projet ? Votre idée est-elle bien de voir accorder à la mère des droits sur ses enfants rigoureusement égaux à ceux du père ?*

Réponse - Si c'est être féministe qu'estimer que la mère doit avoir sur ses enfants des droits égaux à ceux du père, je le suis à coup sûr. Je crois que le droit de la famille est bâti sur des principes qui ne correspondent ni aux besoins d'une société moderne, ni au progrès des idées. La toute-puissance du mari n'est plus une notion vivante. La femme, citoyenne à part entière, depuis qu'en 1945 le général de Gaulle lui a donné le droit de vote, la femme qui apporte souvent par son travail des ressources au ménage et qui de toute manière a un rôle primordial dans l'éducation des enfants, doit voir sa situation juridique adaptée à ses responsabilités réelles.

En 1965, déjà, une loi a modifié les régimes matrimoniaux dans le sens de l'égalité entre époux. Le gouvernement a aussi préparé un projet de loi dont j'espère qu'il sera voté par la prochaine législature et qui modifiera le droit de la famille, en faisant disparaître l'ancienne notion de puissance paternelle exclusive. La décision autoritaire du seul père de famille sera désormais remplacée par l'association des deux parents. De même le père ne sera plus l'administrateur légal et exclusif du patrimoine de l'enfant. Ce même projet affirmera également les droits des femmes qui élèvent seules leurs enfants.

Question - *Les questions que l'on pose à un chef de gouvernement prennent fatalement toutes un ton revendicatif. On oublie généralement de poser celle qui lui serait agréable. Existe-il donc une question que vous aimeriez vous poser à vous-même pour clore cet entretien ?*

Réponse - Sinon une question, du moins une réponse ! Nous assistons à une évolution qui donne progressivement aux jeunes filles et aux femmes l'égalité complète des droits et des chances et modifie profondément leur comportement. Pour ma part, j'y suis profondément favorable à condition qu'elle n'y perdent pas leur caractère. Être égale de l'homme, ce n'est pas forcément l'imiter, car les qualités de la femme valent celles de l'homme. C'est en développant sa propre originalité et non en y renonçant qu'on réalise pleinement sa personnalité.

Allocution à l'ORTF (22 février 1967)

Mots-clés : Agriculture – Aménagement du territoire – Construction européenne – Élections législatives de 1967 – Gaullisme – Logement – Participation

Lieux : -

Cette allocution diffusée le mercredi 22 février 1967 est enregistrée dans l'après-midi du 21, avant un déplacement de campagne à Compiègne et Laon dans la soirée du mardi.

Ce soir, je m'adresse à vous au nom de tous les candidats de la V^e République, au nom des candidats de la majorité qui durant quatre ans ont soutenu le gouvernement et lui ont permis de travailler avec continuité pour la première fois depuis que la République existe pendant toute une législature.

En réaffirmant aujourd'hui leur volonté de soutenir la politique définie par le général de Gaulle ils vous assurent la stabilité. C'est cette même volonté qui nous a conduit à réaliser l'unité de candidature, un candidat dans chaque circonscription, un seul candidat par circonscription. Le résultat n'était pas si facile à atteindre puisque les oppositions en face du candidat unique de la V^e République présentent en moyenne quatre candidats par circonscription. Les oppositions préfigurent ainsi ce que serait une Assemblée où elles seraient maîtresses ; où 3 ou 4 groupes divisés entre eux – et souvent en eux-mêmes – sur toutes les grandes questions seraient hors d'état de composer une majorité quelconque capable de soutenir une politique quelconque, un gouvernement quel qu'il soit.

C'est pourquoi le 5 mars prochain vous aurez à dire si vous souhaitez que la France continue d'aller de l'avant sous la direction du général de Gaulle avec le concours d'un gouvernement stable, d'une majorité homogène, ou si vous tolérez que se recréent les conditions du désordre et de la confusion.

Le même esprit de cohésion, de clarté nous allons l'appliquer à la campagne télévisée. Au cours des sept émissions de la majorité nous n'allons pas faire se succéder de vagues et vastes professions de foi, nous essaierons de vous expliquer simplement, honnêtement, l'action de la V^e République dans tous les domaines auxquels elle s'applique, ce qui a été fait, ce qui devra l'être. René Capitant, président de la commission des Lois à l'Assemblée, vous parlera des institutions, Maurice Schumann, président de la commission des Affaires étrangères, de la politique extérieure, Valéry Giscard d'Estaing, de la politique financière et monétaire. Jean-Claude Fortuit, un jeune candidat à Valenciennes, vous dira l'action de la V^e République, présente et future, en faveur de la jeunesse. Et madame Solange Troizier, médecin des hôpitaux, candidate à Paris, traitera des problèmes de vieillesse, de la condition des femmes. Moi-même je clôturerai ces émissions en essayant de donner une vue d'ensemble et d'éclairer les problèmes qui vous préoccupent tous car ils conditionnent votre vie quotidienne, votre avenir personnel, familial. Notre politique se résume en un seul mot : « Progrès ».

Progrès économiques d'abord.

La France après 50 ans de stagnation démographique et économique, connaît depuis 1958 un extraordinaire renouveau qui se traduit notamment par une expansion importante et régulière. Importante, puisque les statistiques, celles des organisations internationales, attestent qu'aujourd'hui le revenu de chaque Français égale largement celui de chaque Allemand, dépasse celui de chaque Anglais. Régulière, puisqu'en dépit des aléas de la stabilisation, elle a été en moyenne de 5 % et qu'à ce rythme, le revenu des Français devrait doubler tous les 17 ans. Pour atteindre ce résultat, il fallait d'abord un effort énergique afin de rattraper notre retard en matière d'équipement.

Ce effort a été accompli, je n'en donnerai que deux ou trois exemples : pour la recherche scientifique nous avons multiplié les crédits par 7, pour l'Éducation nationale par près de 4 ; partout, collèges, lycées, facultés s'élèvent, ou des millions d'enfants, de jeunes gens, peuvent recevoir une formation plus complète et mieux adaptée. En matière d'autoroutes, nous en construisons chaque année autant qu'il en existait en tout quand le général de Gaulle est revenu au pouvoir. Nos villes sont des chantiers, nos campagnes se transforment. Ouvrez les yeux autour de vous et regardez !

Est-ce à dire que tout soit parfait ? Loin de là. Nous savons autant que personne l'immensité des besoins. Je prendrai un exemple : le logement. Là aussi nous avons fait un grand effort. Nous avons doublé le rythme de la construction, nous avons multiplié par 2 ½ le nombre des HLM construits chaque année. En 8 ans, la V^e République aura mis en chantier des logements neufs pour plus de 10 millions de personnes, et pourtant nous savons que des milliers et des milliers de Français attendent encore un logement convenable. Les jeunes ménages de plus en plus nombreux s'impatientent. Et j'en dirai autant du téléphone par exemple, mais ce n'est pas en revenant à l'inflation, à l'instabilité qu'on trouvera la solution. C'est en poursuivant, c'est en accentuant une politique cohérente et qui a les moyens de sa réalisation.

Au total en quelques années la France a changé de visage. Les retards se sont atténués, la modernisation de l'industrie, de l'agriculture, se précipite, le commerce, petit et grand, l'artisanat développent leur productivité, le niveau de vie s'améliore. Nous avons commencé à construire un pays moderne, capable de tenir en tête aux États les plus évolués de l'Europe occidentale. Mais ce qu'il faut c'est que cette prospérité accrue profite à tous. Il ne suffit pas de faire l'expansion et de créer des emplois, de développer le niveau de vie global, il faut une politique résolue de progrès social, il faut lutter contre l'injustice, il faut faire disparaître progressivement toutes les inégalités.

Inégalités régionales d'abord.

La révolution économique qui s'accomplit autour de nous tendrait si on la laissait faire à aggraver l'écart entre les régions industrialisées et d'autres, l'Ouest, le Sud-Ouest, le Massif central, sans compter que la concurrence extérieure, les conversions nécessaires viennent parfois gêner l'expansion de nos régions frontalières. Il faut donc organiser, promouvoir, une large politique de décentralisation industrielle. Il faut que les communications de tout ordre soient largement développées entre toutes nos régions, il faut que chaque région puisse développer pleinement ses capacités et ses vocations naturelles, il faut, en somme, organiser la croissance équilibrée de nos villes et de nos provinces.

La V^e République, en créant l'Aménagement du territoire, a mis en place l'instrument de cette politique à laquelle vous le savez je me suis personnellement attaché.

Inégalités des conditions ensuite.

Et d'abord, des agriculteurs. Certes notre agriculture est en pleine mutation, l'Europe lui ouvre de nouvelles possibilités. Mais il est certain que le niveau de vie et en particulier, celui des petits exploitants, connaît un retard considérable. Il faut donc, il faut que tout en facilitant la retraite des agriculteurs âgés, tout en créant les conditions de vie propres à inciter les jeunes à rester à la terre, nous fassions que les exploitations de type familial mais mieux structurées, mais mieux équipées, puissent devenir rentables. C'est ce que le V^e Plan a vu. Et c'est pourquoi il a prévu que le niveau de vie des agriculteurs devrait augmenter plus vite que celui des autres catégories.

Le gouvernement y veillera, comme il veillera à ce que, à l'intérieur du Marché commun, le jeu de la concurrence ne soit pas faussé. Que les professionnels de leur côté continuent de s'organiser à tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation et l'agriculture française recueillera de larges profits grâce à ces 200 millions de consommateurs que lui offre le Marché commun agricole, réalisation combien difficile de la politique permanente, obstinée de la V^e République.

Inégalités de la condition ouvrière enfin.

Le général de Gaulle, le premier, a proclamé, qu'il n'y a pas de chemin vers la paix et la justice sociale autre que l'association de tous les producteurs, patrons et salariés, aux progrès des entreprises. Il faut substituer à la vieille conception du patronat de droit divin, à la permanente revendication aussi, la participation de tous aux profits et aux responsabilités. Des pas ont déjà été faits, des progrès importants et nouveaux devront être accomplis au cours de la prochaine législature, tout en maintenant le niveau des investissements et la nécessaire autorité de la direction.

L'expansion donc, c'est-à-dire la sécurité de l'emploi, c'est-à-dire l'élévation du niveau de vie, la justice pour tous et d'abord pour les plus défavorisés, voilà nos objectifs. Nous voulons une France prospère, une France moderne, une France humaine et fraternelle. Les candidats des oppositions vous diront, j'en suis convaincu, à peu près la même chose et même peut-être se livreront-ils à la surenchère. C'est inévitable.

Mais la différence entre nous et les autres, c'est que nous seuls sommes en mesure de mener à bien cette politique. Les hommes ne sont pas en cause et nous ne prétendons pas être les seuls capables. Mais nous sommes seuls parce que nous sommes unis, seuls en mesure de constituer demain une majorité cohérente, capable de défendre une politique et de soutenir un gouvernement. Le choix, votre choix, il n'est pas entre des programmes, il est entre l'unité et la confusion, entre la stabilité et le désordre, entre l'efficacité et l'impuissance et c'est pourquoi, vous choisirez j'en suis sûr, la V^e République.

Interview à l'Auvergnat de Paris (25 février 1967)

Mots-clés : Élections législatives de 1967

Lieux : Auvergne – Cajarc – Cantal – Montboudif – Saint-Flour

L'Auvergnat de Paris est un journal créé en 1882 par Louis Bonnet pour informer les Auvergnats venus travailler en région parisienne sur les nouvelles de leur province d'origine. Les « trains Bonnet » ont été mis en place par le même Louis Bonnet pour permettre aux Auvergnats de rentrer chez eux de nuit et à tarif réduit. Durant le mois de février 1967, Georges Pompidou passe presque tous ses week-ends dans le Cantal pour sa campagne.

Question – On supposerait volontiers que vous présentez à Saint-Flour sentimentalement, à cause de la proximité de Montboudif. Est-ce tout à fait la seule et unique raison ? Êtes-vous resté très attaché au pays ? Quelles sont les principaux motifs de cet attachement ?

Réponse – Si je me présente à Saint-Flour c'est évidemment parce que cette circonscription est celle de mon village natal.

Comment pouvez-vous me demander si je suis resté très attaché au pays ? Connaissez-vous un Auvergnat qui ne soit pas attaché à sa province ? Quant aux motifs... Je crois qu'on aime son pays natal comme on aime sa mère, cela ne raisonne pas.

Question – Pourquoi, étant Premier ministre, vous présenter dans un si petit fief, s[i] peu peuplé ? Est-ce une manière de modestie, ou bien est[-ce] parce que vous ne voulez pas que cela vous « distraire » [sic] trop de vot[re] tâche de Premier ministre ?

Réponse – Comme Prem[ie]r ministre j'aurais sans doute pu choisir ma circo[ns]cription, mais je ne vois pas pourquoi il y aurait des circonscriptions nobles et d'autres de seconde zone. Et ne croyez pas que les circ[o]nscriptions rurales soient celles qui donnent le moins de tra[vail], bien au contraire, surtout quand elles sont éloignées de Paris. S[i] mes préoccupations avaient été celles que vous croyez, c'est à P[aris] que je me serais présenté. Mais je considère que quand on a des at[ta]ches, notamment provinciales, on se doit d'être candidat chez soi. Il ne s'agit pas pour moi d'obtenir un siège de député, il s'agit de représenter le Cantal.

Question – Aviez-vous déjà été tenté par la députation ? Si vous vous étiez présenté avant d'être Premier ministre, auriez-vous choisi Saint-Flour ? Est-ce à votre avis un avantage, pour un Premier ministre, de n'avoir pas suivi la carrière politique traditionnelle, de n'avoir pas « gagné ses galons au feu » en quelque sorte ?

Réponse - Je vous ai déjà à moitié répondu. En toute circonstance, j'aurais choisi Saint-Flour, mais il est exact que je n'étais pas [t]enté par la politique active. Je n'y suis entré qu'à la demande du général de Gaulle. Ceci vous explique le caractère anormal de ma carrière politique. Puisque m'y voilà, j'essaie d'être à la hauteur de ma tâche.

Question - *Pourquoi ne vous êtes vous pas présenté à Cajarc où vous avez une maison ? Et pourquoi, par ailleurs n'avez-vous pas une résidence campagnarde dans la région de Saint-Flour, sinon à Montboudif même ? Envisagez-vous d'en acquérir une ?*

Réponse - J'ai en effet acheté une maison dans le Lot dont ma famille paternell[e] est pour une part originaire mais je ne vois pas de raison d'en acquérir dans le Cantal. Car, figurez-vous, j'ai ma maison et précisément à Montboudif. Elle appartient encore à ma tante, sœur aînée de ma mère mais elle me reviendra et j'y vais chaque été, quoique discrètement.

Question - *Personne ne doute que si vous êtes élu, vous ferez beaucoup pour la région ; quelles réalisations envisagez-vous déjà à Saint-Flour, et dans la région pour aider à l'expansion de la vieille place forte ? Sur le plan touristique ? Sur le plan industriel ?*

Réponse - Le but même de ma candidature est d'aider au développement du Cantal et en particulier de l'arrondissement de Saint-Flour, qu'il s'agisse du développement des communications, de l'expansion sur le plan touristique, de la création d'industries légères ou de la modernisation de l'agriculture (élevage, transformation du lait, commercialisation du fromage) dans le cadre des exploitations de type familial. Tout cela, je ne cesse de le dire au cours de ma campagne et ne crois pas utile de le développer ici.

Question - *Viendrez-vous souvent à Saint-Flour ? Serez-vous un « Premier ministre député » (comme Frédéric II été un « roi-sergent ») ou abandonnerez-vous complètement les rênes à votre suppléant ?*

Réponse - Là aussi, j'ai dit à mes électeurs que Ministre ou non je me considérerai comme leur représentant et m'occuperai moi-même de toutes les affaires concernant la circonscription. Je vous signale à ce propos que le « roi-sergent » n'était pas Frédéric II mais son prédécesseur.

Question - *Vous êtes, monsieur le Premier ministre, un « Auvergnat de Pari[s] ». Que pensez-vous des rapports de la colon[i]e auvergnate de Paris avec la « petite patrie » ? Êtes-vous de mon avis quand je pense que l'Auvergne a beaucoup à attendre des Auvergnats de Paris et à leur demander ? Que pensez-vous de l'action des Auvergnats de Paris dans ce sens ? Quels conseils croyez-vous pouvoir leur donner ?*

Réponse - Il y a de nombreux Auvergnats qui se sentent solidaires de leur terre natale et je crois que la présence dans notre capitale d'une colonie auvergnate importante et dont certains membres jouent un rôle non négligeable ou ont des situations économiques

important[es] est un bienfait pour notre province. Le conseil que je leur donne, c'est de faire profiter l'Auvergne de leur action et de leur énergie, ce que j'essaie de faire en ce qui me concerne.

Question - *Connaissez-vous notre journal ? Vous est-il arrivé, vous arrive-[t-il] de le lire ? Les nouvelles locales de Montboudif, par exemple ? Savez-vous si votre naissance a été annoncée par L'Auvergnat de Paris ? Avez-vous pris les « trains Bonnet » ?*

Réponse - Je connaissais votre journal et il m'est arrivé souvent de le lire. J'ignore si ma naissance a été annoncée dans *L'Auvergnat de Paris*, je ne le lisais pas à ce moment-là ! Mais je sais pa[r] exemple que mon entrée à l'École nor[ma]le supérieure ou mon succès à l'agré[gation] ont été annoncés.

Question - *Aimeriez-vous nouer des liens plus étroits avec les associations d'Auvergnats de Paris ? Aimez-vous notre folklore ? Accepteriez-vous d'user de votre influence pour qu'il ne soit plus ignoré syst[éma]tiquement par l'ORTF et les postes de radio périphériques sous contrôle de votre gouverne[ment] ?*

Réponse - Bien sûr, j'aime le folklore de L'Auvergne et je suis prêt, s[i] ce que vous me dites est exact, à demander à l'ORTF de lui fair[e] plus de place.

Interview à Jours de France (25 février 1967)

Mots-clés : Centre démocrate – Éducation nationale – Élections législatives de 1967 – FGDS – IV^e République – Logement – Majorité – Opposition – Parti communiste – Recherche scientifique – Républicains indépendants – UDR – Ve Plan

Lieux : Cantal – Montboudif – Orvilliers

Cette interview fait partie de la série d'interviews accordés par Georges Pompidou dans le cadre de la campagne électorale avant les élections législatives des 5 et 12 mars 1967.

Question – M. le Premier ministre, au cours de votre interview récente à la télévision, vous avez dit que le plus grand succès du gouvernement était l'Éducation nationale. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur cette réponse qui a parfois surpris ?

Réponse – J'ai dit en effet que dans l'œuvre de la V^e République, ce qui me paraissait la plus grande réussite et ce qui m'avait fait le plus de plaisir, c'est l'Éducation nationale.

Ce problème était peut-être le problème fondamental, du point de vue social (possibilité pour les jeunes de milieu modeste d'avoir leur chance dans la vie, possibilité pour les familles d'être assurées de l'avenir de leurs enfants), comme du point de vue national : la jeunesse est l'avenir du pays. La culture est la tradition et la noblesse de la France.

Or l'effort accompli est extraordinaire et chacun s'en aperçoit : crédits multipliés depuis 1958 par près de 4, nombre d'enfants admis à l'enseignement du second degré presque doublé, nombre d'étudiants multiplié par 2 ½. Plus de locaux d'enseignement supérieur construits en 4 ans que pendant les 100 années précédentes ! Il y a là, surtout pour l'universitaire que j'ai été, de quoi se réjouir. D'autant plus qu'à l'Éducation nationale se superpose la recherche scientifique dont dépendent notre puissance économique et en grande partie notre prestige intellectuel, dont ds 1958 le général de Gaulle a créé les cadres (Délégation à la recherche scientifique et « comité consultatif » composé de 12 savants) et dont en 8 ans nous avons multiplié les crédits par plus de 7.

Le résultat, c'est que la France compte de nouveau parmi les puissances scientifiques et les prix Nobel n'en sont qu'une consécration parmi d'autres en démontrant que l'étranger a redécouvert la science française après 30 ans d'éclipse !

Question – Vous avez dit aussi que votre plus grande déconvenue était le logement. Auriez-vous donc négligé ce problème ?

Réponse – Que nous l'ayions négligé, assurément pas. La preuve d'ailleurs en est que nous avons pratiquement doublé le rythme de la construction notamment en matière de logements sociaux. Nous avons, en 1965 et 1966, atteint la cadence de 425 à 440 000 logements par an, de quoi loger plus d'un million et demi de personnes chaque année

et nous avons construit en 1866 deux fois plus d'HLM qu'on n'en faisait en 1958. Au total, la V^e République a procuré un logement neuf à quelques 10 millions de Français. Ce n'est pas rien ! De plus, l'allocation-logement que nous avons créée permet d'atténuer sensiblement pour les familles l'incidence du coût de la construction.

Il n'en reste pas moins vrai que les besoins sont immenses, que 50 et peut-être 100 ans de retard en ce domaine nous contraignent à accentuer encore l'effort. C'est pourquoi nous donnons maintenant au logement la priorité no 1 et nous venons d'ailleurs de prendre dans un récent conseil des Ministres des mesures pour développer la construction en 1967. Dans l'exécution du V^e Plan, nous serons amenés à accentuer cette politique. J'espère qu'à la fin du V^e Plan, c'est-à-dire en 1970, le problème sera pour l'essentiel résolu. Il faudra certes continuer et il y aura encore des taches d'ombre ça et là, mais le cap devrait être passé.

Question - *Parlons un peu politique. Vous avez, dans votre discours du Palais des Sports, souligné les divisions des oppositions. Mais il semble bien qu'il y ait eu des regroupements, du moins à gauche. N'êtes-vous pas injuste ?*

Réponse - Comment pourrait-on être injuste ? C'est vrai, les socialistes SFIO et les radicaux se regroupent au sein de la Fédération de MM. Guy Mollet et Mitterrand. Mais M. Gaston Defferre, qui est SFIO, n'a pas d'adversaire du Centre démocrate, lequel n'a pour lui que tendresse alors que théoriquement la Fédération est alliée aux communistes qui combattent le Centre démocrate et M. Defferre lui-même. Pouvez-vous y comprendre quelque chose ? Et M. Maurice Faure, qui est radical-socialiste, paraît-il, et à ce titre membre de la Fédération, refuse, ce sont ses termes, « d'accepter le postulat de la Fédération qui considère le parti communiste comme l'allié privilégié ». Alors comment tous ces leaders s'arrangent-ils entre eux au sein de cette même Fédération regroupée ? Il est évident qu'il ne s'agit là que d'alliances purement électorales et variant avec la situation de chaque circonscription. C'est pourquoi on s'allie, en gros, avec les communistes parce qu'ils apportent des millions de suffrages possibles mais, en détail, on leur tourne le dos dès que les circonstances locales exigent d'attirer les voix modérées.

Comment cette tactique pourrait-elle conduire à une majorité cohérente susceptible de soutenir un gouvernement ? Que M. Defferre et M. Maurice Faure (et je cite ces deux-là au hasard) nous disent s'ils voteront pour un gouvernement où entreraient les communistes. Et s'ils doivent voter contre, où trouveront-ils une majorité sans le parti communiste ? Quant au Centre démocrate qui entend tout régenter avec ses quelques 30 ou 40 ou peut-être 50 élus probables d'après les sondages, il est le type même de ces groupes charnières qui portent la responsabilité de la plupart des crises ministérielles dans le passé. Tout cela nous ramène bien au régime de division, de contradiction et d'impuissance qui a conduit la France à l'abaissement des années 1946-1958.

Et qu'on ne prétende pas que j'exagère ! M. Churchill disait en 1955 : « Les Français, je n'en tiens pas compte. Ils sont tellement inconsistants. » Et le travailliste M. Attlee n'était pas plus tendre. En 1955 à la Chambre des Communes, il déclarait : « Il faut déplorer la légèreté des parlementaires français. Il nous est difficile de prendre au sérieux la France, étant donné son comportement absolument irresponsable. On ne sait jamais réellement d'une semaine à l'autre s'il y aura un gouvernement français. »

Question - *Mais n'y a-t-il pas aussi des divergences dans la majorité ? M. Giscard d'Estaing semble faire des réserves sur la politique, il y a un Centre national pour la V^e République qui se déclare fidèle au général de Gaulle mais hostile à vos candidats...*

Réponse - Distinguons. Le soi-disant Centre national n'a d'existence qu'apparente et se compose d'adversaires acharnés du général de Gaulle, camouflés derrière trois ou quatre transfuges déçus de n'avoir pas été investis. C'est, autrement dit, une machine de guerre de l'opposition.

Quant aux Républicains indépendants de M. Giscard d'Estaing, certains ont parfois le souci de manifester leur originalité mais ils se sont tous déclarés décidés à poursuivre l'œuvre entreprise depuis quatre ans par la majorité dont ils faisaient partie comme à soutenir le gouvernement du général de Gaulle. Il n'y a, au sein de la V^e République, aucune opposition sur les données fondamentales de la politique non plus que sur l'attitude à prendre vis-à-vis du gouvernement. Qu'il y ait des nuances, bien sûr. Mais le tout est d'être d'accord sur l'essentiel, et nous le sommes. C'est cela qui permet d'avoir la stabilité d'où tout dépend.

Question - *Si je comprends bien, c'est sur cette question de régime politique que vous centrerez la campagne électorale. Pensez-vous que ce sera l'élément déterminant du résultat ?*

Réponse - Vous posez la question fondamentale. Il s'agit de savoir en effet si les Français voteront en tenant compte à l'excès des habitudes locales des questions de personnes, ou s'ils verront la portée réelle de leur vote. Voter pour les communistes, cela a un sens : cela veut dire vouloir faire de la France une démocratie populaire sans liberté politique, avec le parti unique et tout ce qui caractérise un régime totalitaire. Mais voter socialiste ou radical, même camouflés en « fédération », ou à plus forte raison voter Centre démocrate, cela signifie vouloir nous ramener au régime des partis, où plus personne ne commande, où toute stabilité, toute continuité, toute efficacité disparaît.

Veut-on que le président de la République élu par le peuple soit le grand inspirateur de la politique générale et le garant de la stabilité gouvernementale ? Veut-on au contraire que les groupes parlementaires se disputent des portefeuilles en se neutralisant mutuellement ? Là est en effet la question posée aux électeurs.

Question - *Mais on a fait observer qu'il y avait parmi les candidats de la V^e République des hommes qui avaient été ministres de la IV^e République. Alors, ne mérite-vous pas les reproches que vous adressez à vos adversaires ?*

Réponse - Bien sûr, il y a parmi nous des hommes qui ont joué un rôle sous la IV^e République. J'ai dit et je répète que la V^e République ne jette aucune exclusive.

Mais à une condition : c'est qu'on soit d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire avant tout le fonctionnement des institutions. Les hommes de la IV^e République qui ont compris la leçon des faits et se sont ralliés, nous les acceptons de grand cœur. Ceux que nous combattons, c'est ceux qui s'obstinent dans l'erreur et qui, n'ayant pas voulu hier de l'élection du président de la

République par le peuple, cherchent aujourd'hui à annuler les résultats de cette élection. Comment les électeurs pourraient-ils être dupes et se renier eux-mêmes, 15 mois après avoir réélu le général de Gaulle ?

Question - *La certitude de la victoire « V^e République » affichée même par beaucoup dans l'opposition est-elle une aide ou un handicap pour vous ?*

Réponse - Je doute qu'il y ait dans l'opposition un désir ardent de nous aider.

Quand on affiche la certitude de la victoire de la V^e République, c'est évidemment pour suggérer aux électeurs qui penchent pour nous mais sont encore hésitants, de s'abstenir. Quand on affiche au contraire comme je le vois dans certains journaux la certitude de la défaite des candidats de la V^e République, c'est pour essayer de décourager nos partisans. Je crois, quant à moi, que la bataille sera sévère, que la multiplicité des candidatures d'opposition et de diversion a pour but de disperser les voix, mais que, si les Français qui ont voté pour le Général veulent bien être logiques avec eux-mêmes et aller voter, même si cela les dérange ce jour-là, le succès de la V^e République ne fait pas de doute.

Question - *Votre candidature dans le Cantal est-elle pour vous une épreuve ou une formalité ?*

Réponse - Ce n'est pas une formalité, car j'ai le respect de mes compatriotes ; et, puisque je sollicite leurs suffrages, je prends au sérieux la campagne électorale, afin de les éclairer sur ce que je compte faire aussi bien en matière de politique générale que d'action pour mon département. Mais ce n'est pas une épreuve non plus, croyez-le. Ce n'est jamais une épreuve que de se retrouver dans sa province natale et de s'intéresser à ses problèmes et à ses habitants. Il suffit de céder à ses penchants naturels.

Question - *Une dernière question. Voteriez-vous à Montboudif ?*

Réponse - Non. D'abord, cela me gênerait, je l'avoue, de voter pour moi ! Et puis il faut que je sois à Matignon le jour des élections. Je voterai donc, comme d'habitude, à Orvilliers.

Allocution à l'ORTF (3 mars 1967)

Mots-clés : Centrisme – Élections législatives de 1967 – Gaullisme – IV^e République – Mouvements gaullistes – Parti communiste – Parti socialiste

Lieux : -

Cette allocution enregistrée le jeudi 2 après-midi à la Maison de la Radio est diffusée le vendredi 3, deux jours avant le premier tour des élections législatives.

Françaises, Français,

Voici qu'approche la minute de vérité. L'instant où chacune et chacun d'entre vous, dans le secret de l'isolement, va décider par son vote de l'avenir, l'avenir de la France, des Français, votre avenir.

Vous avez vu se dérouler la campagne électorale, large, complète. Les oppositions, toutes les oppositions ont pu s'exprimer librement et abondamment à la télévision, à la radio, dans la presse, par les affiches, les tracts, les brochures, les circulaires, les réunions et Dieu sait qu'elles ne s'en sont pas privées et qu'il ne leur a pas manqué de moyens. D'ailleurs je m'en félicite, car c'est la démocratie et c'est la meilleure réponse aux dérisoires accusations qu'on nous fait parfois de limiter les libertés.

Vous avez entendu les chefs des oppositions. Tout à l'heure encore, trois d'entre eux vont vous inviter à voter non pas pour une majorité de substitution, mais pour trois formations partisans et minoritaires. Aucun d'entre eux ne vous dira, aucun ne peut vous dire qu'il espère obtenir la majorité. Aucun d'entre eux ne peut vous dire qu'en s'alliant avec d'autres il peut espérer atteindre la majorité. Je sais que le parti communiste a conclu un accord électoral avec la Fédération démocrate et socialiste. Mais à eux deux ils ne sont encore qu'une minorité et d'ailleurs comment pourraient-ils gouverner ensemble, divisés qu'ils sont sur tout et notamment en politique extérieure où les uns regardent vers la Russie soviétique, et les autres veulent nous replonger dans la subordination intégrée de l'OTAN ? Quant au Centre démocrate, qui donc, par quel miracle, pourrait imaginer qu'il ait une chance de faire prévaloir sa politique à moins, bien entendu, qu'il ne cherche à jouer le rôle néfaste des partis charnières, ces partis charnières qui ont provoqué la plupart des crises ministérielles dans le passé, réduisant le pays à l'impuissance au dedans, à l'effacement au dehors.

Enfin les candidats de la V^e République. Un seul par circonscription, méfiez-vous des contrefaçons. Nous nous sommes réunis sous ce signe de la V^e République pour vous permettre de décider dans la clarté. Nous proclamons devant vous, notre volonté commune de défendre les institutions de la V^e République, de soutenir le gouvernement que désignera le général de Gaulle, chef de l'État, pour appliquer la politique dont il a lui-même défini les grandes lignes et les objectifs. Ces objectifs, quels sont-ils ? Vous les connaissez : je vais pourtant les rappeler rapidement.

C'est d'abord l'expansion, l'expansion rapide. À ce propos, certains ont osé prétendre que la France prenait du retard sur les autres pays. Eh bien justement, la Commission du Marché commun à Bruxelles vient de publier les statistiques internationales pour l'année 1966 et la France vient en tête de toutes les nations occidentales, avant les États-Unis, avant l'Allemagne, avant la Grande Bretagne et les prévisions pour 1967 sont identiques. Expansion donc, rapide, régulière dans la stabilité de la monnaie, et cela par la modernisation de toutes nos structures, l'industrie, l'agriculture, le commerce, grand et petit, l'artisanat, pour pouvoir assurer la sécurité de l'emploi pour tous, pour pouvoir développer la productivité et ainsi nous mettre en mesure de tenir notre place dans le Marché commun et d'élever le niveau de vie de tous les Français.

À l'intérieur aussi, le progrès social. Progrès social, cela veut dire d'abord le développement aussi rapide que possible de tous les équipements, les écoles, les logements, les hôpitaux, les autoroutes, le téléphone, l'amélioration de l'habitat rural. Progrès social, cela veut dire la disparition nécessaire aussi des inégalités entre les revenus des agriculteurs, des petits exploitants surtout, et le revenu des citadins. Progrès social, cela veut dire encore l'association des travailleurs, de tous les travailleurs, aux progrès des entreprises, aux responsabilités économiques, et cela veut dire enfin la continuation d'une action persévérante en faveur des catégories les plus défavorisées. Je pense aux petits salariés, aux personnes âgées, aux familles nombreuses, aux handicapés.

À l'extérieur, objectif : l'indépendance. L'indépendance qui nous permet de construire l'Europe, de la construire patiemment, réellement, comme nous avons commencé de le faire en mettant en route le Marché commun, en construisant, au prix de quelles difficultés, le Marché commun agricole ; comme nous le ferons demain dans le domaine politique si nos partenaires veulent s'y prêter. L'indépendance qui permet de rester fidèles à nos alliances sans retomber dans la sujétion. L'indépendance qui nous permet d'entretenir des relations chaque jour meilleures avec tous les pays, y compris notamment la Russie soviétique. L'indépendance en un mot qui permet de préserver la paix, notre paix, que de Gaulle nous a rendue en mettant fin aux combats d'Algérie, qu'il maintient aujourd'hui, qu'il maintiendra demain en tenant le pays à l'écart des conséquences éventuelles de la détestable guerre du Vietnam. Voilà, oui voilà la politique que les candidats de la V^e République entendent défendre. Seul un gouvernement durable soutenu par une majorité cohérente peut espérer la mettre en pratique.

Les opposants peuvent étaler les promesses comme des panneaux de réclame. Mais ils ne vous disent pas comment ils les financeront. Un exemple : un des chefs de ces oppositions vient de déclarer qu'il porterait la part de l'Éducation Nationale pour le budget à 25% (remarquez que quand il était au pouvoir il se contentait de 10%). Mais enfin admettons ; eh bien, savez-vous que cette seule déclaration représente par rapport à la situation actuelle comme dépenses supplémentaires : près de 1 000 milliards d'anciens francs. Je le défie bien de savoir où prendre des sommes pareilles fût-ce aux dépens des dépenses militaires, alors que cela représente une augmentation de 50% de l'impôt sur les revenus. Mais de toute manière les opposants seraient hors d'état de mettre en pratique leur promesse, de même qu'ils en étaient incapables hier, quand ils se partageaient tous les pouvoirs.

Je sais bien qu'ils nous disent, qu'ils vous disent qu'ils n'entendent pas revenir aux erreurs de la IV^e République, ils en prêtent même le serment. Mais cette IV^e République c'est eux qui l'ont faite, c'est eux qui l'ont occupée pendant douze années consécutives, et qui y ont fait la démonstration de leur impuissance. Ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, reconstruisent les conditions du désordre et de la confusion en dressant contre la politique du général de Gaulle, contre le général de Gaulle, des oppositions unies pour détruire, mais incapables de construire

quoi que ce soit en commun. La preuve d'ailleurs, c'est que, divisés sur la politique intérieure, divisés sur la politique extérieure, on en est arrivé au point qu'on vous annonce comme un événement qu'on « essaiera », je dis bien qu'on « essaiera », de s'entendre sur un programme commun et, notez-le bien, qu'on l'essaiera « après » les élections. Autrement dit, on vous demande de voter dans l'obscurité complète, dans l'ignorance non seulement de ce qu'on pourrait faire, mais même de ce qu'on voudrait faire. D'ailleurs, voyez-vous je viens d'avoir un certain nombre de débats avec plusieurs leaders de ces oppositions. Eh bien, en face d'eux, j'ai compris, j'ai même physiquement senti que les meilleurs n'avaient rien appris, que le vieux démon du régime d'assemblée n'avait cessé de les envoûter. Voilà le fond du problème. Pensez-y dimanche avant de déposer votre bulletin dans l'urne.

Françaises, Français, n'allez pas en un instant détruire tout ce qui a été construit, n'allez pas fermer la porte à vos espérances, et d'ailleurs, soyez simplement logiques avec vous-mêmes, avec le choix que vous avez fait il y a moins de quinze mois quand vous avez renouvelé le mandat du général de Gaulle. Allons, pour le progrès, pour la stabilité, pour l'indépendance et pour la paix, faites confiance, je vous le demande, aux candidats de la V^e République, et vive la France !

Interview à La Croix (27 mars 1967)

Mots-clés : Allocations familiales – Enseignement privé – Fiscalité – Logement – Majorité – Union économique et monétaire

Lieux : -

Interview accordée par Georges Pompidou au quotidien catholique, parue le lundi de Pâques. Nous n'avons pas trouvé trace d'un rendez-vous avec un journaliste : il se peut que cela soit une interview écrite.

Question – *La solidité des institutions est un des principaux soucis du gouvernement. N'y a-t-il pas un danger à identifier ces institutions au principal parti qui forme votre majorité ?*

Réponse – Les institutions ne sont pas l'affaire d'un parti. Rien ne serait plus utile à la France que l'adhésion réelle et totale de tous à la Constitution. L'UDV^e ne saurait donc mobiliser la V^e République et d'ailleurs elle s'intitule Union des démocrates *pour* la V^e République et non Union des démocrates *de* la V^e République. Rien n'empêche les autres partis ou mouvements de manifester clairement leur adhésion aux institutions. Ce n'est pas le cas, vous l'avouerez, du Parti communiste qui condamne la Constitution de 1958, ni de la Fédération qui, plus obliquement, propose un grand nombre de modifications la vidant de son caractère. Les autres groupes parlementaires auront l'occasion de témoigner de leur attitude vis-à-vis de nos institutions et je souhaite vivement que cette attitude soit positive et sans détours.

Question – *Vous aviez déclaré, avant les élections législatives de 1967, que l'une des déceptions que vous aviez éprouvées dans votre carrière de Premier ministre, et presque la seule déception, concernait la politique du logement. À la lumière des résultats enregistrés depuis lors dans ce domaine et des nouvelles initiatives prises par votre gouvernement, votre déception est-elle toujours égale à elle-même ou tend-elle à s'atténuer ?*

Réponse – Nous avons fait récemment de grands efforts dans le domaine du logement et il me semble – je dis il me semble – que la situation tend à s'améliorer. Mais vous m'accorderez que la tâche est difficile dans un pays qui n'avait guère fait que « reconstruire » pendant près de cinquante ans, où des déplacements de population sont importants et où les capitaux privés refusent de s'investir dans la construction jugée non rentable.

Notre effort actuel, dont M. François Ortoli a indiqué les grandes lignes, tend non seulement à construire davantage mais à obtenir des prix de construction plus raisonnables permettant des loyers modérés. Il faut d'ailleurs, quand on parle du prix des loyers, rappeler que l'allocation-logement en diminue très fortement le poids pour les familles. À ce titre, ont été distribués en 1967 deux milliards de francs actuels, 200 milliards d'anciens francs, et la progression annuelle se situe entre 15 et 20% ! Au total, oui, je suis plus optimiste mais il reste beaucoup à faire, notamment dans la région parisienne.

Question - *De nombreux foyers français s'inquiètent de voir le revenu familial monter, depuis quinze ans, beaucoup moins vite que les salaires individuels et que le coût de la vie. Le Haut Comité de la Population s'est réuni plusieurs fois à l'Élysée. Son cri d'alarme a abouti à une prise en charge par l'État d'un relèvement anticipé des allocations familiales proprement dites.*

Avez-vous une idée plus précise de ce qui pourra être réalisé dès 1969 : 1) en faveur des ménages qui doivent faire face à d'excessives difficultés pour élever leurs enfants ; 2) en faveur des jeunes couples qui, faute de ressources suffisantes, ne peuvent accueillir l'enfant désiré.

Réponse - Si l'on voulait évaluer la courbe du revenu familial, il faudrait - ce qu'on ne fait guère - ajouter aux allocations proprement dites, et l'allocation logement et les effets du quotient familial et les tarifs réduits des transports - sans parler des incidences favorables aux familles, de l'aide à l'enseignement privé ou du développement considérable des bourses. Au total, ne vous y trompez pas, la politique familiale française est de très loin la première dans le monde, du moins dans tous les grands États pour lesquels j'ai les informations.

Il n'en reste pas moins que nous avons l'intention d'accentuer cet effort, notamment en faveur des jeunes couples et des familles ayant plus de deux enfants. Les mesures, en ce domaine, sont au stade de la mise au point et seront annoncées dans les prochains mois.

Question - *Ayant à choisir entre une prorogation de la loi Debré et l'élaboration d'un nouveau texte, vous avez opté pour la seconde solution. Quoiqu'inspirée par un souci de réconciliation des Français en même temps que par celui de ne pas les priver d'une liberté fondamentale, cette loi Debré a d'abord été mal accueillie dans la plupart des milieux intéressés. Si vous voulez en finir avec le caractère provisoire de plusieurs dispositions d'abord mises à l'essai, après un compromis soigneusement élaboré par la commission Lapie, est-ce à dire que ces dispositions vous apparaissent comme ayant fait la preuve de leur caractère bénéfique, et comme ayant commencé à désarmer les méfiances réciproques ?*

Réponse - Le gouvernement avait à choisir entre une prorogation pour trois ans par décret et le vote d'un texte de loi. Nous avons choisi cette deuxième solution parce qu'il nous apparaît que la prorogation du contrat simple pour trois ans serait insuffisante. Une loi aurait donc été nécessaire dans trois ans. Pourquoi ne pas la faire voter immédiatement, surtout alors qu'on est loin - en principe - de toute consultation électorale et que le climat politique devrait être relativement serein, ce qui convient particulièrement à un texte qui a joué un rôle essentiel de pacification et de réconciliation des esprits ? En plus l'expérience a révélé un certain nombre de lacunes ou d'insuffisances qui ne peuvent être comblées ou réparées que par la loi.

Je souhaite donc que chacun comprenne l'esprit dans lequel le gouvernement déposera le projet de loi et que ce ne soit pas, pour les uns, l'occasion de réveiller des querelles que la loi de 1961 a précisément fait oublier, pour d'autres prétexte à surenchères. Cette loi doit être l'œuvre de tous. C'est vous dire que je crois à son caractère bénéfique.

Question - *L'une des réformes importantes qui verront le jour en 1968 concerne l'impôt sur le revenu ; pouvez-vous révéler quelques unes de vos intentions à ce sujet et nous dire s'il vous paraît vraiment possible de concilier l'allégement que tout le monde attend avec la nécessité d'accroître la part de l'impôt direct dans le système fiscal français ?*

Réponse - Le gouvernement n'a pas encore eu l'occasion de discuter les propositions qui s'élaborent au ministère des Finances et je ne puis donc en parler. Vous m'accorderez néanmoins qu'il serait difficile d'alléger l'impôt et d'en accroître le rendement ! Hélas, les Français sont toujours tentés par la formule « Demander plus à l'impôt et moins au contribuable », ce qui conduit tout droit à l'augmentation des impôts indirects, les plus lourds cependant pour les pauvres et pour les familles mais qu'on ressent moins parce qu'on les paie sans s'en apercevoir. Il faudra encore de longues années pour éduquer le contribuable, beaucoup moins évolué en France que le citoyen - en tout cas toute réforme ne doit tendre qu'à plus de justice sociale, et ce sera l'esprit de la nôtre.

Question - *L'un des domaines dans lesquels les six pays du Marché commun paraissent avoir à la fois le plus d'intérêts concordants et d'atouts dans leur jeu est celui des affaires monétaires internationales : croyez-vous possible et souhaitable d'amorcer dans les circonstances actuelles la création d'une monnaie européenne ?*

Réponse - Concevoir une union monétaire européenne n'est pas un rêve, mais une idée juste et qui se révélera nécessaire si l'Europe progresse. Mais pour qu'elle soit possible, il faudrait que tous les pays européens prennent conscience de l'urgence d'une position concertée vis-à-vis du système monétaire international. Dans les conversations privées et parfois, ces dernières années, dans des conférences gouvernementales, il semble que cette prise de conscience se soit exprimée. Mais en période de crise il semble aussi que les volontés fléchissent.

J'accorde que les questions posées sont difficiles, mais quelles que soient les positions de principe, qui ne voit que l'Europe et d'abord l'Europe des Six se doit d'avoir en ces matières une attitude commune ? Là est sans doute un des aspects essentiels d'une politique européenne. L'union douanière, si elle débouche sur l'union monétaire, créera l'union politique. Mais, et c'est bien là qu'est la difficulté, il faut, au départ, une volonté qui ne peut être elle aussi que politique. Existe-t-elle ? L'avenir nous le dira. La France, pour sa part, le souhaite.

Déclaration gouvernementale (18 avril 1967)

Mots-clés : Agriculture – Aide au développement – Alliance atlantique – Assemblée nationale – Budget – Commerce/distribution – Concurrence/compétitivité – Construction européenne – Croissance – Emploi – Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun – Formation professionnelle – Guerre du Vietnam – Guerre froide – Industrie – Ministère de l'Équipement – Ministère des Affaires sociales – Ministère des Transports – Protection sociale – Secrétariat d'État au Tourisme – Sécurité sociale – Syndicats – Tarif extérieur commun – TVA

Lieux : Canada – États-Unis – Italie – Pologne – RFA – Royaume-Uni – URSS

À la suite des élections législatives des 5 et 12 mars, Georges Pompidou est de nouveau nommé officiellement Premier ministre le 6 avril. La session parlementaire commence le 3 avril mais c'est le discours de politique générale du 18 avril qui ouvre véritablement les travaux. Pour plus de lisibilité, nous avons ajouté les intertitres qui ne figurent pas dans le texte d'origine.

Georges Pompidou – Mesdames, messieurs, ayant l'honneur de présenter pour la quatrième fois en tant que Premier ministre une déclaration de politique générale au nom d'un gouvernement qui, chaque fois, n'est ni tout à fait le même ni tout à fait un autre, et devant une Assemblée dont les deux tiers des membres siégeaient déjà dans l'Assemblée précédente, je crois inutile et fastidieux de reprendre toutes les données d'une politique qui, pour l'essentiel, est bien connue de la plupart d'entre vous. Qu'on ne voie donc pas dans des omissions volontaires l'indice d'un moindre intérêt pour des secteurs de l'activité gouvernementale que je ne passerai sous silence que pour les avoir longuement traités à plusieurs reprises. Il va de soi que si, parmi les orateurs, tel ou tel désire néanmoins obtenir des précisions sur l'un de ces secteurs, c'est bien volontiers que je répondrai, soit au cours du débat, soit à la fin. Aujourd'hui, je me bornerai donc à essayer de définir quelques aspects de l'attitude gouvernementale en fonction d'exigences ou de circonstances actuellement prioritaires.

Qu'il me soit permis tout d'abord de dire quelques mots de la procédure même du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

Ainsi que je l'ai d'ailleurs annoncé lors de la première conférence des présidents, le gouvernement n'a pas l'intention de demander un vote, laissant sur ce point l'initiative aux membres de l'Assemblée, et notamment aux membres de l'opposition.

Par-delà les problèmes nés de la complexité des dispositions constitutionnelles qui régissent l'incompatibilité des fonctions ministérielle et parlementaire, par-delà aussi toutes considérations touchant la composition de cette Assemblée, le gouvernement entend ainsi confirmer purement et simplement sa conception des rapports entre le législatif et l'exécutif.

À qui en douterait, j'en donnerai pour preuves les déclarations que je faisais à cette même tribune, il y a exactement un an et cinq jours :

« La lettre et l'esprit de la Constitution de 1958, disais-je, veulent en effet que le gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance et qu'il appartienne de préférence à l'Assemblée de mettre en jeu la responsabilité ministérielle par la procédure la plus normale et la mieux

adaptée, je veux dire la motion de censure. Si je tiens à mettre ainsi l'accent sur les procédures, ce n'est point par intérêt gouvernemental immédiat, on voudra bien l'admettre, c'est parce qu'il me paraît important, alors que nous ne faisons qu'aborder le second septennat de la V^e République, de créer des précédents ; on en connaît l'importance en matière institutionnelle, même en pays de droit écrit et il n'est pas inutile à la stabilité des pouvoirs publics de fixer clairement et en connaissance de cause les règles pour l'avenir. »

Nul ne pourra en tout cas, vous le voyez, me reprocher de manquer de suite dans les idées.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

En second lieu, je dirai quelques mots de la composition du gouvernement. S'agissant des personnes, l'entrée de personnalités confirmées ou de jeunes parlementaires appelés à faire leurs preuves, a entraîné quelques changements d'attribution et m'a contraint aussi à me priver du concours de ministres dont la longue absence [sic] au gouvernement a témoigné de la confiance que le chef de l'État et moi-même leur accordions ainsi que l'estime que nous portions à leurs capacités. (*Rires et mouvements divers sur quelques bancs du groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne*) Leur présence sur les bancs de l'Assemblée ne pourra qu'ajouter à la qualité de vos débats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des Républicains indépendants*)

Il n'est pas utile de souligner longuement l'importance que nous avons attachée à manifester clairement la permanence de la politique extérieure et militaire de la France, et qui nous a conduit à faire exception à des principes que j'avais moi-même eu l'occasion d'exprimer et dont je maintiens la portée générale. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*)

Dans la structure du gouvernement, on voudra bien noter tout d'abord les modifications intervenues au ministère de l'Équipement. Par la suppression du secrétariat d'État au Logement et la création d'un ministère de l'Équipement et du Logement, nous avons entendu souligner à la fois l'importance prioritaire du problème du logement et la liaison étroite qui doit exister entre l'équipement et la construction pour la définition d'un urbanisme moderne et humain. Afin de permettre au titulaire de ce poste de s'y consacrer totalement, et désireux d'assurer l'autonomie de la politique des transports, comme c'est le cas dans la plupart des autres grands pays, nous avons créé un nouveau ministère qui regroupe aussi bien les services de l'aviation civile et de la marine marchande que ceux des transports terrestres, dans toute la mesure où il s'agit de gestion et non d'équipement.

Le ministère des Affaires sociales, qui résulte, vous vous en souvenez, de la fusion entre le ministère du Travail et celui de la Santé publique, a été maintenu, mais se voit doté d'un secrétaire d'État. Les attributions de ce dernier ne correspondent pas à un découpage à l'intérieur du ministère, mais à la coordination, sous l'autorité du Ministre, de l'action à mener dans le domaine de l'emploi. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet.

Enfin, les multiples attributions du Premier ministre ont été réparties entre un certain nombre de ministres, ministres d'État, ministres délégués ou secrétaires d'État. Ce n'est pas le cas seulement de la Fonction publique, de l'Information ou de la Recherche scientifique, suivant une coutume déjà ancienne et confirmée par de nombreux précédents. C'est aussi, cette fois, le cas du Plan et de l'Aménagement du territoire ainsi que du Tourisme confié à un secrétaire d'État. Cette répartition correspond d'abord au souci de dégager le Premier ministre des tâches de gestion directe beaucoup trop nombreuses qui pèsent sur lui. Elle tend, du même coup, à donner plus d'importance et plus de continuité à l'action qui pourrait être menée dans différents domaines, tel précisément le tourisme. Elle n'en maintient pas moins, je tiens à le souligner, un lien particulier avec le Premier ministre, notamment pour le Plan et l'Aménagement du territoire, confiés à un ministre délégué qui sera mon collaborateur direct et permanent.

Au total, par-delà les contingences propres à tout remaniement ministériel, ces dispositions répondent au souci de mieux adapter les structures gouvernementales aux besoins de la société moderne. Elles sont en partie, peut-être, le fruit de l'expérience que j'ai pu acquérir depuis cinq ans. Je crois qu'elles représentent un progrès, tout en étant convaincu qu'elles sont d'autant moins définitives que la société elle-même est en perpétuel devenir et que le rôle du gouvernement et de l'administration en est constamment modifié.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

J'en viens à l'action gouvernementale et d'abord à la politique extérieure. Ses données fondamentales étant connues de tous ici, je me bornerai donc à faire le point à la date d'aujourd'hui.

On le sait, toute l'action depuis neuf ans a tendu à nous rendre l'indépendance de notre politique. Cette indépendance est aujourd'hui acquise. Dernière étape, depuis le 1^{er} avril dernier, aucune autorité civile ou militaire autre que française ne s'exerce à l'intérieur de nos frontières comme dans notre ciel. C'est là le résultat de la décision prise en mars 1966 de retirer la partie de nos troupes qui était intégrée dans l'OTAN et de mettre fin aux accords qui concédaient des bases sur notre sol à certains de nos alliés.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ici les catastrophes qu'on prédisait, notamment, il y a un an aujourd'hui même, à cette tribune. Aucune ne s'est produite, et tous les problèmes concernant l'aménagement de nos rapports avec l'OTAN, avec les États-Unis, avec le Canada, avec la République fédérale d'Allemagne, ont trouvé des solutions pratiques, l'esprit de coopération l'ayant emporté chez tout le monde.

Maîtresse de sa politique, maîtresse de sa défense, qui reste, à nos yeux, fondée essentiellement sur la force nucléaire de dissuasion, la France est bien loin de rechercher pour autant l'isolement. Elle reste membre de l'Alliance atlantique, elle reste l'amie des États-Unis d'Amérique (*Mouvements divers sur les bancs du groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne*), même si elle est amenée à désapprouver leur action dans telle ou telle partie du monde. (*Protestations sur les mêmes bancs*)

Elle entend poursuivre la construction de l'Europe et le manifeste par ses initiatives, qu'il s'agisse de la mise au point de la Communauté économique, de la fusion des Communautés, de l'action à entreprendre pour l'harmonisation des politiques en matière notamment de fiscalité, d'énergie, de transports, de droit des sociétés.

C'est dans cet esprit que le président de la République a accepté volontiers l'invitation du gouvernement italien et se rendra à Rome, accompagné du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, pour la réunion organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Traité. Cette rencontre au sommet entre les dirigeants des six pays doit être l'occasion d'un échange de vues franc et général, permettant de déterminer les perspectives actuelles d'une coopération politique entre les Six. Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières réunions de Bruxelles incitent à un optimisme mesuré.

De même, les entretiens que nous avons eus avec le nouveau gouvernement de la République fédérale à l'occasion de la visite à Paris du chancelier Kiesinger et de M. Brandt ont été prometteurs sur le plan de la coopération européenne comme de la coopération bilatérale franco-allemande.

Il n'en est pas moins vrai que la construction économique et à plus forte raison politique de l'Europe des Six demande encore de longs efforts et beaucoup de ménagements. Nous l'avons dit très franchement à M. Wilson et à M. Brown lors de la visite qu'ils nous ont faite et au cours de laquelle ont été examinées sous tous leurs aspects, avec la plus grande liberté et dans l'esprit le plus amical, les perspectives du rapprochement entre la Communauté et la Grande-Bretagne, en même temps que d'une coopération plus étendue, notamment technique et économique, entre nos deux pays.

Parallèlement à son action à l'intérieur de l'Europe occidentale, la France poursuit une politique de rapprochement avec les pays de l'Est, rapprochement conforme non seulement à nos propres intérêts et à de vieilles traditions, mais au développement d'une politique de détente réelle, nécessaire à la solution pacifique des problèmes européens. Ce rapprochement s'est marqué en de nombreuses occasions depuis le voyage du président de la République en URSS et la visite que nous a faite le président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Qu'il s'agisse d'échanges commerciaux, de coopération technique ou scientifique, de consultation politique, un certain nombre de pas en avant ont été accomplis. D'autres suivront. Le prochain voyage du général de Gaulle en Pologne, l'invitation à me rendre en URSS avant l'été que vient de renouveler le gouvernement soviétique et que j'ai acceptée pour la première quinzaine de juillet, témoignent de la volonté de tous les gouvernements intéressés de donner corps à ce rapprochement pour le plus grand bien de l'Europe et de la paix.

Au total, si la poursuite de la guerre du Vietnam, outre les souffrances injustes qu'elle inflige aux populations indochinoises, continue de jeter une ombre sur les relations internationales et de faire peser une menace sur la paix, l'évolution des derniers mois permet au contraire d'espérer pour l'Europe d'heureuses perspectives. Certes, le règlement des grands problèmes et notamment du problème allemand n'est pas mûr. Mais de part et d'autre du rideau de fer, un dialogue commence à s'engager. Il semble qu'entre toutes les nations européennes, la prise de conscience d'une réelle communauté d'intérêts apparaisse. Nous nous

en réjouissons d'autant plus que nous croyons y avoir largement contribué par une action qui a été poursuivie avec persévérance, même lorsqu'elle n'était pas toujours immédiatement comprise. L'Assemblée peut être assurée que nous ne relâcherons pas notre effort. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République*)

J'en aurai terminé, mesdames, messieurs, avec cet aspect de mon exposé lorsque j'aurai dit que notre politique, tout entière tournée vers la paix et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, continue d'être attachée à la coopération avec les pays sous-développés : l'action que nous menons à l'égard de tant de pays africains, américains ou asiatiques, la position que nous avons récemment prise à Bruxelles concernant le principe d'une aide alimentaire mondiale aux peuples qui ont faim, témoignent de notre fidélité à une grande cause humaine dont l'importance vient d'être soulignée avec éclat par la dernière encyclique du pape Paul VI.

J'en arrive, mesdames, messieurs, aux problèmes de politique intérieure. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, je me propose de ne pas insister sur certains aspects essentiels de la politique gouvernementale que j'ai eu très souvent l'occasion de développer notamment à cette tribune. Pourquoi redire une fois encore toute l'importance que nous attachons à l'éducation nationale ou à la recherche scientifique alors que les crédits inscrits au budget et les réalisations effectuées ou en cours parlent pour nous ? (*Interruptions sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*)

Pourquoi, de même, insister à nouveau sur l'impérieuse nécessité de la stabilité monétaire ? Notre conviction, notre résolution sont connues et les faits sont là. Sur ces sujets et sur bien d'autres, notamment sur celui de l'équipement, qu'il soit hospitalier, routier, téléphonique, etc. (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*), je répondrai le cas échéant aux questions qui pourraient m'être posées au cours du débat.

J'ai dit tout à l'heure, à propos de la composition du gouvernement, l'importance particulière que nous attachons au logement.

Marcel Massot - Il est temps !

Georges Pompidou - Il me semble qu'un débat complet pourra s'engager sur ce sujet plus utilement qu'aujourd'hui lors de l'examen du projet de loi foncière élaboré par le précédent gouvernement et qui sera déposé sur le bureau de l'Assemblée dans le courant de cette semaine.

Pour le moment, je voudrais m'en tenir à quelques questions qui constituent la préoccupation immédiate et première de l'opinion et se rattachent à la situation économique et sociale et à ses perspectives prochaines.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Dans ce domaine, un fait est fondamental : le 1^{er} juillet 1968, soit dans moins de 15 mois, nous atteindrons la dernière étape de la mise en œuvre du Marché commun, je veux dire la suppression de tous tarifs douaniers entre les six pays et la libre circulation de toutes les

marchandises. Parallèlement, la mise en place du tarif extérieur commun et les résultats éventuels de la négociation de Genève se traduiront par un abaissement de notre protection douanière à l'égard des pays autres que ceux de la Communauté.

Il n'est pas sûr que l'opinion, alors même qu'elle se prononçait avec passion pour le Marché commun, ait parfaitement mesuré la révolution qu'il entraînera dans l'économie française et, par voie de conséquence, dans la vie des Français. Nous nous trouvons dans l'obligation absolue de mettre l'agriculture et l'industrie de ce pays en mesure de résister à la concurrence étrangère. Nous savons que rien ne pourra empêcher cette concurrence de jouer dans certains cas au profit de tel ou tel de nos partenaires mieux placés. Nous devons, en revanche, être capables de tirer pleinement profit de la situation chaque fois qu'elle nous avantage.

Au total donc, nous savons que notre économie va connaître des mutations profondes, qu'il est indispensable que ces mutations s'accomplissent, qu'elles demandent de la part de l'État un grand effort de prévision et en bien des cas d'intervention et qu'elles ne peuvent aboutir sans l'esprit d'entreprise et de renouvellement de tous les dirigeants de l'économie ni sans la coopération active des travailleurs et de leurs représentants.

Assurément, une partie du chemin a déjà été accomplie. Dans de nombreuses régions, l'agriculture a achevé sa transformation (*Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) et doit être en mesure de tirer profit du marché de 200 millions de consommateurs qui va lui être ouvert. Mais il en est d'autres où cette transformation ne fait que commencer et où elle s'avère d'autant plus délicate que notre objectif reste la sauvegarde de l'exploitation de type familial. (*Murmures sur les mêmes bancs*)

Au cours des dernières années, ont, été mis en place les instruments de l'action, qu'il s'agisse des SAFER, du FASASA, des groupements de producteurs et des modalités d'aide à leur constitution, qu'il s'agisse encore des mécanismes d'intervention, notamment à travers le FORMA, qu'il s'agisse d'un certain nombre de lois, telle la loi sur l'élevage.

Le gouvernement sait que cette action doit, sur certains points, être accentuée, sur d'autres modifiée ou diversifiée. Il sait le lien qui existe entre la transformation de cette agriculture et la politique générale d'aménagement du territoire. Il ne m'est certes pas possible aujourd'hui de développer le programme d'une action que nous entendons mener en liaison avec les représentants des organisations professionnelles. Mais ce pourrait être - et je le souhaite - l'objet d'un large débat ultérieur.

Notre appareil commercial, lui aussi, a commencé sa rénovation. Je ne pense pas seulement aux formes plus récentes de distribution que constituent les grands magasins, les supermarchés ou les magasins à succursales multiples. L'effort accompli par ce qu'on est convenu d'appeler le petit commerce pour s'organiser, se grouper, coordonner les achats, rationaliser les méthodes de vente non seulement existe, mais doit être encouragé, notamment par le crédit.

La généralisation dès 1968 de la taxe sur la valeur ajoutée, outre qu'elle est conforme au développement européen et nécessaire à notre compétitivité extérieure, lèvera une hypothèque et créera les conditions d'une économie plus saine. Le gouvernement sait que la mise en place de cette réforme entraînera parfois un certain nombre de complications et de

servitudes. La publication prochaine de tous les textes d'application, un grand effort d'information et les instructions données à l'administration pour faciliter la transition, devraient dissiper les inquiétudes et atténuer les difficultés. Le ministre de l'Économie et des Finances pourra, si l'Assemblée le désire, soit faire une déclaration, soit répondre à des questions orales sur ce sujet dans le courant du mois de mai.

J'en viens, mesdames, messieurs, à l'industrie, qui constitue, dans l'immédiat, le secteur le plus préoccupant. C'est notre industrie qui ressentira la première les effets du désarmement douanier alors que l'évolution générale de l'économie fait d'une puissante industrie le fondement de la prospérité comme de la puissance.

Là aussi, bien sûr, la mutation a commencé. Mais elle est loin d'être achevée. Il est indispensable qu'elle se poursuive et s'accélère. Pour cela, il faut d'abord l'esprit d'initiative des chefs d'entreprises. Il faut que la politique générale de l'État y pousse et y encourage. Il y faut, dans certains cas, l'intervention des pouvoirs publics, notamment dans les secteurs particulièrement exposés à la concurrence internationale. C'est ce que nous avons fait dans le secteur de la sidérurgie ou encore récemment dans celui de l'informatique. C'est ce que nous sommes prêts à faire demain dans d'autres secteurs, chaque fois que nos retards structurels, la dispersion de nos entreprises, la gravité de la concurrence internationale, rendent nécessaire cette intervention.

La libération du crédit, la libération progressive des prix, les mesures fiscales déjà prises en faveur des investissements et de l'épargne et celles que nous prendrions si cela était à nouveau nécessaire, marquent l'intention du gouvernement d'apporter tout son appui à cette nouvelle révolution industrielle.

LES PROBLÈMES DE L'EMPLOI

Mais qui ne voit que des changements aussi profonds et aussi rapides ne peuvent pas ne pas avoir des conséquences, notamment pour les travailleurs, qui créent, et pour le patronat et pour l'État, de nouvelles et lourdes responsabilités ? Il s'agit d'abord, on l'a compris, du problème de l'emploi, problème dont les aspects sont multiples ; tantôt, il s'agit de licenciements que risquent de provoquer les concentrations, les fusions ou le simple progrès de la productivité ; tantôt, il s'agit de professions tout entières menacées par l'évolution des techniques ; tantôt, l'absence d'une formation professionnelle adaptée ne permet pas aux demandeurs d'emplois, et notamment aux jeunes, de trouver l'emploi qu'ils recherchent.

Ajoutons à cela les difficultés nées de l'âge pour les travailleurs qui ne sont plus aptes à se reconverter ; ajoutons-y encore les difficultés régionales, qu'il s'agisse de régions anciennement industrialisées, mais particulièrement sensibles aux transformations techniques, qu'il s'agisse, au contraire, de régions peu industrialisées et où une jeunesse toujours plus nombreuse ne peut trouver sa place dans la seule agriculture.

L'ampleur de toutes ces questions impose au gouvernement de faire d'une politique de l'emploi un élément fondamental de son action. La création d'un secrétariat d'État traduit cette préoccupation, mais ne saurait être présentée comme une panacée. Elle fait suite d'ailleurs à

une série de mesures : création du Fonds national de l'emploi, mise en place d'une bourse nationale de l'emploi, mise à l'étude de l'ensemble du problème sous la direction du Commissaire général du Plan, M. Ortolì.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues de moi, M. Ortolì m'a remis hier même son rapport élaboré après une consultation large et approfondie de toutes les organisations professionnelles et syndicales, rapport qui contient des conclusions et formule des suggestions sur la base desquelles j'espère et je crois pouvoir fonder une politique globale active. Je ne saurais en développer toutes les données aujourd'hui. Je dirai simplement qu'à mes yeux une politique de l'emploi comporte nécessairement, en premier lieu, une politique d'aide accrue aux travailleurs momentanément privés d'emploi ; en second lieu, l'accentuation de l'effort de formation ou de reconversion professionnelle dont nous avons tracé les grandes lignes dans la loi du 3 décembre 1966. Une politique de l'emploi comporte enfin pour le patronat des contraintes et un effort de solidarité accru, entraînant et nécessitant une collaboration permanente avec les grandes centrales syndicales ouvrières, collaboration spontanée ou à l'instigation de l'État.

Mais aucune politique de l'emploi ne peut réussir autrement que dans le cadre d'une économie prospère. C'est pourquoi notre capacité concurrentielle est fondamentale. C'est pourquoi, également, un taux d'expansion élevé, aussi élevé que possible, pourvu qu'il soit compatible avec la stabilité monétaire, est une nécessité à mes yeux évidente. Le léger fléchissement que connaît actuellement cette expansion et qui est dû pour l'essentiel au ralentissement accentué des économies voisines, notamment allemande et britannique (*Murmures sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*) fait l'objet de la part du gouvernement d'une attention vigilante.

Il serait vain de prétendre créer une barrière entre notre propre économie et celle de nos principaux clients, particulièrement de nos partenaires du Marché commun. Rien ne révèle d'ailleurs mieux la réalité de la solidarité internationale conforme à l'évolution du monde et à laquelle nous ont conduits la libération de nos échanges extérieurs et l'abolition du contrôle des changes. Mais loin de me résigner pour autant à la passivité, j'en conclus qu'une politique économique européenne devra progressivement s'élaborer entre les divers gouvernements. Les conversations récentes entre les ministres de l'Économie et des Finances des Six se situent d'ailleurs dans cette optique.

En tout cas, nous ne négligerons rien de ce qui dépend de nous pour maintenir l'expansion à un rythme suffisant et, s'il le fallait, pour prendre des mesures de relance pour l'investissement, auquel déjà d'ailleurs la réforme de la TVA apportera une aide substantielle.

L'accroissement des charges et les obligations qu'une politique de l'emploi ne pourra pas ne pas entraîner soit pour les entreprises, soit pour le budget et, assurément, pour la collectivité nationale, conduisent à évoquer la question du budget social de la nation. Certes les catégories les plus déshéritées doivent pouvoir compter sur une aide maintenue ou accrue de la collectivité. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement s'est préoccupé de la situation des inadaptés dont le nombre est évalué actuellement à près de deux millions. Le 13 décembre dernier, j'ai demandé à M. Bloch-Lainé d'établir, sur le problème général de l'inadaptation, un rapport qui nous sera remis avant le 1^{er} octobre prochain, et qui devrait apporter des solutions en matière de prévention, de réparation, de formation et d'emploi.

PROTECTION SOCIALE ET INTÉRESSEMENT

Mais l'accentuation même de l'effort en faveur des plus modestes ou des plus malheureux ne fait que rendre plus nécessaire un examen d'ensemble de la politique de transferts sociaux. L'extension de la Sécurité sociale à la quasi-totalité des Français, l'accroissement des charges de la vieillesse dû à l'allongement de la vie humaine et qui ne peut que s'accroître à la fois par les progrès de la médecine et par la nécessité d'élever le niveau des prestations, la montée en flèche des dépenses d'assurance-maladie, tout cela aboutit à une augmentation infiniment plus rapide des dépenses que des recettes ; à l'augmentation des subventions budgétaires en faveur de la Sécurité sociale agricole ou en faveur de tel ou tel régime particulier et enfin, au fait qu'en 1966 et 1967, d'importantes avances ont dû et devront être consenties au régime général.

Le gouvernement, à plusieurs reprises, a dit sa volonté de résoudre le problème. Un certain nombre de commissions l'ont étudié en détail sous ses divers aspects. Nous sommes aujourd'hui en présence de tous les éléments de l'analyse. Il reste à prendre les décisions. Ce sera l'œuvre des prochaines semaines. Je dirai simplement aujourd'hui que la question sera traitée dans son ensemble, avec la volonté de ne diminuer en aucun cas la protection sociale dont doivent bénéficier les détenteurs de revenus modestes, et après consultation des organisations professionnelles et syndicales dont je souhaite au surplus qu'elles soient associées plus étroitement à la gestion et donc aux responsabilités.

Il y a là d'ailleurs une ligne directrice de notre action. L'importance grandissante des problèmes économiques, comme l'effort qui sera demandé à l'ensemble du pays pour nous permettre de franchir l'étape décisive du 1^{er} juillet 1968, les contraintes qu'impose l'ouverture des frontières dans le monde monétaire, je veux dire l'impossibilité de recourir aux déplorables facilités de l'inflation, tout cela exige la collaboration à l'œuvre commune de toutes les catégories professionnelles et sociales et en particulier des travailleurs.

L'État peut montrer la voie et ouvrir des perspectives, mais on ne peut espérer atteindre le but sans la coopération de tous, coopération qui suppose la participation, non seulement à l'effort, mais aux résultats. L'association des travailleurs aux progrès de l'économie, donc des entreprises, est d'autant plus nécessaire que la part de l'épargne et de l'investissement devra être non seulement maintenue, mais accrue. Là où certains voient, peut-être trop complaisamment, une menace, je vois plus volontiers un élément d'équilibre et un facteur d'adhésion à notre civilisation et à ses conditions, donc finalement un moyen supplémentaire d'assurer le progrès économique et social. En ce domaine non plus, le gouvernement n'attendra pas pour agir.

Il le fera, certes, avec la volonté de ne diminuer en rien les possibilités d'investissement de notre industrie et en veillant au maintien de l'indispensable autorité de la direction. Mais il le fera résolument et en favorisant ici encore le développement d'une coopération paritaire entre patrons et travailleurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'Union démocratique pour la V^e République*)

On a beaucoup parlé de dialogue. Le gouvernement, pour sa part, est prêt au dialogue, qu'il s'agisse, sur le plan politique, de débattre des grands problèmes nationaux avec les représentants du peuple, ou qu'il s'agisse, dans le domaine économique et social, du dialogue avec les organisations professionnelles et syndicales. Il est prêt au surplus à recommander et,

s'il le faut, à favoriser de tout le poids de l'État le dialogue entre les catégories sociales et particulièrement entre patronat et syndicats. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste*)

Plusieurs députés communistes - Comme en Lorraine ! Avec les CRS !

Georges Pompidou - Nous l'avons montré récemment dans quelques-uns des conflits sociaux actuels où, à plusieurs reprises, nous sommes intervenus pour établir ou renouer (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) les contacts et pour favoriser les accords. Nous le montrerons à nouveau dans la recherche et dans la mise en place des solutions que nous adopterons pour les différents problèmes que je viens d'évoquer rapidement.

Mesdames, messieurs, l'heure est venue de conclure. (*Rires sur les bancs de la Fédération de la gauche démocratique et socialiste et du groupe communiste*)

Ne nous y trompons pas : dans les années qui viennent, la France jouera sa grande partie ; il n'est pas de politique, il n'est pas d'intérêt, il n'est pas de revendication qui puisse négliger l'importance de l'enjeu. Il s'agit pour tous de tenir compte dans leur attitude vis-à-vis de l'action gouvernementale, fût-ce dans l'opposition, des intérêts supérieurs de notre peuple appelé à choisir une fois encore entre le chemin rude et malaisé du progrès et les voies commodes qui conduisent et condamnent à la médiocrité. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et sur les bancs du groupe des Républicains indépendants*)

Pour ma part, je souhaite que, sur les bancs de cette Assemblée et en dehors des limites de la majorité, des hommes se trouvent qui en aient, comme nous, conscience et qui soient prêts, dès lors, à nous aider de leurs avis et à nous apporter leur concours.

En tout cas, le gouvernement ne se dérobera pas à son devoir. Ne croyez pas que je sous-estime les difficultés de la tâche. Mais mon souci n'est pas de durer. (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) Nous agirons - et nous agirons avec résolution et rapidité - comme les circonstances l'exigent. Je ne ferai rien qui ne me paraisse raisonnable. Mais aujourd'hui, pour la France, il n'y a de raisonnable que la hardiesse et l'ambition. Il n'y a de bonheur pour les Français que dans la grandeur de la nation. Il n'y a de prospérité économique que dans le progrès social et il n'y a de progrès social que dans la prospérité économique. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des Républicains indépendants*)

Sur tous les terrains, dans tous les domaines, le gouvernement, répondant à l'invitation du président de la République, ira de l'avant, convaincu qu'il pourra, dans sa tâche, compter sur la confiance et l'appui de la majorité à laquelle le pays vient de renouveler sa confiance. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des Républicains indépendants. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*)

Discours à l'Assemblée nationale (18 mai 1967)

Mots-clés : Assemblée nationale – Concurrence/compétitivité – Constitution de 1958 – Emploi – Intéressement – IVe République – Ordonnances de 1967 – Sécurité sociale – Tarif extérieur commun

Lieux : RFA

Le 26 avril 1967, le gouvernement demande au Parlement à être autorisé à gouverner par ordonnances dans le domaine économique et financier afin de procéder aux réformes indispensables avant la mise en place du tarif extérieur commun au 1^{er} juillet 1968. Georges Pompidou prononce discours lors de l'examen de ce projet de loi par l'Assemblée nationale. Une motion de censure est déposée par l'opposition, qui sera rejetée le 20.

J'en viens, mesdames, messieurs, au sujet, et je ne crois pas faire une déclaration bien exceptionnelle en soulignant que les problèmes économiques revêtent aujourd'hui dans le monde moderne, avec leurs implications financières et sociales, une importance considérable et croissante.

Partout, en vertu de cette importance, la responsabilité de l'État, et plus précisément du gouvernement, est considérée par tous, qu'il s'agisse des agents économiques ou des citoyens, comme engagée directement dans la solution de ces problèmes. Cela est vrai peut-être plus qu'ailleurs en France où il n'est, je crois, pas un industriel, pas un commerçant, par un agriculteur qui ne rende volontiers le gouvernement responsable de ses difficultés, de même qu'il n'est pas un salarié, un retraité, un père de famille qui ne le rende responsable de l'insuffisance de ses revenus.

C'est pourquoi l'action gouvernementale dans le domaine économique et financier est constante et permanente et, bien que les pouvoirs réglementaires soient très étendus, on peut dire que depuis quelques quarante ans s'est établie, dans notre pays, la tradition qu'en toute période difficile, à toute étape importante de l'évolution économique, les gouvernements, quels qu'ils soient, ont été conduits à demander des pouvoirs spéciaux.

Ainsi, en 1926, le gouvernement Poincaré rétablit la situation financière en ayant recours à cette procédure ; le président Herriot, qui y était hostile et qui, pour ce motif, avait provoqué la chute du ministère Caillaux, s'y ralliait comme membre du gouvernement Poincaré. Je pense que, sur ce point, M. le Rapporteur a des souvenirs encore plus précis que les miens. (*Sourires*)

C'est par décrets-lois que, de 1935 à 1940, les derniers gouvernements de la III^e République ont cherché, dans des voies diverses et, souvent même opposées, à surmonter les effets de la grande crise économique et à rétablir nos finances et notre expansion. C'est par ordonnances que le gouvernement du général de Gaulle, à la Libération, a mis en place les structures du redressement économique et social, donné à notre économie ses caractéristiques essentielles, mélange de libéralisme et de socialisme, par la nationalisation du crédit et de l'énergie, par la création du commissariat général du Plan, par l'institution de la Sécurité sociale, et j'en passe.

La IV^e République, il est vrai, avait cru devoir s'interdire le recours aux décrets-lois, comme on disait à l'époque, par un article exprès de la Constitution, l'article 13, qui disposait : « L'Assemblée nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit. » Mais, aux prises avec les responsabilités du pouvoir, aux prises avec les réalités et alors que cette toute jeune Constitution n'avait pas encore deux ans, dès le mois d'août 1948 le gouvernement André Marie-Paul Reynaud admettait la nécessité des pouvoirs spéciaux, les demandait et d'ailleurs les obtenait grâce notamment aux votes de MM. Mitterrand, Defferre et Guy Mollet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République*)

L'échec de ce gouvernement, les réticences que cet échec déclencha contre cette procédure amenèrent pendant quelque temps les gouvernements à essayer de poursuivre leur tâche sans recourir aux délégations de pouvoirs dans le domaine économique. S'ils purent pendant quelque temps, en effet, et partiellement y réussir, ce fut pour deux raisons essentielles : d'abord grâce au maintien d'un protectionnisme extérieur très important ; ensuite parce que les capitaux nécessaires à l'expansion furent recherchés et obtenus en recourant très largement à l'inflation.

L'inflation, entraînant la hausse des prix, trouve, il est vrai, ses limites dans le déséquilibre des échanges extérieurs et donc dans l'étouffement de l'économie qui s'ensuit faute de devises. Mais les prêts ou dons extérieurs – plan Marshall, emprunts de toutes sortes, aide militaire américaine – dissimulèrent pendant quelques années cette carence fondamentale de notre politique. Dès que cette aide se ralentit ou s'épuisa. à plus forte raison dès que la fin de la guerre d'Indochine ferma définitivement le robinet des dollars, on vit les gouvernements recourir à nouveau, avec quelques artifices de présentation, à la procédure des délégations de pouvoirs. Successivement, M. René Mayer, M. Paul Reynaud, M. Mendès France, M. Georges Bidault, M. Laniel, M. Mendès France à nouveau, M. Edgar Faure, M. Bourges-Maunoury, M. Guy Mollet, M. Félix Gaillard, obtinrent ou annoncèrent, à l'occasion de débats d'investiture, leur intention de demander des délégations de pouvoirs.

Et le dernier président du Conseil de la IV^e République, M. Pflimlin, non seulement annonçait qu'il les demanderait à son tour, mais, reconnaissant leur évidente nécessité, déclarait qu'il proposerait la révision de l'article 13 de la Constitution, afin, disait-il, de « mettre en accord le droit avec le fait », et envisageait même, dans sa déclaration d'investiture, d'en faire un moyen normal de gouvernement, fondement d'un contrat de majorité, voire, ajoutait-il, d'un contrat de législation.

Les événements devaient faire que le grand effort de redressement dont la nécessité était reconnue par M. Pflimlin et qui devait nous permettre de poursuivre notre expansion sur les bases, cette fois, d'une monnaie saine et solide, fût réalisé par le gouvernement du général de Gaulle et naturellement par la procédure des pouvoirs spéciaux. Ce furent les ordonnances de décembre 1958 et janvier 1959. En même temps, le droit était mis en accord avec le fait par l'inclusion dans la Constitution de la V^e République de l'article 38 qui prévoyait expressément la possibilité normale de cette délégation de pouvoirs.

Depuis cette date, le gouvernement a eu recours à l'article 38 sept fois sans que jamais personne s'en soit à proprement parler étonné, encore moins scandalisé. Il est vrai que, pour l'essentiel, ce ne fut point dans le secteur économique. La stabilité de la politique en ce domaine, le maintien d'une expansion élevée, l'équilibre de notre balance des paiements nous ont permis de ne pas y recourir, le plan de stabilisation lui-même, y compris le blocage des prix, ayant pu être mis en œuvre par simple décision gouvernementale.

Pourquoi en est-il autrement aujourd'hui ? Serait-ce que nous nous trouvions dans une situation alarmante, exigeant des mesures graves et dramatiques ? Absolument pas. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Mais nous sommes à la veille d'une nouvelle et importante mutation pour notre économie, qu'il convient non seulement de prévoir mais de préparer, et qui est la dernière étape du Marché commun.

J'avais, mesdames, messieurs, dans ma déclaration du 18 avril, essayé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur ce fait ; il m'a semblé que pour un certain nombre d'entre vous, notamment dans les rangs de l'opposition, on y voyait un événement banal et, en tout cas, prévu depuis longtemps. Je conseille à quiconque prétendrait assumer un jour les responsabilités d'en mesurer l'importance et les rudes disciplines que ce fait imposera à tout gouvernement.

Il n'y a guère plus d'un an que, pour obtenir l'accord de nos cinq partenaires sur le Marché commun agricole, nous avons dû accepter définitivement d'avancer de dix-huit mois cette échéance. S'y préparer en trente mois ou en quatre ans n'est pas précisément la même chose ! C'est pourquoi, dès que cette perspective apparut, à plus forte raison dès qu'elle se matérialisa, nous en avons tiré les conséquences en faisant procéder à un certain nombre d'études souvent complexes, toujours difficiles.

Dois-je ici, encore une fois, les énumérer ? Étude par trois commissions des différents aspects des régimes sociaux, groupe de travail Clappier sur les industries exposées, groupe de travail Ortoli sur les problèmes de l'emploi, groupe de travail Simon Nora sur les entreprises publiques, groupe de travail Ortoli encore sur les entreprises privées, centre d'études des revenus et des coûts qu'anime M. Bacon, étude des problèmes de l'inadaptation confiée à M. Bloch-Lainé, groupe d'études sur les administrations publiques animé par M. Lasry, commission Mathey sur les problèmes de l'intéressement. Les rapports nous ont été communiqués récemment, parfois même tout récemment, et certains sont encore sur le chantier. Voilà pourquoi nous n'avons été en mesure que depuis quelques semaines d'entreprendre à l'échelon gouvernemental la mise au point définitive des décisions nécessaires. Cela dit pour répondre à quelques-uns qui s'accorderaient volontiers et – j'oserai ajouter – gratuitement des brevets de prévoyance, j'en reviens au sujet lui-même.

Le 1^{er} juillet 1968 constituera une date capitale pour la France et, par voie de conséquence, pour les Français, sur le plan économique, donc dans le domaine social.

Jusqu'en 1958, je le rappelais tout à l'heure, notre pays a vécu en circuit fermé, à l'abri d'une importante protection, nourrie par une inflation intérieure constante dont les effets étaient momentanément neutralisés par les dons et prêts étrangers. Depuis 1958, nous avons rétabli la monnaie, jugulé l'inflation et assuré l'expansion dans la stabilité monétaire, en même temps que notre protection douanière s'amenuisait progressivement. Mais entre des droits de douane moins élevés et pas de droits de douane du tout, il y a un abîme ! En nous confrontant sans retour avec la concurrence extérieure, et notamment avec la puissante industrie allemande, en acceptant que notre protection vis-à-vis des tiers soit elle-même considérablement diminuée, tant par la mise en place du tarif extérieur commue que par les conséquences de la négociation du GATT qui vient de se terminer heureusement à Genève, nous faisons un choix décisif. Nous acceptons les servitudes et les risques de l'économie de marché à l'échelle internationale.

Comment pourrions-nous ne pas en tirer les conséquences sur le plan intérieur ? Ce qui veut dire que l'on doit non seulement faire un grand effort d'investissement et de modernisation, mais favoriser les concentrations industrielles et financières, rénover l'appareil commercial aussi bien que l'agriculture, admettre que la notion de rentabilité n'est pas une notion honteuse, mais une nécessité absolue et qui s'impose à tous, salariés aussi bien que patrons ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*)

Qui ne voit que, pour que s'accomplisse non seulement cette mutation dans notre économie, mais cette révolution dans nos mœurs et dans nos esprits, il faut agir résolument dans trois directions ? Il faut d'abord mettre les secteurs exposés, qu'il s'agisse d'industrie, d'agriculture, ou de commerce, qu'il s'agisse parfois de régions entières, en mesure de s'adapter aux conditions nouvelles de l'économie ; il faut évaluer les charges qui pèsent sur l'économie et sur la production, y mettre de l'ordre ; en régulariser la croissance en fonction des progrès de cette production ; il faut enfin que tous les Français aient conscience qu'ils ne seront pas seulement appelés à partager l'effort ou mêmes les sacrifices, mais qu'ils seront protégés contre les conséquences immédiates des mutations et associés pleinement aux résultats, ce qui veut dire, pour les travailleurs : obtenir le maximum de garanties dans le domaine de l'emploi et être intéressés à tous les profits de l'expansion.

Certes, nous ne partons pas de zéro. Depuis huit ans, l'action a été menée en ce sens, tantôt par voie réglementaire, tantôt par voie législative et les effets en sont déjà marqués. La réforme de la TVA qui prépare l'harmonisation des fiscalités européennes aussi bien que les décrets gouvernementaux pris récemment pour son application en sont un des derniers et plus importants exemples ; de même que la loi foncière qui vous est soumise fournira, nous l'espérons, une base convenable à la politique du logement et de l'urbanisme qui conditionne à la fois le cadre de vie des hommes et pour une bonne part l'évolution de l'économie.

Mais il est nécessaire de poursuivre et si possible de parachever l'action dans les domaines auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure et qui constituent précisément ceux auxquels s'applique la délégation de pouvoirs demandée par le gouvernement.

Et tout d'abord l'emploi. Dans une économie en perpétuel changement, où le développement de la productivité, les migrations, la démographie, la transformation de la condition des femmes conjuguent leurs efforts pour augmenter le nombre des demandeurs d'emploi et perturber les offres, il est fatal que l'emploi devienne un souci permanent. Il est frappant de constater, au vu d'enquêtes récentes, que cette préoccupation est aussi vive dans des régions où règne encore le suremplei que dans celles où les mutations industrielles ou agricoles en font, d'ores et déjà, un problème immédiat.

Le gouvernement a conscience de ses responsabilités en ce domaine. La création du Fonds national de l'emploi, de la bourse de l'emploi, la loi-programme sur la formation professionnelle ont montré, depuis longtemps déjà, que nous n'étions pas inactifs. L'accélération des événements nous incite à promouvoir une politique globale et active dont nous voulons nous donner rapidement les moyens sans pour autant remettre en cause le rôle légitime et nécessaire qui doit être en l'espèce celui des employeurs et des salariés, par les conventions collectives, les accords d'entreprises et plus généralement par le développement des relations contractuelles. Pour sa part, l'État entend construire ce que j'appellerai d'un terme un peu barbare « une infrastructure de l'adaptation », propre à pallier les conséquences sociales de l'évolution. Il s'agit tout d'abord de mettre sur pied une organisation du marché du

travail, comprenant d'abord un appareil de placement, d'orientation et de conseils, développé, efficace et ouvert, ce qui suppose une refonte des services et des méthodes actuellement pratiquées dans ce domaine, ensuite un appareil de formation étendu, souple et facile d'accès, s'adressant aux jeunes, mais comportant aussi les moyens d'éducation permanente et de recyclage des adultes, notamment des cadres, enfin, des procédures simples d'aide à la conversion et à la mobilité professionnelle et géographique.

Il s'agit ensuite d'étendre et d'améliorer les garanties sociales dont bénéficient les travailleurs appelés à changer d'emploi, notamment dans le cadre des conversions ou des concentrations. La coordination des régimes publics et privés de prévoyance et de garantie contre le chômage devrait enfin s'accompagner de l'extension de leur champ d'application à l'ensemble des travailleurs du commerce et de l'industrie, quel que soit le lieu de leur activité.

Un second domaine auquel doit s'appliquer l'action gouvernementale est celui de la réorganisation des régimes sociaux.

Cette question ne doit pas être abordée par ce que j'appellerai le petit côté, c'est-à-dire le déficit du régime général dans sa contexture [sic] actuelle. Certes, ce déficit pose un problème budgétaire puisqu'il approchera, en 1967, 3 milliards de francs. Mais n'oublions pas que le déficit des régimes spéciaux, actuellement comblé par subvention budgétaire, dépasse déjà 6 milliards de francs. Ces montants, si considérables soient-ils, doivent être rapprochés du montant global du budget social de la nation évalué à plus de 125 milliards de francs, francs nouveaux, naturellement, ce qui – proportionnellement au produit national – en fait le budget social le plus élevé au monde. C'est dire que la question est posée de ce que le pays peut consacrer aux transferts sociaux sans surcharge excessive pour l'économie. C'est dire aussi qu'après vingt ans de fonctionnement et d'extension progressive de la Sécurité sociale et des divers systèmes d'aide sociale, il est nécessaire de procéder à un réexamen général, de réadapter les régimes de protection à l'évolution des risques et de repenser l'organisation même de ces régimes.

Il conviendra donc de procéder à un examen approfondi des diverses sources de recettes et de dépenses des régimes sociaux, de telle sorte que leur équilibre financier – y compris bien sûr celui du régime général, puisse être assuré et que soient redressés des comportements qui, s'ils persistaient, conduiraient à des conséquences qui deviendraient graves dans quelques années.

Mesdames, messieurs, chacun ne pourra pas ne pas avoir sa juste part de l'effort nécessaire et l'État compte bien prendre la sienne. Mais il n'est nullement question de remettre en cause les conquêtes fondamentales apportées par l'institution de la Sécurité sociale en 1945. Le gouvernement souhaite, au contraire, parachever l'œuvre entreprise à cette époque et poursuivie depuis, de telle sorte que la totalité de la population en bénéficie dans les conditions les plus équitables, c'est-à-dire d'abord à l'avantage des plus modestes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des Républicains indépendants*)

Il conviendra pour cela d'organiser le meilleur emploi des ressources, d'améliorer et d'adapter le mode de gestion à l'évolution des rapports sociaux, d'introduire plus de clarté dans la présentation des comptes et la répartition des responsabilités respectives de l'État et des gestionnaires des divers régimes sociaux. Cela suppose un allègement et une simplification des

règles de gestion des régimes publics de prévoyance, en associant à cette gestion, de façon plus étroite et avec des responsabilités plus étendues qu'aujourd'hui, les représentants des salariés et des employeurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des Républicains indépendants*)

Troisième point de notre action, l'intéressement (*Mouvements divers*). Il s'agit pour le gouvernement d'une préoccupation fondamentale, ancienne, mais que rend particulièrement actuelle l'effort qui sera demandé à tous les travailleurs pour la rénovation de notre économie. Nous entendons donc parvenir à une participation effective des salariés à l'enrichissement des entreprises afin de réaliser une répartition équitable des profits nés de leur expansion.

Cette participation entraînera la création d'une épargne nouvelle qui, largement diffusée, sera un facteur décisif d'évolution sociale en même temps qu'elle favorisera l'investissement. L'obligation inscrite dans la loi pourra prendre des formes appropriées aux divers types d'entreprises et de branches professionnelles.

La réalisation de cet objectif sera donc en même temps un puissant facteur de relance des négociations contractuelles entre employeurs et salariés qui, par des accords discutés paritairement, définiront, à l'intérieur des règles fixées par la loi, les modalités selon lesquelles s'exerceront dans chaque entreprise les droits nouveaux reconnus aux travailleurs.

Je passerai plus rapidement, mesdames, messieurs, sur l'objet des quatrième et cinquième alinéas de l'article 1^{er} du projet de loi à propos desquels M. le ministre de l'Économie et des Finances pourra vous apporter des précisions supplémentaires au cours des prochains débats. Disons simplement que le cadre juridique dans lequel évoluent nos sociétés demande un certain nombre d'assouplissements propres aussi bien à leur permettre de s'adapter à la concurrence extérieure qu'à permettre de progresser vers la réalisation de sociétés du type européen.

Enfin le gouvernement entend réserver de nouveaux moyens au développement des régions dont l'évolution économique remet en cause les structures traditionnelles.

Telles sont, mesdames, messieurs, les intentions gouvernementales.

Je voudrais, pour terminer, insister sur les raisons liées à la conjoncture qui ont conduit le gouvernement à recourir à la procédure de la délégation de pouvoirs.

J'ai déjà indiqué que cette procédure est non seulement normale au regard de la Constitution, mais quasiment traditionnelle dans nos mœurs politiques dès lors que la situation économique ou financière exige un ensemble important de mesures nouvelles. Cette exigence, dans les circonstances actuelles, ne tient pas, je le répète, à une situation immédiate ou dramatique. Elle tient à l'obligation où nous sommes d'achever de nous préparer, à l'échéance du 1^{er} juillet 1968. Or la procédure des pouvoirs spéciaux est la seule qui réponde pleinement à cette obligation. Seule elle permet d'aboutir dans de brefs délais.

Ce n'est ni la faute du gouvernement, ni d'ailleurs celle de l'Assemblée, si la campagne électorale, les formalités d'installation de la nouvelle Assemblée, de formation et de présentation du gouvernement (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste - Applaudissements sur les bancs de l'Union*

démocratique pour la V^e République) font qu'à ce jour aucun texte important n'aurait de chance d'être examiné, discuté et voté définitivement par les deux Assemblées au cours d'une session qui est à six semaines de sa fin. Vous aurez d'ailleurs, mesdames, messieurs, la possibilité de m'apporter dans un cas la démonstration inverse, grâce à la loi foncière et urbaine. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République*)

Or il ne s'agit pas d'un texte mais de tout un ensemble de textes et la prochaine session étant, comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Rapporteur, consacrée à la discussion budgétaire, nous ne pouvions espérer en avoir fini, quelle que soit la bonne volonté générale, avant le 30 juin 1968. Les pouvoirs spéciaux nous feront donc gagner de huit à dix mois. À quatorze mois de l'échéance, cela vaut la peine. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et sur certains bancs du groupe des Républicains indépendants*)

En second lieu, je demande à l'Assemblée de prendre conscience que la très grande majorité des mesures à prendre appartient au domaine réglementaire, mais qu'il s'y trouve fatalement et étroitement imbriquées un certain nombre de dispositions relevant ou risquant de relever du domaine de la loi. M. le Rapporteur, qui vient de rappeler cette partie de mon argumentation, en tirait des conséquences ou supposait qu'on pouvait en tirer des conséquences graves dans le sens de la dépossession du Parlement de son pouvoir législatif.

Cette constatation, le gouvernement ne la fait pas uniquement aujourd'hui pour en tirer argument en faveur d'une délégation de pouvoirs à son profit. Bien au contraire, il lui est arrivé bien souvent de soumettre au vote du Parlement des dispositions d'ordre réglementaire chaque fois que la discussion d'une loi de portée générale l'exigeait pour être complète et exhaustive. (*Mouvements sur divers bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Ce fut le cas, à la fin de 1966, pour la loi sur la formation professionnelle ou pour la loi sur la recherche scientifique. C'est aussi le cas pour la loi foncière dont je viens de parler.

Il est juste que, pour l'action qu'il entreprend aujourd'hui, le gouvernement puisse, avec votre accord, prendre un certain nombre de mesures dans le domaine législatif dès lors qu'elles sont intimement liées à tout un ensemble de mesures réglementaires. Outre les difficultés juridiques qu'il y aurait à chercher à séparer les unes des autres, les débats devant le Parlement n'auraient pu être que décousus et fragmentaires.

Votre jugement n'en aurait pas été facilité, non plus que celui de l'opinion (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) si important dans une matière où le succès ne dépend pas seulement des dispositions prises mais de la volonté de tous d'en tirer pleinement parti. Il ne s'agit pas davantage de juxtaposer des mesures particulières ou d'exhumer, comme trop souvent dans le passé, tous les fonds de tiroirs des administrations. Il s'agit, pour des objectifs parfaitement délimités, de mener une action d'ensemble et cohérente, action qui ne peut être accomplie, mais qui ne pourra également être jugée que globalement. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République*)

Ce jugement, le Parlement pourra le porter, dans des conditions exceptionnelles de rapidité et d'efficacité. Je ne pense pas seulement à d'éventuels débats de ratification ; je pense à la discussion budgétaire qui s'ouvrira au moment même où expireront ces pouvoirs, alors que les plus importantes des décisions que nous aurons prises, en tout cas certaines de celles qui relèvent de la compétence législative, se retrouveront directement ou indirectement soumises à votre approbation dans le cadre de la loi de finances. L'Assemblée aura ainsi toute latitude d'exercer pleinement son pouvoir souverain. (*Mouvements divers*)

Dans l'immédiat d'ailleurs, ayant constaté lors de mon audition par la commission spéciale, ainsi qu'au cours de conversations, qu'un certain nombre de commissaires appartenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition – qu'il s'agisse de M. Sabatier, de M. Paquet ou, de M. Mendès France, et tout à l'heure M. le Rapporteur – souhaitent que le gouvernement éclaire largement l'Assemblée sur l'ensemble de sa politique économique et financière, je m'engage à provoquer un débat d'ensemble sur ce sujet avant la fin de la présente session parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et sur quelques bancs du groupe des Républicains indépendants*)

Mesdames, messieurs, une action s'impose, une étape est devant nous qu'il s'agit de gagner. Le gouvernement vous demande de l'autoriser à prendre les mesures nécessaires avec la rapidité et la cohérence qui sont la condition du succès. En le faisant dans la pleine connaissance des difficultés de la tâche, croyez bien qu'il en assume toutes les responsabilités devant vous comme devant le pays.

C'est pourquoi, conformément à l'article 49 de la Constitution, j'engage la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de loi autorisant le gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social, modifié par l'amendement no 5 de MM. Paquet et Sabatier, amendement que j'accepte et qui, s'agissant de la date limite des pouvoirs, tend à substituer aux mots : « jusqu'au 31 octobre 1967 », les mots : « jusqu'à la date d'ouverture de la discussion de la loi de finances pour 1968 devant l'Assemblée nationale et, au plus tard, le 31 octobre 1967 ». Cela veut dire, dans l'esprit du gouvernement qui, je le répète, accepte cet amendement, que ces pouvoirs expireront au plus tard le 31 octobre 1967, mais qu'ils cesseront de toute manière le jour où s'engagera en séance publique la discussion générale sur la loi de finances pour l'année 1968. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République – Applaudissements sur les bancs du groupe des Républicains indépendants*)

Allocution au colloque Baudelaire (27 mai 1967)

Mots-clés : Art et culture – Civilisation – Littérature

Lieux : Nice

Georges Pompidou prononce cette allocution en clôture du colloque consacré à Baudelaire pour le centenaire de son décès, et qui a lieu du 25 au 27 mai 1967 à Nice. Cette allocution n'a pas été reprise dans les actes publiés l'année suivante. L'AGP conserve des photocopies du discours écrit initialement et du texte final, complété et modifié sur place en fonction de ce qui avait été entendu durant le colloque.

Je voudrais dire d'abord que je suis heureux d'avoir pu consacrer quelques instants à ce colloque et d'avoir pu entendre les intéressantes communications de Mme Kushner, du Doyen Ruff et de M. Mounin. Croyez bien que je ne me propose pas de faire, à mon tour, une communication sur Baudelaire ou son œuvre, qu'il s'agisse d'étudier les sources, de décrire les influences ou de critiquer l'œuvre elle-même, critique esthétique, psychanalytique, thématique, voire structurale. Je n'en aurais pas la prétention.

À propos de critique structurale, d'ailleurs, je dirai à M. Mounin, dont l'exposé m'a beaucoup intéressé, qu'en l'écoutant nous rapporter l'analyse du sonnet « Les Chats » faite par le professeur Jakobson, je me suis rappelé le sonnet bien connu de Hérédia, « Les Conquérants », et je constatais avec surprise que toutes les rimes masculines y étaient au singulier et toutes les rimes féminines au pluriel, qu'il y avait là aussi trois phrases en quatre strophes et même que la première syllabe du titre (vous m'excuserez de ne pas la préciser davantage), ne se retrouvait qu'une seule fois dans le corps du sonnet, avec le mot « conquérir », qui, à coup sûr, exprime la première fonction du conquérant... Je ne veux pas pousser plus loin l'analyse, n'étant pas l'éminent professeur Jakobson.

Donc, mon objet n'est pas de faire une communication. Je n'aurais d'ailleurs rien à apprendre à ceux qui sont ici, ou plutôt, j'aurais tout à apprendre des éminents baudelairiens qui se sont donné rendez-vous aujourd'hui à Nice et parmi lesquels vous me permettrez de citer quelqu'un dont j'ai jadis eu l'honneur de suivre les cours, je veux dire le professeur Jean Pommier, (*Applaudissements*) ce qui me donne un peu l'impression de passer un examen. Simplement en quelques mots, j'essaierai de dire ce qu'est Baudelaire pour moi.

C'est d'abord, bien sûr, un poète qui a exprimé aussi bien que personne et mieux que presque tous les thèmes de l'éternelle poésie. Mais c'est aussi, c'est avant tout peut-être – et c'est ce que je lisais en filigrane dans l'intervention du Doyen Ruff tout à l'heure – quelqu'un qui a, le premier, dans l'expression de ces thèmes éternels, parlé le langage, traduit les préoccupations et la sensibilité de l'homme moderne.

L'homme moderne c'est, à mon sens, l'homme qui est au carrefour peut-être le plus important de l'Histoire. Je veux dire : un homme qui a reçu une éducation et une formation traditionnelles, celles que nous avons reçues, celles que nous transmettons encore pour l'essentiel mais qui, du fait des bouleversements des connaissances et des mœurs, se trouve

confronté, sans y avoir été préparé, avec un univers qui ne ressemble plus du tout à ce qu'on lui a appris. À ce titre, je pense que Baudelaire, plus que du XIX^e siècle, est un homme du XX^e siècle dans la mesure où (est-ce par ignorance, par indifférence ou par génie ?) il va très au-delà de ses contemporains qui, assistant aux premières grandes transformations du monde moderne, y voyaient purement, et je dirai simplement, la confirmation de leur foi dans la raison et dans la science.

Car Baudelaire, s'il mesure l'ébranlement des vieilles croyances, s'il perçoit le craquement des cadres anciens, métaphysiques, moraux, sociaux, refuse les certitudes de l'optimisme scientifique. Et c'est pourquoi, déchiré entre le regret d'un passé aboli et le vide créé et que rien, pour lui, ne vient remplir, il se trouve dans l'angoisse et dans l'impossibilité de donner une réponse aux questions fondamentales.

On a beaucoup parlé de Baudelaire chrétien, des rapports de Baudelaire avec Dieu – en dernier lieu encore et avec quel talent, M. Pierre Emmanuel. Je vous dirai que, pour moi, les rapports de Baudelaire avec Dieu sont très simples : Dieu, pour lui, est à la fois nécessaire et absent. Il ne peut s'en passer, et il n'y croit pas. Dès lors, dans un monde mental et moral qui s'ordonnait en quelque sorte tout entier autour de ce qui est devenu une pesante absence, où est le bien ? Où est le mal ? Où est le vrai ? Où est le faux ? Où est le sens de la vie ? Où est même le sens de la mort ? Mallarmé n'a jamais, je crois, si bien parlé de Baudelaire que lorsqu'il a cru parler d'Edgar Poe :

Telle qu'en lui-même enfin l'éternité le change,
Le poète suscite avec un glaive nu
Son siècle épouvanté de n'avoir pas connu
Que la mort triomphait dans cette voix étrange !

Je crois en effet que, pour Baudelaire, la recherche, l'explication, et donc l'espoir, ne pouvaient se trouver que dans la mort :

Ô Mort, vieux capitaine, il est temps ! Levons l'ancre !

Seulement, la mort elle-même n'est-elle pas une déception ? Si elle n'apportait rien de nouveau ?

J'étais mort sans surprise, et la terrible aurore
M'enveloppait. – Eh quoi ! N'est-ce donc que cela ?
La toile était levée et j'attendais encore.

Ainsi donc, conduit par son angoisse jusqu'aux rivages de la mort, Baudelaire ne peut qu'interroger avec angoisse un horizon qui s'avère impénétrable. S'il regarde en arrière, c'est pour constater que le passé est irrémédiablement détruit, que l'homme a atteint le point de non-retour. Et c'est pourquoi, logiquement, Baudelaire, conscient, n'a pu mourir que désespéré.

C'est ce drame qui me semble être le nôtre et celui du monde actuel. Dans un univers où tout a été remis en question et qui ne nous apporte aucune réponse rationnelle pleinement satisfaisante, comment échapper à la tentation de l'absurde ? Comment croire à l'action si elle n'est pas la sœur du rêve ? Sur quoi fonder solidement une morale, qu'il s'agisse de conscience individuelle ou de rapports sociaux ? À ces interrogations, pendant des millénaires l'humanité a

répondu. Elle leur a donné des réponses en apparence diverses, en réalité convergentes, et surtout et toujours collectives. Or, aujourd'hui, dans un siècle pourtant grégaire par excellence, pour chercher la réponse chacun est seul.

Exactement comme le fut toujours Baudelaire et c'est pourquoi, à mes yeux, il est tellement actuel. (*Applaudissements*)

Interview à Jeune patron (14 juin 1967)

Mots-clés : Budget - Chômage - Commerce extérieur français - Crédit - Croissance - Dialogue social/concertation - Emploi - Entreprises - Fiscalité - Intéressement - Ordonnances de 1967 - Participation - Plan Calcul - Retraites - Sécurité sociale - Syndicats

Lieux : Belgique - Hennebont - Luxembourg - Pays-Bas - RFA

Le mercredi 14 juin 1967, Georges Pompidou participe au dîner-débat organisé par le Centre des Jeunes patrons à l'hôtel Lutétia. Les déclarations du Premier ministre sont publiées dans le numéro 207 de Jeune Patron (août-septembre 1967, p. 17-26).

Pierre Sander - Les dernières informations publiées sur l'évolution récente de l'économie française sont assez alarmantes. La reprise attendue ne se fait pas. Certes, notre situation n'est pas unique en Europe. Mais il nous semble illusoire d'attendre une relance de la reprise économique de nos voisins.

Les dernières mesures gouvernementales en faveur de la consommation marquent-elles une volonté nouvelle en faveur d'une réanimation de la vie économique ? Envisagez-vous, M. le Premier ministre, d'adopter une politique peut-être moins orthodoxe, mais plus dynamique pour votre économie ?

Georges Pompidou - Je vais essayer, pour vous répondre, de définir à la fois la politique gouvernementale et mes conceptions personnelles - non pas qu'elles soient en contradiction avec la politique gouvernementale du moment, mais parce qu'elles la débordent.

Je ne crois pas que nous puissions considérer ce que vous appelez l'orthodoxie financière, en fin de compte l'équilibre du budget, comme quelque chose de sacré ?

Il n'y a pas là matière à foi, et on n'est pas damné pour avoir ou ne pas avoir renié, à un moment, telle ou telle vérité. Il n'y a pas d'évangile. Je crois que l'équilibre budgétaire est une chose fondamentale, certes ; je ne crois pas pour autant qu'il faille en faire une vérité d'évangile.

Je crois qu'il faut d'abord s'entendre sur ce qu'est l'équilibre budgétaire. L'État n'est plus l'État du XIX^e siècle. Il est à la fois l'État traditionnel qui assume l'ordre public, la défense nationale, la politique étrangère, l'administration générale du pays, mais il est aussi devenu un patron, c'est-à-dire quelqu'un qui dirige ou qui, en tout cas, possède une très grande entreprise. Une très grande partie de l'économie française dépend directement et indirectement de l'État.

L'État traditionnel, lui, doit équilibrer ses finances : il doit couvrir ses recettes et ses dépenses définitives par des recettes non moins définitives, c'est-à-dire en fin de compte, par l'impôt. En revanche, il est normal que l'État industriel, l'État entrepreneur ait recours au crédit, c'est-à-dire à l'emprunt, comme toute entreprise pour financer des investissements qui sont productifs et qui s'amortissent sur dix, quinze ou vingt ans.

Mais il va de soi que cette politique doit tenir compte de la conjoncture, car l'action de l'État, l'action budgétaire, sans être la plus déterminante de toutes, est tout de même une action principale qui produit des effets importants sur l'économie.

Dès lors, on est amené à distinguer les époques qui sont inflationnistes, déflationnistes ou normales. Ces dernières étant d'ailleurs les plus exceptionnelles !

A ce moment-là, l'État doit utiliser le budget.

En période inflationniste comme ce fut le cas dans l'été 1963, le rôle du budget est d'être déflationniste, c'est-à-dire de créer un frein à l'expansion qui est en train de devenir ce que les technocrates appellent un état de surchauffe.

Lorsqu'au contraire, cette même économie se trouve en période de récession, il est tout à fait naturel que l'action budgétaire de l'État soit une action de relance utilisant des moyens divers et notamment la création, par l'expansion du crédit, de nouveaux moyens monétaires permettant le développement des investissements, voire à la consommation.

Quelle est notre situation présente ?

Vous avez dit : est-ce que la politique gouvernementale est à un tournant ? Je vous dirai que la politique gouvernementale est un peu comme les chevaux de bois, c'est-à-dire qu'elle est perpétuellement en train de tourner. Aujourd'hui la conjoncture est différente de celle d'hier. L'économie française a connu en 1963 une expansion excessive et nous avons donné un coup de frein dont les effets ne sont apparus qu'en 1965. L'année 1965 a donc été marquée par un certain ralentissement économique qui n'était d'ailleurs pas une récession au sens propre du terme, puisqu'au cours de cette année le produit national a augmenté de quelque 3 %.

En 1966, nous avons laissé aller, si je puis dire, et nous avons eu une expansion. Nous avons même fait un effort pour relancer l'économie, en particulier dans le domaine des investissements. Cette relance a joué de façon évidente au cours de l'année 1966, où nous avons dépassé d'ailleurs les perspectives que l'on avait envisagées au départ.

Nous avons pensé, et je pensais, que l'année 1967 continuerait sur cette lancée, malgré un léger ralentissement. Mais nous sommes obligés de constater que ce n'est pas tout à fait exact.

Il est certain qu'à l'heure présente, les données statistiques démontrent qu'il y a, non pas récession, mais une relance relative de l'expansion. Certes, il faut tenir compte de certaines données momentanées, telles que les grèves du mois d'avril, les vacances plus ou moins régulières du mois de mai, avec les jours fériés.

Mais il est certain qu'il y a à l'heure actuelle un ralentissement. Ce ralentissement se traduit non seulement dans les chiffres mais plus encore dans l'opinion des chefs d'entreprise, tels qu'ils sont consultés régulièrement.

Une telle situation impose au gouvernement d'intervenir. Mais à quel moment doit-il intervenir, par quels moyens et dans quelle mesure ? Autrement dit, sommes-nous en présence d'un début de dépression ? Sommes-nous en présence d'un ralentissement momentané ? Sommes-nous en présence, au contraire, d'une pause, je dirai presque salutaire, précédant un nouveau départ ?

Pour ma part, je crois que nous ne sommes ni dans la pause normale et favorable, ni dans le début de la dépression proprement dite. Je crois simplement que nous connaissons un certain ralentissement dont la cause fondamentale est le ralentissement très profond que connaissent les économies d'un certain nombre de nos voisins qui sont nos principaux clients et, en particulier, l'Allemagne et aussi le Benelux.

Nous avons donc des difficultés à exporter, puisque étant en état de récession, ces pays achètent moins. De plus, nous subissons un effort particulier des industriels de ces pays pour exporter, puisque la demande intérieure fléchit énormément et qu'ils cherchent donc à trouver des débouchés ailleurs, ne serait-ce que pour écouler leurs stocks, parfois à n'importe quel prix, comme nous le constatons dans un certain nombre de professions.

D'où une certaine dégradation de nos courants exportateurs et une certaine inflation de nos importations accrue par une demande importante de biens d'investissements à l'étranger, du fait de notre activité économique.

Aussi avons-nous jugé qu'il était nécessaire d'agir. Un certain nombre de mesures de relance ont été prises récemment.

Relance par les facilités données pour le crédit : dans le domaine de la construction, par exemple, nous avons augmenté le volume, le montant des prêt différés, le montant, le volume, des prêts du Crédit foncier. Nous avons fait des propositions, des recommandations au Conseil national du crédit pour qu'il augmente les facilités du crédit à la consommation dans un certain nombre de domaines.

Nous avons pris en même temps des mesures accélérées d'action directe de l'État en donnant aux ministères la possibilité d'engager immédiatement tous les crédits d'investissement dont ils disposent pour 1967, alors que les dépenses sont engagées généralement par trimestre. Le gouvernement a même donné aux sociétés nationales (SNCF, etc.) l'autorisation, à partir du 1^{er} octobre, d'engager des crédits sur l'exercice 1968 compte tenu de ce que nous savons de leurs possibilités d'investissement en 1968.

Enfin, action sur la consommation, non seulement par le crédit mais par d'autres mesures. Tel le vote par le Parlement sur la demande du gouvernement d'un collectif qui représente trois milliards d'avance à la Sécurité sociale, ainsi mis à la disposition de la consommation.

C'est vous dire que les règles de l'orthodoxie, nous les maintenons dans leur principe et que nous considérons qu'à tout moment, devant le danger, il faudra y revenir ; mais ces mêmes règles nous imposent dans la conjoncture actuelle, de les assouplir et de les adapter. Quand il y a trop d'argent, le rôle de l'État est de donner un tour de vis ; quand il n'y en a pas assez, son rôle est d'ouvrir un par un les robinets, comme il le fait aujourd'hui, avec prudence.

S'il est vrai que nous devons nous efforcer de relancer l'économie, il faut bien voir par ailleurs que les économies modernes sont solidaires. Le Marché commun, les accords du Kennedy Round, l'ouverture de notre pays sur l'extérieur sont autant de facteurs de progrès et de prospérité mais ils rendent aussi l'économie française plus sensible à ce qui se passe chez nos partenaires. Aussi la relance de notre économie dépend-elle, pour une part, d'un nouveau départ des économies de nos voisins. J'ai d'ailleurs bon espoir, en particulier en ce qui concerne l'économie allemande.

S'il devait en être autrement, c'est à l'échelon international que des mesures s'imposeraient. Dans le cadre des Six, nous sommes maintenant solidaires les uns des autres. Peut-être pouvons-nous avoir quelques variations les uns par rapport aux autres dans le temps, mais en fin de compte nous ne pouvons pas ne pas avoir le même destin et le même destin que nos voisins du Marché commun en particulier.

Guy Toussaint - *M. le Premier ministre, le gouvernement s'apprête à prendre un certain nombre de mesures importantes pour l'évolution de l'économie française. Le procédé choisi pour ces mesures l'a été au nom de l'urgence et de la recherche d'une plus grande efficacité.*

Nous pensons qu'il est indispensable d'obtenir l'adhésion de tous ceux qui seront concernés par ces mesures. Nous ne croyons pas, en effet, que les commis de l'État, les grands et les moins grands, puissent seuls voir clair pour tous et déterminer sans dialogue préalable le bien commun. À supposer même que les mesures ainsi mises au point soient les meilleures possibles, elles ne vaudront que par la manière dont elles passeront dans les faits donc par la manière dont elles seront acceptées et portées par les différents agents économiques. De ce point de vue, l'efficacité des mesures prises sera à notre avis directement fonction du degré d'association de ces agents à leur élaboration.

Dès lors, M. le Premier ministre, nous nous permettons de vous demander quelle sera la procédure de consultation que vous entendez retenir avant la mise au point des textes qui doivent paraître dans les prochains mois.

Georges Pompidou - Pour commencer, je voudrais d'abord ramener à leurs justes proportions les pouvoirs spéciaux. Les mesures que le gouvernement va prendre par l'intermédiaire de ce qu'on appelle les pouvoirs spéciaux sont importantes pour l'économie française. Mais d'autres aussi importantes ont été prises par le gouvernement dans le cadre de ses pouvoirs traditionnels. C'est le cas des modalités d'application de la TVA, qui ont déjà donné lieu à de nombreuses discussions et à la publication de nombreux textes.

Les pouvoirs spéciaux, cela se résume à avoir demandé une délégation au Parlement, dans un certain nombre de domaines où des mesures sont nécessaires et urgentes. Nous estimons, à tort ou à raison, que la procédure normale, c'est-à-dire la procédure parlementaire, n'aurait pas permis d'aboutir sur ce point. La discussion par le Parlement de la loi foncière nous le prouve, qui a déjà connu jusqu'à présent quelque 900 amendements et qui risque de ne pas être votée définitivement par les deux assemblées avant le 30 juin. Que craindre, s'il s'y était ajouté une loi sur la Sécurité sociale, plus quelques autres...

Le problème qui a été posé est celui du dialogue. Notamment du dialogue avec les représentants des professions, c'est-à-dire les syndicalistes. Si la procédure parlementaire normale avait été suivie, les projets de lois d'ordre économique auraient été soumis au Conseil économique et social pour avis, et ceci aurait pu tenir lieu de consultation des représentants professionnels et syndicaux. Comme une autre procédure a été adoptée, il s'agit de substituer à cette consultation une autre forme de consultation. C'est ce qui a été entrepris.

Je prendrai un exemple : les ordonnances et les textes sur l'emploi sont très avancés, leur élaboration est presque terminée. Et, pour ces textes, j'ai demandé aux ministres responsables, et en particulier au secrétaire d'État à l'Emploi, de prendre contact avec les intéressés. Je crois

que le dialogue a eu très largement lieu entre le secrétaire d'État à l'Emploi et les représentants syndicaux et patronaux. Naturellement, ce dialogue a consisté à demander aux intéressés des avis, des suggestions et non pas à leur soumettre des décisions gouvernementales.

Je veux d'ailleurs vous dire que dans certains cas, et c'est le cas des Jeunes Patrons, j'ai rencontré un écho pour participer, pour discuter et pour essayer de faire un véritable dialogue, où chacun essaie de comprendre les raisons de l'autre. Je n'ai pas toujours rencontré la même attitude partout, je suis obligé de le dire, et quelquefois ceux qui réclament le plus la concertation sont ceux qui se dérobent le plus quand on cherche à la leur offrir.

Je dirai en terminant que si un mouvement comme le vôtre, dans les milieux patronaux et aussi ouvriers, peut aider à persuader tout le monde que l'action économique suppose que tous les agents, qu'ils soient les agents économiques, les représentants de l'État, de l'administration, se connaissent, se rencontrent, discutent à bureau fermé, loyalement, franchement, je crois que nous marcherons beaucoup plus vite et beaucoup mieux.

Pour ma part, je le souhaite. Je le répète, depuis cinq ans, il m'est arrivé de rencontrer des partenaires pour dialoguer ; cela ne m'arrive pas toujours. C'est pourquoi je veux dire que je suis tout à fait prêt au dialogue, mais je me permets de rappeler que pour dialoguer, il faut être au moins deux.

Pierre Netter – *Ma question portera sur le problème de la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion. Nous pensons au CJP que le problème se pose en trois termes distincts et complémentaires :*

1. *La participation, c'est d'abord l'acceptation par les parties en présence de coopérer, c'est-à-dire de travailler ensemble. Nous pensons que l'intéressement s'intègre dans un processus de participation, mais ce n'est pas la participation.*
2. *Je dirai que l'intéressement commence par la politique des salaires dans les entreprises, et dans les professions, dans les régions, à l'échelon national. Ceci revient à dire qu'il n'y a pas de possibilité d'aborder le problème de l'intéressement sans qu'aient été au préalable abordés les problèmes généraux d'une politique des salaires et des revenus.*
3. *Je rappellerai que nous n'avons jamais été de chauds partisans d'un cadre légal de l'intéressement, mais puisque cadre légal il y aura, nous espérons que celui-ci sera très large, tant dans les obligations réciproques, que dans les délais d'application, afin de laisser la plus grande part possible à la négociation par les parties contractantes.*

Voici, monsieur le Premier ministre, en quels termes nous souhaitons vous présenter le problème de la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion.

Georges Pompidou – Pour ma part, j'approuve tout à fait la façon dont vous avez posé le problème, c'est-à-dire quand on déclare que l'intéressement n'est qu'un aspect d'un ensemble que vous appelez la participation et que, jadis, quand il a lancé cette idée, le général de Gaulle appelait l'association, ce qui revient un peu au même. Autrement dit, l'idée de base, optimiste d'ailleurs, part du principe que tous les collaborateurs dans une entreprise, aussi bien les patrons que les cadres, les ouvriers, sont comme l'indique d'ailleurs assez bien le mot, les collaborateurs associés les uns avec les autres à une même tâche et qu'ils sont, par conséquent, les uns et les autres, intéressés à la réussite de cette tâche.

Traditionnellement, ce que l'on a reproché à l'économie capitaliste, c'est de considérer que le propriétaire de l'entreprise, les travailleurs, les salariés, sont en quelque sorte un élément du prix de revient et ne se distinguent pas fondamentalement des matières premières qu'on est obligé d'acheter pour travailler.

Je crois qu'une telle conception est dépassée, qu'en tout état de cause elle n'est plus admise, sauf parfois par certain syndicat ouvrier où l'on considère assez volontiers que tout le problème, et le seul, c'est du salaire, toujours du salaire.

Participer, cela suppose des droits et des devoirs ; c'est ainsi que vous l'avez très bien laissé entendre. Si on arrive à admettre qu'il y a une nécessaire participation, que ce soit à l'échelon national, régional, départemental, à celui de la profession ou de l'entreprise, on doit en effet admettre qu'il y a des devoirs. Je crois que nous ne serions pas encore tout à fait en mesure de dire que les esprits ont suffisamment évolué pour être là. Les comités d'entreprise ont fait la préparation de l'évolution, et ils ont donné parfois quelques résultats. Ils n'ont pas toujours donné ceux qu'on espérait. Trop souvent, les comités d'entreprise ont été réduits, par la volonté des uns et des autres d'ailleurs, plus simplement à une sorte de gérance des œuvres sociales de la maison, ne se souciant absolument pas de la marche de l'entreprise qui aurait dû être la préoccupation fondamentale.

Le problème de l'intéressement est une façon d'envisager l'ensemble.

Pourquoi a-t-on été amené à parler de l'intéressement ? On en a parlé de toutes les manières et un peu à la légère. Vous venez de parler d'un aspect du problème qui est de transformer les rapports dans les entreprises, de montrer, de faire sentir aux salariés qu'ils sont intéressés non pas seulement à un salaire et à un profit direct, mais à la marche de l'entreprise et à son expansion.

En dehors de cela, le problème de l'intéressement a été posé selon moi par le fait que les besoins d'investissement des entreprises vont, en France comme partout ailleurs, croissant. Dès lors qu'on est de plus en plus obligé d'investir, on doit être normalement obligé de plus en plus de laisser de l'argent dans l'entreprise. Autrement dit, je ne dis pas que ce soit toujours le cas, ni toujours facile, il faut que les entreprises françaises puissent de plus en plus dégager des bénéfices et en laisser une grande partie chez elles, de façon à valoriser leur activité et permettre de nouveaux investissements, et un développement général. Dans ces conditions, il y a une partie des bénéfices réalisés, une fois les salaires et les dividendes versés, qui, eux, sont gardés dans l'entreprise et uniquement au bénéfice des propriétaires de l'entreprise.

Mais dès lors qu'une partie des bénéfices est maintenue dans le cadre de l'entreprise, et que par le fait même de l'existence d'un régime libéral et capitaliste, ceux-ci n'appartiennent qu'aux actionnaires et aux propriétaires, il y a là une injustice. Il faut amener les travailleurs à participer et à avoir un droit, une participation sur cet accroissement de l'actif. C'est la première idée.

La seconde idée est que ce droit sur cet accroissement de l'actif ne doit pas être un droit de disposer de ces sommes, puisqu'il est de l'intérêt général et des entreprises, et de l'économie française, que ces sommes restent dans les entreprises pour l'investissement. Vous savez comment le problème a été posé. Vous savez comment le gouvernement a essayé de l'étudier. La commission Mathey qui a été réunie a déposé un rapport ; rapport d'ailleurs très négatif par bien des côtés, parce qu'il faisait valoir tous les à-côtés de cette affaire, toutes les facettes qui sont multiples.

Le problème est encore de savoir à qui appartient ce qui reste dans l'entreprise : aux actionnaires ? Admettons-le ? Aux travailleurs ? Pour une partie mais laquelle ? D'autre part, est-ce que le client, le consommateur n'a pas le droit de demander que cela se traduise sur les prix ?

La discussion n'a aucune raison de s'arrêter. Nous en sommes, en ce qui nous concerne, au moment où nous devons prendre des décisions. De toute manière, je considère, en ce qui me concerne, que le système tel qu'il devra être mis sur pied, devra présenter un certain nombre de caractéristiques.

Il devra d'abord aller au-delà de la simple faculté, de la simple incitation, telle qu'elle a été prévue dans l'ordonnance de 1959 et telle qu'elle n'a pas donné de résultats. Vous m'avez dit tout à l'heure que vous n'auriez pas souhaité un cadre légal. Mais, malheureusement, l'expérience prouve que, même par l'incitation fiscale, et dans la plus grande liberté, on n'a obtenu pratiquement aucun résultat : très peu d'entreprises en France ont introduit dans leur gestion cette notion de participation des travailleurs. Il faudra donc aller au-delà.

Par ailleurs, il est nécessaire qu'une réforme de cet ordre, pour réussir, rencontre l'entière adhésion des parties en présence. Si on fait un texte légal qui prétend s'imposer à un patronat et à des salariés qui n'en veulent pas, on n'aboutira à rien ; on aura un texte qui sera plus ou moins appliqué et qui sombrera d'ailleurs, si véritablement les parties en cause n'en veulent pas. Jamais aucun gouvernement n'a pu imposer une politique à des hommes qui y sont tous hostiles. C'est vrai dans ce domaine comme dans les autres.

Donc, je crois qu'il faut faire appel à la compréhension des parties et par conséquent dans ce cadre dont j'ai parlé très sommairement, devra trouver place une politique de conventions, de discussions contractuelles permettant de définir les modalités, c'est-à-dire les règles du jeu et d'associer réellement les parties en cause. Tout le monde n'est pas obligé de jouer exactement la même règle - et la belote, je crois, connaît des règles différentes... C'est donc une certaine liberté de choix.

Le troisième trait du système qui sera institué sera de ne pas aller contre l'investissement, c'est-à-dire que les sommes auxquelles pourraient avoir droit les travailleurs en fonction de ces accords, ou de ces lois doivent rester dans l'entreprise pour l'investissement, sous une forme ou une autre.

La quatrième caractéristique, bien sûr, est qu'un tel système ne doit pas entraîner une diminution de l'autorité du chef d'entreprise. Il ne s'agit pas d'établir, à l'intérieur des entreprises comme sur le plan politique, un régime d'assemblée.

Voilà quelques-uns des principes qui me guideront dans cette grande et difficile affaire et j'espère chaque jour un peu plus, que les textes qui sortiront et sur lesquels, je le répète, nous consulterons auparavant les représentants des organisations patronales et syndicales, recevront un accueil meilleur qu'on pouvait le penser il y a quelques mois et qu'ils marqueront une étape sérieuse en faveur d'une véritable participation.

Pierre Bellon - *M. le Premier ministre, la création du Fonds national de l'emploi, la loi sur la formation professionnelle, l'annonce de la création d'une bourse de l'emploi sont certainement des mesures qui doivent permettre aux travailleurs de mieux se reclasser.*

Pourtant, les perspectives en matière d'emploi nous apparaissent pour l'avenir incertaines et du fait de cette inquiétude alarmante, certaines subventions accordées à des secteurs professionnels dont l'activité économique était condamnée, n'ont fait, ou ne font, que retarder et aggraver des licenciements inévitables. Ne conviendrait-il pas mieux d'apporter un soutien direct aux personnels à reconvertir, ou un soutien aux entreprises les plus dynamiques créatrices d'emplois ? Ce sera notre première question.

Par ailleurs, les distorsions sociales que nous constatons sont souvent dues à un manque de prévision et de diffusion de l'information sur les perspectives d'évolution de l'emploi. Comment comptez-vous, M. le Premier ministre, résoudre ce problème de la prévision et de l'information indispensables à la mise en œuvre d'une politique dynamique de l'emploi ?

Georges Pompidou - En ce qui concerne le problème de l'emploi, je crois avoir déjà dit dans une autre assistance que c'était un problème qui, dans une société comme la nôtre, se posait en permanence. Je ne pense pas, par conséquent, qu'il faille s'imaginer qu'à un moment où un autre, on aura résolu le problème de l'emploi.

Pourquoi ne peut-on avoir résolu le problème de l'emploi ? Parce que nous sommes dans une époque où toutes les activités en particulier les activités industrielles, se transforment constamment, que du jour au lendemain certaines professions, en tout cas certaines spécialisations deviennent périmées. Par conséquent, les « mutations » étant constantes, nul ne peut prétendre qu'il y aura de l'emploi pour tous à l'endroit où chacun se trouve, dans la profession qu'il avait prise ou qu'il avait désiré exercer. Aussi y a-t-il en permanence un problème de reconversion pour ceux dont les métiers deviennent périmés ou régressifs, et il faut y ajouter le problème de la formation pour les jeunes.

Alors que faire ?

D'abord et surtout maintenir une expansion aussi élevée que possible. Car si je crois beaucoup que l'État ne peut pas ne pas jouer un grand rôle dans l'économie, je crois aussi qu'il serait absolument vain de s'imaginer que l'État et les administrations peuvent monter un système dans lequel ils donneraient à chacun une place dans une économie organisée, exactement comme les militaires donnent un billet de route pour chaque soldat lui permettant de rejoindre son unité. L'économie n'est pas la mobilisation.

Donc, plus l'activité est grande et plus il y a de chances que chacun trouve un emploi. On a d'ailleurs prévu la formation professionnelle, mais personne n'a entendu [sic ; attendu ?] la FPA pour s'y adonner quand c'était nécessaire.

Il n'en reste pas moins que cette expansion est limitée. Elle l'est d'abord, par l'impossibilité de se laisser aller à des excès inflationnistes, et par les possibilités naturelles humaines, économiques. A l'intérieur d'une expansion même relativement élevée, il se crée [des] distorsions entre régions, entre professions, entre spécialités. Le rôle de l'État est alors d'essayer de parer au plus pressé, et de mettre notamment sur pied un appareil, une organisation qui facilite le placement et la recherche professionnelle et la reconversion professionnelle.

C'est ce que nous avons essayé de faire. Vous avez parlé de Fonds national de l'emploi. C'est une réalisation qui a pour but de parer à une situation exceptionnelle et momentanée, où les mesures nouvelles que nous préparons dans le cadre des pouvoirs spéciaux sont des instruments de base destinés à ce qu'en principe les gens soient informés des besoins de

l'économie au point de vue de l'emploi, à ce que les employeurs soient informés des demandes d'emploi et des besoins futurs par les prévisions, des professions qui sont en expansion. De sorte que la formation professionnelle, l'adaptation puissent se diriger vers ces professions demanderesse d'emploi et se détourner de celles qui, au contraire, doivent restreindre le champ de leurs activités.

On m'a demandé si on ne ferait pas mieux d'apporter une aide directe aux travailleurs victimes de licenciements dans les entreprises où dans les activités qui apparaissent comme périmées, ainsi qu'aux entreprises qui sont en expansion donc créent des emplois. C'est ce que nous faisons.

En ce qui concerne l'aide directe aux travailleurs licenciés, nous avons, dans certains cas particuliers comme Hennebont, les chantiers navals, ou encore les bases militaires de l'OTAN, mis des travailleurs à la retraite de manière prématurée, en leur accordant une retraite anticipée et des indemnités. En même temps, nous leur versons une aide directe, pour la reconversion, s'ils sont en âge de se reconvertir, en leur assurant des ressources pendant la période de formation professionnelle qu'ils acceptent de suivre.

De même nous apportons une aide directe, quand nous le jugeons possible, à certaines activités créatrices d'emplois. C'est la base du Plan Calcul qui consiste à apporter une aide directe à l'industrie de l'électronique française, créatrice d'emplois de toute évidence, qui doit être en expansion et qui avait besoin de l'aide de l'État, parce que les conditions de son état, et la concurrence faisaient qu'elle risquait de disparaître ou d'être absorbée.

Nous utilisons donc absolument tous les systèmes. Le seul que nous ne voulons pas employer, c'est payer les gens à ne rien faire. On a dit souvent, à propos de certaines entreprises, que leur déficit équivaut finalement au chiffre d'affaires, voire au montant des salaires distribués et qu'il serait plus économique pour la société de les payer à ne rien faire que de les laisser en activité.

C'est vrai. Mais je crois qu'en matière sociale, le problème n'est pas uniquement de toucher un salaire. Je crois que la « profession » de chômeur est une profession épouvantable, et que le rôle de l'État est de supprimer le chômage, de le réduire au maximum, non pas de créer des chômeurs largement payés. Je crois que les hommes, même si le travail a été conçu pour les punir, ont besoin de travailler et que les hommes que l'on condamnerait à l'inactivité, même en leur apportant un salaire, seraient des révoltés et des malheureux.

Ce qui n'empêche pas que les indemnités de chômage doivent être considérées et sont considérées comme un mal nécessaire. Dans les ordonnances que nous préparons, cette aide sera d'ailleurs quelque peu renforcée. Nous ne pouvons pas laisser des chômeurs sans ressources. Mais nous devons, avant tout, essayer de leur trouver un emploi. Tout en sachant parfaitement que si tous nos efforts doivent tendre à éviter le chômage, nous ne pouvons, et personne ne le fera jamais, assurer à qui que ce soit n'importe quel emploi de son choix, le jour venu, au lieu où il veut. Cela n'est pas possible. Il faut une certaine mobilité. Nous ne pouvons pas éviter qu'il y ait quelques grincements dans la machine. D'où la nécessité de la prévision.

Nous essayons d'en faire. C'est le but de la Direction de la prévision. Nous avons largement amélioré l'instrument de la prévision économique, aussi bien par l'usage de machines que par la formation du personnel. Nous essayons de penser à cinq ans, à dix ans, à quinze ans, d'utiliser toutes les méthodes les plus modernes, les cerveaux les plus évolués.

Il n'en restera pas moins qu'on se trompera toujours dans la prévision la mieux calculée ; et on le voit bien d'ailleurs dans les comptes de la nation, faits par année, mais qu'il faut réviser six mois après. On s'aperçoit que les prévisions ont été déjouées pour une marge relativement modeste par les événements. Mais dans le domaine de l'emploi, les conséquences en sont rapides. C'est pourquoi c'est le domaine dans lequel l'effort de prévision doit être le plus grand, mais quel qu'il soit la prévision ne pourra jamais assurer dans ce domaine une pleine connaissance du phénomène.

C'est un des problèmes vitaux pour l'économie moderne. Personne ne le résoudra définitivement. Nous essaierons par les textes que nous préparons d'être en mesure de le résoudre mieux que par le passé.

Jacques Monnier - Cette question concerne la Sécurité sociale. Deux problèmes sont contenus dans le dossier de la Sécurité sociale : celui de la santé des Français ; celui des charges qu'elle fait peser sur les entreprises. Sans oser espérer que vous allez ici nous révéler quelles seront les dispositions probables de la réforme que vous envisagez, pouvons-nous savoir quelles grandes lignes vont inspirer la politique du gouvernement et quels objectifs il souhaite atteindre ?

Georges Pompidou - À mon sens, le problème de la Sécurité sociale ne se pose pas vraiment en fonction d'un certain déficit présent du régime général et de ses conséquences pour les finances de l'État. Bien entendu, un déficit qui, bon an mal an, se situera en 1967 entre 2 milliards et 3 milliards de francs n'est pas négligeable, loin de là, et les prévisions qui vous disent que si l'on continue le déficit sera en 1970 de l'ordre de 10 milliards, sont assurément inquiétantes.

On vous dit aussi que le régime général supporte des charges indues qui auraient dues être supportées par le budget. En réalité, même ceux qui calculent ces charges prétendues indues seront obligés de reconnaître que ce problème peut se poser en 1967, en face de ces 3 milliards dont je parle, il ne se poserait pas du tout en 1970 en face de 10 milliards. Personne ne peut prétendre qu'il y ait 10 milliards de charge indues.

Le véritable problème n'est pas là. Il est de savoir quelle peut être la part du budget social de la nation dans l'ensemble du budget du pays, dans l'ensemble de la production nationale.

Or, à l'heure actuelle indiscutablement, la part du budget social de la nation par rapport à la production nationale est, en France, plus élevée que partout ailleurs. Parmi les grands pays, à peu près de la taille de la France, nous sommes celui qui fait la plus large part à ce que l'on appelle les transferts sociaux, qu'il s'agisse des allocations familiales, des assurances maladies, de la retraite de la vieillesse. La répartition n'est pas partout la même. En France, les retraites sont moins élevées qu'en Allemagne ; inversement, on prend sa retraite plus tôt. Nous donnons plus à la maladie que ne donnent certains de nos voisins et nous donnons moins peut-être à la vieillesse. Nous donnons plus aux allocations familiales que ne donne tel autre de nos voisins. Tout cela est un problème, bien sûr, de gouvernement ; tout cela est un problème de discussion permanente. Mais le problème fondamental, à savoir ce qu'au total on peut, et quelle est la part de la production nationale qui peut être consacrée à ce budget de Sécurité sociale, n'est qu'un problème de répartitions des charges. C'est donc un problème très important sur le plan

économique et social. Il l'est beaucoup moins sur le plan financier, qu'on fasse couvrir le déficit par les cotisations patronales ou par les cotisations ouvrières, ou par les impôts : le résultat est le même.

Le problème qui nous est posé est beaucoup moins de couvrir ce déficit que de savoir jusqu'où on peut aller, quelle est l'action que nous devons mener et dans quel sens, soit pour freiner, soit au contraire pour laisser aller, cet ensemble de dépenses qui constitue le budget social de la nation.

C'est dans cet esprit que nous envisageons la réforme de la Sécurité sociale ; c'est-à-dire dans un cadre général. Il est certain que la croissance actuelle des dépenses d'assurance maladie est telle que, si nous continuons à ce rythme, nous pensons que dans quelques années la France ne pourra plus supporter la charge que représenterait ce qu'elle consacrerait à assurer les Français contre la maladie.

Nous pensons donc qu'il y a lieu d'entreprendre une action de freinage. Inversement, nous considérons que dans le domaine de la vieillesse on est obligé de continuer ce qui a été entrepris, pour aboutir à verser des retraites, et des pensions, qui soient convenables.

Ensuite, vient le problème de la répartition des charges. Il y a trois façon de le résoudre : la cotisation ouvrière, la cotisation patronale ou l'impôt. Cotisations ouvrières ou patronales, c'est plus voisin qu'on ne le croit, dans la mesure où finalement si la cotisation ouvrière est augmentée, les patrons vont se trouver à coup sûr devant les revendications salariales. Mais c'est tout de même différent de l'impôt.

Mais dans la mesure où il s'agit de cotisations, la charge ne porte pas forcément sur les mêmes, suivant que l'on calcule les cotisations sur telle ou telle base. À l'heure actuelle, les cotisations sont calculées par les salaires, et jusqu'à un certain plafond. De telle sorte qu'à juste titre, les industries de main-d'œuvre, c'est-à-dire celles qui ont le personnel le plus nombreux déclarent que la part qu'elles consacrent sur leur chiffre d'affaires aux cotisations de la Sécurité sociale est la plus élevée. Inversement, si l'on fait ce que l'on appelle le déplafonnement, les cadres sont alors davantage frappés et les industries de pointe, qui ont des cadres nombreux et très bien payés, ou les sociétés de recherche, sont les plus touchées.

C'est entre tous ces problèmes que nous allons nous débattre. De toute manière, nous chercherons à faire comprendre aux pays ce que représente la charge du budget social et pour cela à être extrêmement clairs dans la répartition, et en particulier dans la répartition du budget de l'État. Celui-ci est à l'heure actuelle encombré d'une masse de subventions qui vont, sous une forme ou sous une autre, au budget social, qu'il s'agisse des retraites, de l'assurance maladie, des allocations familiales, des subventions à tous les régimes déficitaires très nombreux, dont certains sont très lourds, comme le budget social des agriculteurs.

Nous ferons en sorte que dans le budget de l'État, toute la charge que l'État accepte et qu'il couvre par l'impôt et qui va à la Sécurité sociale, non seulement au régime général mais à tous les régimes, quels qu'ils soient, soit isolée, qu'elle forme une sorte de budget annexe, ou en tous cas quelque chose d'identifiable, d'isolé, à l'intérieur du budget, pour que nous puissions montrer les chiffres et ce que cela coûte. Je crois qu'à partir du moment où les Français verront ce que cela coûte, ils ne pourront pas ne pas être plus modérés dans les revendications. Et puis, nous ferons une répartition entre les régimes.

On a aussi parlé du problème des retraites des cadres. J'ai déjà dit que les craintes dans ce domaine étaient illusoires, qu'il n'était pas question d'y toucher. Je ne peux pas donner la liste de tous ceux à qui nous ne toucherons pas, ce sera donner la liste de ce à quoi nous toucherons. Ce que je peux vous dire, c'est que dans cette réforme qui a pour but de donner à notre budget social une allure plus normale, plus sociale aussi, mais peut-être dans certains cas plus générale, et peut-être aussi plus raisonnable, et comportera des charges supplémentaires pour tous, nous ferons en tout cas la plus grande attention aux conséquences économiques. Car il n'y a pas que l'aspect social de la dépense, il y a aussi l'aspect économique : c'est la répartition des recettes et suivant qu'elles sont réparties d'une manière ou d'une autre les conséquences économiques sont extrêmement lourdes. Nous y apporterons la plus grande attention. D'ailleurs, là encore, les organisations patronales et syndicales seront consultées et sont même d'ores et déjà pressenties.

Au total, il y aura une addition. Nous tâcherons qu'elle soit raisonnable et qu'elle soit bien répartie.

Inauguration de la raffinerie ERAP (26 juin 1967)

Mots-clés : Énergie – Pétrole

Lieux : -

Georges Pompidou inaugure la nouvelle raffinerie d'Elf-ERAP (Établissement public de recherches pétrolières) construite à Grandpuits en Seine-et-Marne, en compagnie de Pierre Guillaumat, président de l'ERAP.

1. Cette inauguration marque l'aboutissement d'un long effort entrepris par l'État pour créer et développer un groupe national dans l'industrie des pétroles et contribuer ainsi à la fois à la diversité de nos approvisionnements et à notre propre indépendance.

Cet effort porte aujourd'hui ses fruits : la production de gaz naturel à Lacq et Saint-Marcet, la production de près de 20 millions de tonnes de pétrole, le développement d'un important secteur de raffinage et de distribution donnent à ce groupe d'État une place importante en France, en Europe et progressivement, dans le monde. Ce résultat doit d'autant plus être souligné que, s'il ne pouvait être entrepris que par l'État en raison des investissements qui devaient être consentis au départ pour des recherches qui apparaissaient très aléatoires, il a été conduit avec toutes les méthodes de l'industrie privée, sur le plan de l'efficacité et de la rentabilité, et qu'il ne cherche nullement à éliminer l'action des groupes privés qu'ils soient français ou internationaux. Arrivé à sa maturité, le groupe ERAP doit assumer tous les risques et toutes les chances d'une concurrence loyale à armes égales.

2. Cette inauguration marque aussi le développement d'une politique qui met l'énergie pétrolière à proximité des grands centres de consommation, constitue un facteur de développement de l'industrie comme de la consommation de produits pétroliers et souligne l'importance du pétrole dans l'économie moderne. Les circonstances actuelles, le fait que pour la seconde fois en 10 ans le problème du ravitaillement en pétrole soit posé pour le monde occidental, ne doivent pas nous détourner de la voie du progrès. Simplement, cela souligne la nécessité de diversifier au maximum nos sources d'approvisionnement, en mêmes temps que cela marque clairement la solidarité fondamentale entre pays producteurs et pays consommateurs et donc l'obligation pour ces derniers de collaborer au développement des premiers. C'est la politique que mène la France et dont elle espère des prolongements fructueux pour elle-même comme pour des groupes partenaires.

3. Mais cette question de l'approvisionnement en pétrole, si importante pour l'Europe occidentale, les problèmes posés par la concurrence des diverses sources d'énergie, charbon et, déjà, atome, le fait que la production et la distribution du pétrole dépendent pour une large part des groupes anglo-saxons dont l'activité en France comme en Europe est bénéfique mais ne saurait devenir monopolistique, la proximité de l'ouverture des frontières du Marché commun, tout cela impose la définition d'une politique de l'énergie pour les six pays de la Communauté. La question a été posée par un certain nombre de groupes pétroliers de même

qu'elle a été expressément soulevée par le Gouvernement français. La crise du Moyen-Orient comme les difficultés européennes de l'extraction charbonnière soulignent l'urgence d'une solution à l'échelon de la Communauté et le Gouvernement s'emploiera à la faciliter.

Conclusion : Il me reste à féliciter tous ceux qui ont participé à cet effort du groupe « ERAP-UGP ». Notamment, monsieur Guillaumat, initiateur de cet effort comme directeur des carburants et aujourd'hui Président de l'ERAP et de la SNAM, M. Paul Moch, associé à cet effort depuis l'origine et aujourd'hui vice-président de l'ERAP et président de l'UGP et, avec eux, tous leurs collaborateurs, administrateurs, ingénieurs, techniciens, employés et ouvriers. À tous qui ont contribué à faire de la France une puissance pétrolière, j'adresse avec les félicitations du gouvernement, mes encouragements pour l'avenir.

Voyage en URSS (3-8 juillet 1967)

Mots-clés : *Coopération économique et industrielle – Guerre du Vietnam – Guerre froide*

Lieux : *Moyen-Orient – Tiers-Monde – URSS*

Georges Pompidou se rend en URSS en compagnie notamment de Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, et Olivier Wormser, ambassadeur de France à Moscou. Claude Pompidou fait également le voyage, qui les conduit à Moscou puis Leningrad. Ce document s'appuie sur une version du discours raturée et corrigée par Georges Pompidou ; la qualité de la photocopie ne nous pas toujours permis de reconstituer le texte.

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour les paroles chaleureuses que vous venez de prononcer à l'égard de la France, comme j'exprime ma gratitude aux autorités et à la population soviétique pour l'accueil si cordial qu'elles veulent bien réserver au Premier ministre de la République française depuis son arrivée à Moscou. Je voudrais également vous dire, monsieur le Président et à tous ceux qui vous entourent, combien je suis sensible à l'honneur de me trouver ici dans cette illustre capitale avec les dirigeants de votre État et tant d'autres personnalités éminentes.

La visite que j'ai le privilège d'effectuer aujourd'hui répond à l'invitation que le Président Kossyguine me fit en décembre dernier, au nom du gouvernement de l'Union soviétique, lors de son séjour à Paris. Ai-je besoin d'ajouter que le chef de l'État, le gouvernement et tout le peuple français entretiennent le souvenir de cette rencontre qui fut très amicale et excellente dans ses résultats. Ma présence à Moscou suit d'autre part d'une le voyage du général de Gaulle en URSS, qui se termina par la déclaration commune du 30 juin 1966. Cette déclaration a défini l'esprit et tracé le cadre général de la coopération entre nos deux pays. Ainsi se développent entre nous ces échanges de vues au plus haut niveau, qui, après avoir permis de poser les bases de nos nouvelles relations, doivent contribuer à les renforcer et à les étendre.

Dans les circonstances trop souvent tragiques et périlleuses que traverse le monde où nous vivons, je crois bon de rappeler les intentions profondes, qui, l'intérêt des États rejoignant les dispositions naturelles de nos deux peuples, se concrétisèrent en actes de volonté dans les déclarations du 30 juin et du 8 décembre 1966.

Quelles que soient leurs idéologies, leurs systèmes politiques et sociaux, leurs dimensions et leur puissance, leur avance ou leur retard dans les divers domaines de l'activité humaine, tous les États sont désormais soumis aux deux impératifs qui gouvernent notre temps, à savoir le développement et la paix. Ces deux impératifs sont inséparables et leur conjonction est la condition de toute prospérité et de tout progrès.

Cette vérité directement perçue par les peuples dans leur instinct et proclamée par les voix les plus autorisées de notre temps, est particulièrement évidente lorsqu'il s'agit de cette immense partie de l'humanité qui peine et souffre encore dans la sous-alimentation et la

misère. Elle l'est aussi pour les autres pays, même les plus avancés, qui ne peuvent, sans compromettre leurs réussites, leur avenir, parfois même leur existence, s'écarter de la voie conjugée du développement et de la paix. Qu'est-ce à dire, sinon que le temps des affrontements entre deux blocs monolithiques n'est plus de mise ? L'URSS et la France ont prouvé qu'elles l'avaient compris pour ce qui les concerne, en instaurant en elles la détente puis l'entente et la coopération.

Mais elles ont donné une dimension plus large à cette entreprise bilatérale en soulignant sa valeur exemplaire à l'intention de tous. Leur propos n'était pas seulement d'améliorer et de renforcer les relations franco-soviétiques. L'eût-il été, elles eussent failli dès le départ, par défaut d'ambition, dans la réalisation de la tâche essentiellement réaliste et positive qu'elles se sont fixée. Il est patent en effet que dans le monde actuel tout se tient, que le malheur des uns ne saurait faire le bonheur des autres, que tout affrontement répercute aussitôt ses effets à l'opposé de la planète, et que, même si le choc n'est pas assez fort pour compromettre la paix internationale, les situations fausses ou contre nature, les interventions abusives, les complexes d'humiliation ou de rancœur contribuent à empoisonner l'atmosphère, empêchant le règlement des problèmes et perpétuant les tensions pour le plus grand risque de tous.

Convaincues des bienfaits de la détente, de la responsabilité [illisible] des grandes puissances, l'URSS et la France ont exprimé dans leurs déclarations communes leur volonté de travailler à la normalisation, puis au développement des rapports entre tous les pays européens, qu'il s'agisse de l'économie, de la culture, de la technique et, naturellement, de la politique. Le poids mort du passé peut, à certains moments, gêner ou retarder cette action. Mais il importe de la poursuivre avec fermeté et confiance, car elle seule est susceptible de provoquer progressivement cette création des conditions favorables à la discussion et au règlement pacifique des grands problèmes qui divisent encore l'Europe et ne lui permettent pas de jouer pleinement le rôle que devraient lui valoir ses traditions et ses capacités.

Ailleurs dans le monde des conflits sanglants se prolongent ou viennent de se produire. L'aggravation de la guerre au Vietnam multiplie dans ce pays les souffrances injustes et les destructions, rend toujours plus précaire la situation des États voisins et par ses répercussions multiplie les risques d'affrontements dans toutes les parties du monde. La nécessité d'un règlement sur la base des accords de Genève de 1954 s'impose avec une acuité sans cesse accrue. Le général de Gaulle en a exprimé les conditions dans le discours qu'il prononça à Phnom Penh, conditions dont la [ligne illisible] toute intervention étrangère [2 mots illisibles] partie du monde. Plus que jamais la France est convaincue que la paix du monde dépend [4 ou 5 mots illisibles] du malheureux peuple vietnamien [illisible] à l'intérêt [2 mots illisibles] de tous les pays concernés.

Au Proche-Orient les armes se sont tuées. Mais tous les problèmes de fond sont à résoudre pour que puissent non seulement coexister, mais encore vivre réconciliés, voire s'épauler dans l'accomplissement de tâches similaires, des peuples qui ont un droit [3 ou 4 mots illisibles] et à la sécurité et qui devraient pouvoir ne se préoccuper que de leur propre développement. Là encore il est patent que les armes ne résolvent rien et qu'elles ne feraient que rendre plus difficile et plus lointaine la solution des problèmes nés de l'histoire ou de la géographie. [Là encore il est patent?] que les grandes puissances ont une responsabilité particulière et il leur appartient de faciliter d'abord et de garantir ensuite des solutions équitables pour toutes les parties en présence. La France, qui dès le début de la crise en a eu [claire conscience?] , qui se

réjouit que la sagesse ait prévalu et permis d'éviter toute généralisation du conflit et d'assurer le cessez-le-feu, qui s'est félicitée des contacts [plusieurs mots illisibles] tout au long de ces journées dramatiques. Aujourd'hui encore le gouvernement français est prêt, comme il l'a toujours été, à collaborer à l'établissement d'une paix équitable et durable.

En ce qui concerne la coopération entre nos deux pays, la tâche accomplie depuis un an nous autorise à dresser un bilan positif. Déjà, lors de leurs entretiens de décembre dernier, le Président Kossyguine et le général de Gaulle avaient pu constater que les rapports franco-soviétiques avaient, dans un premier semestre, progressé avec rapidité. Depuis lors, l'effort a été poursuivi. Nos consultations politiques sont devenues plus régulières et plus larges. Les commissions prévues par les textes ont été créées, ainsi que la chambre du commerce franco-soviétique. De nombreux échanges de délégations et de spécialistes ont eu lieu. Dans les divers domaines considérés des résultats certains sont obtenus.

Dans l'ensemble on peut estimer qu'un très vaste travail de recensement et de défrichage a été accompli, que des réalisations concrètes sont enregistrées et que, dans des domaines nouveaux, nos savants, nos spécialistes, nos techniciens, nos industriels et nos commerçants vont pouvoir passer de l'étude à l'action. Mais il s'agit, vous le savez, d'une œuvre de longue haleine qui requiert attention constante et énergie. Je ne doute pas que les conversations qui auront lieu à l'occasion de cette visite nous permettront de faire avancer nos projets dans l'intérêt commun. Nous y voyons non seulement notre mutuel avantage, mais aussi l'occasion de contacts plus étroits entre nos deux peuples, leur permettant de mieux se connaître et de renforcer l'estime et l'amitié réciproques [2 mots illisibles] qu'ils se portent traditionnellement [5 mots illisibles] c'est là le meilleur exemple que nous puissions donner [2 mots illisibles], en même temps que la [2 mots illisibles] pour l'affermissement de la paix sur tout le continent européen.

Je lève mon verre en l'honneur de monsieur Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, en l'honneur du gouvernement de l'Union soviétique et des personnalités ici présentes, en l'honneur de l'Union soviétique, en l'honneur de l'amitié, de l'entente et de la coopération sans cesse grandissante entre la France et l'URSS.

Interview pour le film *Frankreich – Horizont 85* (28 juillet 1967)

Mots-clés : Aménagement du territoire – Concurrence/compétitivité – Construction européenne – Métropoles d'équilibre

Lieux : Belgique – États-Unis – Luxembourg – Pays-Bas – RFA – Royaume-Uni

Cette interview est réalisée le vendredi 28 juillet par Ernst Weisenfeld, journaliste allemand, spécialiste des relations franco-allemandes. Le dossier que l'Institut conserve inclut également un courrier à Simone Servais, lui communiquant un portrait de Georges Pompidou que Weisenfeld avait publié dans *Die Zeit* le 19 novembre 1964.

Question – Le V^e Plan, monsieur le Premier ministre, envisage un effort particulier pour augmenter la compétitivité de la France dans le Marché commun. Pourriez-vous nous expliquer quels moyens on envisage et s'il y a des priorités régionales ou autres ?

Réponse – Vous savez, je n'ai pas besoin de vous le dire, l'économie française a vécu longtemps sous une protection douanière importante et par conséquent en se préoccupant peu de concurrence et de compétitivité. Nous avons essayé de changer cela et notamment en acceptant le traité de Rome et le Marché commun. Alors, maintenant, il s'agit par conséquent de mettre cette économie en mesure de résister à la concurrence internationale.

Alors, qu'est-ce que nous faisons pour ça ? Eh bien, nous commençons par essayer de supprimer les obstacles qui dépendent de l'État et qui pouvaient exister par exemple dans la politique de fiscalité. Nous faisons en sorte que l'impôt soit conçu de telle manière qu'il n'entrave pas l'amélioration, la concentration, les fusions, mais au contraire il les encourage. Nous avons aussi d'autres procédés d'encouragement, alors, je dirais positifs. Par exemple nous avons encouragé l'an dernier des investissements par un système de détaxation fiscale. Ou bien nous prenons des mesures pour développer considérablement les moyens de transport, le téléphone, qui étaient là aussi des obstacles au développement économique général.

Et alors il y a, et c'est ce dont vous avez parlé en dernier lieu, il y a des mesures qui sont des mesures sélectives. Nous choisissons des secteurs ou nous choisissons des régions où nous portons l'effort par priorité. Par exemple les secteurs. Nous l'avons fait pour la sidérurgie où il y a eu un grand plan de rénovation de la sidérurgie française. Nous le faisons également pour ce qu'on appelle l'informatique, c'est-à-dire le problème des calculateurs.

Et puis il y a les régions. Il y a des régions auxquelles nous attachons une importance particulière parce qu'elles sont les plus aptes à se développer rapidement et à tenir tête à la concurrence des autres partenaires du Marché commun. C'est le cas de nos régions notamment du Nord, de l'Est, de toute la région rhodanienne. C'est ce qu'on appelle, vous savez, tout ce système de l'axe mer du Nord/Méditerranée où nous avons, en donnant une priorité aux autoroutes, en donnant une priorité à l'aménagement des voies fluviales, nous avons fait un effort pour que toute cette partie est et sud-est de la France soit tout à fait en mesure de

concurrer, je l'espère, heureusement de adversaires redoutables comme par exemple l'industrie allemande qui n'est pas la moins forte dans le Marché commun, au contraire, vous le savez. Alors, cet axe mer du Nord/Méditerranée, nous y attachons une très grande importance.

Question – *Vous voulez aussi donner un plus grand essor à un certain nombre de capitales régionales pour donner justement à certaines provinces ou aux provinces françaises un rayonnement plus grand. Pouvez-vous nous en parler?*

Réponse – Oui, bien sûr, ça c'est un autre aspect des choses, n'est-ce pas. La France est un pays très en retard au point de vue de l'urbanisation. Nous sommes beaucoup plus ruraux, beaucoup moins urbanisés que les autres pays européens, en tout cas que l'Allemagne et que les pays du Benelux, que la Grande-Bretagne, que les États-Unis. Alors le danger à une époque où l'urbanisation se produit partout, c'est que tout se fasse sur Paris. Par conséquent nous cherchons à créer des môles de résistance, si je puis dire, à cet afflux de population sur la région parisienne, qui permettront à d'autres grands centres urbains de garder les populations et d'être en même temps des centres d'animation de provinces ou de régions.

Alors c'est le cas, j'en citerai quelques-unes si vous le voulez, dans le Midi, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, dans le Nord de Lille-Roubaix-Tourcoing et dans l'Est d'agglomérations comme Lyon, de Strasbourg, comme Metz-Nancy. Parce que pour nous, Metz-Nancy nous allons les relier, les mettre ensemble et en faire un grand combinat urbain en quelque sorte. Alors nous y voyons un moyen de fixer les populations, les empêcher de se rendre à Paris et de créer en même temps des capitales régionales qui serviront par conséquent d'aimants et en même temps d'excitants pour toute une région.

Question – *Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, de la compétition franco-allemande dans le Marché commun. Mais est-ce qu'il n'y a que compétition ou est-ce qu'il n'existe pas, juste dans votre esprit, la nécessité au sein du Marché commun, de concerter les efforts pour trouver des objectifs communs à long terme?*

Réponse – Je vous le dis tout de suite, cette question est très intéressante. N'est-ce pas, pour beaucoup de gens le Marché commun c'est une union douanière. Il n'y aura plus de frontière douanière et ça sera purement et simplement la concurrence. Je crois pour ma part que ça sera tout autre chose. Quand on vit ensemble complètement et sans obstacle de frontière que ce soit pour les marchandises, pour les hommes, pour les capitaux, eh bien, petit à petit il se crée une symbiose, si j'ose dire, et donc il faut aller très au-delà des problèmes purement commerciaux ou purement industriels. Il faut pour cela, bien sûr, que les gouvernements se concertent sans quoi les problèmes sont trop grands pour que nous puissions laisser au hasard de la vie le soin de les résoudre. Il y aurait des crises de toutes ordres, crises sociales, crises économiques, crises même humaines et politiques. Il faut donc se concerter et se concerter en particulier, j'en suis convaincu, entre le gouvernement français et le gouvernement allemand. et je dois dire, à différentes reprises depuis quelques temps, nous avons souligné cette nécessité et que le gouvernement de la République fédérale et le nôtre sont tout à fait d'accord pour accentuer cet effort, comme vous le savez.

Je pense à de nombreux problèmes. Les uns, comme le problème des transports par exemple ou comme le problème d'avoir une politique européenne de l'énergie qui sont purement économiques. Mais d'autres qui sont financiers, comme par exemple l'harmonisation des politiques fiscales et d'autres qui sont humains et sociaux et qui sont peut-être même les plus importants et qui nous obligeront à harmoniser nos politiques sociales, nos charges sociales, à tout de même diriger un peu les échanges de populations qui pourront avoir lieu, qui auront lieu forcément.

Tout cela fait que le Marché commun, s'il marche bien, s'il fonctionne bien, petit à petit créera réellement une Europe, et une Europe ayant une valeur politique et une valeur humaine. Tout ça, on ne peut pas le laisser, je répète, aux hasards des jours le soin de le faire. Je crois qu'il est important que le gouvernement en parle. Et je crois en particulier que dans la mesure où le gouvernement allemand et le gouvernement français pourront concerter leur politique, peuvent concerter leur politique, eh bien, ils préparent cet avenir qui est important pour l'Europe, mais qui est important pour le monde.

Entretien télévisé (8 septembre 1967)

Mots-clés : Allocations familiales – Aménagement du territoire – Artisanat – Assemblée nationale – Bourse – Budget – Concurrence/compétitivité – Conditions de travail – Crédit – Dialogue social/concertation – Entreprises – Institutions – Intéressement – IVe République – Majorité – Opposition – Ordonnances de 1967 – Participation – Rénovation rurale – Retraites – Santé – Sécurité sociale – Sondages – Syndicats

Lieux : Alès – Auvergne – Aveyron – Bretagne – Corrèze – Loire – Lorraine – Lot – Lozère – Manche – Nord

Cet entretien à la fois télévisé et radiodiffusé est enregistré le vendredi 8 septembre à 15h30 et diffusé le soir même à 20h00. Il a été préparé par des rencontres avec Pierre Sainderichin (Sud-Ouest) le 1^{er} septembre et Jean Boissonnat (La Croix – L'Expansion) le mardi 5. Georges Pompidou revoit les deux journalistes le jour même à 12h15. Cette transcription s'appuie sur un texte annoté ; la qualité de la photocopie ne nous a pas toujours permis de reconstituer le texte.

Jean Boissonnat – Monsieur le Premier ministre, le gouvernement a beaucoup travaillé cet été puisque vous avez préparé, rédigé, publié, 35 ordonnances à peu près sur des sujets extrêmement divers, ces sujets allant de la réforme de la Sécurité sociale jusqu'à la réglementation du ticket de restaurant en passant par la coopération agricole, l'intéressement des salariés à la vie de l'entreprise, etc. Les critiques tirent argument de cela pour faire remarquer que la précédente législature a dû être bien imprévoyante pour vous imposer brusquement et de toute urgence de traiter de sujets aussi divers et de le faire par une procédure exceptionnelle. Est-ce que vous en voulez à votre prédécesseur ?

Georges Pompidou – Vous savez, je n'en veux jamais à mon prédécesseur quel qu'il soit. Ceci étant dit, effectivement, nous avons beaucoup de choses à faire et le changement de législature avait forcément, en période électorale (vous avez assez d'expérience de cela pour le savoir), provoqué quelque retard. Nous avons donc à rattraper ce retard et nous avons à agir d'autant plus vite que, comme je l'ai dit à l'Assemblée à ce moment-là, l'échéance du Marché commun approchait.

Quels étaient mes objectifs lorsque j'ai demandé les pouvoirs spéciaux ? Eh bien c'était d'abord de pouvoir travailler vite. Je vous rappelle que les premières ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres le 12 juillet et que les dernières seront adoptées le 20 septembre. Par conséquent nous avons rempli et au delà les promesses que nous avons faites et je vous rappelle que nous avons théoriquement jusqu'au 31 octobre pour en prendre [illisible] : le 30 septembre ce sera terminé.

En second lieu, je voulais m'en tenir à ce qui était nécessaire et urgent, d'où précisément ces 35 ordonnances dont vous me parlez, car si je prenais les trains de décrets-lois que nous avons connu autrefois il y en avait toujours, trois et quatre fois plus. Tenez prenons un exemple, le cabinet Mendès France (et il est loin d'être celui qui en a le plus abusé) a pris 118 décrets-lois

quand il a en sa loi de pleins pouvoirs. Nous avons voulu nous en tenir à ce qui était important et non tous ces fonds de tiroirs que les services de tous les ministères gardent en réserve et qu'ils sortent dès que passe le train des ordonnances ou des décrets-lois...

Jean Boissonnat - *Moins les chèques [assurément ?] ?*

Georges Pompidou - Parfaitement.

Pas de fonds de tiroirs et rien que l'essentiel, et rien que ce qui rentre dans la délégation avec précision et enfin, puisque l'on m'a reproché la procédure et vous-même venez d'y faire allusion, eh bien j'entendais que ce travail fait rapidement et dans des limites prescrites fût néanmoins fait avec le désir de ne mettre dans les ordonnances que ce que l'on ne pouvait pas voter autrement.

Et c'est pourquoi, à la suite de notre travail de l'été, nous aurons un grand nombre de projets de lois qui eux seront transmis à l'Assemblée et votés normalement par le Parlement ; par exemple, les lois hospitalières, les projets de lois sur les sociétés d'intérêt européen, les projets de lois sur les sociétés agricoles, par exemple aussi le projet de loi en faveur des handicapés majeurs, le statut des experts-comptables ; c'est vous dire que nous n'avons gardé pour les pleins pouvoirs, pour les ordonnances, que ce qu'il fallait faire, et faire vite. Au total, j'ai fait mes petits calculs et j'estime que nous avons gagné au moins dix-huit mois sinon deux ans sur la procédure législative habituelle.

Jean Boissonnat - *Je crois que parmi les ordonnances que vous avez publiées celles qui ont le plus retenu l'attention des Français, et les a probablement le plus préoccupés, sont celles qui concernent la Sécurité sociale, et notamment en ce qui concerne la Sécurité sociale, il y a le relèvement des cotisations, diminution des prestations, mais c'est surtout l'assurance-maladie qui préoccupe les gens.*

Les Français se demandent s'ils vont être aussi bien garantis qu'ils l'ont été jusqu'à maintenant à cet égard et s'interrogent même sur l'avenir. Est-ce que les textes qui ont été adoptés en matière d'assurance-maladie ne sont pas des textes qui réservent des surprises dans deux ou trois ans, car l'assurance-maladie telle qu'elle fonctionne en France a des ressources calculées d'après les revenus des Français, et des dépenses qui suivent le rythme de dépenses de santé. Or les revenus des Français croissent à peu près moitié moins vite que les dépenses médicales.

Est-ce donc que nous n'allons pas nous retrouver dans deux ou trois ans devant le même problème qu'aujourd'hui et à ce moment-là est-ce que la tentation ne sera pas grande de continuer dans le même sens, c'est-à-dire à nouveau de réduire la part des dépenses médicales que les Français se font rembourser par la Sécurité sociale ?

Georges Pompidou - Écoutez, puisque nous en venons au fond des ordonnances, je voudrais tout de même dire un mot des autres ordonnances (je sais bien que la Sécurité sociale est peut-être celle dont on a le plus parlé, nous allons en parler tout à l'heure) mais auparavant je vais dire un mot des autres. Car Dieu sait ce que l'on avait annoncé et les malheurs que l'on avait laissés prévoir à la France dans les terribles intentions ou arrières-

pensées du gouvernement ; or je constate qu'à l'heure actuelle les quatre cinquièmes de nos ordonnances ne sont pas critiquées, on dirait même qu'elles sont accueillies presque partout favorablement. C'est par exemple le cas de toutes les ordonnances sur l'emploi qui constituent, je le crois vraiment, un effort tout à fait nouveau et complet à la fois, pour essayer de résoudre mieux le problème de l'emploi et pour protéger les travailleurs momentanément privés d'emploi.

C'est le cas de toutes les ordonnances qui se préoccupent de restructuration des entreprises, de restructuration économique, qu'il s'agisse d'encourager les fusions, d'encourager les reconversions, qu'il s'agisse à l'autre extrême d'encourager l'artisanat, l'artisanat rural et d'ailleurs d'autres mesures à ce sujet en faveur de l'artisanat se trouveront dans la loi de finances. Autrement dit nous cherchons parallèlement à pousser aux fusions et aux concentrations et à défendre néanmoins les petites et les moyennes entreprises, l'artisanat, qui sont encore une nécessité.

C'est la même chose si vous voulez pour tout ce que l'on a fait pour les mécanismes financiers, l'aménagement du crédit, la réanimation du marché financier ou son meilleur fonctionnement et d'ailleurs nous en avons vu les résultats par la Bourse.

C'est encore la même chose pour l'agriculture. Je vous rappelle les textes très importants en préparation sur le statut de la coopération et qui ouvriront de grandes possibilités nouvelles à nos coopératives, pour les SAFER et l'assouplissement de leur gestion, pour l'indemnité viagère de départ qui pourra être donnée dans certaines conditions dès 60 ans et d'autres encore.

C'est le cas de l'aménagement du territoire et j'y tiens particulièrement, vous le savez je pense, avec l'augmentation des primes, avec la décentralisation étendue au secteur tertiaire, c'est-à-dire aux bureaux et passablement aux industries, aux assurances, à la banque, aux laboratoires de recherche, avec également la création de zones de conversion industrielles spéciales, Nord-Pas de Calais, Lorraine, la Loire, le bassin d'Alès, deux zones de rénovation rurale Bretagne-Manche, Limousin-Quercy, Auvergne, Lozère et Aveyron.

Tout cela fait un ensemble, sans parler encore même et j'allais les oublier les ordonnances sur les conditions de travail qui permettront le travail des jeunes et qui permettront aux syndicats comme aux patrons de négocier entre eux par convention, soit l'extension des conventions collectives, soit les aménagements de l'application de la loi sur la durée du travail, toutes choses importantes, qui correspondent à des vœux maintes fois présentés par les organisations professionnelles et syndicales et qui font un très vaste ensemble, l'essentiel même au point de vue de masse, de nos ordonnances.

Alors vous m'avez parlé Sécurité sociale : et vous en avez fait un tableau et même un critique. Je comprends bien que les ordonnances sur la Sécurité sociale soient peut-être celles qui préoccupent le plus les Français, puisque tous les Français sont pratiquement à la Sécurité sociale ; ils y sont même tous, grâce à une de ces ordonnances puisque nous avons finalement étendu la Sécurité sociale à tout le monde.

Quelle était la situation de la Sécurité sociale, c'est de cela qu'il faut partir. Un trou financier important. En 1967, 3 milliards, 3 milliards de nouveaux francs (300 milliards d'anciens francs)...

Jean Boissonnat – *M. le Premier ministre, en matière de « trou financier » vous connaissez les critiques de ceux qui le nient, c'est-à-dire des organisations professionnelles syndicales et des organismes de Sécurité sociale. Ils disent qu'il n'y a pas véritablement de trou : il y a des charges que nous supportons parce que l'État, qui devrait les payer, ne les paie pas.*

Georges Pompidou – Oui, je sais, mais les chiffres vont répondre : en 1968, 4 milliards de déficit sur les prévisions. En 1970, 10 milliards, 10 milliards de nouveaux francs (1 000 milliards d'anciens francs). Adieu les charges indues à ce moment-là de toute manière ! D'autre part je me permets de vous signaler que dans le budget de l'État il y a à l'heure actuelle, si l'on prend l'aide sociale, si l'on prend l'aide à tous les régimes qui sont déficitaires, régimes de mineurs et autres, si l'on prend naturellement les régimes agricoles, si l'on prend tout ce que nous faisons également pour les anciens combattants qui sont en charges sociales, sans parler même des retraites de fonctionnaires et des militaires qui sont la même chose que les retraites de la Sécurité sociale, finalement le tout fait dans le budget de l'État 25 milliards ou 24 milliards de dépenses sociales en nouveaux francs, c'est-à-dire 2 400 milliards en anciens et cela croît tous les ans. Est-ce que vous imaginez que l'on pouvait ajouter encore à cela 400 milliards d'anciens francs, puis 1 000 milliards, qu'on aurait pu le faire ?

Je sais bien que si j'avais dit : c'est très simple, la Sécurité sociale j'arrange ça, l'État règle le budget, le prend, et il n'y a pas d'impôts nouveaux. Tout le monde aurait été ravi ; malheureusement je n'ai pas encore trouvé de recette pour avoir de l'argent dans le budget sans recours aux impôts. Nous allons, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, à une croissance des dépenses assurance-maladie qui imposait une réforme.

Alors je vous ferais remarquer les choses suivantes : tout d'abord nous avons laissé à l'écart le régime vieillesse, au contraire nous le coupons des autres, il sera géré de façon autonome, et naturellement il ne souffre de rien : il ne peut souffrir de rien, il est bien évident que les retraites pour la vieillesse doivent continuer à être payées et qu'on ne peut pas prétendre qu'elles soient trop élevées et qu'elles ne peuvent au contraire que croître.

Ensuite, il y a le régime des allocations familiales. Là aussi nous créons une caisse séparée, là aussi nous y mettons des ressources séparées, et je suis convaincu que ceci répond entre autre aux vœux de nombreux « familiaux » comme on dit et probablement vous en êtes, qui pendant longtemps se plaignaient de ce que les ressources des allocations familiales étaient pompées si j'ose dire par l'assurance-maladie...

Jean Boissonnat – *Au passage vous amputez tout de même ces ressources des allocations familiales d'une partie de leur montant...*

Georges Pompidou – Au passage nous répartissons les cotisations en fonction de ce que nous pensons devoir être les charges de chaque régime. Mais si vous voulez nous pourrions dire un mot de politique familiale aussi.

Restait l'assurance-maladie. L'hospitalisation je répète nous n'y touchons pas, nous sommes partis du principe que c'était quelque chose de très vaste qui comportait des éléments très divers qui dépassait en fait le cadre de la délégation et nous ferons une grande loi hospitalière, je vous l'ai dit tout à l'heure.

Restaient donc strictement les dépenses d'assurance-maladie. Il fallait bien boucher le trou, et nous l'avons fait par les moyens les plus classiques, les plus modestes, un peu est pris en charge par l'État, un peu est pris sur les prestations et un peu plus sur les cotisations. Nous l'avons fait en essayant de toucher le moins possible les plus défavorisés et de toucher le moins possible les secteurs sensibles. C'est pourquoi nous augmentons davantage les cotisations patronales que les cotisations des salariés. C'est pourquoi nous déplaçons un peu les cadres parce qu'ils touchent des salaires plus élevés que les simples ouvriers et néanmoins nous laissons les retraites complémentaires à l'égard et enfin, nous arrivons au total avec quelques économies sur les prestations elles-mêmes à équilibrer sur 1968.

Sur ces économies, qu'avons-nous choisi : essentiellement 10% d'augmentation du ticket modérateur médecine. Pourquoi? Eh bien parce que d'abord le ticket pharmacie était déjà de 30%. Le ticket modérateur médecine était de 20%. Nous égalisons donc. D'autre part la dépense pharmacie est beaucoup plus lourde que la dépense médicale et enfin l'assistance médicale gratuite, l'aide sociale, vient très souvent combler pour les plus pauvres tout au moins, les dépenses médicales. Puis enfin, par rapport au passé (car ceux qui nous critiquent, je voudrais savoir ce qu'ils ont fait aussi avant nous, mes fameux « prédécesseurs » d'autrefois comme vous disiez tout à l'heure...)

Pierre Sainderichin - *Ils ont tout au moins créé le système social...*

Georges Pompidou - Pas du tout, la Sécurité sociale vient d'une ordonnance de 1945 signée du général de Gaulle. Il est vrai que M. Tardieu avait créé les assurances sociales au départ, il y a bien longtemps de cela. D'autre part le ticket modérateur de 20% portait sur un tarif théorique, ne l'oubliez pas. Et ce n'est que depuis 1960 que les médecins s'étant conventionnés le remboursement à 80%, ou maintenant à 70%, est un remboursement réel sur le prix réellement payé, avant on était censé être remboursé à 80% mais sur un prix théorique et les médecins demandaient beaucoup plus, comme on le voit d'ailleurs encore dans quelques régions ou les médecins ne sont pas conventionnés.

Nous avons donc réduit cet effort au minimum et j'ajoute, nous l'avons réduit parce que dans les contacts nombreux que nous avons eus avec les organisations syndicales, nous avons senti que le ticket modérateur pharmacie était infiniment plus sensible, plus douloureux pour les salariés que ne l'est le ticket modérateur médecine.

Vous me dites enfin est-ce que cet équilibre sera réalisé durablement ? Eh bien si l'on continue comme cela a marché jusqu'ici assurément non et c'est pourquoi cet effort financier qui a préservé la Sécurité sociale de la faillite pure et simple, cet effort financier...

Jean Boissonnat - *Peut-on imaginer que la Sécurité sociale soit en faillite ?*

Georges Pompidou - Il aurait bien fallu que quelqu'un paie (c'est d'ailleurs ce qu'a fait l'État en 1967 en lui avançant 3 milliards de francs). Jusqu'où cela serait-il allé ?

Jean Boissonnat - *L'Éducation nationale, l'Armée, ne sont jamais en faillite !*

M. le Premier Ministre - Ah mais pardon, nous faisons nos programmes, et nous savons exactement ce que nous dépenserons, tandis que pour la Sécurité sociale, la dépense ne dépend pas de l'État, ne dépend pas de sa décision. Elle lui est extérieure, c'est quelque chose de tout à fait dramatique qu'un équilibre de budget où celui qui paie n'est pas celui qui ordonne les dépenses, l'oubliez pas.

Donc nous avons la conviction que nous équilibrons pour 1968, mais que le problème risque de se reposer de nouveau, et c'est là que se place l'essentiel, c'est-à-dire la modification de gestion. Nous avons voulu par la gestion paritaire entre employeurs et salariés, représentants et syndicats, mettre les hommes en face et les obliger à s'entendre et à se sentir responsables. Responsables de la gestion des fonds, qui sont à près [sic] les leurs, soit par les cotisations qu'ils paient, soit par les prestations qu'ils reçoivent...

Jean Boissonnat - Ils n'ont pas le droit d'augmenter les cotisations sans votre autorisation.

Georges Pompidou - Je crois qu'il faut prendre quelques précautions, vous me l'accorderez, on n'a pas vu souvent ce genre d'organisme recommander si vite que cela d'augmenter les cotisations, ne l'oubliez pas ; ceci étant dit, je compte sur cette gestion paritaire. Je compte d'ailleurs dans tous les domaines sur ce système paritaire où l'on met en face les employeurs et les salariés. C'est ce que j'ai fait dans l'emploi, en partie, et dans les recommandations que j'ai adressées au patronat et aux syndicats. Je voudrais d'ailleurs qu'un jour ces recommandations entrent en application et qu'elles aient des suites : je leur ai recommandé de s'entendre. À propos de la Sécurité sociale, je les oblige à s'entendre.

À propos de l'intéressement aussi, nous allons sûrement en dire un mot : système de convention également pour les conditions du travail, ou part exemple pour la loi de 40 heures pour les conventions collectives, je leur donne le droit par accords, par conventions, de faire, et de modifier des décrets, des décisions qui jusqu'ici étaient du ressort du gouvernement. Je crois à la concertation, je crois à la nécessité de l'entente entre toutes les parties et j'essaie de les y obliger, notamment dans la Sécurité sociale, pour parvenir à l'équilibre. Et je suis convaincu que si l'on veut bien éliminer les innombrables abus que tous les Français connaissent eh bien nous aurons, malgré la croissance des dépenses de santé dont vous parlez, nous aurons un progrès sensible.

Ceci étant dit, le progrès des dépenses de santé, le progrès de la médecine, c'est un problème à la fois humain et économique très important, nous le savons, et il dépend du corps médical en particulier de sentir qu'il n'a plus simplement des responsabilités de santé mais qu'il a aussi des responsabilités nationales et même des responsabilités économiques. Je crois que c'est l'évolution partout c'est d'ailleurs ce que recommande la Commission du Marché commun à tous les partenaires de la Communauté et nous verrons bien comment les choses vont. Pour ma part j'ai confiance, parce que j'ai confiance dans les hommes, à partir du moment où on les oblige à être responsables.

Jean Boissonnat - Cette obligation d'être responsable, est-ce qu'elle s'étend aux ordonnances que vous avez également préparées et publiées sur l'intéressement ? Je lisais ce matin dans un organe du mouvement gaulliste, d'ailleurs, un article de M. Louis Vallon qui était

une des personnalités à l'origine de ce projet, qui se posait à lui-même la question de savoir si cela était satisfaisant et il répondait non, franchement non. Ces ordonnances sur l'intéressement visent-elles à modifier la condition ouvrière comme on avait cru le comprendre en écoutant le chef de l'État, ou se limitent-elles à un aménagement de la répartition des fruits de l'entreprise ? Dans quelle mesure cette répartition est-elle modifiée et lorsqu'elle l'est, qui finalement paye l'addition ?

Georges Pompidou - Je dois dire que sur l'intéressement j'aimerais pouvoir m'expliquer plus longuement que nous n'allons pouvoir le faire ici. Je vois M. Sainderichin qui commence, je ne dirais pas à s'énerver mais à avoir envie que nous passions à la politique.

Au début, les uns disaient cela ne sera rien du tout, cela ne nous intéresse pas, c'est ridicule, cela ne signifie rien. Les autres, c'est la fin de tout, il n'y aura plus d'entreprises en France, l'économie française est perdue, la concurrence va nous écraser. Depuis il semble que tout le monde ait pris une autre attitude ; on voit dans les syndicats, dans certains partis de gauche, si je ne me trompe, des gens qui disent : après tout, cela peut avoir un certain intérêt, et on voit de l'autre côté des gens qui disent : après tout, nous ne sommes peut-être pas morts, même la Bourse commence à revivre semble-t-il.

Alors direz-vous : il y en a qui disent c'est insuffisant. Ce que j'ai fait, ce que nous avons fait, ce que le gouvernement a fait avec le plein accord du général de Gaulle entre parenthèses, eh bien évidemment ce n'est pas une révolution immédiate ; je suis pour ma part profondément persuadé que c'était le meilleur moyen de faire échouer la réforme que d'avoir dès le départ des ambitions démesurées. Je crois qu'il faut voir comment les choses vont fonctionner. Il faut voir qu'il faut laisser de la souplesse et qu'il faut que chacun puisse trouver dans ce nouveau système ce qu'il souhaite et que c'est à l'expérience qu'on verra les meilleures formules et que celles-ci se développeront. Donc c'est un premier pas sans doute, mais c'est un pas très important.

Jean Boissonnat - *Est-ce qu'à votre avis cela doit conduire à un plus grand contrôle du personnel sur la gestion des entreprises ?*

Georges Pompidou - Je vais y venir.

En second lieu, si vous permettez, compte tenu de cette nécessité de procéder par étapes, il faut aussi permettre à nos entreprises de rester dans la concurrence. Si on veut le Marché commun, il faut que nos entreprises soient concurrentielles. Et il faudrait qu'elles puissent investir. Il fallait que mon système non seulement ne contrariât pas l'investissement, mais le favorisât. Et il fallait bien sûr pour que les travailleurs soient intéressés aux entreprises, qu'ils soient intéressés à des bénéfices, on ne va pas les intéresser aux pertes, je pense. Alors tout [illisible] moins à ce texte.

Ce texte qui crée une obligation, qui laisse à l'intérieur de cette obligation plusieurs options : soit distribuer des actions, soit créer des fonds qui rapporteront intérêt - contrairement d'ailleurs à ce que je lisais dans la presse, en particulier je crois dans une déclaration de la Fédération de Gauche - qui rapporteront intérêt aux travailleurs, soit d'autres

formules. Il y a plusieurs formules, et il y a même la possibilité pour les salariés et les patrons de mettre sur pied entre eux, volontairement, d'autres formules encore s'ils en trouvent qui répondent à l'esprit de la loi. Mais l'esprit de la loi, ce n'est pas de donner un sur-salaire, c'est d'intéresser directement les travailleurs au progrès des entreprises, c'est de les faire participer à l'accroissement de la valeur de l'entreprise, c'est de faire d'eux progressivement des possédants. Il faut, non pas en faire des capitalistes, ce n'est pas le problème, ce n'est pas l'idéal, mais faire que l'industrie française, que les entreprises françaises soient finalement la chose de tous, et en particulier des travailleurs et pas simplement la chose d'une petite catégorie sociale. Et à ce titre, c'est certainement une révolution.

Quant à la gestion, eh bien petit à petit sans doute, par une meilleure formation, par une meilleure connaissance, en étant intéressés à la gestion, les salariés seront amenés à s'en occuper davantage, à obtenir davantage d'informations, que souvent ils avaient le droit de demander d'ailleurs par les comités d'entreprises et auxquels jusqu'ici ils ne s'intéressaient pas beaucoup. Et ainsi petit à petit, arriverons-nous peut-être à créer un vrai climat d'association.

Et vous m'avez dit, enfin, qui est-ce qui paie ? Vous avez lu le Plan : les entreprises françaises ne gagnent pas assez pour investir par l'autofinancement. À partir du moment où on veut donner davantage aux salariés, et une part en particulier sur les bénéfices, sur l'autofinancement, et où on veut néanmoins que cet autofinancement ne soit pas diminué, il fallait bien trouver une compensation. Cette compensation est pour l'essentiel en effet fiscale. Mais j'ai d'ailleurs déjà dit que ce système, en intéressant les travailleurs, en faisant aussi que les patrons sauront que leurs travailleurs vont leur dire dans certains cas « Mais nous, pourquoi n'avons-nous pas une part de bénéfices, pourquoi est-ce que vous ne faites pas des bénéfices, pourquoi donc gérez-vous mal votre affaire ? », je suis convaincu que ce système va pousser vers une amélioration des structures de nos entreprises, vers une meilleure gestion et par conséquent vers une augmentation des bénéfices et que l'État y retrouvera sa part après que les entreprises elles-mêmes l'y aient trouvée. Car la richesse de la France n'est pas faite de la pauvreté de ses entreprises. Si nos entreprises font faillite ou disparaissent de la concurrence, tous les Français seront pauvres, y compris les salariés.

Pierre Sainderichin - *À propos des ordonnances, monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous poser une question politique : la majorité, votre majorité, vous a fait confiance en vous accordant les pouvoirs spéciaux grâce auxquels vous avez pris vos ordonnances. Est-ce que vous, à votre tour, vous ferez confiance à votre majorité en accordant aux éléments de cette majorité qui le demandent un véritable débat parlementaire de ratification des ordonnances ?*

Georges Pompidou - Écoutez, nous parlerons de la majorité tout à l'heure, je dirai simplement que je respecte la loi, je dois déposer comme vous le savez les ordonnances sur le bureau de l'Assemblée avant le 31 décembre. Ce sera fait. Nous verrons ensuite. Ceci de toute manière est le problème du printemps, et je me garde toujours des pronostics, car quand je lis des journaux qui ont trois ou six mois de date, je suis toujours frappé, permettez-moi de vous le dire, des innombrables erreurs qu'ils contiennent dans les prévisions. Alors, moi je n'en fais jamais. Donc, le 31 décembre je déposerai mes ordonnances. Nous verrons au printemps.

Pierre Sainderichin - *Pourquoi au printemps ? Vous pouvez fort bien, si vous le désirez, convoquer une session extraordinaire.*

Georges Pompidou - Oui bien sûr, mais les sessions extraordinaires, vous le savez, sont celles qui empêchent le gouvernement de travailler sans permettre à l'Assemblée d'améliorer son contrôle. Il y a les sessions prévues par la Constitution, sauf drame, il faut s'y tenir. Ceux qui ont été avant moi présidents du Conseil, avec des sessions permanentes, vous expliqueront et vous le savez d'ailleurs, qu'ils n'avaient jamais le temps de travailler, précisément parce que le Parlement était toujours là. D'ailleurs les députés eux-mêmes finissaient par ne plus pouvoir s'occuper de leurs élections.

Pierre Sainderichin - *En somme, pour que vous travailliez, il faut que le Parlement ne soit plus là ?*

Georges Pompidou - Il faut que le Parlement soit là pour contrôler mon travail et je travaille mieux pendant les intervalles de sessions. Vous êtes journaliste depuis trop longtemps pour ne pas savoir que c'est la vérité, ne faites surtout pas semblant de croire le contraire !

Jean Boissonnat - *Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de pronostics, mais voilà un an vous aviez dit que si vous étiez Premier ministre cette année vous feriez un grand débat sur la Sécurité sociale devant l'Assemblée.*

Georges Pompidou - J'ai déjà répondu à cela, vous le savez, ailleurs alors je crois qu'il est temps que nous passions à la politique.

Je ne voudrais pas insister. Je dis simplement que compte tenu de la nature politique de cette Assemblée et de ses difficultés, il était évident qu'il fallait aller beaucoup plus vite et autrement. Ceci étant dit, ne croyez pas qu'il n'y a pas eu des consultations : je ne parle même pas des consultations des syndicats dans tous les rapports qui ont précédé les ordonnances (les syndicats faisaient partie des commissions ou étaient entendus par les commissions). Je ne parle même pas des contacts avec les syndicats pendant toute la rédaction des ordonnances aussi bien au ministère des Affaires sociales qu'à Matignon, pour la plupart d'entre eux. Mais je parle aussi des contacts avec les parlementaires, de l'audience de M. Jeanneney par la commission des Affaires sociales, par le groupe de la V^e République qui le lui avait demandé. Il serait allé devant d'autres si d'autres le lui avaient demandé. Et des innombrables audiences qu'il a données à des parlementaires de la majorité et quelquefois des parlementaires qui n'étaient pas de la majorité.

Tout cela a été fait dans une atmosphère de grande consultation et d'interpénétration, mais il fallait décider, nous avons décidé. Pour terminer avec toutes ces ordonnances, je disais : cinq ans et demi que je suis au gouvernement, j'ai souvent parlé ici, devant tous les Français, à la télévision et j'ai dit quelquefois : ça ne va pas si mal, ça pourrait aller mieux mais enfin ça ne va pas si mal, nous avons fait notre possible, nous estimons que les difficultés nous empêchent de faire mieux mais nous essaierons néanmoins. Eh bien cette fois-ci, j'ai vraiment l'impression que le gouvernement a fait du bon travail. Et j'ai même l'impression qu'on commence à s'en apercevoir !

Pierre Sainderichin – *Il faut croire tout de même qu'on ne s'en est pas tellement aperçu au cours de l'été puisque cet été il s'est produit un phénomène absolument sans précédent : le 8 août un sondage d'opinion a établi que pour la première fois M. François Mitterrand avait obtenu un pourcentage de personnes favorables supérieur à celui du général de Gaulle. Comment interprétez-vous cet événement, monsieur le Premier ministre ?*

Georges Pompidou – Eh bien, j'interprète cet événement, M. Sainderichin, en disant que ce n'est pas un événement. Car je ne trouve pour ma part rien de plus fallacieux que le sondage hebdomadaire. Je suis convaincu que les sondages d'opinion publique ont un grand intérêt, je suis convaincu qu'ils ont des inconvénients, qu'ils ont des avantages, et qu'ils sont en tout cas une des nécessités de notre époque et ce n'est pas la peine d'essayer de les interdire bien entendu.

Mais ceci étant dit du sondage hebdomadaire, surtout en été, où les Français sont dans des conditions de vie géographiques tout à fait différentes, où un grand nombre d'entre eux sont à l'étranger, comment peuvent être faits ces sondages, comment peuvent-ils être établis dans ces conditions ? Et la preuve en est que huit jours après, ils avaient brusquement changé et de dire : la cote du général de Gaulle remonte. Eh bien je n'y crois pas, je crois simplement qu'il y a dans les sondages des erreurs, des marges, et que ces marges de temps à autre trompent. Elles ont d'ailleurs trompé hélas, entre les deux tours vous vous en souvenez peut-être, où elles ont fait croire que la majorité aurait au moins 290 sièges alors que finalement elle n'en a eu que 245 et ils portaient pourtant sur des intentions immédiates. Alors vous savez les sondages, il faut les prendre comme un élément, laissons le reste.

Pierre Sainderichin – *Il n'y a pas seulement les sondages. Il se trouve aussi (et vous vous attendiez bien sûr à ce que j'évoque le problème) qu'au cours de cet été une personnalité qui fut votre ministre, M. Giscard d'Estaing, a fait certaines observations sur la façon dont fonctionne le régime. M. Michel Debré a répondu, puis les dirigeants de l'UNR-UDT, puisque ça s'appelle encore comme ça, et enfin vous-même dans une interview accordée au journal L'Express. Pas mal d'observateurs politiques, qui ne sont pas spécialement contre vous, M. le Premier ministre, ni contre le régime, ont inscrit cette passe d'armes dans ce qu'ils ont appelé la « bataille de la succession ». Qu'est-ce que vous pensez de cette expression « la bataille de succession » ?*

Georges Pompidou – Vous me permettrez de vous dire que pour ma part, la question ne se pose pas ainsi. Tout d'abord en ce qui concerne les déclarations auxquelles vous avez fait allusion, on m'a interrogé, j'ai répondu une fois, mais je ne trouve pas que ce soit un bon système d'aborder le problème politique que de le faire à travers des initiatives personnelles, et de tourner finalement plus ou moins à des polémiques de cet ordre. C'est le fond du problème qu'il faut prendre, car il s'agit d'un problème dont dépend l'avenir de la France et des Français, vous en conviendrez très bien quand il s'agit du fonctionnement des institutions.

Pierre Sainderichin – *Le fond du problème, c'est l'après-gaullisme.*

Georges Pompidou – Quant à la succession, le général de Gaulle a été élu il y a moins de deux ans président de la République. Je suis son Premier ministre c'est-à-dire son collaborateur le plus proche, depuis cinq ans et demi ; et après des années et des années de collaboration. Alors s'il y a quelqu'un, permettez-moi de vous le dire, qui ne parle pas de succession, et qui ne pense pas à la succession, eh bien c'est moi, même si on ne le croit pas. Ceci étant dit, je veux bien parler des institutions.

Pierre Sainderichin – *Il n'empêche justement que la plupart des hommes politiques pense précisément à la succession, disons plutôt à l'après-de Gaulle, et tout le problème est de savoir si la V^e République pourra se perpétuer sans de Gaulle comme elle fonctionne actuellement avec ce personnage hors du commun, avec ce personnage quelque peu fabuleux ; c'est lui-même qui dit ça dans ses Mémoires, de lui-même. Croyez-vous vraiment, sincèrement, M. le Premier ministre, que ce sera possible ?*

Georges Pompidou – Alors vous parlez du fonctionnement des institutions. Car c'est de cela qu'il s'agit et ce qui m'intéresse ce n'est pas de savoir qui succédera, c'est de savoir comment peuvent durer les institutions de la V^e République. C'est le fond. Il n'y a pas de régime idéal. Depuis que l'humanité existe, les régimes se sont succédé innombrables partout. Un bon régime c'est un régime qui est adapté à un pays et à une époque.

Le pays c'est la France. Quel est le mal fondamental de la France, vous le savez depuis toujours, depuis Astérix le Gaulois, c'est les divisions. Jules César nous raconte très bien comment il a conquis la Gaule, grâce aux divisions des Gaulois. C'est la division. Le Français est divisé, le Français est anarchique pour des raisons variées, y compris par intelligence d'ailleurs – ce qui fait qu'il a des avis sur tout. Et c'est pourquoi notre mal séculaire, c'est la faiblesse des pouvoirs publics. C'était ça la IV^e République. On a essayé alors de créer l'exécutif à partir du législatif, c'est-à-dire à partir de dix ou douze groupes, sans compter les députés qui tout en étant d'un groupe se considèrent comme des individus libres de leur vote, et à partir de là on n'avait que des gouvernements sans force et je répète sans durée. Je n'aurais jamais assez répété à cette télévision que les gouvernements de la République duraient en moyenne six mois. Car il y a trop de gens qui ne le savent pas ou qui l'ont oublié.

Pierre Sainderichin – *C'est très loin de la IV^e République.*

Georges Pompidou – Ça revient très vite !

Pierre Sainderichin – *La V^e République vit depuis dix ans dans la hantise de la IV^e...*

Georges Pompidou – Pas du tout. Ce n'est pas moi qui ait la hantise, c'est la presse. Je vais vous en donner des preuves : je le lis tous les jours. Tantôt : y aura-t-il crise à l'automne ? Tantôt : la crise s'éloigne. Le gouvernement de M. Pompidou paraît assuré de sa durée. Mais prenez les journaux anglais, il n'est pas question de crise pour M. Wilson. Prenez les journaux américains, il n'est pas question de crise de M. Johnson. Prenez les journaux allemands, il n'est

pas question de crise pour M. Kiesinger, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'est pas question de crise pour le gouvernement soviétique ou autre. C'est bien là la démonstration de cette espèce de hantise permanente chez nous et chez les observateurs politiques, que les crises sont des choses qui doivent arriver, qui peuvent arriver. Même si on ne s'en rend pas compte, au fond on les désire, parce qu'on vivait dans ce suspense perpétuel. C'est ça le mal de la France et c'est ça dont il faut nous guérir.

Alors quel est le péril surtout aujourd'hui où les décisions de l'État engagent la vie des citoyens constamment ? Le péril c'est qu'il n'y ait pas d'autorité. Il faut une autorité. Ce qui fait la V^e République, c'est que cette autorité se situe à la tête, par le président de la République élu au suffrage universel. Alors, bien sûr, quand c'est le général de Gaulle, les choses sont plus faciles ; ses successeurs, quels qu'ils soient, auront plus de difficultés.

Mais je dis que tout ce qui a pour but de diminuer l'autorité du chef de l'État, tout ce qui peut paraître une critique de cette autorité, je ne dis pas de sa politique, ça c'est le droit de l'opposition, je dis de l'autorité en elle-même, du droit qu'il a de prendre des décisions, d'animer la politique, de décider en dernier ressort, tout ce qui est une critique de cela, tout ce qui est une invitation à relâcher cela, tout cela nous mène, même si on ne le veut pas, même si on ne le voit pas, nous mène à ce qui est notre pente, notre glissade naturelle, c'est-à-dire le retour à la faiblesse, et à adhérer à des pouvoirs qui au-dedans sont inconsistants, et au dehors inexistantes.

Pierre Sainderichin - *C'est un plaidoyer pour l'inconditionnalité, M. le Premier ministre.*

Georges Pompidou - Absolument pas, ce n'est pas un plaidoyer pour l'inconditionnalité. Je pourrais vous répondre que l'opposition est inconditionnelle. Jamais je n'ai vu un communiste ou un socialiste voter différemment d'un autre communiste ou d'un autre socialiste. Je ne le leur reproche pas : je constate qu'ils sont inconditionnels dans l'opposition. Jamais je n'ai vu, je le répète, dans les pays étrangers, autre chose que l'inconditionnalité de la majorité face à l'inconditionnalité de l'opposition.

Mais qu'est-ce que je veux ? Je veux qu'il y ait une majorité. C'est souhaitable. Une majorité qui doit être composée de gens qui se sont présentés devant les électeurs en disant : nous approuvons la politique que le président de la République a fait approuver par le pays quand il a été élu lui-même, et nous soutiendrons cette politique et son gouvernement. Alors bien sûr, sur cette fidélité de base, il ne peut pas ne pas y avoir des divergences d'opinions sur tel ou tel point, mais elles peuvent s'arranger par le dialogue, comme on dit tout le temps.

Mais qu'est-ce que c'est que le dialogue ? C'est la possibilité, d'abord, pour cette majorité d'être organisée, ou plutôt c'est la « nécessité » pour cette majorité d'être organisée, que les groupes puissent se rencontrer, qu'ils aient un organisme commun où ils confrontent leurs points de vue et où par conséquent le dialogue à l'intérieur de la majorité devient vivant, utile, et efficace ; et c'est ensuite que cette organisation permet aussi le dialogue avec le gouvernement, dialogue également utile et efficace. Mais après toutes ces consultations, après tous les avis que nous prenons, tous les échanges de vues que nous pouvons avoir et Dieu sait si nous en avons et si nous en tenons compte, il n'en reste pas moins que finalement c'est le gouvernement et le chef de l'État qui décident de la politique et que le rôle du Parlement, puisqu'il est de contrôle, c'est de savoir s'il faut accepter cette politique ou s'il faut prendre le risque de la crise avec tout ce que cela signifie.

Pierre Sainderichin - *Je crois en définitive que le malaise tient surtout au fait qu'un certain nombre de gens de la majorité avait souscrit un contrat en somme, et qu'ils ont l'impression que ce contrat n'était ni complet ni définitif et qu'au fur et à mesure que les événements se produisent la politique je ne dirai pas change, mais enfin il y a des éléments politiques qui n'étaient absolument pas prévisibles pour eux.*

M. le Premier ministre - Je ne les crois pas si naïfs.

Pierre Sainderichin - *Bon, alors permettez-moi pour finir, de vous poser une question. Un jour peut-être, je ne le vous souhaite pas mais un jour peut-être, vous, député du Cantal, vous serez dans l'opposition. On ne sait jamais, ce sont des choses qui peuvent arriver. Comment voudriez-vous à ce moment-là que le gouvernement et la majorité se comportent vis-à-vis de vous membre et sans doute leader de l'opposition ?*

Georges Pompidou - Eh bien, je voudrais, je souhaiterais qu'ils se comportent, le gouvernement et la majorité, le gouvernement en particulier, comme j'essaie de me comporter avec l'opposition.

Pierre Sainderichin - *Vous êtes très sévère, parfois méprisant.*

Georges Pompidou - Je suis tout prêt à tous les dialogues avec l'opposition, à tous les débats parlementaires. Il y a eu au cours de l'Assemblée précédente et encore au cours de la dernière session les plus larges débats sur les plus larges questions. Ce que j'ai regretté, je l'ai dit d'ailleurs, c'est que les leaders de l'opposition soient souvent absents, ne soient pas là, ne participent pas à ces débats qu'ils avaient quelquefois réclamés.

Et je vous garantis une chose : c'est que si jamais un jour j'étais leader de l'opposition, encore que je ne sois pas un politicien professionnel, ne l'oubliez pas mais enfin, je suis devenu un élu et je suis devenu un homme politique, eh bien si un jour je suis leader de l'opposition, je vous garantie que je serai à la tribune sur les questions importantes, que je ferai entendre moi-même ce que je pense, c'est-à-dire essentiellement la nécessité pour la France d'avoir une politique, d'avoir une autorité, d'avoir une indépendance à l'extérieur. C'est ça qui est fondamental. C'est cela que je dis au gouvernement. C'est ce que je dirai dans l'opposition.

Motion de censure – 2 textes (10 octobre 1967)

Mots-clés : Agriculture – Aménagement du territoire – ANPE – Assemblée nationale – Budget – Chômage – Commerce/distribution – Commerce extérieur français – Concurrence/compétitivité – Crédit – Croissance – Éducation nationale – Entreprises – FIAT – Fiscalité – Franc – GATT – Industrie – Intéressement – Logement – Motion de censure – Ordonnances de 1967 – PAC – Parti communiste – PME – Politique des prix et des structures – Productions agricoles : élevage – Productions agricoles : lait – Programme commun de la gauche – Protection sociale – Recherche scientifique – Salaires – Sécurité sociale – SMIG/SMIC – Tarif extérieur commun – Télécommunications – Transports – TVA

Lieux : Auvergne – Bretagne – Decazeville – États-Unis – Hennebont – Italie – Le Boucau – Lorraine – Normandie – RDA – RFA – Royaume-Uni – Tchécoslovaquie – URSS

L'opposition (Parti communiste et FDGS) dépose une motion de censure le 3 octobre, tournée contre la politique économique et sociale du gouvernement. Le discours de Georges Pompidou est l'occasion de revenir sur les grands axes de l'action gouvernementale. Par souci de lisibilité, nous avons ajouté les intertitres qui ne figurent pas dans le texte d'origine.

Texte de la motion de censure (3 octobre)

L'Assemblée nationale,

Considérant que le gouvernement a pris par voie d'ordonnances des mesures concernant l'emploi, la Sécurité sociale, les entreprises et l'agriculture,

Condamne son refus de les soumettre à la ratification du Parlement pendant la présente session,

Estime qu'il soustrait ainsi à la représentation populaire des décisions importantes qui engagent l'avenir de la nation et le sort de chaque citoyen,

Constate son incapacité à promouvoir une véritable politique d'expansion économique et de justice sociale,

Légiférant seul et contrairement à ses prétentions, il n'a :

– ni arrêté la hausse du coût de la vie, la provoquant même par des augmentations de tarifs publics (gaz, électricité, transports, etc.),

– ni réglé le problème de la rémunération du travail ni celui d'un chômage qui s'accroît et frappe successivement tous les travailleurs, de l'ouvrier manœuvre au cadre qualifié, et notamment les jeunes,

– ni établi une politique juste et efficace pour sauver l'agriculture française du marasme, poussant les agriculteurs aux manifestations et à la révolte, portant ainsi l'essentiel de la responsabilité des incidents graves qui se sont produits,

Par ses ordonnances, il a démantelé la Sécurité sociale, limité l'action bienfaitrice de la mutualité, revenant sur les avantages acquis, faisant œuvre de régression sociale sans pour autant prévoir des solutions pour le financement futur et sans amorcer la grande politique de la santé qui s'impose.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée nationale censure le gouvernement en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution.

Discours de Georges Pompidou (10 octobre)

Georges Pompidou – Mesdames, messieurs, je m'en excuse, je serai long. (*Sourires sur divers bancs*) On chercherait vainement dans la motion de censure la moindre indication concernant les mesures économiques et sociales recommandées par ses auteurs. La critique même de la politique gouvernementale s'y inspire essentiellement de circonstances du moment. Mais comme j'ai personnellement une autre conception de ce débat de l'issue duquel, après tout, dépend la stabilité gouvernementale, je tâcherai donc de l'élargir et, si je puis même, de l'élever, en développant les données générales de la politique économique et sociale du gouvernement et en expliquant comment son action présente s'insère dans cet ensemble. Il n'est pas d'économie saine si elle n'est pas adaptée à son temps. Le nôtre est caractérisé par deux traits essentiels : le développement d'une production de masse, qui met à la disposition des hommes des biens de consommation abondants et standardisés ; le progrès accéléré des techniques, qui entraîne des mutations chaque jour plus rapides et d'autant plus étendues que les moyens de transport et d'information rendent chaque économie nationale tributaire de l'évolution générale.

Si l'on examine, à la lumière de ces faits, la France du milieu du XX^e siècle, on est conduit à deux constatations. En premier lieu, ni par ses dimensions, ni par sa population, la France ne peut fournir des débouchés suffisants pour une véritable production de masse. En second lieu, et en dépit d'exceptions rares, ni notre industrie ni notre agriculture n'étaient dans les années 1950 en état de résister à la concurrence des économies les plus évoluées.

De ces constatations, se déduisaient deux conclusions malheureusement contradictoires : d'une part, la nécessité de rechercher des marchés extérieurs suffisants pour l'écoulement d'une production accrue, ce qui implique l'ouverture des frontières, et donc la concurrence ; d'autre part, la constatation que notre appareil de production n'était pas préparé à affronter la concurrence.

Nous nous trouvons devant la nécessité d'accepter la compétition internationale sans en avoir les moyens, par conséquent d'entreprendre simultanément et sans retard la rénovation de notre industrie et de notre agriculture. Cette double exigence conditionnait aussi bien l'avenir de la France en tant que nation indépendante que l'avenir de notre jeunesse et la possibilité de lui assurer un niveau de vie et d'activité convenable. De plus et pour y satisfaire, il fallait au préalable doter la France d'une monnaie stable et des équipements de base modernes. En outre, pour nous, qui ne considérons la prospérité économique que comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des hommes et de les libérer des servitudes élémentaires, il était primordial de ne pas sacrifier une ou deux générations à la réalisation d'une économie d'abondance.

Cela voulait dire qu'il fallait atténuer pour les professions et les régions menacées par l'évolution les effets de cette évolution et leur permettre de s'adapter dans les meilleures conditions possibles au changement le plus profond qu'ait jamais connu une société. Nous avons trop appris les souffrances dont a été payée la première révolution industrielle au XIX^e siècle en Occident pour imaginer même qu'on puisse tolérer leur renouvellement.

Voilà, mesdames, messieurs, les données générales à partir desquelles a été et devait être conçue la politique des gouvernements de la V^e République dont l'action allait s'exercer dans trois directions : s'ouvrir à la compétition internationale, adapter nos structures en vue de cette compétition et réaliser cette double transformation en mettant au premier plan les préoccupations humaines et sociales.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

Premier point : s'ouvrir à la compétition internationale. Pour cela, je l'ai dit, il fallait d'abord doter la France d'une monnaie stable. Ce fut l'objet de la réforme monétaire de décembre 1958. Ce fut l'objet du plan de stabilisation lorsque cette monnaie parut menacée. C'est encore et toujours la base de notre politique financière, qu'il s'agisse du budget, du crédit ou des prix. Le but a été atteint puisque, depuis neuf ans, notre monnaie a gardé sa valeur relativement à toutes les monnaies du monde, au point que nous avons pu abolir tout contrôle des changes. Mais un tel résultat ne doit jamais être tenu pour acquis ; nous devons au contraire constamment et jalousement veiller à ce qu'il ne soit pas remis en cause dans un pays qui a connu cinquante ans d'inflation, de cette inflation d'autant plus dangereuse qu'à ses débuts elle est sournoise, tentante et même plaisante.

Ayant rendu à la France une monnaie, la V^e République avait levé le premier obstacle à l'ouverture des frontières. Elle a donc accepté d'appliquer le traité de Rome et, ultérieurement, d'en accélérer les étapes. Elle a, depuis, adopté une attitude positive dans la grande négociation de Genève, qui a abouti à l'abaissement général des droits de douane le plus important, en volume et en valeur, que le monde ait connu. Parallèlement, nous avons multiplié les incitations à l'exportation en facilitant aux entreprises, par des mesures fiscales et de crédit, les investissements à l'étranger et en améliorant le fonctionnement des services de l'État chargés du commerce extérieur.

Il n'est pas, d'ailleurs, mesdames, messieurs, jusqu'à la politique étrangère qui, par l'ouverture de relations plus étroites avec de nombreux pays, comme par l'octroi de crédits d'État, ne favorise cette action. Ces derniers mois encore, par l'institution du crédit acheteur, par diverses dispositions de la loi du 22 juillet 1967, par la décision de réserver 250 millions de francs sur le produit du dernier emprunt d'État, nous avons renforcé les moyens mis à la disposition de nos producteurs pour exporter. Le reste est vraiment leur affaire. Rien, et pas même l'action de l'État, ne peut se substituer à l'initiative individuelle, au goût du risque et à la volonté de conquérir les marchés. C'est de cette volonté de nos entreprises que dépend fondamentalement l'avenir, et d'abord le leur.

Deuxième point : adapter nos structures à la compétition internationale acceptée.

Il fallut d'abord adapter les structures humaines. Ce fut l'objet d'un effort sans précédent en faveur de l'éducation nationale. Je crois inutile de rappeler à cette tribune des chiffres que j'y ai bien souvent cités et qui me permettent d'affirmer qu'en neuf ans la V^e République a consacré aux équipements scolaires et universitaires beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait été dépensé à ce titre dans les quarante années précédentes.

Parallèlement, le nombre des enseignants a été augmenté dans des proportions très supérieures à la croissance de la population scolaire comme, d'ailleurs, nos budgets en témoignent. La réforme de l'enseignement, le développement de l'enseignement technique, la multiplication des collèges d'enseignement général, des collèges d'enseignement secondaire, des facultés, la création et le développement rapide des Instituts universitaires de technologie tendent au même objet : mettre l'enseignement à la portée de tous (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), le diversifier, l'adapter à l'évolution. De même aussi, le développement de la formation professionnelle, poursuivi sans relâche et marqué en dernier lieu par la loi du 18 décembre 1966 et l'ordonnance du 13 juillet 1967.

Voilà pour les hommes.

Voici maintenant les équipements collectifs. Je ne parlerai que de ceux qui ont une incidence directe sur l'économie, et d'abord du logement. En ce domaine, la carence d'entre les deux guerres et les destructions de la dernière ne nous ont pas permis de combler tout le retard. Mais, dans beaucoup de régions, le cap des difficultés majeures a été franchi. Ce n'est pas le cas partout, notamment pas dans la région parisienne, mais enfin, nous construisons chaque année dans cette région parisienne plus de logements sociaux qu'il ne s'en édifie – j'ai pu le vérifier sur place – dans la région, très comparable en population, de Moscou et, ceci a son importance, la superficie moyenne de nos HLM est de plus du double de celle des logements soviétiques.

Reste la question des prix, trop élevés, je l'avoue, en dépit des atténuations que leur apporte l'allocation-logement. C'est un problème dont le ministre actuel de l'Équipement se soucie, auquel il prépare un certain nombre de solutions et dont nous sommes prêts à tenir compte dans les débats qui vont s'ouvrir à l'occasion de l'examen du budget, en particulier des dispositions concernant la TVA.

D'un mot, ne voulant pas être trop long, je rappellerai l'accroissement constant des crédits pour la voirie urbaine, l'aménagement rural (*Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), le développement des autoroutes de dégagement et de liaison (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste – Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*), développement qu'il est trop facile de juger insuffisant, en oubliant tout de même que nous inaugurons chaque année plus de kilomètres d'autoroutes qu'il n'en existait dans la France entière en 1958. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République*)

Quant aux télécommunications (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), vitales pour une économie moderne et dont l'insuffisance est ressentie plus durement au fur et à mesure que l'économie se développe, nous

avons pris le parti, en 1967, et d'une façon plus accentuée dans le budget de 1968, de leur donner la priorité en vue d'atteindre et de dépasser les objectifs que le Ve Plan n'avait prévus qu'à titre optionnel.

J'en viens à la rénovation de l'appareil de production lui-même, et d'abord de l'industrie. Il s'agit de donner à nos entreprises la taille internationale, en même temps que de rendre à l'industrie française sa place dans les techniques avancées. Je n'énumérerai pas ici les mesures que nous avons prises pour favoriser les concentrations et les fusions ; elles ont été souvent évoquées, et même dans un esprit de critique. Sur ce point encore, les dernières ordonnances comportent des mesures fiscales fort importantes et il n'est pas de semaine que de grandes concentrations ne s'opèrent.

L'État donne l'exemple dans la chimie, qu'il s'agisse de la chimie des Charbonnages ou de la prochaine fusion entre la CNIA et les Potasses d'Alsace, qu'il s'agisse de l'industrie aéronautique, qu'il s'agisse même d'accords entre l'industrie nationale et le secteur privé – je pense à Renault et à Peugeot – de même qu'il fait pression sur les entreprises privées pour les conduire à la concentration ; c'est ce qu'il a fait, par exemple, dans la construction électrique, les constructions aéronautiques ou encore, récemment, pour l'accord Thomson-CSF. Le résultat, nous le voyons par exemple dans le tableau établi annuellement par une revue américaine des cent principales entreprises – États-Unis non compris – dans le monde, et où le nombre et le rang des entreprises françaises s'améliorent régulièrement.

S'agissant de la réorganisation des grands secteurs, des secteurs de base ou, à l'opposé, des techniques de pointe, l'État est intervenu parfois directement, apportant un contrôle, mais aussi une aide financière considérable, comme il l'a fait pour la sidérurgie ou encore pour le Plan Calcul, comme il le fait naturellement pour les industries aéronautiques et spatiales, de même que, développant son effort de recherche, il subventionne et encourage la recherche appliquée.

Notre action en ce domaine commencée, si je me souviens bien, en 1965, a crû depuis cette date à une cadence très rapide, en même temps que nous avons créé l'Agence nationale de valorisation de la recherche, cadre d'une coopération fructueuse entre nos chercheurs du Centre national de la recherche scientifique et l'Université, d'une part, et l'industrie, d'autre part.

Et les structures agricoles, dira-t-on ? Là aussi un effort soutenu et obstiné a été accompli. La loi d'orientation, puis la loi complémentaire, la loi sur l'élevage, la réglementation des cumuls d'exploitation, la création des SAFER et l'accroissement récent de leurs moyens, l'institution de l'indemnité viagère de départ et l'important aménagement qu'en a prévu une ordonnance au profit des zones de rénovation et d'action rurales, en témoignent au même titre que la croissance des crédits de remembrement – multipliés par six depuis 1958 – d'équipement rural, d'enseignement agricole, de recherche agronomique, de vulgarisation ou que l'aide apportée aux groupements de producteurs, aide que nous n'avons fait accepter à Bruxelles par nos partenaires qu'au prix de grandes difficultés.

L'ordonnance sur la coopération, même si elle n'est pas immédiatement comprise par tous, s'inscrit dans cette politique comme un acte essentiel, propre à faciliter l'évolution du monde agricole et l'extension de son rôle économique aux stades de la transformation et de la commercialisation.

De ce point de vue, je dirai à M. Mitterrand qu'il croit bien à tort que nous n'avons donné d'encouragement qu'aux coopératives à forme commerciale au détriment des autres. Non seulement nous maintenons leurs possibilités aux coopératives en leur forme actuelle, mais nous avons consenti à ces coopératives un avantage particulier en leur permettant de déroger pendant cinq ans à la règle de l'exclusivisme et en prévoyant même qu'au-delà de ce délai, des dérogations puissent être accordées.

M. Mitterrand commet également une erreur lorsqu'il estime que les coopératives à forme commerciale nouvelle ne pourraient être utiles qu'aux régions d'agriculture riche. C'est, en réalité, tout le contraire. La preuve en est dans le présent où, très souvent, nous trouvons l'œuvre de cette coopération. C'est le cas de la coopérative de Landerneau ou de l'Unicopa, en Bretagne, dont le chiffre d'affaires dépasse d'ores et déjà 300 millions de francs. C'est également le cas de l'Union laitière normande et, avec quelque retard, je m'excuse de le dire, de l'Avenir coopératif d'Auvergne.

Je crois donc, au contraire, que c'est précisément dans ces régions que cette nouvelle forme de coopération est capable de provoquer un mouvement de mutation et de progrès considérable. D'ailleurs, pour ne rien vous cacher, je crois que les réticences qui se sont manifestées ces derniers temps venaient plutôt des coopératives de céréaliers.

Veut-on enfin quelques chiffres pour démontrer l'efficacité – partielle, bien sûr – de cette action générale ? À ce jour, les SAFER ont déjà abouti à l'amélioration de 250 000 hectares. L'indemnité viagère de départ a permis d'en libérer environ 750 000. Je n'en dirai pas plus pour le moment, me proposant de revenir tout à l'heure longuement sur les problèmes de l'agriculture.

Au total, comment nier le travail accompli ? Comment contester les résultats obtenus ? Certes, à l'approche des échéances, l'effort ne peut être relâché. Je dirai même qu'il doit être redoublé. Mais j'affirme que l'État a, pour l'essentiel, mis en place les mécanismes de notre adaptation à l'économie moderne, et qu'il revient aux agents économiques eux-mêmes d'accélérer les mutations.

La généralisation, dès le 1^{er} janvier prochain, de la TVA constituera un nouvel atout pour notre appareil de production et de commercialisation dont on peut raisonnablement espérer qu'il prouvera, au jour de l'épreuve, sa capacité d'affronter la concurrence communautaire. Quel changement en tout cas, mesdames, messieurs, depuis la signature du traité de Rome ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la V^e République et des Républicains indépendants)*

LA SÉCURITÉ SOCIALE

J'en viens à ce qui est sans doute la préoccupation essentielle de l'Assemblée, je veux dire le contexte social de notre politique économique. Je l'examinerai de deux points de vue différents : politique sociale proprement dite et politique à l'égard des secteurs ou des régions menacés par l'indispensable évolution.

En ce qui concerne d'abord la politique sociale, la motion de censure se montre particulièrement peu nuancée en ce domaine. Puis-je conseiller à quelques-uns des principaux signataires de faire un retour sur le passé ? En 1957, le budget social de la nation n'atteignait

pas 40 milliards de nos francs actuels. En 1967, il dépassera 125 milliards de ces mêmes francs, et il ne s'agit pas simplement d'une progression en valeur absolue : en 1957, ce budget social ne représentait que 20% de la production intérieure. En 1967, il représente un peu plus de 26%. Le concours de l'État aux différents régimes sociaux s'élève, dans le budget de 1967, à près de 10 milliards de nos francs et, en dépit de notre politique de régression sociale – comme disent les censeurs – il passe dans le budget de 1968 à près de 11 milliards et demi, soit entre deux fois et demie et trois fois ce qu'il était en 1958. Nous avons, de 1961 à 1966, étendu à 10 millions et demi de Français le bénéfice de la Sécurité sociale et une des dernières ordonnances en réalise la généralisation aux rares personnes qui en étaient encore exclues.

Je comprends qu'on puisse être d'un avis différent sur telle ou telle des mesures qui ont fait l'objet de nos actes ou des ordonnances en ce domaine, mais de grâce, usez d'un ton un peu moins péremptoire dans la critique ! Parlons d'ailleurs des ordonnances concernant la Sécurité sociale. La situation au départ, vous la connaissez : trois milliards de francs de déficit probable en 1967, mais la perspective d'un déficit de l'ordre de dix milliards vers 1970 ! Que devient, devant des chiffres de cette ampleur, la discussion sur les charges dites indues ? Pris entre la fermeture des guichets de la Sécurité sociale et la certitude d'une charge budgétaire intolérable, nous devons opérer une remise en ordre profonde. Nous le devons à l'économie française, à la stabilité de la monnaie, mais nous le devons aussi aux assurés sociaux, premières et nécessaires victimes d'un accroissement immodéré des dépenses.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons rétabli l'équilibre pour 1968 en répartissant les charges de la façon qui nous a paru la plus équitable possible : une partie en revient à l'État, et sur ce point, c'est volontairement que nous nous sommes réservé la possibilité d'accroître dans une certaine mesure l'apport du budget si l'équilibre n'était pas complètement réalisé en 1969 ; une autre partie – la plus lourde – pèse sur les entreprises. Nous avons demandé un léger effort aux salariés, par l'augmentation d'un demi-point des cotisations, un léger effort supplémentaire aux cadres, par le déplafonnement d'un point des cotisations de l'assurance-maladie, les cotisations vieillesse et donc les retraites complémentaires étant scrupuleusement respectées.

Nous avons dû enfin, sans plaisir, porter de 20 à 30% le ticket modérateur pour les dépenses médicales. Si nous avons fait ce choix, c'est parce que ces dépenses médicales sont considérées par tous, et notamment par les centrales syndicales, comme relativement moins lourdes pour les assurés sociaux que les dépenses pharmaceutiques, dont le ticket modérateur demeure inchangé et dont la charge pour les assurés sociaux diminuera par l'effet d'une baisse autoritaire du prix des produits pharmaceutiques. Le texte vient de paraître et il sera complété soit par une diminution supplémentaire des marges des pharmaciens, soit par une baisse plus forte consentie par la profession à la Sécurité sociale.

Enfin, conformément à l'esprit de l'ordonnance de 1945, nous avons introduit l'obligation d'un ticket modérateur modique pour les adhérents des mutuelles et les titulaires d'un contrat d'assurance. Cela ne touche pas en principe, notez-le bien, les assurés sociaux les plus modestes, car ceux-ci ne sont souvent ni mutualistes, ni bien sûr titulaires d'un contrat. (*Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) Ne niez pas la vérité. Les plus nécessiteux continueront d'ailleurs d'être pris en charge totalement par l'aide sociale. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs*)

Mais, puisqu'on reproche de limiter « l'action bienfaitrice de la mutualité », je me permettrai de vous rappeler que les mutuelles les mieux gérées pratiquent dès maintenant le ticket modérateur...

Paul Alduy – Ce n'est pas vrai !

Georges Pompidou – ... et précisément – ce n'est pas un hasard, croyez-le – dans les proportions que nous avons rendues obligatoires. C'est le cas, par exemple, de la mutuelle de l'enseignement qui groupe 700 000 adhérents. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Au total, il s'agit avant tout d'aboutir à une gestion sérieuse et responsable de la Sécurité sociale, et c'est bien là l'essentiel de la réforme. En séparant les risques, nous ne démantelons rien, nous établissons simplement de la clarté en même temps que nous garantissons aux allocations familiales l'indépendance que tous réclamaient et qui assure la poursuite d'une politique familiale d'autant plus nécessaire que les perspectives démographiques de la France se détériorent.

En confiant la gestion des caisses aux représentants qualifiés des employeurs et des salariés et en la rendant paritaire, nous avons voulu contraindre tous les intéressés – comme cotisants et comme bénéficiaires – à prendre une vue précise des problèmes posés par l'accroissement des dépenses et à assumer du même coup leurs responsabilités, que ce soit dans la gestion, dans la répression des abus ou que ce soit dans les avis qu'ils donneront aux pouvoirs publics. Qui nierait le problème que constitue l'accroissement des dépenses de santé à un rythme double de celui de la production nationale, rythme que le développement de l'équipement hospitalier et les progrès de la recherche médicale ne peuvent qu'accélérer ? Je vous le dis, aucun gouvernement ne pouvait et ne pourra rester indifférent à ce problème et certaines démagogies en la matière mèneraient directement à un résultat contraire de celui que l'on croit rechercher. Nous souhaitons que tous en aient clairement conscience et notamment le corps médical.

POLITIQUE DES REVENUS

Mais la Sécurité sociale n'est évidemment pas le seul aspect de la politique sociale. Le reste, le plus important peut-être, c'est la répartition des richesses produites. Je ne rappellerai pas les étapes de l'action de la V^e République sur ce point. Je me bornerai à en citer quelques résultats.

Première constatation : depuis 1959, la part des salaires dans le revenu national n'a cessé d'augmenter cependant que la part des revenus du capital diminuait de l'ordre de 15 à 20%. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Il y a quelques jours, l'INSEE a publié une enquête sur les comptes des sociétés de quelques grands secteurs industriels. Il en résulte qu'au cours de ces dernières années dans tous ces secteurs sans exception, la masse des salaires versés a augmenté à peu près proportionnellement à l'augmentation du chiffre d'affaires et toujours très sensiblement plus que les dividendes.

Paul Alduy – C'est normal !

Georges Pompidou – Il en résulte aussi que les cotisations sociales versées par les employeurs ont partout progressé plus rapidement que le chiffre d'affaires, à plus forte raison que les dividendes. Si je prends par exemple la construction électrique et électronique – et je la choisis parce que c'est là que les profits et les dividendes ont augmenté le plus – le chiffre d'affaires a été multiplié par 3,4, la masse des salaires par 3,3, les dividendes par 2,7, les charges sociales par 3,8. Il me semble que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*)

Au surplus, les salaires du secteur privé dépendent depuis longtemps des conventions collectives. Ils peuvent, indirectement, subir le contrecoup des décisions de l'État comme ce fut le cas, par exemple, en période de plan de stabilisation. Mais là encore, les chiffres prouvent que si le plan de stabilisation a ralenti la hausse nominale des salaires, il a plus que maintenu la progression réelle du pouvoir d'achat.

Quant à ce qu'il dépend de nous de fixer, le SMIG, même si pour des raisons nombreuses nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions souhaité, mon gouvernement, à plusieurs reprises, et seul, ou à peu près, de son espèce, l'a augmenté volontairement, au-delà de ce qu'imposait la loi. Cette politique sera poursuivie et, d'ici à quelques semaines, le ministre des Affaires sociales et moi-même nous proposerons au Conseil des ministres de convoquer la commission supérieure des conventions collectives en vue d'une nouvelle augmentation du SMIG, volontaire, et j'ajoute substantielle.

Mais le salaire ne suffit pas. Et c'est ici que se place l'ordonnance sur l'intéressement. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Son objet, vous le connaissez : faire que les travailleurs se sentent réellement associés à la marche et au progrès des entreprises ; que progressivement, ils deviennent des « possédants », qu'ils soient actionnaires soit de leurs entreprises, soit de sociétés d'investissement. Les modalités ont été calculées de façon à laisser à cette grande réforme la possibilité de se développer progressivement et d'une manière souple en servant l'investissement au lieu de le contrarier.

Un député de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste – Dans cinq ans.

Georges Pompidou – L'État, pour cela, a consenti des avantages fiscaux dont j'affirme qu'ils seront bénéfiques à tous, y compris, à moyen terme, au budget lui-même. Surtout nous avons conçu cette réforme comme devant être appliquée par la voie de conventions obligatoires mais librement discutées entre salariés et patronat, conformément aux vœux des syndicats plus encore qu'à ceux du patronat, et à la préoccupation fondamentale qui est, je le répète, de substituer l'association à la lutte des classes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*) Je constate que cette réforme, dont on disait au début qu'elle serait une catastrophe pour les entreprises et une duperie pour les salariés, soulève aujourd'hui un intérêt réel dans tous les milieux (*Murmures sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*), notamment syndicaux et jusque parmi les leaders de l'opposition, lorsque du moins ils s'expriment en dehors de cette enceinte. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

SECTEURS ET RÉGIONS MENACÉES

J'en viens, mesdames, messieurs, au second aspect de cette politique sociale : remédier aux conséquences de l'évolution économique sur les classes, les professions et les régions menacées.

El d'abord, la nécessaire concentration des entreprises doit-elle se traduire par la disparition des entreprises moyennes, du petit commerce, de l'artisanat ? À cela je réponds non. D'abord, dans l'immédiat, pour les raisons humaines, et parce que nous ne pouvons pas tolérer que des millions d'hommes perdent leur outil de travail. Et puis, pour une autre raison : si la production de masse et la distribution concentrée et rationalisée doivent constituer demain la base du système économique moderne, le commerce de détail, la petite entreprise, l'artisanat y trouveront de nouvelles raisons d'être, en tant que complément indispensable de la grande entreprise.

Nous le constatons dès maintenant. La création de supermarchés entraîne celle de petits commerces (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*), la grande industrie multiplie les sous-traitances.

Mais il y a plus. Il est certain – c'est en tout cas ma conviction – que ce sera un besoin essentiel pour l'homme et comme le témoignage de sa liberté que de pouvoir, en dehors des produits de première nécessité ou de grande consommation, s'adresser à une production plus personnelle et plus individualisée. L'évolution actuelle de la société américaine fournit déjà quelques indices de cette réaction qui n'est autre, au fond, qu'un premier mouvement de recul devant une civilisation de la fourmilière. C'est pourquoi, tout en poussant résolument à la concentration et à la modernisation, nous avons choisi de protéger et de favoriser les entreprises de taille modeste, particulièrement artisanales, en leur facilitant les transformations nécessaires, en leur assurant l'accès au crédit et un régime fiscal très favorable. La loi sur la TVA et d'autres textes, antérieurs ou ultérieurs, en sont la preuve. En agissant ainsi, nous croyons non seulement répondre à des nécessités d'ordre social, mais – je le répète – être dans le sens du progrès véritable et d'une civilisation qui, pour être moderne, n'en doit pas moins rester humaine, ce qui implique la sauvegarde de l'individu.

Deuxième volet de cette action en faveur des catégories menacées : l'aménagement du territoire. Rien n'est, à mes yeux, plus important.

Des régions entières, et que je connais bien, l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest, sont directement touchées ou menacées par l'évolution actuelle et par le transfert qui paraît fatal des activités fondamentales, soit vers la région parisienne, soit vers le Nord, l'Est ou le Sud-Est. Le Marché commun, de toute évidence, aggrave ce danger. Il convenait donc d'entreprendre une action tenace et concertée, et que cette action ne fût pas de retardement, mais qu'elle s'attachât à favoriser, pour chaque région, un développement en rapport avec ses vocations et ses caractéristiques.

C'est ce que nous avons entrepris en créant, dès 1962, auprès du Premier ministre, la Délégation à l'aménagement du territoire. C'est à cela qu'a répondu l'institution du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. C'est un renforcement de cette action qui s'est marqué dans les décisions récentes, prises par une ordonnance, et surtout par décrets – car elles relèvent du domaine réglementaire et ce n'est peut-être pas une raison, M. Mitterrand,

pour les avoir passées sous silence dans votre exposé - décisions concernant l'augmentation du taux des primes, l'extension au secteur tertiaire de l'octroi des primes de décentralisation, l'institution des métropoles régionales, la création de zones de rénovation spéciale industrielles ou agricoles. Et ne croyez pas que tout cela sera dépourvu de moyens : dans peu de temps, le comité pour l'Aménagement du territoire enregistrera un premier train de décisions en faveur de ces zones.

Je crois qu'en ce domaine nul ne peut critiquer l'action gouvernementale, qui s'est aussi marquée par les solutions que nous avons pu trouver - au prix d'un grand effort financier - dans des cas particuliers et urgents comme Le Boucau, Decazeville, Hennebont ou les chantiers navals.

L'AGRICULTURE

J'en viens à un sujet dont chacun se préoccupe particulièrement, je veux dire l'agriculture. L'agriculture constitue une des richesses traditionnelles et fondamentales de la France. Elle est aussi, à l'évidence, un secteur où une évolution profonde était nécessaire. Là encore notre politique a été, volontairement, double : d'une part, favoriser la mise en place d'une agriculture ultra-moderne, susceptible de production de masse, d'autre part, faire que l'évolution des régions d'exploitation traditionnelle, tournées de préférence vers les productions animales, s'accomplisse progressivement et sans dommages.

Sur le premier point, le résultat a été en grande partie obtenu et, demain, le Marché commun offrira à nos productions céréalières et betteravières de grandes et fructueuses possibilités. Sur le second point, il y a, c'est évident, des difficultés. Mais comment s'en étonner quand on pense à l'importance des mutations nécessaires ? L'effort de l'État est énorme : l'ensemble des prestations sociales en faveur de l'agriculture représente en 1967 dix milliards de francs, soit quatre fois ce qu'il était en 1958, et l'État, pour sa part, en assume seul environ 72%. Le budget de 1967 consacre plus d'un milliard et demi de francs au soutien de la production laitière. Nous achetons le beurre 8,60 francs, alors que le cours international est de 1,80 francs, et nous en stockons à l'heure actuelle 120 000 tonnes.

La part des cotisations versées par les agriculteurs au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui représentait encore, en 1966, 30%, ne représentera plus, en 1968, que 22,60%. La loi sur l'élevage a institutionnalisé et accru notre aide aux producteurs de viande, domaine dans lequel le volume de nos interventions, en 1967, atteindra au minimum 170 millions de francs.

Sur ce point, mesdames, messieurs, je voudrais interrompre un instant le cours normal de mon exposé pour corriger quelques-unes des affirmations que M. Mitterrand a développées ce matin. M. Mitterrand - et ce propos fut d'ailleurs repris par d'autres - nous a dit que le revenu de l'agriculture augmenterait au mieux, au cours de la campagne 1967-1968, de 1,50% et qu'ainsi nous ne tenions pas les engagements du Plan. J'ai rappelé en de nombreuses circonstances que les chiffres prévus par le Plan constituent des objectifs et non des engagements pris.

Cela dit, les comptes de l'agriculture, établis l'an dernier par la commission nationale compétente, font ressortir, pour la dernière campagne, une augmentation globale du revenu de l'agriculture de 5,2% et, à l'heure actuelle, les prévisions de l'INSEE sont de l'ordre de 4,2%. Je crois savoir, d'ailleurs, que les prévisions du ministre de l'Agriculture sont légèrement supérieures. Cela ne supprime pas le problème car je parle, bien entendu, d'une augmentation globale laissant subsister, c'est évident et souvent déplorable, des inégalités.

Un député du groupe Progrès et démocratie moderne – C'est incontestable !

Georges Pompidou – Sur un deuxième point, également, M. Mitterrand, je suis obligé de revenir sur vos déclarations. Vous nous avez dit que nous avons abaissé l'âge ouvrant droit à l'indemnité viagère de départ de soixante-cinq à soixante ans pour certaines zones mais qu'aucun crédit, aucune modalité, n'avaient été prévus à cette fin dans l'ordonnance.

Il est bien évident que les crédits ne pouvaient pas être inscrits dans l'ordonnance. Ils ne peuvent l'être que dans le projet de loi de finances. Il est bien évident aussi que les modalités d'application relèvent du domaine réglementaire.

Il n'en reste pas moins que l'attribution de l'indemnité de départ à soixante ans pose effectivement un problème d'adaptation et j'ai écrit, il y a une dizaine de jours, au président de la Fédération des exploitants agricoles pour lui manifester mon accord sur ce point. La question d'ailleurs, avait été débattue il y a déjà un mois entre la profession et les représentants des deux ministres de tutelle, au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, que les spécialistes appellent le CNEASEA. Les représentants des deux ministres ont reconnu devant la profession qu'il y avait un problème et il fut demandé que la direction du CNEASEA présente des propositions. C'est demain même mercredi que, dans une nouvelle séance du conseil d'administration du CNEASEA, seront examinées ces propositions. Ainsi, nous cherchons en même temps à favoriser une évolution et, par une aide massive, à faire que cette évolution s'accomplisse sans dommages sociaux.

Est-ce à dire que tout soit parfait ? Bien loin de là ! Une révolution de cet ordre ne s'accomplit pas sans à-coups. En face d'une agriculture désormais assurée de son avenir, subsiste encore une agriculture menacée et anxieuse. En face d'agriculteurs âgés désireux de finir leur vie comme ils l'ont commencée et comme faisaient leurs pères, une génération de jeunes s'exaspère de ne pas trouver immédiatement réalisées les conditions de l'exploitation familiale rentable de demain.

À cela s'ajoutent les crises de conjoncture, comme c'est le cas actuellement, et en particulier pour la viande de porc. À cela s'ajoute la concurrence de l'extérieur dont nous nous préoccupons en ce moment même. À cela s'ajoutent les tâtonnements du Marché commun.

On a trop dit à nos agriculteurs que le Marché commun leur serait bénédiction. Ce ne fut pas, en tout cas, le fait du gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'union démocratique pour la V^e République*) Je me souviens que, le 1^{er} juillet 1965, je me trouvais en Bretagne, dans une assemblée composée dans sa quasi-totalité d'élus et d'agriculteurs. À tous qui disaient leur inquiétude, leur mécontentement, voire leur colère, devant l'attitude du gouvernement français qui, la veille, vous vous en souvenez, avait rompu les négociations sur le

Marché commun, je répondais : « Croyez-moi, notre gouvernement entend faire aboutir le Marché commun agricole mais pas à n'importe quelles conditions, et en abdiquant ses propres responsabilités, notamment vis-à-vis des agriculteurs. » Et j'ajoutais : « Ne vous y trompez pas, le Marché commun n'aura pas que des avantages, en particulier pour vous, Bretons, pour votre aviculture et pour vos élevages de porcs. » Mes paroles, ce jour-là, ne recueillirent guère qu'incrédulité. Les faits, aujourd'hui, sont là. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*)

Toutes ces difficultés, nous ne pouvons les éliminer du jour au lendemain. Mais nous continuerons notre effort pour les atténuer et les dominer progressivement, en accentuant au besoin notre action dans ces différentes directions qui tendent à améliorer le sort des hommes : moderniser les exploitations et les moyens de production ; valoriser les produits ; rechercher les débouchés. Cette politique est extraordinairement coûteuse. Au total et tout compris, elle représente 13 milliards et demi de nouveaux francs. Nous le faisons non pas parce que nous considérons l'agriculture comme une parente pauvre qui a besoin de subsides, mais pour lui permettre de rester une grande richesse nationale et de se transformer dans les conditions les meilleures et les plus humaines.

Certains ont pu dire et écrire que nous n'avions pas su choisir et que si nous avions consacré à la seule modernisation des structures ce que nous avons donné aux œuvres sociales, aux retraites, au soutien des prix, nous aurions pu gagner des années. C'est vrai. Mais c'est volontairement que nous n'avons pas fait ce choix, qui eût entraîné pour toute une génération d'agriculteurs des sacrifices intolérables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Nous continuerons donc. Nous accentuerons l'action en faveur des productions animales dont M. l'abbé Laudrin vient de montrer qu'elles étaient au centre du problème actuel, et dans quelques jours, à Bruxelles, notre représentant défendra l'augmentation du prix de la viande pour corriger l'échelle des prix de la Communauté, qui a fait la part trop belle aux céréales contre l'avis du gouvernement français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) Par l'abaissement, je le répète, dans les régions les plus touchées, de la limite d'âge de l'indemnité viagère de départ et par l'augmentation de son montant entre soixante et soixante-cinq ans, par des crédits nouveaux pour les zones spéciales de rénovation ou d'action rurale et par l'intervention systématique du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire dans ces zones, par l'intervention du FORMA en fonction des prix du marché, nous continuerons d'accélérer les mutations, tout en en atténuant les conséquences sociales et en ménageant les transitions. Nous le faisons par conscience de l'intérêt général et par sentiment de la solidarité nationale. Nous le faisons et continuerons de le faire en liaison étroite avec les dirigeants de la profession.

Mais j'ajoute, et j'ai le devoir d'ajouter, que nous ne céderons pas à des violences inadmissibles, profondément néfastes aux intérêts réels des agriculteurs et organisées parfois dans des conditions et avec des moyens qui sont loin du mécontentement spontané qu'on prétend invoquer. Je regrette, pour ma part, particulièrement dans le texte de la motion de censure, la référence à des incidents récents que nul ne peut faire autrement que de déplorer s'il a le sens de l'État. Et j'ai de bonnes raisons de penser que la majorité des agriculteurs ne les approuve pas. (*Interruptions sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) En tout cas, en tous lieux et en toutes circonstances nous ferons respecter la loi. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Mesdames, messieurs, si je me suis étendu longuement sur le problème agricole, c'est qu'il est un des plus importants en France actuellement. Nul sans doute plus que moi ne ressent et ne comprend l'angoisse qui s'est emparée de nos agriculteurs, en dépit même de l'amélioration indiscutable de leur niveau de vie, à la pensée que leur profession pouvait être condamnée par l'évolution, que leur mission séculaire de nourrir les hommes pouvait cesser d'être à la fois rentable et respectée.

Je voudrais qu'ils reprennent confiance en leur avenir, en leurs activités qui restent essentielles à la France de demain et à l'Europe tout entière, même si progressivement leurs conditions de vie et leur travail changent profondément. Le gouvernement est décidé à les aider, à repenser constamment les modalités de cette aide ; il espère pouvoir compter sur leur collaboration et sur un effort de solidarité à l'intérieur de l'agriculture elle-même.

Tels sont, mesdames, messieurs, les divers aspects de notre action. Il va de soi qu'assurer à la fois la modernisation de l'appareil économique et la protection des catégories ou régions menacées suppose des moyens financiers considérables. C'est dire qu'on ne peut espérer conjuguer ces deux actions qu'à la condition d'assurer un niveau d'activité élevé, rendu plus nécessaire encore par l'augmentation de la population et la diminution du nombre des emplois dans l'agriculture. Cela, c'est le problème de l'expansion, c'est celui de l'emploi, c'est celui du niveau de vie.

CROISSANCE ET CHÔMAGE

Que de critiques j'ai lues ou entendues, quelquefois surprenantes d'injustice, surtout de la part de ceux qui les exprimaient !

Est-il vrai, oui ou non, que des grands pays industrialisés – États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie, Japon, Union soviétique – la France vient, pour le revenu annuel par tête, au second rang, après les États-Unis bien sûr, mais légèrement devant l'Allemagne fédérale, nettement devant la Grande-Bretagne, considérablement devant les autres ? Est-il vrai, oui ou non, que le produit national brut, calculé par l'office statistique des Communautés européennes, a augmenté depuis 1962 de 26,3% en France et de 21,8% en Allemagne fédérale ? Ne lisais-je pas, hier encore, dans un article qui traitait du risque, très grand, de voir s'accroître le retard du niveau de vie européen par rapport aux États-Unis, que, des pays de l'Europe occidentale, seule la France avait pu, ces dernières années, combler légèrement ce retard ? Est-il vrai, oui ou non, qu'en 1966 la production industrielle a augmenté en France de 7% contre 1,5% en Allemagne et 1,7% en Grande-Bretagne, et que, pour le premier semestre de 1967, la progression reste encore de 3,1% en France contre toujours 1,7% en Grande-Bretagne et une régression de 5,5% en Allemagne ?

Car, en vérité, notre politique est d'assurer une expansion continue et régulière. De ce point de vue, je considère comme un succès le fait que, même lors du plan de stabilisation, la progression du produit national ne soit jamais tombée en France au-dessous de 3,5% – minimum atteint en 1965 – alors que celle de l'Allemagne, par exemple, dans la même période, est descendue trois fois au-dessous de ce chiffre et qu'elle est même tombée une fois au-dessous de zéro.

Mais il va de soi que l'expansion n'obéit pas automatiquement aux ordres gouvernementaux. D'abord parce que nous ne sommes pas seuls et qu'on ne peut échapper à l'incidence des conjonctures étrangères. Or, en cette première partie de l'année 1967, la conjoncture, restée médiocre en Grande-Bretagne, a été franchement mauvaise en Allemagne, au Benelux et aux États-Unis. Elle se modifie en Allemagne et aux États-Unis où apparaissent même des symptômes très nets d'inflation.

En France, aux premiers signes de ralentissement, nous avons commencé à prendre des mesures : dès janvier dernier nous supprimions tout encadrement du crédit ; dès février, nous accélérions la passation des commandes publiques et l'ouverture des chantiers HLM avant de définir, en juillet, un programme supplémentaire d'HLM puis d'autoriser la passation de certains marchés d'équipement par anticipation sur le budget de 1968.

De même encourageons-nous en juin le crédit à la consommation, de même avons-nous pris diverses mesures favorables à la consommation en augmentant, par exemple, les traitements de la fonction publique un peu plus tôt et plus que ne l'avait prévu la loi de finances et en décidant un allègement de cent nouveaux francs pour les contribuables petits et moyens.

René Cassagne - Juste avant les élections cantonales !

Georges Pompidou - Dois-je encore rappeler les mesures fiscales exceptionnelles prises pour les investissements en 1966 et dont le résultat se traduit dans cette remarque relevée récemment dans un journal économique qui n'a cessé de nous reprocher la faiblesse des investissements privés en France. « Contrairement - ai-je lu - à une idée assez répandue - notamment par ce journal - les investissements privés ont fortement progressé en 1967 : 7,4% contre 6,3% en 1966. » L'effet de toutes ces mesures, de toutes ces actions, a réussi seulement jusqu'à maintenant, je le reconnais, à empêcher une véritable récession. Mais les nombreuses mesures incluses dans les ordonnances pour favoriser l'autofinancement en poussant à investir les bénéfices réalisés plutôt qu'à les distribuer et pour développer le marché financier que nous avons pu réanimer après des années de torpeur, la meilleure conjoncture extérieure, l'effet cumulé de toutes ces décisions des derniers mois, devraient nous permettre d'espérer un véritable départ de l'économie.

Je suis franc. Les statistiques de juillet et d'août ne manifestent rien de très net en ce sens (*Rires*), tout en paraissant indiquer une nouvelle reprise de la croissance amorcée depuis le 15 juin. Les premières impressions de septembre inclineraient à un certain optimisme notamment, me semble-t-il, dans le domaine de l'automobile. Mais il ne s'agit encore que de données sans grande signification ou d'impressions mal vérifiées, et la prochaine extension de la TVA incite sans aucun doute les commerçants à ne pas renouveler leurs stocks, bien que leurs appréhensions soient parfaitement injustifiées. Si les statistiques de l'automne devaient décevoir, nous serions sans doute conduits à des décisions plus radicales.

Mais qu'on veuille bien admettre que la prudence en la matière sert l'expansion et l'élévation régulière du niveau de vie, car rien n'est pire que des alternatives de surchauffe et de récession. Et croyez bien que cette prudence requiert plus de courage que la tentation de la facilité ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Une conjoncture médiocre a, bien sûr, des conséquences sur l'emploi, surtout lorsqu'elle coïncide avec une période de mutation profonde et de développement de la productivité.

Là encore, tout en reconnaissant la gravité du problème, je demande qu'on n'exagère pas et que l'on veuille bien ouvrir les yeux sur l'extérieur, voire les reporter sur le passé. On déclare chaque jour que nous avons battu tous les records des demandes d'emploi non satisfaites. C'est une erreur : nous avons 174 000 demandes d'emploi non satisfaites au 1^{er} septembre contre 231 500, record atteint le 1^{er} mars 1954 à une époque où il y avait un million de salariés de moins qu'aujourd'hui. De même le nombre de ces demandes représente en France moins de 1% de la population active contre 1,4% en Allemagne, 2,3% en Grande-Bretagne, 3,3% en Italie et plus de 4% aux États-Unis. Mais cela ne nous conduit nullement à fermer les yeux devant la réalité du problème.

Il est vrai que ces derniers mois les chiffres, corrigés des variations saisonnières, n'ont cessé de progresser quoique à un rythme qui va en ralentissant. Il est vrai que beaucoup de jeunes trouvent difficilement un emploi. Il est vrai qu'il y a des réserves de main-d'œuvre féminine non employées. C'est pourquoi, après avoir créé précédemment le Fonds national de l'emploi, nous avons pris une série d'ordonnances et de textes que je crois très importants pour généraliser les secours aux chômeurs, créer une Agence nationale de l'emploi propre à faciliter le placement des travailleurs et étendre enfin notre effort de formation et de réadaptation professionnelles.

On s'est rendu compte en effet que, dans bien des cas, à des demandes d'emploi non satisfaites correspondaient des offres d'emploi non satisfaites également faute de qualification. C'est le cas, par exemple, en Lorraine. Au total, les ordonnances sur l'emploi, celles qui doivent faciliter l'investissement et développer le marché financier, les textes qui incitent à la décentralisation des secteurs industriels ou tertiaires et à la création de petites entreprises artisanales dans les zones de rénovation rurale, constituent un ensemble que je crois valable et qui d'ailleurs est peu discuté.

Nous ne devons pas nous dissimuler cependant que dans une économie moderne de haute productivité et de technicité perpétuellement mouvante, le problème de l'emploi, ne serait-ce que sous l'aspect de la reconversion professionnelle permanente, ne cessera d'exiger des pouvoirs publics beaucoup d'attention et d'imagination, et des organisations patronales et ouvrières une concertation constructive. C'est ce que j'ai demandé avec insistance à ces organisations dans une lettre du 3 août dernier et j'enregistre avec satisfaction que les premiers entretiens entre le Conseil national du patronat français et les syndicats vont s'ouvrir prochainement.

CONTRE LA MOTION DE CENSURE

Voilà, mesdames, messieurs, notre politique. Elle n'est, je l'avoue, à aucun point de vue guidée par des soucis démagogiques. Elle tente de constituer un tout cohérent, reposant sur des principes que j'ai définis, visant des objectifs à moyen et long terme qui feront, qui devraient faire de la France de demain un pays moderne, plus prospère et plus fort (*Applaudissement sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*), tâchant enfin de s'adapter constamment, quotidiennement, à la conjoncture et d'éviter aussi bien la ruineuse inflation que de brusques récessions.

Que tout soit loin d'être parfait, que tout ne puisse être réalisé d'un seul coup, qu'il y ait encore des taches d'ombre, je n'en disconviens pas, mais que nous propose-t-on à la place ? Rien, encore rien, toujours rien. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République – Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) Certes, je n'attendais pas qu'une motion de censure définît une politique précise, mais encore aurait-elle pu suggérer des solutions, entrouvrir des perspectives.

Les solutions, pour m'en tenir à la Sécurité sociale, dois-je aller les chercher dans les déclarations de M. Waldeck Rochet, que je suis contraint de qualifier de fantaisistes, demandant le 6 septembre dernier que l'on « affecte le produit de la vignette auto au financement de l'allocation de vieillesse et de retraite », alors qu'en 1968 la vignette rapportera 850 millions et que l'État versera au Fonds national de solidarité 1 milliard 745 millions ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Robert Ballanger – Elle rapportera beaucoup plus !

Georges Pompidou – Dois-je les trouver dans les déclarations d'une clarté que j'avoue trouver incertaine de M. François Mitterrand, suggérant le 16 août dernier « d'harmoniser l'activité des différents secteurs de la profession médicale » ou encore ce matin à cette tribune « de procéder à un examen plus complet dans le complexe social du déplafonnement » ? (*Rires sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants – Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*)

Dois-je les trouver dans des propositions présentées par la Fédération en mars dernier, telles que la « suppression des allocations familiales chaque fois que les familles bénéficient par le jeu du quotient familial d'un avantage équivalent » ? Dois-je surtout aller les chercher dans ce fameux Programme commun de la gauche, dite unie, dont on parle depuis deux ans, qu'on annonçait imminent au moment des élections législatives, dont M. Mitterrand me disait à Nevers qu'il allait le proposer dès le lendemain des élections et qui n'a toujours pas vu le jour ? À ce propos, M. Mitterrand, vous vous souvenez peut-être qu'en entendant la longue série des dépenses nouvelles que vous suggériez, je m'étais permis de m'écrier : « Ainsi soit-il, et la faillite avec ! »

Mais en vous écoutant aujourd'hui ajouter quelques autres perspectives de dépenses à cet ensemble, je me disais que le gouvernement de progrès dont vous parlez serait plutôt justiciable de la phrase d'Alfred Jarry : « Ils sont entrés par la fenêtre, ils ont mangé tout le veau et ils sont repartis. » (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants – Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*)

Alors, n'aurait-on le choix qu'entre notre politique et le néant ? À vrai dire, ce n'est pas tout à fait exact. Car, s'il n'y a pas de Programme commun de la gauche unie, il y a un parti, qui lui, a un programme. J'ai nommé le parti communiste qui a longtemps fait la chattemite et montré patte de velours, mais qui maintenant commence à sortir les griffes. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste*) Les dernières élections cantonales nous l'ont montré décidé à

affirmer son rôle de leader de la coalition, revendiquant ouvertement la présidence de tous les conseils généraux de la région parisienne où la « gauche unie » avait la majorité, améliorant ses positions au détriment global de ses partenaires...

Roger Roucaute – C'est vous qui avez perdu.

Georges Pompidou – ... et surtout prenant résolument la tête de toute l'opération oppositionnelle.

On comprend parfaitement que dans la liste des signataires de la motion de censure M. Waldeck Rochet précède M. Guy Mollet. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*) Or, ce programme du parti communiste, nous n'en voulons pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants – Vives interruptions sur les bancs du groupe communiste*) Ce n'est pas, messieurs, parce que la France poursuit une politique de paix et d'amitié avec l'Union soviétique et avec les pays de l'Est que nous acceptons pour autant les perspectives de votre politique économique et sociale.

Robert Ballanger – Vous l'avez déjà dit. Vous vous répétez.

Georges Pompidou – Partout où vos doctrines ont triomphé le niveau de vie se traîne loin derrière le nôtre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*) Ce n'est pas seulement le cas de l'URSS où le revenu par habitant ne représente pas 50% du revenu français et cela cinquante ans après la révolution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) C'est le cas de l'Allemagne de l'Est dont on ne voit pas pourquoi le revenu par tête était en 1965 – dernière année connue – de 5 900 francs, alors qu'il était de 9 500 francs en Allemagne fédérale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) C'est le cas de la Tchécoslovaquie, pays très évolué en 1938, où le revenu par habitant était en 1965 de 5 400 de nos francs.

Fait plus significatif encore, si dans des pays antérieurement peu développés le pourcentage de la progression du revenu national n'est pas négligeable, ce pourcentage tombe très bas dans ceux des pays qui avaient atteint antérieurement le niveau de l'Ouest. C'est le cas de l'Allemagne de l'Est avec 2,8% de moyenne pour la période 1959-1965 ; c'est le cas de la Tchécoslovaquie, avec un pourcentage de 1,9 pour la même période.

Robert Ballanger – On croirait entendre M. Laniel.

Georges Pompidou – Ainsi, pour les pays développés tout au moins, le système communiste ne peut même pas mettre l'efficacité en balance avec la privation des libertés qui résulte du parti unique et de la dictature bureaucratique. (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste – Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République, des Républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne*) Et

voilà ce qu'on nous propose en échange d'une politique qui, en neuf ans, a fait ce qu'elle a pu, mais qui a néanmoins doublé le revenu national à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne des démocraties populaires. (*Protestations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste – Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Mesdames, messieurs, il est temps de conclure. (*Exclamation sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Ce n'est pas moi qui ai demandé ce débat. Je vous ai exposé notre politique économique et sociale sans dissimuler les difficultés ni l'ampleur des tâches qui restent encore à accomplir. Ainsi, grâce à la rénovation des institutions, à la stabilité gouvernementale, à l'autorité du chef de l'État (*Rires sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste – Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*), cette politique transforme profondément le visage de la France. C'est dans cette politique que s'insèrent les récentes ordonnances, même si, comme je l'ai dit, certaines des mesures prises imposent à toutes les catégories de la nation quelques sacrifices.

Paul Alduy – Pas à toutes !

Georges Pompidou – L'objet global reste le même : permettre à notre économie de se développer largement au bénéfice de tous et d'abord des travailleurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*)

L'objectif est ambitieux puisque ce que nous visons, c'est la libération de l'homme et non pas, simplement, la satisfaction de ses besoins élémentaires. Il ne peut être atteint que par l'effort et la coopération de tous. Et c'est pourquoi, dans tant de domaines, nous recommandons la coopération des pouvoirs publics et du secteur privé, des employeurs et des travailleurs.

Pourquoi en serait-il autrement de la collaboration entre le gouvernement et l'Assemblée ? Prétendre que nous nous refusons au contrôle parlementaire est évidemment inexact. (*Rires sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) Comme la loi des pleins pouvoirs l'a prévu, nous déposerons dans les délais fixés les ordonnances sur le bureau de l'Assemblée. Dire que nous entendons nous opposer à un débat est absurde, puisqu'on peut toujours nous y contraindre. On le constate d'ailleurs aujourd'hui, même si ce débat n'est pas satisfaisant.

Prétendre surtout que nous écartons toute possibilité de modification sur tel ou tel point de nos textes est totalement inexact. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Nous savons mieux que personne que cet ensemble de textes, dont je crois pouvoir dire qu'il a été rédigé avec beaucoup de soin, à la suite de longues études préliminaires et de consultations extérieures très étendues, nous savons, dis-je, que cet ensemble de textes, pour bien étudié qu'il soit, appellera forcément quelques rectifications. Le gouvernement sera sans doute conduit lui-même à en proposer. Et si des propositions de loi constructives, financièrement saines, économiquement et socialement utiles, étaient déposées, nous serions tout prêts à en accepter la discussion. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

C'est dire que le débat d'aujourd'hui est surtout un débat entre deux conceptions de l'économie et de la société, entre les partisans d'une politique à la fois libérale et planifiée, conforme à la situation de la France à l'intérieur de l'Europe et du monde occidental en même temps qu'à sa vocation humaine et à son souci de justice, et, de l'autre côté, les partisans ou les pourvoyeurs inconscients d'un régime totalitaire et bureaucratique, à moins qu'ils ne soient partisans d'un laisser-aller générateur d'impuissance et d'injustice avant de conduire à la tyrannie. (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste*) Devant ce choix, je ne doute pas de la réponse de la majorité.

À tous de savoir de quel côté pèsent finalement le plus leurs préférences ou leurs réticences, par-delà les divergences de méthode et les différences d'appréciation. En tout état de cause, j'en suis convaincu, la France ne choisira pas la morne servitude, même si elle se présente masquée. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste – Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des Républicains indépendants*)

Discours d'Aurillac sur l'agriculture (14 octobre 1967)

Mots-clés : Agriculture - Aménagement du territoire - Commerce/distribution - Commerce extérieur français - Discours d'Aurillac (1967) - Enseignement agricole - Exode rural - Fiscalité - FORMA - Niveau de vie - PAC - Politique des prix et des structures - Productions agricoles : céréales - Productions agricoles : élevage - Protection sociale - Rénovation rurale - Syndicats agricoles

Lieux : Aurillac - Bretagne - Cantal - Italie

Georges Pompidou se rend à Clermont-Ferrand le vendredi 13 octobre, où il inaugure notamment les nouveaux locaux universitaires ; il finit la journée à Saint-Flour. Le lendemain, il se rend à Aurillac où il inaugure notamment le nouveau lycée agricole et prononce ce discours. Il est accompagné par Alain Peyrefitte (ministre de l'Éducation nationale) et Roland Nungesser (secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances).

Mesdames, messieurs,

Je suis heureux d'inaugurer ce très beau lycée agricole, aux installations qui peuvent apparaître luxueuses, mais ont le mérite de mettre à la disposition du corps enseignant et des enfants tous les moyens d'un enseignement moderne, tourné vers le progrès de l'agriculture.

Ce lycée agricole fait partie d'un effort technique et intellectuel au profit du monde agricole, effort entrepris depuis quelques années et développé à une cadence exceptionnelle. Si l'on se rappelle que les crédits consacrés à l'enseignement agricole - investissements et fonctionnement - ont depuis 1958 été multipliés par dix, on prend conscience qu'il s'est agi véritablement de la création d'un enseignement agricole en France. Cet enseignement agricole est doublement utile : il manifeste l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays ; il marque aussi l'importance et la nécessité d'une rénovation pour notre agriculture et pour les jeunes qui se destinent à la profession agricole ou aux professions annexes.

Que l'agriculture soit pour la France un élément essentiel de sa prospérité, de son économie, ce n'est pas dans le Cantal qu'il est nécessaire de le souligner. Mais cela est vrai à l'échelon national et d'autant plus vrai que le Marché commun doit permettre à l'agriculture française, non seulement de nourrir la population croissante de notre pays, mais aussi d'exporter une grande partie de ses produits à des prix rémunérateurs dans les autres pays de la Communauté. L'importance de l'agriculture ne peut donc pas être discutée. Son orientation est, en outre, dans un département comme celui-ci, déterminée par la nature. Le sol, le relief font que l'agriculture de certaines régions ne peut se tourner que vers les productions animales, élevage et industries laitières.

Nous nous trouvons donc devant deux données de base : une agriculture essentielle à la prospérité nationale et une agriculture dont l'orientation est dictée dans bien des régions par la nature, par le sol et par le climat. Mais à côté de ces données, il y a les nécessités de l'économie moderne qui doivent nous inciter à tirer de ces productions le meilleur rendement possible. Or, sur ce point, nous avons énormément de progrès à faire et il nous en reste encore, ne nous le dissimulons pas.

Pendant très longtemps, notamment dans les régions du centre ou de l'ouest, l'exploitation agricole française a été fondée sur une conception très différente de l'économie. Les agriculteurs vivaient essentiellement sur eux-mêmes, sur leurs propres productions, allant jusqu'à cuire leur pain. La subsistance de la famille sur les produits de la ferme était la règle. La part qui allait à la commercialisation, c'est-à-dire à la nourriture des habitants des villes, était relativement réduite puisque la population agricole était très nombreuse et la population urbaine beaucoup moins.

Aujourd'hui, tout est changé. Nous nous trouvons en présence d'une révolution économique. Nous n'y pouvons rien. La trouverions-nous mauvaise qu'elle est là. D'ailleurs rien n'est mauvais dans le progrès. Le problème est de savoir en tirer parti. La révolution économique fait que l'urbanisation se développe, que les populations des villes grandissent et que les méthodes modernes d'exploitation permettent des rendements très supérieurs, donc une production fortement accrue. Il y a par conséquent nécessité pour les agriculteurs de pouvoir vendre des quantités de produits chaque jour plus importantes vers la ville ou vers les marchés étrangers proprement dits.

En même temps, l'évolution des mœurs, l'évolution du niveau de vie font que les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui, à plus forte raison ceux de demain, n'envisagent pas de vivre dans les conditions difficiles qui étaient celles de leurs parents ou de leurs grands-parents. L'idée de vivre sur soi-même, sur sa propre exploitation est une idée dépassée. Ils veulent non seulement utiliser les méthodes modernes d'exploitation, mais aussi trouver leur subsistance, leurs vêtements, leur confort, les éléments de leur niveau de vie, dans le commerce, par l'achat effectué à la ville, des produits de l'industrie et de la transformation. Le problème de la rentabilité se pose dès lors directement. Est-ce que la vente des produits de leur exploitation leur permettra ces achats, leur permettra d'atteindre ce niveau de vie, et je dirai même plus encore, ce mode de vie que désormais tout le monde exige et en particulier les jeunes, et en particulier les jeunes femmes ? Voilà donc pour la France toute entière et plus encore pour ces provinces, particulièrement tournées vers l'agriculture, les problèmes qui se posent, surtout depuis la fin de la dernière guerre et depuis que l'évolution s'est accélérée.

Que peut-on faire, que doit-on faire, qu'il s'agisse des agriculteurs eux-mêmes, qu'il s'agisse de l'État et de l'aide qu'il peut leur apporter ? Je pense d'abord qu'il faut accepter et accepter résolument les données de l'évolution économique. Il ne servirait à rien de la refuser, de mener une sorte de combat de retardement qui serait désespéré, et qui se traduirait finalement par des misères, l'obligation de basculer du côté du progrès de toute manière, mais d'y basculer dans des conditions particulièrement difficiles et probablement inhumaines. Il faut donc accepter l'idée, il faut admettre que nos exploitations doivent devenir modernes, c'est-à-dire plus vastes, mieux remembrées, que les méthodes de production, de transformation, doivent être elles-mêmes complètement renouvelées et suivre les progrès de la technique. Il faut se dire enfin, qu'au delà même de la production et de la transformation, se pose, pour toute notre agriculture, un problème capital de rénovation des structures de la commercialisation.

Si nous acceptons donc cette idée de progrès, la tâche commune aux agriculteurs, à leurs représentants et à l'État, est évidemment de définir et de mettre en place les cadres de cette transformation, cadres juridiques, techniques, et d'organisation. C'est surtout depuis 1960, me semble-t-il, que cette politique de rénovation des structures à tous les échelons a commencé à se traduire dans les textes et dans les réalisations qui sont les cadres de cette rénovation. C'est

la loi d'orientation, c'est la loi complémentaire, et ce sont d'innombrables textes législatifs ou réglementaires intervenus successivement. Récemment encore, par ordonnances, nous avons pris d'autres dispositions qui viennent compléter le cadre juridique et légal.

Nous avons aussi institué un très grand nombre d'organismes qui se modifient d'ailleurs en fonction de l'évolution, qu'il s'agisse du développement de la coopération, de l'institution des SICA, des groupements de producteurs, et, du côté de l'État, de l'institution du FORMA, de sociétés d'intervention sur les marchés comme Inter-Lait et la SIBEV, du BAPSA, budget des prestations sociales agricoles, du Fonds social appelé le FASASA dont l'objet est de répartir des subventions, des crédits d'État en vue de faciliter l'évolution et la transformation techniques et économiques, d'en adoucir et en effacer si possible les conséquences sociales. À l'heure actuelle, tous ces organismes sont en place, notamment le FORMA, notamment aussi les SAFER qui peuvent jouer un rôle important pour la restructuration des terres, notamment aussi le Centre national d'aménagement des structures agricoles qui gère désormais la FASASA et donc l'indemnité viagère de départ. Il y a là par conséquent du côté de la profession, par les groupements de producteurs, les SICA, etc., les éléments de l'organisation future et il y a du côté de l'administration, les cadres d'une action conjuguée avec celle de la profession.

Mais, bien sûr, l'important n'est pas simplement de définir une politique, d'en avoir les objectifs et de mettre en place une organisation susceptible de réaliser cette politique. En fin de compte, l'important ce sont les moyens, les moyens en hommes et moyens financiers.

Les moyens en hommes ce sont, du côté de la profession, les cadres organisés de cette profession, ayant reçu une formation technique, que des établissements comme l'École nationale de l'industrie laitière, toute voisine, et bien d'autres, sont précisément chargés de préparer, en leur donnant la formation nécessaire. Du côté de l'État, les moyens en hommes signifient développement et réorganisation des services de l'agriculture.

Mais il faut aussi les moyens financiers. Ces moyens, nous savons bien qu'au delà des taxes particulières que l'on peut mettre sur tel ou tel produit pour aider par exemple à la vulgarisation, à l'action des Chambres d'agriculture, etc., au delà de ces moyens qui restent limités, l'important c'est l'intervention de l'État. Celle-ci est à l'heure actuelle, reconnaissons-le, reconnaissez-le, même si les résultats ne sont pas toujours à la mesure des désirs, voire des besoins, absolument considérable. J'ai rappelé il y a peu de jours à l'Assemblée Nationale que l'État consacre à l'agriculture, chaque année, tout compris, 15 milliards 500 millions, c'est-à-dire 1 550 milliards d'anciens francs.

J'ai rappelé par exemple, qu'en matière de sécurité sociale, dont le bénéfice a été étendu aux exploitants agricoles par la V^e République il y a quelques années, la charge assumée par l'État représentait 72% des prestations que les exploitants agricoles perçoivent. Ainsi, chaque fois qu'un exploitant agricole est remboursé dans les conditions légales de dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres, près des trois-quarts de ce remboursement proviennent non pas de ses cotisations mais d'une subvention du budget. Tout cela est fait pour permettre l'évolution et pour qu'elle ne soit pas ressentie trop cruellement. Il va de soi que les crédits d'équipement, de modernisation, sont eux-mêmes extrêmement importants. Même si par leur masse ils représentent moins que les dépenses sociales ou le soutien des produits, les crédits d'équipement sont essentiels puisque ce sont eux qui doivent permettre l'évolution de l'agriculture. À titre d'exemple, les crédits de remembrement ont été multipliés depuis 1958 par six et je passe sur tout ce qui est crédits destinés à l'enseignement, la vulgarisation, l'habitat rural, les adductions d'eau, crédits notamment pour les bâtiments d'élevage dont les besoins

sont immenses, de sorte que dès 1967 nous avons déjà de beaucoup dépassé les crédits prévus par la loi de décembre 1966 et que pour 1968 nous avons décidé de prévoir de nouvelles augmentations.

Tout cela est en place, tout cela fonctionne, mais nous en sommes arrivés à un stade où apparaissent des différences dans l'évolution de chaque agriculture nationale. On s'aperçoit qu'il est des régions où le développement, la transformation ont été infiniment plus rapides, facilités par la nature du sol. Nous avons par exemple, dans les grandes plaines du Bassin parisien, une agriculture très moderne, tournée vers les céréales et la betterave, qui dès maintenant a fait sa mutation et peut se considérer comme rentable ; au surplus, les prix fixés dans le Marché commun, sous la pression souvent de nos partenaires, de manière très favorable aux cultures céréalières, ont eux-mêmes aidé cette agriculture et lui ont donné les possibilités d'expansion qu'elle a utilisées pleinement.

Au contraire, nous constatons que les régions d'agriculture traditionnelle, tournée davantage vers la production animale, sont en retard dans leur transformation et en profitent moins rapidement. Il y a à cela beaucoup de raisons. D'abord, ce sont des régions où les exploitations, très dispersées, ne peuvent être regroupées que lentement. En outre, les conditions tenant au travail et au sol sont différentes. L'élevage exige des agriculteurs une vie plus astreignante, impose des servitudes plus grandes que les productions céréalières. Enfin, dans la fixation des prix du Marché commun, ces productions n'ont pas été avantagées par rapport aux autres, et cela contre le vœu du gouvernement français. Mais nous ne sommes pas seuls et il faut bien faire leur part aux thèses des autres. Ainsi les prix fixés sont-ils plus favorables aux céréales qu'à la viande. Ajoutons-y le fait que pour une au moins des productions, la production laitière, le Marché commun est excédentaire et les prix internationaux extrêmement bas.

Nous nous trouvons donc devant des difficultés que vous connaissez et qui se traduisent par la nécessité pour l'État d'intervenir sur les marchés. Interventions d'ailleurs pour lesquelles, ne l'oublions pas, l'État est à l'heure actuelle freiné, limité et quelquefois ligoté par les règlements de Bruxelles. Car le Marché commun, dont, bien entendu, les grands avantages futurs apparaissent à tous et qui a été pour les agriculteurs français une espérance, peut-être excessive, tout au moins à court terme, le Marché commun a des règles que nous sommes obligés d'accepter. Quand nous constatons qu'elles ne sont pas adaptées, nous devons discuter pour aboutir à leur modification, ce qui entraîne des retards.

Néanmoins, nos interventions sont très nombreuses en particulier pour les produits laitiers, puisqu'en 1967, les interventions du FORMA en ce domaine pour l'exportation, l'achat et le stockage et par conséquent pour le soutien des cours vont représenter un peu plus d'un milliard et demi de francs nouveaux, c'est-à-dire plus de 150 milliards d'anciens francs. Quand on réfléchit à ce problème et à celui de la viande, on s'aperçoit qu'il y a des modifications à apporter au Marché commun et peut-être à notre politique d'aide à l'agriculture, aide conçue, je le répète, en vue de hâter, de faciliter sa transformation.

Tout d'abord, nous estimons qu'on doit encourager la production de la viande. Ceci a l'inconvénient d'entraîner un développement des productions laitières dont nous voyons l'excédent et le coût qu'elles représentent pour le budget de l'État et demain pour le budget du

Marché commun. Même si la production de fromage coûte moins cher au budget que celle du beurre, il n'en reste pas moins que globalement la production laitière fait un tout et un tout chaque jour plus pesant pour l'économie et le budget.

Par contre, la viande bovine, à l'intérieur du Marché commun, n'est pas produite en quantité suffisante. Pris ensemble, les six pays de la Communauté sont déficitaires. On peut penser qu'un développement de cette production de viande devrait être possible et trouver son écoulement naturel à l'intérieur du Marché commun, à des prix réévalués par rapport aux prix des céréales. Il se trouve, bien sûr, que cette idée que le gouvernement a bien des fois proclamée et encouragée, en demandant aux agriculteurs de se tourner vers la production de la viande, se heurte, à l'heure actuelle, à un certain nombre de difficultés. Je ne parle même pas de la conjoncture ou de ce qu'a pu faire la sécheresse.

Je parle d'obstacles moins occasionnels qui tiennent au fait par exemple, que le Marché commun ne fait que commencer à fonctionner. Pour nos partenaires et en particulier pour les Italiens, acheter la viande à l'intérieur du Marché commun, c'est la payer plus cher qu'ils ne la payaient auparavant. Par conséquent, certains de nos partenaires cherchent à retarder le moment où ils seront obligés de s'adresser à la Communauté et notamment à la France et trouvent moyen, en invoquant tel ou tel règlement sanitaire, en obtenant des dérogations à Bruxelles, de continuer des importations venues de l'extérieur à des prix plus bas. Nous sommes là en présence des tâtonnements du Marché commun. Progressivement, les mécanismes de Bruxelles se mettent en place et je n'ai pas besoin de vous dire que nous faisons tout pour faire prévaloir cette exigence fondamentale qui doit être la règle de la Communauté économique agricole, à savoir la priorité absolue donnée à l'agriculture des Six pour l'approvisionnement des Six, ce qui est, pour nous, Français notre objectif et votre intérêt essentiels. C'est ainsi que récemment, nous avons fait décider par Bruxelles, à compter du 1^{er} octobre, l'arrêt des dérogations qui avaient été consenties à l'Italie, pour son approvisionnement en veaux. Nous pouvons penser que d'ici quelques semaines l'arrêt de ces dérogations se traduira par un appel des Italiens sur nos marchés.

Mais il ne suffit pas de tout attendre du Marché commun, il faut d'abord se préparer pour en profiter pleinement et pour cela il faut pousser notre effort dans deux sens. L'un qui dépend de la profession, même s'il doit être aidé par l'État, et qui est son organisation en vue d'un marché international et non plus simplement local, ni même national, et l'autre, que j'appellerai : la régionalisation de l'aide et de l'action de l'État.

Régionalisation de l'aide et de l'action de l'État, c'est une idée qui, depuis plusieurs années déjà couvait, était exprimée, ici ou là, c'est une idée qui, ces derniers temps, a pris toute sa valeur, précisément à cause de la différence dans le degré d'évolution et de prospérité entre les agriculteurs des différentes régions.

Dans ce domaine, quelques décisions ont été récemment prises qui sont la démonstration de l'efficacité à laquelle on peut parvenir lorsqu'il y a coopération entre la profession et l'État. C'est à la fin du mois de juillet que le Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles m'a écrit pour souligner l'importance que son organisation attachait à la régionalisation et pour suggérer un certain nombre de mesures. Ces mesures, nous y avons déjà réfléchi. Dès le mois de septembre, nous avons pu décider, à l'occasion des ordonnances et de décrets les complétant, la création de zones de rénovation rurale. Ces textes reprennent l'essentiel des mesures qui étaient souhaitées par la Fédération nationale des syndicats

d'exploitants agricoles. Ainsi, en moins de deux mois, en présence d'une volonté de réforme manifestée clairement par la profession organisée et grâce à l'action de l'État, on a pu aboutir à une réalisation.

Cette réalisation est pour l'instant dans les textes, je vais parler des moyens tout à l'heure, mais la publication des textes est déjà très importante ; elle supposait des moyens d'action, de la part de l'État, très énergiques, la possibilité de procéder par ordonnance, elle supposait aussi un choix entre des zones, entre des régions et ce n'est pas facile, croyez-le bien ; cela nous contraignait à éliminer tel ou tel département où les conditions n'étaient pas tellement différentes et qui aurait pu espérer être lui aussi classé. Bien sûr, le classement actuel n'est pas définitif mais il n'en reste pas moins que si l'on veut agir, agir vite, et avec efficacité, il faut que les moyens soient concentrés sur un nombre réduit de départements. Faute de quoi, il n'y aurait de nouveau qu'un saupoudrage de petites interventions, fort peu efficaces. Nous avons donc choisi et créé ces zones. Nous allons nommer dans les jours qui viennent, à la tête de chacune d'elles, une personnalité qui concentrera tous les efforts et tous les moyens entre ses mains, en liaison avec le Préfet régional et sous son autorité, mais avec la possibilité de réunir en ses mains, tous les moyens quel que soit le ministère et le budget dont proviennent ces moyens.

Il faut, d'autre part, des moyens financiers. Sur ce point des doutes sont parfois émis. Je sais que tout le monde est impatient et qu'à peine les textes sortis au *Journal Officiel*, tout le monde s'attend à ce que les crédits arrivent à destination. Je vous demande de comprendre et d'admettre qu'entre le moment où l'on parle d'un texte, le moment où on le publie, le moment où sortent les décrets d'application, le moment où l'action de l'administration et du gouvernement s'exerce pour dégager les crédits et pour les affecter, il se passe nécessairement un certain nombre de semaines et quelquefois de mois. Mais d'ores et déjà, les mesures ont été prises pour que ces nouvelles décisions se traduisent effectivement par des moyens nouveaux mis à la disposition de ces régions. Nous avons demandé aux différents ministères sur leurs crédits d'équipement de prévoir des affectations particulières qui sont distraites de la distribution nationale et qui sont accordées à ces zones. De même, il est prévu au budget du ministère de l'Économie et des Finances sur ce que l'on appelle les charges communes, un crédit spécial, ce que j'ai annoncé à M. de Caffarelli lorsque j'ai reçu le bureau de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. J'ai aussi l'intention, sur le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le FIAT, d'affecter une part importante de crédits à des actions en faveur de l'agriculture dans les zones de rénovation. Nous allons donc avoir dès maintenant, dès les mois qui viennent, des crédits pour agir et nous allons commencer cette action. Dans quelques semaines, le Comité d'aménagement du territoire prendra des décisions sur un certain nombre de mesures précises.

Il n'y a pas d'ailleurs que cette forme d'action pour les zones de rénovation ; la régionalisation peut se faire également par l'intervention du FORMA. Le FORMA peut agir en matière d'orientation agricole, il a des crédits à cet effet et peut les attribuer particulièrement à certaines zones. Il peut aussi régionaliser ses interventions et notamment les interventions de la SIBEV en ouvrant des centres d'intervention dans des régions insuffisamment pourvues.

Donc régionalisation par l'action du FORMA, régionalisation aussi dans l'attribution de l'indemnité viagère de départ. Nous avons décidé, vous le savez, que l'indemnité viagère de départ pourrait être distribuée dès l'âge de 60 ans dans les zones de rénovation et d'action rurale. On a fait observer, je l'ai lu dans les déclarations de responsables agricoles, que, pour être efficace, une telle mesure supposait une augmentation du taux de l'indemnité, du fait

qu'entre 60 et 65 ans ne s'y ajoute pas la retraite. Nous avons décidé qu'effectivement cette indemnité viagère de départ serait dans les zones de rénovation augmentée dans son taux. Les crédits sont prévus à cet effet.

Nous entamons donc une action régionalisée pour hâter la restructuration des exploitations et la mise à la disposition des jeunes d'exploitations plus nombreuses et mieux constituées. Nous encourageons cette évolution par l'intervention du FORMA, en facilitant le départ, dans de meilleures conditions, pour les vieux agriculteurs, en améliorant enfin l'ensemble de l'équipement qui donnera aux jeunes des exploitations mieux desservies à tous égards.

Cette œuvre de l'État ne peut être pleinement efficace que si elle est menée en coopération avec les organisations agricoles. Le ministère de l'Agriculture ne dispose pas d'un nombre de fonctionnaires tel que toute cette action puisse se faire autrement qu'en liaison étroite avec la profession. C'est ce qui se passe dès maintenant à l'intérieur de l'administration du FORMA, c'est ce qui doit se passer dans cette mise en place de nouveaux moyens, dans cette action globale et régionalisée. Cette action de l'État pour être menée en coopération avec la profession requiert une organisation plus solide, de la profession elle-même – je ne veux pas dire ici sur le plan syndical, je veux dire sur le plan de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Nos agriculteurs vont avoir à leur disposition un marché national et même international qui demande une production différente de celle d'autrefois. Il ne s'agit plus pour chaque consommateur d'aller choisir dans la ferme qu'il connaît, chez le fermier qu'il connaît, le fromage préparé comme il l'aime « lui ». Il s'agit de vendre des productions de masse. Le commerce et la clientèle des villes, la clientèle internationale surtout, demandent une production de qualité régulière, de présentation identique et exigent donc un véritable bouleversement dans la production, dans la transformation et dans le conditionnement. D'autre part, il est bien évident que si l'agriculteur se borne à produire et ne s'occupe pas des étapes suivantes, il se trouvera livré purement et simplement sur les marchés au gré des intermédiaires, des industriels et des commerçants. Les prix seront alors non pas fixés dans l'intérêt du producteur et sous la pression des producteurs eux-mêmes, mais déterminés en fonction du seul intérêt des intermédiaires entre producteur et consommateur. Il faut donc que la profession s'organise pour intervenir au stade de la transformation – et c'est en grande partie fait, ne serait-ce que par les coopératives – et au stade de la commercialisation. Si le commerce n'a pas le monopole de la mise sur le marché, si les producteurs interviennent au moins partiellement ou associés à ces commerçants, ils pourraient obtenir que les marges des commerçants soient raisonnables et qu'une part accrue du profit revienne aux producteurs eux-mêmes.

Pour aboutir à ces résultats sur lesquels, je pense chacun, dans le monde agricole, est évidemment d'accord, l'État peut aider, inciter, encourager, donner des crédits, mais c'est avant tout de la volonté des agriculteurs et de leur capacité de s'organiser, à se grouper que tout dépend. Je prends, puisque je suis ici à Aurillac, l'exemple de la production fromagère dans le Cantal : nous avons encore 160 ateliers de fabrication de fromage dans le Cantal, il est évident que c'est beaucoup trop ; un effort est fait pour commencer à s'organiser, à se grouper, mais nous n'en sommes qu'au début et il faut accélérer la création de coopératives ou de centres industrialisés pour tirer réellement profit de la production de fromage.

Il faut surtout étendre cet effort à la viande. Des tentatives ont été faites jusqu'ici mais ont été peu suivies d'effets, quelquefois malheureuses. Il est prévu des crédits pour aider les SICA à se restructurer, à se forger une politique et des cadres et à mener leurs interventions mieux que par le passé. Là encore, ce n'est que dans la mesure où nos agriculteurs ne seront pas dépendants du commerce, des marchands de bestiaux sur les foires, dans la mesure où il y aura une organisation du marché avec une intervention des producteurs organisés et groupés et la possibilité donc pour l'État, notamment pour la SIBEV d'intervenir rationnellement, ce n'est que dans cette mesure que nous pourrons, que vous pourrez espérer réserver aux producteurs une meilleure part des profits. Or la production de viande devrait être très rentable, même si elle connaît des difficultés à l'heure actuelle, ce qui ne donne pas satisfaction, je sais bien.

Nous sommes tellement convaincus que c'est dans cette rénovation de la structure des exploitations et des techniques de la production, dans cette organisation par le groupement, par la coopérative, sous toutes ses formes, par l'entente et l'intervention des producteurs aux stades qui suivent la production et la séparent de la consommation, nous sommes tellement convaincus que là est l'avenir, que nous avons ces jours derniers pris, en accord avec le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre de l'Agriculture, des dispositions nouvelles que nous allons déposer au Parlement, à l'occasion du vote du budget, la semaine prochaine. Nous avons pris au sujet de l'institution, au premier janvier prochain, de la TVA, une orientation nouvelle. Nous ferons en sorte que le maniement de l'impôt – et surtout des mécanismes de remplacement pour ceux qui n'opteront pas pour la TVA – incite et favorise les regroupements et les transformations. Vous savez déjà, depuis la présentation du budget, que ceux qui n'opteront pas pour la TVA recevront de l'État, en compensation, un versement représentant 2% de leur chiffre d'affaires.

Eh bien, nous allons proposer au Parlement que ce versement soit porté pour l'élevage de 2 à 3% dès lors que la commercialisation du bétail répondra à certaines règles, permettant l'organisation et le contrôle, c'est-à-dire essentiellement quand il y aura immatriculation des bêtes. Nous avons prévu que ce versement pourrait être fait même à ceux qui vendent à d'autres agriculteurs, c'est-à-dire aux naisseurs qui vendent à des engraisseurs. Mais il va de soi, je le souligne, que cela suppose une organisation de la part des naisseurs et l'établissement avec les engraisseurs de contrats de moyenne ou de longue durée qui permettent aux naisseurs de ne pas être à la merci des engraisseurs et assurent à l'administration un contrôle sur l'immatriculation du bétail.

Nous avons prévu enfin que ce pourcentage de 3% serait dépassé et porté à 4% pour la production avicole et porcine, production avicole si importante en Bretagne par exemple, production porcine importante dans les régions du centre, en Bretagne et dans certaines autres régions.

Ainsi donc, mesdames et messieurs, je voudrais devant un public particulièrement qualifié pour entendre parler d'agriculture, que vous preniez conscience de l'importance de l'effort qui est fait et qui doit être fait ; importance de l'effort demandé à la profession, dans son organisation ou sa réorganisation, dans ses rapports avec l'administration, et sa bonne coopération avec elle, importance de l'effort d'imagination et de l'effort matériel et financier que l'État fait et est prêt à faire. Mais cet effort doit aboutir et non pas simplement nous permettre de durer quelques temps encore. Il doit nous permettre de nous rénover, de nous

transformer, et de devenir réellement l'agriculture répondant aux besoins de la France et de l'Europe de demain et assurant en même temps à nos agriculteurs un niveau de vie convenable. Il y faut, croyez-moi, une action conjuguée et une action de longue durée. Je ne suis pas sûr que notre action, que l'action de l'État soit toujours appréciée avec beaucoup de justice, je ne suis pas sûr que partout on se rende compte non seulement des efforts financiers qui sont faits, mais de l'effort administratif, de conception, de mise en place, qui est accompli, que l'on se rende compte du temps que les membres du gouvernement – pas seulement, croyez-le, le ministre de l'Agriculture – sont amenés à consacrer aux problèmes agricoles pour chercher des solutions à ces problèmes. De toute manière, compris ou incompris, nous continuerons, et je continuerai. Mais, je demande qu'on veuille bien, au lieu de critiquer, nous aider.

Si l'on veut comprendre que les producteurs ont un rôle essentiel dans cette action et que, s'ils n'y participent pas de tout leur cœur et de toute leur capacité, cette action perd les trois quarts de son efficacité, si donc notre action n'est pas épaulée par la profession, n'est pas appuyée par elle, n'est pas menée en liaison avec elle, eh bien, je le répète, nous la continuerons, mais les résultats, pour les agriculteurs eux-mêmes, en seront moindres et en seront retardés. Quant à moi, je crois comprendre et connaître les problèmes de l'agriculture, je crois avoir fait et continué de faire ce que je peux pour l'aider dans sa transformation et dans son accession à une prospérité économique et à une vie moderne.

Cette action sera poursuivie, mais puissions-nous d'une façon visible recevoir ici et ailleurs l'appui de tous les agriculteurs pour nous aider dans une entreprise difficile et de longue haleine, qui est de leur intérêt et de l'intérêt national le plus urgent et le plus immédiat. Si nous voulons bien tous nous y mettre et retrousser nos manches comme on disait, vous vous rappelez, au lendemain de la Libération, si nous voulons bien nous y mettre, dans un État solide, stable et mené avec autorité, soyez certains que nous aboutirons. Nous en aurons les moyens, puisqu'il y a un État, dès lors qu'il y aura une profession organisée et une volonté commune, mais il faut que les trois soient réunis, si l'on veut réussir. Pour moi, j'ai confiance, et j'ai confiance particulièrement en vous.

Interview Le Figaro/Europe 1 (20 octobre 1967)

Mots-clés : Construction européenne - Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun - Tarif extérieur commun

Lieux : Autriche - Espagne - Irlande - Pologne - Portugal - Suisse - URSS

Cette interview (dont nous ne pouvons pas situer le moment exact dans l'agenda de Georges Pompidou) est réalisée au moment où la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun doit être examinée par le conseil des six ministres des Affaires étrangères les 23 et 24 octobre 1967.

Question - Qu'attendez-vous, qu'espérez-vous de l'année 1968 en ce qui touche à l'Europe ?

Réponse - Votre question provoque une première réaction : qu'entend-on par Europe ?

Historiquement, géographiquement des pays comme la Suisse, Pologne, les pays danubiens, la Russie jusqu'à l'Oural sont européens. Et aussi l'Espagne et le Portugal et les pays scandinaves et, bien sûr, la Grande-Bretagne ou l'Irlande.

Or, assez curieusement, pour beaucoup, pour vous en particulier de toute évidence, le mot « Europe » a pris un sens restrictif. Vous pensez à la Communauté économique européenne, à l'Europe des Six. Peut-être conviendrait-il de poser tout d'abord que la Communauté n'est pas l'Europe, qu'elle est une union conclue entre quelques-uns des pays européens. Et comme il n'est pas concevable que tous les pays européens y adhèrent dans un avenir prévisible, on pourrait en déduire qu'il n'y a pour un pays européen rien d'anormal à être en dehors de la Communauté.

Dès lors est-il absolument nécessaire de passionner l'opinion à propos de la candidature britannique ? Des négociations sont plus ou moins en cours avec d'autres, l'Espagne ou l'Autriche par exemple, et nul ne se scandalise des réticences marquées par certains de nos partenaires devant l'éventualité de leur adhésion. Qu'en concluez-vous, me demandera-t-on ? J'en conclus que si l'on veut bien considérer la Communauté comme un groupement partiel de quelques-uns des pays européens, on ne soutiendra plus qu'élever des objections à l'entrée d'un autre pays soit une monstruosité. On peut être en Europe et n'être pas dans le Marché commun. Et ce n'est pas rejeter quelqu'un de l'Europe que de lui dire : vous n'êtes pas encore en mesure d'adhérer au Marché commun.

Par contre, il appartient aux pays qui ont décidé, entre eux, par un libre choix qu'à l'époque ils ont seuls fait, de signer le Traité de Rome, il leur appartient d'en poursuivre l'application et d'en tirer le meilleur parti économique et politique. S'ils ne le faisaient pas, ils rendraient vains dix ans d'efforts accomplis, de difficultés surmontées. Tout peut s'imaginer mais au moins serait-on en droit d'attendre des propositions de rechange.

Quant à moi, n'étant pas prophète, je ne dirai pas ce qu'on peut attendre de l'année 1968 mais, simplement, ce que j'espère.

J'espère d'abord que les décisions prises seront respectées. C'est-à-dire que le Marché commun agricole sera achevé, que l'union douanière sera réalisée le 1^{er} juillet 1968.

J'espère ensuite que, conformément à l'intérêt des six pays, cette union sera complétée par une harmonisation des législations douanières permettant de progresser vers une véritable union économique. J'espère que cette union se concrétisera par l'harmonisation des politiques de transport, de l'énergie, fiscale, monétaire, etc. Comme vous le voyez, il y a encore beaucoup à faire et 1968 ne permettra pas d'en terminer. Mais si on le veut, un grand pas sera fait.

Surtout si les entreprises des six pays comprennent que leur intérêt est désormais de penser à l'échelle du Marché commun et donc de s'entendre pour créer des sociétés de statut européen, ce statut dont la France propose avec insistance la mise au point.

Surtout encore si les six gouvernements admettent que le postulat de base du Traité de Rome est la préférence communautaire et qu'il n'est pas admissible d'acheter à l'extérieur les produits, notamment agricoles, dans lesquels la Communauté est excédentaire.

Si les six pays voulaient suivre la France dans cette voie, alors sans doute et progressivement la Communauté prendrait réellement forme aux yeux de l'extérieur et, sans que les nations qui la composent s'y dissolvent pour autant, pourrait dépasser l'économique pour devenir une réalité politique.

Et si d'autres pays européens, l'Angleterre par exemple, loin de s'offusquer de cette évolution se préparaient de leur côté pour être en mesure soit de s'associer à la Communauté, soit même d'y participer un jour pleinement en acceptant qu'elle soit ce qu'elle est et ce pour quoi elle a été conçue, c'est-à-dire une communauté vraiment et uniquement européenne, pourquoi la France y ferait-elle elle-même des objections ?

En vérité, l'année 1968 sera importante parce que, en fonction d'attitude des différents États intéressés, l'Europe des Six marquera qu'elle se résigne à une sorte de dissolution progressive ou, au contraire, qu'elle est décidée à constituer un ensemble homogène économiquement et politiquement, prêt à entretenir des relations cordiales avec tous et d'abord avec ses voisins, mais dans le cadre d'une politique concertée reposant sur une communauté d'intérêts reconnue et acceptée.

C'est, vous le pensez bien, ce que j'espère et ce à quoi la France est prête pour sa part.

Allocution à l'IHEDN (3 novembre 1967)

Mots-clés : Aide au développement – Construction européenne – Défense nationale – Recherche scientifique – Nucléaire militaire

Lieux : Chine

Georges Pompidou prononce chaque année, depuis 1962, l'allocution d'ouverture de la session de l'IHEDN.

Madame, messieurs,

Vous voici réunis ici pour participer à cette 20^e Session de l'Institut des Hautes Études de défense nationale. Comme il est d'usage dans cet Institut depuis son origine, vous appartenez par tiers aux armées, au secteur public et au secteur privé. Le législateur qui a créé l'Institut entendait souligner ainsi dès l'origine le caractère global de notre défense nationale et le fait que cette défense intéresse directement toutes les professions et toutes les spécialités.

On pourrait se demander si l'évolution militaire depuis quelque vingt ans n'a pas fait vieillir cette conception. Les armées de masse auxquelles les militaires de carrière apportaient essentiellement l'encadrement et qui mobilisaient toute la nation pour le combat, sont en grande partie dépassées par l'apparition d'une armée moderne composée avant tout de spécialistes. Les progrès de la mécanisation, de l'aviation et surtout l'intervention de l'arme nucléaire ont conduit la défense nationale à se centrer autour d'une force stratégique dirigée et maniée par des hommes rompus à une technique et qui tend à ressembler à une armée de métier.

Mais nous sommes extrêmement loin de la conception traditionnelle de l'armée de métier qui représentait un corps isolé se déployant, vivant, combattant en dehors même de la nation. Cette armée moderne, même si elle est restreinte, même si elle est spécialisée, même si son caractère de haut développement technique l'oblige à faire appel à des militaires de carrière, cette armée moderne sort de la nation tout entière et l'engage toute entière.

Il n'y a pas de défense nationale aujourd'hui sans à la base un développement considérable de la science et de la recherche scientifique. Que les savants le veuillent ou non et en général, ils ne le voudraient pas, ils sont les pères de la guerre moderne et ils sont les premiers fournisseurs des armées. On a pu voir Einstein et ses disciples exprimer leurs regrets et leurs remords ; ils n'en sont pas moins les inventeurs de la bombe atomique et par là les fondateurs de l'armée moderne et les inventeurs de la guerre nucléaire.

Mais il ne suffit pas d'avoir une science et une recherche scientifique, encore faut-il que les inventions des savants soient adaptées à la défense nationale et qu'elles soient militarisées, ce qui suppose un énorme potentiel industriel. Depuis l'invention des armes à feu, de l'artillerie,

des mitrailleuses et des chars, une puissante industrie est nécessaire à toute défense nationale. Mais de nos jours, il ne suffit pas d'avoir une grande capacité industrielle, il faut encore que cette industrie soit très évoluée et en mesure d'appliquer les techniques les plus modernes dans tous les domaines, ne serait-ce pour donner un exemple, que dans l'électronique. Ainsi donc une industrie puissante et une industrie très évoluée sont indispensables à la défense nationale.

Et il faut encore pour pouvoir construire ces armes, pour pouvoir édifier cette défense, compte tenu du coût extrêmement élevé des armes modernes, non seulement nucléaires mais aussi conventionnelles, et de l'environnement que nécessitent ces armes, il faut encore un pays économiquement riche et capable de consacrer des sommes considérables à sa défense, de telle sorte que tout l'appareil intellectuel, industriel, économique et financier du pays concourt directement à la défense nationale.

J'ajoute, qu'aujourd'hui comme hier, mais probablement plus qu'hier, est encore nécessaire à une politique de défense nationale l'existence d'un État, c'est-à-dire d'une autorité à la tête, autorité de plus en plus personnalisée, ne serait-ce qu'à cause du secret et de la rapidité des décisions à prendre mais aussi d'une organisation permettant de transmettre très rapidement les décisions et les ordres et capable de maintenir autant que possible l'armature du pays au moment où se déclencherait un conflit.

Enfin il ne suffit pas de l'État, il y faut aussi la nation, la volonté nationale de se défendre, c'est-à-dire la volonté de vivre et de vivre en peuple souverain et indépendant. Car, plus que jamais, la totalité de la population est intéressée à la défense nationale et voit son existence même dépendre de cette défense, non pas comme autrefois où un pays attendait de son armée qu'elle fût en mesure de repousser l'agresseur, de lui éviter l'invasion. Aujourd'hui, les armes modernes sont telles que rien ne les empêchera de pénétrer sur le sol et de provoquer d'immenses destructions ; non seulement l'appareil industriel, les voies de communication en seront l'objectif initial et immédiat, mais aussi, soyons en bien convaincus, les grandes agglomérations, c'est-à-dire les grands rassemblements de population.

L'ampleur même du péril fait que la défense nationale est véritablement la chose de tous, et que nous sommes amenés à y voir, non pas un bouclier, une protection, mais une force de dissuasion, c'est-à-dire un ensemble de moyens propres, non pas à repousser un ennemi, mais à le dissuader d'attaquer par la crainte des destructions que cet ennemi, quel qu'il soit, supporterait lui-même.

Pour toutes ces raisons, nous semble-t-il, la défense nationale plus que jamais est globale et plus que jamais intéresse toute la population et en particulier tous les cadres du pays, quelles que soient leurs professions et leurs propres spécialités.

D'ailleurs, ce caractère global et général de la défense nationale se retrouve dans les sujets qui sont soumis à vos études et à vos réflexions. Car ce n'est pas simplement la totalité d'un pays qui est engagée dans la défense nationale, c'est aussi la totalité de ce qui se passe sur la Terre qui intéresse désormais cette défense.

Nous ne sommes plus, nos armées ne sont plus, le regard fixé sur la ligne bleue des Vosges, comme on disait autrefois, c'est-à-dire braqué sur les frontières et décidées à arrêter ceux qui voudraient franchir cette ligne. Il n'est pas de situation politique, économique, sociale dans le monde, qui n'intéresse désormais la défense nationale d'un grand pays. Le raccourcissement des distances, la portée intercontinentale des armes, la rapidité des

communications et des moyens de transmissions, font que désormais tout a son écho partout, tout a ses conséquences partout, et tout a ses conséquences en particulier sur la politique d'une nation et donc sur sa défense.

C'est pourquoi vous allez être amenés à étudier un grand pays qui est presque le plus éloigné du nôtre et qui représente à l'heure actuelle une puissance économique et humaine considérable et dont on peut se poser la question de savoir si cette puissance économique et humaine lui donne dès maintenant le rôle, le rang et les responsabilités de grande puissance et s'il ne lui manque pas quelque chose, et quoi.

C'est pourquoi vous allez être amenés également à étudier le problème des rapports entre pays développés et sous-développés. Il vous est posé sous la forme de l'écart dans l'actuelle évolution entre ces pays, écart qui loin de s'atténuer, s'agrandit, fossé qui loin de se combler se creuse et s'élargit ; et il est bien évident qu'il y a là pour l'humanité toute entière, si cette évolution devait se poursuivre, un péril considérable. Il se créerait à l'échelon du globe un état révolutionnaire analogue à celui que le XIX^e siècle industriel avait créé entre les classes sociales mais, cette fois-ci, multiplié par les rivalités entre races, entre religions, entre continents.

Vous vous demanderez également si l'existence de l'arme nucléaire, en dehors des problèmes de stratégie militaire proprement dits, n'a pas elle-même modifié complètement les relations entre États tout au moins entre États qui la possèdent, qu'ils soient rivaux ou qu'ils soient alliés.

Si, pour ma part, je cherchais en présence des questions qui vous sont posées, non pas des réponses mais quelques conclusions rapides, quelques idées simples, il me semble que j'en déduirais deux, divergentes et même en apparence contradictoires.

Tous ces progrès de la science moderne qui ont rapproché les peuples, détruit les distances et créé une interpénétration générale, nous font prendre conscience de la solidarité qui existe désormais entre toutes les nations, entre tous les pays et entre tous les peuples. C'est en particulier la conclusion qu'on peut tirer de cette étude des relations entre pays développés et pays sous-développés.

Mais à côté de cette notion de solidarité entre tous les peuples qui devrait pousser à l'interpénétration et donc à la formation de grands ensembles, il est curieux de constater que la volonté de chaque peuple d'affirmer son originalité, sa personnalité, n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui. Au moment même où on parle beaucoup de l'unité des continents, nous voyons à peu près chaque année naître un ou deux États nouveaux et les pays les plus petits, les plus faibles, les plus démunis, revendiquer leur propre indépendance avec autant de fermeté qu'ils revendiquent par ailleurs comme un droit, au nom de la solidarité, l'aide des plus grands et des plus riches.

Il y a là donc deux caractéristiques évidentes de notre époque et deux caractéristiques que nous retrouvons dans la politique de la France. Car après avoir fait ce vaste tour d'horizon, il est souhaitable que dans vos réflexions, vous reveniez sur vous-mêmes c'est-à-dire sur la France et que vous vous demandiez si notre politique n'est pas inspirée de ces réflexions et adaptée à ces constatations.

Ces deux notions parallèles quoique en sens inverse, si je puis dire, de solidarité et d'indépendance, constituent précisément les deux lignes de force de la politique française actuelle. À l'échelle européenne par exemple, nous réclamons, nous revendiquons notre indépendance, et donc celles des autres, c'est-à-dire le refus d'abandonner à des organismes supranationaux technocratiques les décisions qui engagent gravement l'avenir d'un pays et qui ne doivent être prises qu'avec l'accord de ce pays, c'est-à-dire de son gouvernement.

Mais en même temps, nous tendons à resserrer autant que possible la solidarité en faisant par exemple que le Marché commun, au lieu d'être un simple traité de commerce, une simple zone de libre-échange, soit une véritable communauté qui s'étende progressivement à tous les domaines, qu'il s'agisse de recherche scientifique, de droit de sociétés, de politique de l'énergie, de politique des transports, etc. Par delà les limites du Marché commun, nous défendons et revendiquons l'indépendance, la nôtre et celle des autres, et nous encourageons toutes les nations à se comporter en nations indépendantes, mais en même temps nous cherchons à étendre et à nouer des relations de plus en plus étroites par des échanges et par la coopération avec tous les pays du continent, que que soit leur régime politique ou social.

À l'échelle mondiale, de la même manière, nous revendiquons notre indépendance ; non sans quelques difficultés parfois, nous encourageons l'indépendance des autres, il nous est arrivé même de la donner à certains, fût-ce au prix de quelques souffrances pour la France. Mais en même temps, nous cherchons à développer les liens de solidarité par la politique de coopération que nous pratiquons avec les pays sous-développés et plus spécialement avec tous ceux auxquels nous attachent des liens historiques particuliers. Nous recommandons de l'étendre à l'ensemble des pays sous-développés ou insuffisamment développés par différents moyens, ainsi par exemple par nos propositions en matière de politique de prix des matières premières. Ainsi, vous le voyez, la politique de la France tâche bien de se conformer à ce que sont les nécessités de notre époque, telles qu'elles nous apparaissent.

Enfin, parmi les questions qui vous sont posées, il en est une, plus vaste que les autres, la plus importante sans doute, la plus propice aux bavardages aussi. Vous êtes invités à vous interroger sur le rôle de la science et sur ses conséquences pour l'avenir, non seulement des nations, mais des hommes de demain. Cette question est probablement la plus grave de celles qu'on puisse se poser à l'heure actuelle. Est-ce que la science comme on le croyait il y a cent ans, assurera définitivement la libération de l'homme ? Est-ce que, au contraire, elle entraînera, soit la destruction de l'humanité, soit son asservissement par la mise en condition des individus ? Je doute, pour ma part, que vous puissiez trouver une réponse sûre à ce genre de question, mais le fait de se la poser, et le fait d'y réfléchir, est déjà, en lui-même, important et même réconfortant.

Interview à la Voix du Nord (24 novembre 1967)

Mots-clés : Aménagement du territoire - Assises de Lille (1967) - CECA - Déconcentration/décentralisation - Emploi - Enseignement supérieur - Industrie - IUT - Mouvements gaullistes - Reconversion industrielle - Transports

Lieux : Lille - Nord

Ce texte un peu décousu est probablement en réalité deux versions d'une même interview, peut-être écrite, accordée à l'approche des assises de l'UNR-UDT à Lille.

Question - [Manquante]

Réponse - La législature 1962-1967, l'alliance de la Fédération dite « de la gauche » avec le parti communiste, les élections de mai dernier ont montré l'utilité d'un regroupement des forces qui soutiennent la politique du général de Gaulle. Il ne s'agit pas d'annexer à l'UNR-UDT des éléments hétérogènes, mais de rassembler tous ceux qui soutiennent la politique d'indépendance nationale, de paix et de progrès dans le respect des institutions de la V^e République.

D'autre part, l'action d'un mouvement gaulliste doit s'étendre dans les milieux populaires qui, traditionnellement, votent à gauche mais ne veulent pas faire le jeu du parti communiste, ainsi que dans la jeunesse appelée à jouer demain un rôle dans notre vie politique et pour qui l'attachement au général de Gaulle ne peut avoir le sens qu'il a pour les résistants de 1940 ni même pour ceux qui ont vécu les années humiliantes de la IV^e République.

Il est donc souhaitable que l'UNR-UDT, sans rien sacrifier de ses objectifs essentiels, s'efface pour faire place à un mouvement largement ouvert à tous ceux qui refusent aussi bien le retour au régime d'assemblée que la sujétion à un parti totalitaire. Un mouvement qui se tourne vers les éléments jeunes désireux de participer activement à l'action politique ; un mouvement qui rassemble tous ceux qui sont prêts à défendre dans le pays la politique [menée] par le général de Gaulle.

C'est je crois l'objectif des dirigeants actuels de l'UNR-UDT et de ceux qui hors de cette formation ont participé à la préparation des Assises de Lille.

Question - Pourquoi Lille ?

Réponse - Pour deux raisons.

L'une est sentimentale : Lille est la ville natale du général de Gaulle et le 24 novembre est, à deux jours près, son anniversaire. Il y a là une coïncidence voulue et significative. L'autre est liée à des caractéristiques régionales. Il n'y a pas de région en France qui soit plus laborieuse, qui n'a un sens civique plus développé que le département du Nord. Il n'y en a pas non plus où les problèmes de la transformation de la France et de la mutation nécessaire de ses structures

soient mieux compris ni plus [illisible]. Il est bon de montrer que le gaullisme n'est pas seulement une doctrine de l'indépendance et de la grandeur nationale, il est aussi une doctrine moderne, préparant l'avenir du pays par sa rénovation dans tous les domaines. Il est enfin une doctrine sociale, soucieuse que sa rénovation s'accomplisse dans la justice, dans le respect des droits des travailleurs, et dans la protection des faibles et des déshérités.

Voilà ce qui donne tout son sens au choix qui a été fait de tenir à Lille ces Assises.

Question - [Manquante]

Réponse - Eh bien, je vais vous le dire ; les problèmes de la région Nord-Pas-de-Calais sont dans une certaine mesure plus difficiles à résoudre qu'ailleurs. Par conséquent, il faut y faire preuve de beaucoup d'imagination et de ténacité.

C'est une région qui est profondément marquée par l'héritage de son passé. Son économie est dominée par des secteurs de base, la mine, la métallurgie et le textile, dont le premier au moins n'a plus à l'heure actuelle l'importance qu'il a connue il y a cinquante ans. De plus, un cadre urbain médiocre, des équipements collectifs insuffisants constituent un handicap certain à la naissance d'activités nouvelles.

Et pourtant ses atouts sont nombreux : d'abord une tradition et une vocation industrielles, une population nombreuse et travailleuse, et enfin une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe de l'Ouest. Il faut combler le handicap et plus encore rendre à la région le rôle pilote qu'elle a eu depuis des siècles sur le plan commercial, financier et industriel. C'est ce que le gouvernement a entrepris avec l'aide de toutes les forces vives de la région.

Depuis cinq ans, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire a consacré près de soixante millions de francs de ses ressources à engager ou compléter le financement des équipements publics. Des équipements aussi essentiels que la desserte routière de la grande zone industrielle de Douvrin-la-Bassée, ou l'autoroute de dégagement Lille-Armentières, ont vu ainsi leur réalisation accélérée.

Dans le domaine des aides de l'État à l'industrialisation, une grande partie de la région bénéficie du régime privilégié accordé à la zone II et une mesure récente vient de relever à 25 % le taux plafond de la prime dont peuvent bénéficier les industriels qui s'installent dans cette zone ; j'ai d'ailleurs demandé au comité spécialisé qui décide de l'octroi de cette prime d'appliquer le taux maximum chaque fois qu'il y aura un reclassement effectif dans les usines nouvelles.

Je rappelle enfin que dès l'année dernière les prêts du Fonds de développement économique et social ont été remis en usage pour favoriser notamment la reconversion industrielle et que, cette année, une part importante de l'emprunt d'État a été réservée aux régions de conversion et en particulier au Nord-Pas-de-Calais.

Cet effort de décentralisation, mené par la Délégation à l'aménagement du territoire depuis plusieurs années déjà, commence à porter ses fruits, et en trois ans, près de quarante entreprises nouvelles se sont créées dans la région. Pour l'accélérer encore, le gouvernement vient de nommer un commissaire à la reconversion industrielle pour la région Nord-Pas-de-Calais. Enfin, avec l'aide de la CECA, un programme spécial de création d'une grande zone

industrielle à Douvrin-la-Bassée est en train de voir le jour. Donc un grand effort de préparation des équipements d'accueil est en voie de réalisation ; mais en même temps nous nous efforçons de préparer à plus long terme l'avenir de la région.

Et d'abord, ce sont les structures de l'emploi qu'il convient de réadapter ; le bassin minier, le textile et la sidérurgie n'offrant plus de possibilité de recrutement supplémentaire, il convient de s'engager dans la voie d'une puissante diversification industrielle ; celle-ci pourra s'appuyer sur les activités chimiques auxquelles seront associées les houillères, mais aussi, et peut-être surtout, sur les activités tertiaires.

Seconde concentration urbaine de la France après la région parisienne, le Nord-Pas-de-Calais tient une position très privilégiée au débouché du tunnel sous la Manche et au point médian des grandes relations terrestres entre la région parisienne et le triangle Benelux-Ruhr. Des efforts qui sont entrepris pour organiser un nouveau réseau de communication dont la région sera un des nœuds principaux doit dépendre, dans une très large mesure, la transformation profonde de la structure des activités de la région.

D'autre part, dès à présent la métropole du Nord a acquis une force nouvelle dans des secteurs qui sont les attributs d'une capitale de l'enseignement et la formation grâce à une université en pleine expansion, la recherche et l'innovation grâce aux nouveaux développements dans les domaines de pointe. Les efforts qui ont été entrepris en ce sens au cours du V^e Plan seront poursuivis car la formation des hommes et l'amélioration des techniques sont les éléments durables de la transformation d'une région.

Cette perspective d'une profonde transformation de la région est la raison d'une entreprise d'aménagement du territoire à une nouvelle échelle. Un schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine du Nord est en cours d'élaboration. Un organisme d'étude, l'OREAM, mis spécialement en place à cet effet, est chargé de préparer un programme d'action et d'aménagement à long terme. Ce programme qui sera non pas seulement celui de l'agglomération de Lille, Roubaix, Tourcoing, mais celui de la région tout entière, marquera la volonté d'accorder la transformation du paysage du Nord à la transformation attendue de ses activités.

Question - *Permettez-moi de vous parler des préoccupations d'ordre régional. La région Nord, qui a été longtemps considérée comme une région-pilote, a, vous le savez, de sérieuses inquiétudes sur le plan de l'emploi. Les jeunes n'ont pas l'impression que les reconversions en cours soient suffisantes pour assurer le remplacement des activités vieillissantes.*

Une grande partie du drame réside dans le fait que le Nord, cette pépinière de cadres et de travailleurs très appréciés, n'exerce pratiquement aucun attrait sur les entreprises qui cherchent à se décentraliser. Celles-ci sont de plus en plus attirées, soit par la vallée de la Seine, soit par le soleil du Midi, par les régions de vacances. Pour ces entreprises, l'hypothèse d'une implantation au nord de la Somme est certaine de réaliser le maximum d'hostilité de la part des cadres, sans parler des épouses. Je crois savoir, d'autre part, que l'administration éprouve des difficultés du même ordre.

Monsieur le Premier ministre, cette situation de fait ne pourrait-elle justifier certains encouragements ou mesures de caractère exceptionnel pour ramener vers le Nord les industries jeunes dont il a besoin ?

Réponse - Il y a beaucoup de vérité dans l'analyse que vous faites des problèmes de la région Nord, et je tiens à souligner qu'il y a là un motif constant de préoccupation pour le gouvernement. Je considère personnellement que ces problèmes sont peut-être plus difficiles à résoudre qu'ailleurs, et par conséquent, qu'il y faut faire preuve de plus d'imagination et de plus de ténacité que dans beaucoup d'autres régions.

C'est une région qui est d'abord profondément marquée par l'héritage du passé. Son économie est dominée par ce que l'on appelle les secteurs de base : mines, production de métaux, textiles, qui emploient 430 000 salariés, soit près des 2/3 des travailleurs des divers secteurs de l'industrie. Le bassin minier, à lui seul, concerne directement ou indirectement un million d'habitants, soit une personne sur quatre dans la région. Toutes ces activités n'ont plus l'importance qu'elles avaient autrefois, et accèdent l'opinion d'un déclin de l'économie du Nord. La proximité de la frontière, d'autre part, a, jusqu'à une date récente, découragé l'implantation d'activités de pointe et favorisé la tradition au dépend de l'innovation. La population urbaine est importante, mais le cadre urbain médiocre, les équipements collectifs insuffisants, et l'on critique la désorganisation et la laideur dans les implantations de cette région. Enfin, le niveau de formation des hommes s'est senti du caractère traditionnel de l'économie, et les plus qualifiés d'entre eux ont souvent émigré vers Paris où la présence de secteurs de pointe leur offraient de meilleurs débouchés.

Les éléments d'espoir cependant ne manquent pas : ce sont avant tout une tradition et une vocation industrielles affirmées, une situation géographique désormais privilégiée au cœur de l'Europe occidentale, et la population elle-même, nombreuse, aux qualités solides, attachée au sol, dure au travail, avec plus de jeunes que dans la moyenne des régions françaises.

Tout ceci conduit à ne pas dissimuler la difficulté de la tâche : il faut combler le handicap qui concerne les structures économiques elles-mêmes de la région, et il faut faire davantage encore, puisque cette région doit reprendre l'initiative et le rôle pilote qu'elle a eus depuis des siècles sur le plan commercial, financier et industriel.

À cet égard, la région, ses autorités administratives, sa commission de développement économique régional, ses organismes économiques, professionnels et syndicaux, ont pris conscience de l'effort nécessaire et se sont déclarés prêts à l'entreprendre. Le gouvernement le sait. Il a pris déjà dans de nombreux domaines des décisions qui concernent l'avenir immédiat. Il est prêt à faire beaucoup, pendant de longues années, pour aider à transformer profondément les structures mêmes de la région.

Depuis cinq ans déjà, le Fonds d'intervention d'aménagement du territoire a consacré près de soixante millions de francs de ses ressources à engager ou à compléter le financement d'équipements essentiels à la vie de la région : participation à l'équipement téléphonique et à l'automatisation de Bruay, d'Auchel, de Barlin et de Lille, aide au développement du telex à Lille ; équipement des zones industrielles de Boulogne, de Petite Synthe, d'Auchel ; construction de deux collèges d'enseignement technique à Anzin et à Bully-les-Mines ; programme d'assainissement ou de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères à Lille, Tourcoing, Annapes ; participation à l'autoroute de dégagement de Lille-Armentières, desserte routière de la grande zone industrielle de Douvrin-la-Bassée, et participation à la construction de la rocade minière ; enfin, création du Parc régional de Saint-Amand et mise en place de l'observatoire économique de Lille.

Dans le domaine des créations d'emplois, la carte des aides de l'État à l'industrie a été modifiée pour tenir compte de la situation particulière de la région : classement de la vallée de la Sambre en zone II et de la vallée de la Lys en zone III. Le taux des primes d'adaptation industrielle vient d'être relevé de façon sensible, puisqu'il peut atteindre 25 % du montant de l'investissement et que j'ai demandé au comité spécialisé qui décide de l'octroi de cette prime d'appliquer le taux maximum chaque fois qu'il y aura un reclassement effectif dans les usines nouvelles. Une part importante de l'emprunt d'État de 1967 a été réservée aux régions de conversion et en particulier au Nord-Pas-de-Calais. Les prêts du Fonds de développement économique et social ont été remis en usage pour favoriser les créations nouvelles, et l'action de décentralisation menée par la délégation à l'Aménagement du territoire commence de faire sentir ses effets : je rappellerai seulement les implantations de Benoto, Dewavrin, Socomo, Levasseur, Benalu, Sopitec, Masurel, Sima, et bien d'autres, près de quarante depuis trois années.

Pour accélérer encore cet effort d'industrialisation, le gouvernement a nommé il y a quelques jours un Commissaire à la conversion industrielle pour la région Nord-Pas-de-Calais, qui disposera de tous les moyens nécessaires pour mener à bien son action. Il s'appuiera en particulier sur la Société financière de reconversion minière et sur une société créée par la sidérurgie, destinées l'une et l'autre à prendre des participations dans le capital de nouvelles entreprises.

Enfin, avec l'aide de la CECA, un nouveau programme spécial de création d'une grande zone industrielle a été mis au point à Douvrin-la-Bassée. Les contrats seront définitivement signés d'ici quelques jours, et les premières entreprises pourront s'y installer d'ici un an. Cette action sera complétée par la construction de logements nécessaires pour ces nouvelles implantations industrielles, et par la construction d'usines en location-vente. Donc un grand effort de préparation des équipements d'accueil est en train de se réaliser.

Mais en même temps se prépare l'avenir à plus long terme de la région. J'y vois pour ma part quatre directions dans lesquelles il faut s'engager avec vigueur : la modification des structures d'emploi, et notamment des structures industrielles, la constitution d'une métropole puissante capable de rayonner sur l'ensemble de la région, un effort vigoureux sur les communications, et le développement de la formation des hommes et de l'enseignement.

J'ai indiqué déjà les premiers efforts de décentralisation industrielle. En fait, ce sont bien les structures de l'emploi qu'il faut réadapter. D'abord parce qu'il y a chaque année des jeunes gens en grand nombre qui se portent demandeurs sur le marché du travail ; en second lieu parce que le bassin minier, le textile et la sidérurgie n'offrent plus de possibilité de recrutement supplémentaire. Rappelons simplement qu'en 1945 il y avait 200 000 mineurs dans le Nord et qu'ils sont 80 000 aujourd'hui. C'est par conséquent une puissante diversification industrielle qu'il faut engager dans cette région, et en particulier il faudra y fixer une grande part des activités chimiques auxquelles seront associées les Houillères.

Mais il faut aussi tenir compte d'autres domaines : sept emplois nouveaux sur dix, dans les années qui viennent, seront créés dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire dans les activités de l'administration, du commerce, de l'enseignement, des transports, etc. La forte urbanisation de la population dans la région Nord-Pas-de-Calais permet d'espérer une large augmentation des emplois de cette nature, et les pouvoirs publics donneront prochainement l'exemple en y

décentralisant de grands services ou établissements qui dépendent d'eux. Ce renouveau des activités du Nord-Pas-de-Calais accompagnera la transformation de la structure territoriale de cette région, modelée jusqu'ici trop exclusivement par la première révolution industrielle.

Seconde zone de concentration urbaine de la France après la région parisienne, le Nord-Pas-de-Calais tient une situation privilégiée dans cet ensemble européen riverain de la mer du Nord : au débouché du tunnel sous la Manche et au point médian des grandes relations terrestres entre la région parisienne et le triangle Benelux-Ruhr. La première cause de cette transformation de la structure des activités se trouvera dans les efforts qui seront entrepris pour organiser ce nouveau réseau de communications dont la région sera un des nœuds principaux. Et déjà les premières réalisations sont inscrites sur le sol : autoroute Lille-Dunkerque, canal à grand gabarit Dunkerque-Valenciennes, ports de Dunkerque et de Calais, autoroute Comblès-Valenciennes, autoroute A26 pour le VI^e Pan, sans oublier d'autre part le tunnel sous la Manche.

D'autre part, la métropole acquiert une place nouvelle dans des secteurs qui sont les attributs d'une capitale : l'enseignement et la formation en particulier grâce à une université en pleine expansion, la recherche et l'innovation, grâce aux nouveaux développements dans les domaines de pointe.

Au niveau des établissements du second degré, une attention particulière et justifiée a été portée à l'enseignement technique. Deux chiffres suffisent à donner la mesure de l'effort en cours : celui des investissements inscrits au budget de 1968 – soixante-trois millions de francs, celui de la capacité d'accueil supplémentaire ainsi financée : plus de 8 000 places.

A l'échelon des enseignements supérieurs, grâce aux opérations inscrites au V^e Plan, l'université de Lille pourra, comme le peut déjà sa faculté des sciences, travailler dans des conditions entièrement nouvelles. Les nouvelles facultés seront d'ailleurs assistées dans leur tâche par les Instituts universitaires de technologie en cours de création, dont on a cherché à diversifier les implantations – Lille, Béthune, Valenciennes pour l'instant – et les vocations, constructions mécaniques, chimie, génie électrique, tertiaire. Les départements tertiaires IUT seront aussi bien complétés par la création à Lille d'un Institut régional d'administration. Il faut enfin rappeler la vocation qui a été reconnue à Lille comme métropole de recherche, pour un certain nombre de domaines, et les moyens nouveaux qui sont peu à peu mis en place ouvrent de remarquables possibilités de rapprochement entre l'université et l'industrie.

Enfin, cette perspective d'une profonde transformation des activités est la raison d'une entreprise d'aménagement du territoire à une nouvelle échelle. Un schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine du Nord est en cours d'élaboration. Cette aire métropolitaine s'étend jusqu'à une partie de la zone littorale avec Calais et Dunkerque à l'ouest et à une partie de la vallée de l'Escaut avec Valenciennes à l'est. Elle enveloppe une zone urbaine centrale comprenant la métropole, le bassin minier du Pas-de-Calais, et les agglomérations de Douai et d'Arras.

Zone de forte densité mais aussi zone la plus marquée par les structures anciennes d'activités, cet ensemble central doit être organisé en fonction du mode de vie de demain. Les travaux d'étude menés aux différents échelons, et plus particulièrement par l'OREAM, nous conduisent à la détermination d'un programme d'actions d'aménagement à long terme. Ce programme, qui sera celui de la région et de la nation, marquera la volonté d'accorder la transformation du paysage du Nord à la transformation de ses activités. Ce sera un programme d'aménagement de la métropole : un centre rénové, dont la première opération sera le centre directionnel de Saint-Sauveur, une extension périphérique organisée, dont la première

opération sera la zone de Lille-Est autour des implantations universitaires. Ce sera un programme de réhabilitation de véritables centres urbains à l'intérieur du bassin minier. Ce sera aussi un programme de développement des centres d'appui, qui déjà jouent un rôle particulier, tels qu'Arras et Douai. Ce sera un programme de zones industrielles à une nouvelles échelle, comme celle de Douvrin-la-Bassée. Ce sera un programme d'infrastructures de communication qui intégrera le réseau des grandes infrastructures internationales en cours de réalisation, mais qui le ramifiera au sein même de cette région urbaine pour la faire participer à ce grand mouvement d'échanges dont il sera le support. Ce sera enfin un programme d'aménagement d'authentiques zones de loisirs, dont le premier acte sera la réalisation du parc régional de Saint-Amand.

Voilà, rapidement esquissées, ce que sont pour cette région, nos préoccupations et nos espoirs.

Assises de l'UNR-UDT à Lille (26 novembre 1967)

Mots-clés : Assises de Lille (1967) – Élections législatives de 1967 – Gaullisme – Jeunesse – Parti communiste – Républicains indépendants – UNR-UDT

Lieux : Chine – URSS

Les assises de l'UNR-UDT ont lieu du vendredi 24 au dimanche 26 novembre 1967 à Lille. Entre 4 000 et 5 000 délégués sont présents. Georges Pompidou s'y rend le samedi 25 en fin d'après-midi. Il participe à la dernière séance plénière, le dimanche à partir de 15h00, et les assises se clôturent à 16h20. Comme le précise le compte rendu des assises (document de 39 pages, non retranscrit mais disponible à l'Institut Georges Pompidou), « M. le Premier ministre a quitté Lille-Lesquin à 17h43, à bord d'un avion ministériel, accompagné de MM. Edgar Faure, Frey, Guichard, Chaban-Delmas et Madame. »

Voilà que s'achèvent, dans cette vieille et glorieuse cité de Lille, associée si étroitement depuis trois cent ans au moins aux grandeurs et aux misères de la France, les importantes Assises qui ont présidé à la transformation et à l'élargissement de l'UNR-UDT. Ce n'est pas par hasard que vous avez choisi de les tenir à Lille, ville où est né le général de Gaulle. De quoi s'agit-il en effet aujourd'hui, sinon de rassembler tous ceux qui soutiennent sa politique et participent à son action ?

Certes le président de la République est l'homme de la nation tout entière et n'a pas à patronner notre réunion. Mais je puis vous apporter l'assurance qu'il en suit le déroulement avec attention et avec sympathie.

J'ai lu, il est vrai – vous avez lu comme moi – que ces Assises s'ouvraient sous le signe de l'après-gaullisme. Rien de plus choquant que ces spéculations sur la disparition du général de Gaulle, que l'espoir étalé dans une certaine presse étrangère, et hélas aussi parfois française, que ce grand empêcheur de danser en rond pourrait quitter la scène. Alors, oui alors, enfin, la France rentrerait dans le rang et dans l'obéissance ; alors, oui alors, enfin, les jeux de la politique partisane pourraient reprendre de plus belle. Et déjà se concertent ou s'affrontent ceux qui rêvent d'une majorité liée au parti communiste, ceux qui s'imaginent que la Fédération pourrait se tourner vers le centre de la droite dite libérale, ceux qui pour reconforter les débris infortunés de formations politiques en voie de disparition leur prédisent l'heure inéluctable de la résurrection, sans parler de tous ceux qui mettent [*ligne manquante*].

J'en vois, pour ma part, le motif dans les événements politiques survenus depuis les Assises que l'UNR-UDT a tenues à Nice en 1963, je veux dire essentiellement l'élection présidentielle de 1965 et les élections législatives de mars 1967.

Alors qu'en 1962, en dehors de l'UNR-UDT, toutes les formations politiques sans exception avaient recommandé le non au référendum, et que seules quelques personnalités isolées s'étaient manifestées favorables à l'élection du président de la République au suffrage universel, des ralliements sont intervenus depuis, aussi bien aux institutions qu'à la politique même de de Gaulle. C'est le cas de modérés groupés sous le sigle des Républicains indépendants, c'est le cas

d'une partie des Républicains populaires, c'est le cas de diverses formations qui se réclament de la gauche. Inversement, les élections de 1965 et 1967 ont montré que l'opposition avait regroupé ses forces, que l'hostilité à de Gaulle conduisait des éléments allant de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, à s'entendre non pas seulement l'espace d'un moment sur une réponse à un référendum, mais pour élire, donc porter au pouvoir des hommes, seraient-ils communistes ou d'extrême droite, pourvu qu'ils soient hostiles au gaullisme, de même qu'on a vu M. Waldeck Rochet et M. Tixier-Vignancour soutenir le même candidat au second tour de l'élection présidentielle.

Il apparaissait donc nécessaire à la fois d'organiser des structures qui permettent d'accueillir de façon large et souple des éléments politiques extérieurs à l'UNR-UDT, de développer dans le pays l'offensive du gaullisme contre une opposition hétéroclite par ses origines comme par ses objectifs mais déterminée dans son action destructrice, de rénover enfin les cadres et les méthodes pour atteindre les jeunes générations à qui le gaullisme historique est étranger et qui cherchent leur voie.

C'est ce que pour ma part et dans mon rôle j'ai cherché à préparer lors des élections dernières en créant, avec le plein accord du chef d'État, le comité d'action pour la V^e République et en faisant prévaloir la candidature unique. Cette tentative d'unifier l'action de toutes les forces gaullistes n'était peut-être pas la plus habile sur le plan électoral, mais elle témoignait clairement et de la convergence de nos vues sur l'essentiel et de la capacité que nous avons, que nous avons seuls, que nous avons seuls encore aujourd'hui de dégager à l'Assemblée une majorité capable de soutenir une politique, donc de prétendre à participer au gouvernement de la France. Et c'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire que cette cohésion ne puisse être mise en doute et que l'affirmation par chacun de sa personnalité ou d'un droit à la concertation que nul ne conteste ne puisse jamais donner prise au doute ni occasion de manœuvres à l'opposition.

Ailleurs, il n'y avait et il n'y a que confusion, absence totale de programme – on le voit bien – divergence sur tous les grands problèmes – on le sait bien – ailleurs on ne débouche que sur le désordre de la V^e République ou sur le triomphe du plus fort, du plus nombreux, du plus déterminé, je veux dirle le parti communiste. Et c'est pourquoi j'ai affirmé à la tribune de l'Assemblée notre ferme volonté de nous opposer à la prise du pouvoir sous quelque masque que ce soit par le parti communiste. Et cette volonté, je la réaffirme ici clairement. Cela n'a rien à voir avec la politique étrangère de la France. Nous poursuivons et nous continuerons de poursuivre la politique de détente, d'entente et de coopération avec les démocraties populaires comme avec l'Union soviétique. Nous avons reconnu la Chine. Nous condamnons la guerre du Vietnam. Mais cette attitude nous est dictée par notre respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par notre volonté de paix et d'entente entre toutes les nations et non par je ne sais quel penchant pour des régimes totalitaires. Bien au contraire, nous restons convaincus que ces régimes restreignent les libertés, sans être pour autant générateurs d'un progrès économique et social plus rapide ni plus certain.

Alors, je le sais, on parle « d'anti-communisme éculé ». Mais ce qui est éculé pour la France, c'est le communisme, idéologie plus que centenaire et inadaptée à un pays évolué politiquement et économiquement. Ce qui est éculé, c'est par je ne sais quel snobisme bourgeois, d'hésiter à condamner un système qui va contre la tendance évidente des pays développés, y compris de ceux où ce système s'est installé. Il n'y a jamais rien d'éculé dans le

bon sens. Or, le bon sens nous dit qu'en France les communistes au pouvoir, cela veut dire la fin de la politique d'indépendance, politique qui n'a pas eu pour but de nous faire changer de maître, cela veut dire un appareil d'état pesant et bureaucratique conduisant inmanquablement au parti unique, cela veut dire le ralentissement du progrès économique et donc fatalement du progrès social. Voilà la vérité. Elle est évidente. Pourquoi hésiterions-nous à la proclamer ?

Nous le devons d'autant plus que le danger n'est pas illusoire et que la haine de De Gaulle dans les vieilles formations politiques de droite et de gauche lui rend un peu de l'acuité qu'il tenait il y a vingt ans de l'impérialisme stalinien. Nous le devons d'autant plus que notre sympathie est tout entière acquise aux aspirations de justice sociale et de transformation de la condition ouvrière qui animent l'immense majorité de ceux qui votent communiste et ne votent communiste que pour affirmer ces revendications.

Car notre dessein n'est nullement de réaliser l'union des conservateurs, fussent-ils éclairés ; notre dessein, c'est bien au contraire de porter notre effort sur les masses populaires, de rassembler tous ceux qui, par delà leurs intérêts de classe et professionnels, par delà leurs différences d'origine et leurs préoccupations particulières, sont d'accord avec nous sur les grands objectifs que nous nous sommes assignés, je veux dire la défense des institutions de la V^e République, une politique extérieure fondée sur l'indépendance nationale, et demain sur l'indépendance européenne, sur le rapprochement avec tous les peuples, la sauvegarde de la paix, l'aide des pays riches aux pays sous-développés, et à l'intérieur le progrès, progrès économique par la rénovation de nos structures, progrès sociale par la défense des déshérités, l'élévation du niveau de vie des travailleurs et leur association aux profits du capital.

Certes nous ne prétendons rien renier de l'héritage du passé. La France est un vieux pays et nous revendiquons tout ce qu'elle a accumulé de culture, d'équilibre, de sagesse. Mais c'est vers l'avenir que nous sommes tournés, c'est-à-dire vers la rénovation et vers la justice. Nous affirmons notre indépendance nationale, mais jamais la France n'a moins été repliée sur elle-même, jamais son prestige moral et donc son influence politique n'ont davantage rayonné sur le monde. Nous affirmons l'autorité de l'État et la nécessaire unité de direction à sa tête. Mais jamais notre pays n'a été plus libre, ni le peuple plus directement associé à la conduite de ses affaires. Nous affirmons la nécessité d'une gestion financière et économique saine et rigoureuse. Mais jamais gouvernement n'a attaché autant d'importance à la protection sociale, ne s'est jamais à ce point préoccupé d'assurer à tous des conditions de vie convenables, ce qui veut dire l'éducation nationale mise largement à la portée de tous, une politique active de l'emploi, une participation accrue des travailleurs aux résultats de l'expansion, l'aide à la famille, la sécurité pour la vieillesse.

Où cela devrait-il être dit plus clairement qu'à Lille, capitale de cette région du Nord qui ressent toutes les difficultés des grandes mutations économiques et à qui sa population laborieuse et sa situation géographique doivent permettre de jouer un rôle essentiel dans la France et dans l'Europe de demain ?

Il est comique, avouez-le, d'entendre dire que nous représentons la droite conservatrice, alors que nous bousculons chaque jour toutes les vieilles structures, et de se l'entendre dire par des hommes et des partis qui ont incarné et d'ailleurs gouverné la France sclérosée d'hier, et ne proposent pour leur action future que les recettes du passé.

C'est dire que le mouvement se doit d'être largement ouvert à ceux, sans exception, qui ont tiré la leçon des dernières vingt années et sont d'accord avec nous sur les directions de l'avenir. Tous, sans rien renier de leur personnalité, sans trahir les familles spirituelles auxquelles ils ont appartenu ou appartiennent encore, sont appelés à unir leur action à la nôtre. Nous ne prétendons pas avoir l'exclusivité de quoi que ce soit, qu'il s'agisse de gaullisme ou de la V^e République. Si d'autres formations désirent affirmer avec éclat leur attachement à ces institutions, nous nous en réjouissons. Si d'autres formations proclament leur soutien à la politique du général de Gaulle, nous applaudirons. Mais soyons sincères et si possible clairvoyants : y a-t-il en dehors de nous, une seule formation politique représentant un secteur notable de l'opinion qui ait, à ce jour, exprimé clairement et sans détour cet accord ?

Alors, de grâce, assez de procès d'intention. Laissons à nos adversaires le soin de combattre le gouvernement du général de Gaulle, d'attaquer ceux qu'il a librement choisis pour leur confier des responsabilités. Qu'il y ait, entre nous, des différences, qui le nierait ? Il ne s'agit pas de nous couler tous dans le même moule. Il ne s'agit pas de fabriquer une armée de robots. Il s'agit de mettre l'accent non sur ce qui nous différencie, mais sur ce qui nous réunit, il s'agit de regrouper et non pas de diviser.

Mais par delà l'appel à des hommes issus d'autres familles politiques, le sens de ces Assises selon moi est d'ouvrir largement notre mouvement à la jeunesse. Non pas qu'il s'agisse de renier l'action passée, ni d'éliminer ceux qui depuis 1940 ont successivement lutté pour la libération de la France d'abord, pour sa rénovation ensuite. La France et la V^e République savent ce qu'elles leur doivent et l'on ne construit rien de grand sur l'ingratitude. Au demeurant, les jeunes n'ont pas plus de droit que les autres et la jeunesse politique n'a souvent rien à voir avec l'état-civil. Mais ce serait raisonner comme nos adversaires et admettre comme eux que le gaullisme aura été un intermède, un phénomène transitoire que de ne pas se soucier de la formation des jeunes générations et de ne pas tout entreprendre pour les rallier à nos idées et les convier à participer à notre action.

Pour tous les moins de trente ans, le 18 juin, la France Libre, et la Libération ne sont pas plus actuels que la guerre de 1914. Pour ceux de vingt ans, la IV^e République avec ses misères et parfois ses hontes ne représente qu'une donnée abstraite. Or, ces hommes-là prétendent jouer demain un rôle dans la direction des affaires du pays, avec toutes les ambitions et la fougue de leur âge, renforcée par l'évolution générale qui accélère la montée des nouvelles générations. Ce sont d'ailleurs ces hommes-là pour qui nos aînés et nous-mêmes avons travaillé, afin de leur transmettre une France différente de celle dont nous avons hérité, plus prospère, plus moderne et plus fière.

Nous nous devons donc de faciliter la relève. Nous nous devons de rechercher tous ceux qui s'intéressent à la chose publique, tous ceux qui réfléchissent sur les problèmes que pose au monde moderne une évolution scientifique et technique sans précédent, et de les persuader qu'ils trouveront parmi nous le moyen d'agir et de réaliser leurs ambitions, qu'ils trouveront chez nous les hommes du progrès, les idées de l'avenir. Ainsi, mais ainsi seulement, assurerons-nous la durée du régime et des idées qui ont sauvé notre peuple de la décadence. Ainsi, mais ainsi seulement, pourra se perpétuer l'action du gaullisme. Car le gaullisme, ne l'oublions pas, et la personne la mieux autorisée pour en parler l'a dit en ces termes célèbres, le gaullisme c'est d'abord une certaine idée de la France, non pas passagère, mais éternelle.

C'est donc en nous renouvelant que nous sommes logiques avec nous-mêmes. C'est en nous rajeunissant que nous consolidons l'œuvre accomplie. C'est en nous tournant vers les générations montantes que nous sommes le plus fidèles à la pensée de De Gaulle, qui, dans ce pays si souvent en retard d'une guerre ou d'une idée, a su imposer la politique la plus moderne qui soit, parce que fondée sur une vision prophétique de l'avenir.

Voilà, mes amis, ce que je voulais vous dire. Premier ministre en exercice, j'ai estimé devoir ne pas participer à vos débats intérieurs et réserver mon intervention pour cette journée, qui est celle de la majorité tout entière qui soutient le gouvernement. Mais vous savez bien qu'aujourd'hui, comme hier, comme toujours, je suis à vos côtés de toutes mes forces et de tout mon cœur. L'extraordinaire vitalité de votre congrès, l'ardeur de vos convictions, la liberté avec laquelle elles se sont exprimées, avec laquelle se sont exprimés ce matin tous ceux qui répondant à notre appel sont venus affirmer l'unité d'action gaulliste, constituent la meilleure garantie pour l'avenir de la France, et le plus précieux des encouragements pour les responsables devant les tâches qui nous attendent.

Ces tâches sont immenses. Il s'agit de construire la France de demain, il s'agit de faire l'Europe, de sauvegarder la paix et d'abord la nôtre, de bâtir une société plus humaine et plus juste. Pour les réaliser, notre pays a besoin du général de Gaulle, mais le général de Gaulle a besoin de vous. Rassemblés autour de lui, accueillez tous ceux qui veulent nous rejoindre, attirez à vous la jeunesse de la France, apportez à celui qui tient en mains les destinées de la patrie l'irremplaçable appui du soutien populaire. L'heure n'est ni au dénigrement, ni à la résignation, ni à la défensive. En avant, avec de Gaulle et pour la France.

Interview à Inter-Panorama (27 novembre 1967)

Mots-clés : Assises de Lille (1967) – Gaullisme – Jeunesse – Majorité – Parti communiste – Poésie – UNR-UDT

Lieux : -

Cette interview est menée par Jacqueline Baudrier, directrice de l'information de la deuxième chaîne de télévision, dans la matinée du lundi 27 novembre et au lendemain des assises de Lille. Nous n'avons pas trace de cette émission dans l'agenda de Georges Pompidou.

Jacqueline Baudrier – Le jour même de la conférence de presse du général de Gaulle et au lendemain des assises de Lille, le thème de réflexion d'Inter-Panorama est tout naturellement celui qui fait aussi les manchettes de nos confrères de la presse écrite : le gaullisme. Le gaullisme, face à l'avenir, et qui s'interroge sur cet avenir, sans pour autant renier le passé.

« Ces assises ne sont pas celles de l'après-gaullisme » a dit, avec beaucoup de vigueur, monsieur Pompidou. Certes, mais ce que représente le gaullisme, ses militants ont manifesté à Lille la volonté de le projeter vers l'avenir. Ce désir de mouvement s'est exprimé souvent avec passion chez les militants de base, en particulier chez les jeunes. Il y a eu des débats plus qu'animés autour du problème du Secrétariat général unique. Il y a eu surtout cette définition du gaullisme tel que le voient les jeunes nés depuis 1940. Le gaullisme héroïque est pour eux une page d'histoire mais l'engagement de ces jeunes est devenu un engagement volontaire de réflexion et d'action.

Ce qui aura marqué encore ce congrès de Lille c'est ce que l'Humanité appelle ce matin « l'ornière du passé », c'est la dénonciation renouvelée avec plus de force que jamais de ce que représente, pour monsieur Pompidou et la majorité, le danger communiste.

Monsieur le Premier ministre, vous avez donc accepté d'être l'invité d'Inter-Panorama. Les assises de Lille ont voulu donner un nouveau visage au parti de la majorité et c'est précisément ce nouveau visage qui inquiétait certains, ceux qui ne sont pas allés à Lille : ils craignaient de voir naître un nouveau parti conservateur. Alors, maintenant que ces assises sont terminées, que pouvez-vous répondre à ces craintes ?

Georges Pompidou – Eh bien, je pense que tous ceux qui y ont assisté ou qui en ont eu des échos auront pu voir que par la masse de l'assistance, la présence d'innombrables jeunes, des gens de toutes classes sociales, et la présence à la tribune de très nombreux représentants de ce qu'on appelle les gaullistes de gauche, la notion de parti conservateur s'est certainement tout à fait estompée.

En réalité, une fois encore, c'est une sorte de rassemblement qui s'est fait et qui s'est fait autour de la politique du général de Gaulle ; il est de mouvement, et par là il est de gauche ; il est aussi, par bien des aspects, le parti qui veut maintenir toutes les conquêtes de la France passées, et par là se rattache aussi à la vieille tendance de la droite, mais, il y a bien longtemps

je crois que je l'ai dit pour la première fois, le gaullisme c'est ce qu'il y a de meilleur dans la tradition de la gauche et de meilleur dans la tradition de la droite. On essaie de les réconcilier, et il me semble que nous n'y sommes pas si mal parvenus.

Jacqueline Baudrier – *Mais aussi que certains ont voulu voir une volonté d'élargissement à droite dans une condamnation sévère du parti communiste, condamnation que vous avez renouvelée avec force, hier, à la tribune de Lille.*

Georges Pompidou – Pourquoi voulez-vous que le parti communiste soit à gauche ? N'est-ce pas, tout d'abord. Et en tout cas, j'ai bien précisé sur quelles bases se situent notre condamnation du parti communiste : nous ne condamnons pas les aspirations sociales, et en particulier les aspirations ouvrières, bien au contraire nous leur sommes absolument sympathiques et nous cherchons d'ailleurs à les satisfaire de notre mieux et nous espérons bien développer cette action ; mais, par contre, nous ne voulons pas de la tyrannie, nous ne voulons pas d'un État bureaucratique et pesant, nous ne voulons pas du parti unique et nous ne voulons pas d'un système qui se montre partout tout à fait inadapté pour un pays évolué politiquement et économiquement comme est la France.

Jacqueline Baudrier – *Il a été dit, à de nombreuses reprises, qu'il fallait un élargissement vers les masses populaires et vers les jeunes. Cet élargissement, comment pensez-vous le réaliser ?*

Georges Pompidou – Eh bien vous avez pu voir qu'il commence à être réalisé puisque, en tout cas, ces jeunes étaient là, et très nombreux. C'est pour nous un problème d'idées force à développer pour les attirer, c'est un problème d'hommes à trouver, par conséquent de militants capables de développer la propagande. Je crois que c'est ce que va essayer de faire l'Union des démocrates pour la V^e République et je l'encouragerai de mon mieux.

Jacqueline Baudrier – *Les assises se sont prononcées pour un secrétaire général unique. Est-ce que ça ne va pas changer l'idée qu'on se faisait jusqu'à présent de chef de la majorité, le chef de gouvernement étant le chef du parti de la majorité ?*

Georges Pompidou – Sur la notion de chef de la majorité il y aurait beaucoup à dire. D'abord, dans une certaine mesure, élu par la majorité des Français, le président de la République est lui-même le chef d'une majorité. Bien sûr, une fois élu, il est l'homme de la nation tout entière. Alors il désigne un Premier ministre et ce Premier ministre, étant chargé, notamment, des relations avec le Parlement, est obligé de jouer, dans une certaine mesure, le rôle de chef de la majorité.

Mais ce rôle ne se confond pas du tout avec un rôle de dirigeant à l'intérieur d'une des formations de la majorité et même lorsqu'il s'agit de très loin de la formation la plus importante et la plus fidèle de la majorité. Et par conséquent il est tout à fait normal qu'un mouvement comme celui qui vient de se créer souhaite avoir un secrétaire général unique. D'ailleurs, c'est la

tradition et la situation actuelle d'un secrétaire national collectif est une situation qui ne pouvait être que provisoire, quelle que soit la qualité de ceux qui ont exercé ces fonctions. Ceci étant dit, j'ai cru comprendre que l'Union des démocrates pour la V^e République se donnait un certain temps, précisément, pour choisir la personne la plus qualifiée pour exercer le secrétariat général. Le jour où il y aura un secrétaire général, ses rapports avec celui que vous appelez le chef de la majorité seront excellents, je n'en doute pas, comme ils l'étaient, jusqu'il y a quelques mois, où il y avait déjà un secrétaire général.

Jacqueline Baudrier - *Vous avez dit récemment que vous n'étiez ni gaulliste de gauche, ni gaulliste du centre, ni gaulliste de droite, que vous étiez gaulliste tout court. Alors, qu'est-ce que c'est, pour vous, être gaulliste tout court ?*

Georges Pompidou - J'ai dit que je n'avais pas eu à me poser la question puisque, étant le collaborateur étroit du général de Gaulle par les hasards de la vie et par son choix ensuite, je ne pouvais pas choisir entre les différentes nuances de ceux qui le suivent. Mais, pour moi, être gaulliste tout court c'est finalement épouser la totalité des grandes idées que le général de Gaulle a lancées, et approuver la totalité de son action. Or, il se trouve que je suis dans cet état et que j'approuve vraiment totalement, sincèrement, et sans effort, sa politique, ce qui fait que je suis gaulliste tout court et que je le resterai j'espère.

Jacqueline Baudrier - *Depuis le 18 juin 1940 jusqu'à maintenant, jusqu'à ces assises de Lille, il y a eu différents visages du gaullisme totalement différents les uns des autres, mais ces différents visages ont quand même des traitements communs, une certaine continuité du gaullisme. Qu'est-ce qui vous paraît, justement, caractériser cette continuité du gaullisme ?*

Georges Pompidou - C'est avant tout la volonté de servir la France.

Jacqueline Baudrier - *Dans votre Anthologie de la poésie française vous avez écrit dans la préface : « La poésie est partout ». Partout, est-ce qu'elle est aussi dans la vie politique ?*

Georges Pompidou - Eh bien elle est, en tout cas, à mon avis, dans le gaullisme, justement. Il a été d'abord une poésie de la France dans la mesure où c'était un rêve que l'appel du 18 juin, le rêve est devenu réalité. Pendant très longtemps le retour au pouvoir du Général et l'affirmation des principes de la V^e République ont été un rêve ; ce rêve est devenu réalité. Il en sera ainsi encore bien souvent de bien des choses.

Je crois que l'important, dans la vie, c'est de pouvoir concilier le rêve et le réel, c'est-à-dire la poésie et l'action, et, mon Dieu, c'est ce que le gaullisme a fait et essaie de faire.

Interview à France-Soir (22 décembre 1967)

Mots-clés : Centrisme – Constitution de 1958 – Gaullisme – Guerre du Vietnam – Guerre froide – Institutions – Majorité – Opposition – Parti communiste – Portrait de Georges Pompidou – Républicains indépendants – Sondages

Lieux : Moyen-Orient – URSS

Georges Pompidou reçoit Jean Ferniot le 29 novembre à 15h30 et le revoit le 14 décembre à 16h00. Il est possible que le journaliste participe également au déjeuner « éditorialistes » inscrit à l'agenda du Premier ministre le 12 décembre.

Cinquante-six ans, un menton proconsulaire, un nez bourbonien, des mains très belles, des sourcils sauvages, le sourire du diable, avec la langue qui pousse sa pointe entre les longues lèvres. Et surtout, les yeux, clairs, avec des paillettes d'or, des yeux caressants ou impitoyables, qui dépouillent mais qui ne livrent rien. L'énergie cachée sous la nonchalance. Une santé paysanne et un esprit de normalien, qui semble attacher plus de prix à l'intelligence qu'à la sensibilité. Assez peu de bienveillance mais, parfois, un élan. De l'habileté et de la mémoire. Gourmet plus que gourmand devant les cadeaux de la vie, le pouvoir, un tableau, une cigarette. Curieux et détaché, autoritaire et souple, il sait rire souvent des autres et de lui-même. Tout cela, dans un complet gris, fait un Premier ministre en fonction depuis bientôt six ans. Est-il arrivé à M. Georges Pompidou d'avoir des problèmes de conscience, quand il doit choisir entre la justice et la raison d'État ?

« Il n'y a pas de question plus grave, dit-il. Mais, dans la vie courante, le dilemme est plutôt entre l'humanité, le cœur, et l'intérêt général. Ces problèmes-là sont fréquents. Voilà le véritable drame du pouvoir. Ma tendance naturelle serait de les résoudre du côté du cœur. En pareil cas, les questions de réglementation me laissent assez froid. Et quand il faut opter pour la raison d'État, je le fais sans plaisir. Mais lorsqu'il s'agit des choix les plus graves, à l'échelon national ou international, c'est le président de la République qui décide. Le Premier ministre, à cet égard, a une situation plus confortable. »

- Modestie ?
- Non.
- Le pouvoir use-t-il celui qui l'exerce si longtemps ?
- Physiquement et nerveusement, oui. On s'en défend en adoptant un rythme très réglé.
- Et moralement ?
- C'est plus difficile, mais on peut y parvenir si l'on reste convaincu que l'on n'est pas irremplaçable.
- Le pouvoir doit être bien desséchant.

- À ce point de vue, le Premier ministre a un avantage : les problèmes qui lui sont soumis arrivent assez dépouillés de leurs aspects techniques. D'une manière ou d'une autre, ses décisions sont politiques. Et cela fait appel, – comment dire – au littéraire plutôt qu'au scientifique.
- *Aux Assises gaullistes de Lille, M. Georges Pompidou s'est déclaré « choqué » d'entendre parler de l'après-gaullisme. Pourquoi ?*
- D'abord, le terme est inexact. Ceux qui l'emploient pensent en réalité à « l'après de Gaulle ».
- *S'ils s'exprimaient ainsi, vous seriez moins choqué ?*
- Je serais alors choqué qu'on puisse spéculer sur la disparition d'un homme.
- *Pas forcément sa mort.*
- Son éloignement et, je crois, pour quelques-uns, sa disparition. De toute manière, le gaullisme, c'est une doctrine, une conception politique, « une certaine idée de la France ». Je ne vois pas pourquoi on enterrerait cette idée-là.
- *Mais un homme politique a le droit, le devoir même, non pas de spéculer, mais de prévoir l'avenir. Il est possible certes que le Général vous survive...*
- C'est vrai.
- *Il ne survivra pas à tous ceux qui sont les responsables de la politique française. Sentimentalement, vous pouvez être choqué. Politiquement, vous devez reconnaître que songer à l'avenir est une nécessité pour eux.*
- Il y a deux aspects dans cette affaire. D'abord, il faut bien dire que c'est à celui-là surtout que pensent les hommes politiques, dans l'opposition et même peut-être dans la majorité, celui de la succession du général de Gaulle. Or un gaulliste ne devrait pas s'en préoccuper, car il me paraît peu vraisemblable que le Général, le jour où il se retirera, en fin de mandat par exemple, ne donne aucune indication pour la suite. Comme le père de famille qui se préoccupe de l'avenir de ses affaires. Les fils n'ont pas à spéculer. Qu'ils attendent.
- *Dans les familles, c'est le plus souvent après qu'on se dispute.*
- Pas forcément... Le second aspect est différent. Bien que cela paraisse une supputation sur un avenir qui n'a rien d'immédiat, on a le droit de penser à ce que deviendra le régime avec un successeur qui n'aura ni le poids, ni la dimension historique du général de Gaulle.
- *Un président de la République, d'une certaine façon lié à un parti, élu au second tour de scrutin et flanqué d'un Premier ministre qui ne sera pas, lui non plus, un soliveau, pourra-t-il se comporter comme le général de Gaulle ?*
- Il y a, répond M. Pompidou, un coefficient personnel, c'est évident. Mais le président de la République sera tout de même la représentation de la nation. Il en tirera une autorité et des devoirs auxquels il ne pourra se dérober. De plus, il devra choisir un Premier

ministre qui, sans être un soliveau, partage ses conceptions politiques. En fin de compte, si la différence doit être assez grande, du point de vue historique, elle ne devrait pas être fondamentale.

- *Mais le régime lui-même ? Le général de Gaulle n'est-il pas le seul qui puisse maintenir cet équilibre difficile entre le système présidentiel et le système parlementaire ? Comme M. Pompidou a plusieurs fois exprimé que le premier n'était pas souhaitable en France, le second s'imposera-t-il nécessairement ?*

Le Premier ministre conteste :

- Vous supposez la question résolue. Je pense, quant à moi, qu'un président de la République, quel qu'il soit, cherchera à maintenir cet équilibre. S'il était impossible d'y parvenir, s'il fallait choisir, et je crois qu'il serait fâcheux d'avoir à faire ce choix, je pense que le régime présidentiel, malgré ses inconvénients, serait préférable à un régime d'assemblée.
- *Mais ne peut-on concevoir un régime parlementaire qui ne soit pas d'assemblée ?*
- Le risque en France, répond M. Pompidou, n'est pas un excès de pouvoir exécutif. Je suis bien obligé de constater que tout parlementaire, de la majorité comme de l'opposition, a naturellement tendance à vouloir revenir au régime d'assemblée, même s'il n'en a pas conscience. Il veut que le gouvernement exécute une politique dictée par l'assemblée. C'est une lutte perpétuelle pour amener le Parlement à comprendre qu'il doit contrôler, non inspirer, la politique définie par le chef de l'État et par le gouvernement.
- *Quelle est votre définition du gaullisme ?*
- D'abord une conception des institutions : une autorité à la tête de l'État, la stabilité gouvernementale, la séparation des pouvoirs. Ensuite une conception du rôle de la France dans le monde, fondée sur la notion d'indépendance nationale, par laquelle le pays détermine librement ses choix. En troisième lieu, une conception moderne du monde, qui cherche à adapter la politique à notre époque. Voyez par exemple la décolonisation, ou la politique atomique.
- *Comment cela ?*
- L'évolution du monde est liée pour une bonne part au développement de la science de l'atome, sur le plan civil comme sur le plan militaire. L'avenir, ce n'est ni une bonne santé conventionnelle, ni de bonnes vieilles centrales thermiques et hydrauliques. Il faut accepter les mutations, vouloir les réaliser et, au besoin, les accélérer. Enfin, le gaullisme, c'est une conception de l'État, qui consiste à faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers.
- *C'est ambitieux, et difficile.*
- Oui, il faut toujours nager à contre-courant des droits acquis économiques, sociologiques et politiques. Au XIX^e siècle, on opposait le parti du mouvement au parti de la résistance, entendez la résistance à l'évolution. Eh bien, le gaullisme, c'est, je crois, le parti du mouvement.
- *Et le parti de la résistance à l'évolution, pour vous, c'est l'opposition ?*

- Pas entièrement. Le communisme est une doctrine du mouvement, puisqu'il veut bouleverser l'ordre établi. Mais, à mon avis, c'est un mouvement dans le mauvais sens. Quant aux autres, je le pense en effet, ils résistent au progrès.
- *Selon vous, comment devrait-on se comporter l'opposition ?*
- En substituant un autre mouvement à celui que propose le pouvoir. C'est pour cela que le rôle de l'opposition est extraordinairement ardu. La difficulté, pour le pouvoir, c'est d'appliquer ses idées. Pour l'opposition, c'est d'en inventer.
- *Ne pourrait-elle proposer de réaliser ce que le pouvoir ne fait pas aboutir ?*
- C'est ce qu'elle tente quelquefois. Mais cet objectif reste limité, donc décevant, et, au surplus, illusoire.
- *Nous revenons au problème des relations du pouvoir exécutif avec le Parlement. On a pu constater que si le premier a pu agir, depuis bientôt dix ans, c'est dans une large mesure parce qu'il disposait d'une majorité. Le président de la République, avant son élection, ne sera-t-il pas, dans l'avenir, un chef de parti ?*

M. Pompidou :

- Cela dépendra de l'évolution. Si nous allons d'une manière ou d'une autre vers un bipartisme, droite et gauche, travaillistes et conservateurs, démocrates et républicains, comme on voudra, alors, petit à petit, le Président sera, avant son élection, le leader de l'une des deux grandes formations. Mais nous en sommes loin. Il y a des tendances aux regroupements, mais il y a aussi des tendances centrifuges.
- *Dans la majorité et dans l'opposition.*
- Certes. Et si nous restons dans un système de multipartisme, le futur président de la République devra apparaître comme au-dessus, en marge, des luttes de partis. Je pense que ce serait souhaitable.
- *Comment, alors, concevez-vous votre rôle à l'Union des démocrates pour la V^e République ?*
- D'abord, je ne suis pas chef de l'État. Je suis Premier ministre, et par conséquent obligé de me préoccuper de la majorité parlementaire, et des élections. Enfin, je ne crois pas que les partis et les leaders politiques aient réellement accepté le régime. Il est donc nécessaire de regrouper ceux qui l'acceptent. Le jour où les partis l'auront accepté, il sera moins nécessaire au Premier ministre de se mêler directement à leurs luttes.
- *Mais votre problème le plus délicat, dans vos rapports avec le Parlement, n'est-il pas celui des Républicains indépendants ?*
- Je ne crois pas. Bien sûr, j'ai un problème de majorité parce que celle-ci est étroite et qu'il suffit de quelques défections pour me gêner dans un vote. Mais il s'agit alors plus d'individus que de formations. D'ailleurs, les Républicains indépendants ont des ministres qui appliquent la solidarité gouvernementale et je leur fais l'honneur de croire que ce n'est pas uniquement parce qu'ils sont ministres.

- Envisagez-vous d'établir des relations avec les centristes ?
- Je ne connais pas les centristes.
- *Disons les membres du groupe Progrès et démocratie moderne.*
- C'est un groupe qui a su réaliser une certaine unité, ce qui mérite considération parce qu'il est composé de personnalités assez différentes les unes des autres et venant de divers horizons politiques. Ce groupe joue un rôle au Parlement et il ne pratique pas l'opposition systématique. Certaines de ses attitudes recèlent une possibilité de collaboration. À ce titre, je suis toujours prêt à nouer des relations avec lui. Mais je ne cherche pas systématiquement à attirer ces parlementaires dans la majorité. D'abord parce que ce serait le meilleur moyen d'échouer. Ensuite parce que le rôle du gouvernement s'il n'est pas de chercher à se faire renverser, n'est pas non plus de forcer les gens à voter pour lui. Si l'on veut aboutir à une collaboration utile entre l'Assemblée et le gouvernement, il faut que chacun se sente libre de son action.
- *Dans sa récente conférence de presse, le général de Gaulle a prononcé la phrase suivante : « Le président de la République a les moyens d'imposer l'intérêt supérieur de la nation par-dessus les tendances particulières et momentanées. ». Quel sens, M. Pompidou donne-t-il au mot « imposer » ?*
- Je crois, répond-il, que rien ne plaît autant aux observateurs politiques que l'exégèse des paroles du général de Gaulle.
- *Il y a de la matière.*
- Je crois même que cela a fini par tenter le général de Gaulle, et par lui donner le goût d'un certain mystère. Mais en la circonstance, cette phrase me paraît claire. Le président de la République est élu pour sept ans, son rôle consiste à défendre l'intérêt général. Naturellement, on n'impose pas à un pays une politique dont il ne veut pas. Mais si le pays a élu un homme sur une politique on est en droit de penser qu'il n'est pas hostile à cette politique. Dès lors, le président de la République a une arme de poids qui est la confiance que la nation lui a manifestée. Il a d'autres armes, celles que lui donne la Constitution : le droit de dissolution, le référendum et même l'article 16 dans des circonstances exceptionnelles. Alors, quand le Général dit que son rôle est de faire prévaloir l'intérêt général, il veut dire aussi qu'il a les moyens d'y parvenir. Ce qui ne signifie pas que toutes ces armes doivent être mises en jeu.
- *Vous dites : le Président est élu pour sept ans sur une politique. Sept ans, c'est long. Des événements peuvent surgir qui infléchissent cette politique. La nation peut être en désaccord sur cet infléchissement.*
- C'est possible en effet, mais il y a deux sortes d'événements. D'abord ceux qui se produisent sur le plan international, qui sont très importants et l'expérience montre qu'en cas pareil, jusqu'ici du moins, l'opinion suit assez bien le chef de l'État.
- *Vous croyez aux sondages ?*
- Ils ne sont pas forcément faux... Quant aux événements secondaires, naissant pour la plupart de conflits entre intérêts économiques particuliers, ce sont ceux qui paraissent passionner le plus l'opposition.

- *J'avais l'impression que les problèmes de la première catégorie troublaient également l'opinion publique. Le conflit israélo-arabe, par exemple ?*
- Cette affaire, qui a en effet soulevé une certaine émotion en France, disons-le franchement, est en réalité sentimentale. Car l'intérêt de la France en l'occurrence, s'il est important, n'est pas vital. On peut donc imaginer que des réactions, même très vives, même sentimentalement très respectables, ne justifient pas un changement général de politique.
- *On ne fait pas de la politique seulement avec des intérêts mais aussi avec des sentiments. Souvent même plus avec des sentiments qu'avec des intérêts.*
- Oui mais notre politique doit être dominée par des sentiments français, je veux dire, inspirés du seul intérêt de la France. Et dans ce cas particulier, les sentiments, parfaitement respectables, je le répète, ne coïncident que partiellement avec les sentiments français ainsi entendus.
- *Quand une grande émotion naît dans un pays, ce n'est pas un hasard.*
- Bien sûr que non. Mais qu'en concluez-vous ?
- *Que peut-être, à l'origine de cette émotion se trouve une méconnaissance du sentiment de beaucoup de Français, ou une erreur d'interprétation qui a été commise sur des paroles insuffisamment – ou trop – explicités.*
- Je crois que l'expression, en la matière, était conforme non seulement aux intérêts de la France, mais à sa ligne politique générale et à sa conception des rapports entre les peuples. Je crois d'autre part qu'il y a eu des erreurs d'interprétation.
- *Le chef de l'État, et le gouvernement, n'auraient-ils pas intérêt à mettre les choses au point ?*
- Elles se mettront au point naturellement.
- *Beaucoup de gens paraissent impressionnés par le fait que la politique de la France coïncide sur de nombreux points avec celle de l'Union soviétique. Qu'en pensez-vous M. Pompidou ?*
- Ce n'est pas toujours vrai. Un simple exemple : dès que le conflit du Moyen-Orient a menacé, nous avons proposé une conférence des quatre grandes puissances. L'Union soviétique ne l'a pas acceptée. Il est exact que dans l'affaire du Vietnam, nous portons un jugement qui n'est pas contraire à celui de l'Union soviétique, comme le montre notre attitude à l'ONU. Il est exact même que, pour la solution du conflit israélo-arabe, nos positions ne sont pas fondamentalement différentes de celles de l'URSS. Cela, et notre volonté d'établir des relations cordiales avec tous les pays quels que soient leurs régimes, expliquent et justifient une coopération entre le gouvernement soviétique et le gouvernement français. L'erreur serait de croire que cette coopération soit tournée contre quelqu'un. Nous croyons que l'entente entre les deux pays est un des éléments essentiels d'une solution pacifique du problème européen.
- *Donc du problème allemand ?*

- Donc du problème allemand.

L'entretien a dévié. Nous revenons au problème des pouvoirs du chef de l'État. Que se passerait-il si, le gouvernement ayant été renversé et l'Assemblée dissoute, les électeurs envoyaient une majorité de gauche ?

- Si j'étais député, je vous répondrais, car chacun a le droit d'avoir une opinion. Étant où je suis, je ne puis que vous dire [que] c'est l'affaire du chef de l'État, non la mienne.

*Et les ordonnances ? Le Premier ministre acceptera-t-il un débat de ratification ?
M. Pompidou lève les bras au ciel :*

- Ce serait revenir à la question de confiance et à la motion de censure. Je n'appelle pas cela un débat de ratification des ordonnances. Si l'on veut dire que des débats peuvent s'ouvrir dans l'avenir à propos de modifications proposées aux ordonnances par le gouvernement ou par des parlementaires, c'est possible et même probable. Je ne vois pas pourquoi ces textes seraient considérés comme *ne varietur*.

Pas une seule fois le téléphone n'a sonné, pas une seule fois quelqu'un n'est entré dans ce grand bureau de l'Hôtel Matignon, où ne parvient aucun bruit de l'extérieur. C'est peut-être l'un des secrets de M. Pompidou pour se protéger contre l'usure du pouvoir, savoir s'entourer de silence.

Index

- A**
- Affaires sociales.....
Conditions de travail..... 104
Dialogue social/concertation..... 84, 104
Intéressement..... 73, 84, 104, 117
Participation..... 7, 23, 35, 47, 84, 104
- Agriculture.....47, 63, 117, 137
Discours d'Aurillac (1967)..... 137
FORMA..... 137
Politique des prix et des structures..... 117, 137
Productions agricoles : céréales..... 137
Productions agricoles : élevage..... 117, 137
Productions agricoles : lait..... 117
Rénovation rurale..... 104, 137
- Aide au développement..... 63, 148
- Alduy, Paul..... 124, 135
- Alès..... 104
- Algérie..... 23
- Allemagne.....
RDA..... 7, 117
RFA..... 7, 23, 63, 73, 84, 101, 117
- Aménagement du territoire 3, 7, 47, 101, 104, 117, 137, 152
Déconcentration/décentralisation..... 3, 152
FIAT..... 117
Métropoles d'équilibre..... 101
Reconversion industrielle..... 152
- Art et culture..... 81
Littérature..... 81
Poésie..... 164
- Assemblées.....
Assemblée nationale..... 63, 73, 104, 117
Sénat..... 23
- Attlee, Clement..... 54
- Aurillac..... 137
- Autriche..... 146
- Auvergne..... 50, 104, 117
- Aveyron..... 104
- B**
- Bacon, Paul..... 75
- Ballanger, Robert..... 133, 134
- Banques.....
Crédit..... 84, 104, 117
- Baudrier, Jacqueline..... 164
- Belgique..... 84, 101
- Bellon, Pierre..... 90
- Bidault, Georges..... 74
- Billotte, Pierre..... 28
- Bloch-Lainé, François..... 45, 70, 75
- Boissonnat, Jean..... 104
- Bourgès-Maunoury, Maurice..... 74
- Bourse..... 35, 104
- Brandt, Willy..... 66
- Bretagne..... 104, 117, 137
- Brown, George..... 14, 40, 66
- Budget..... 3, 7, 63, 84, 104, 117
- C**
- Caffarelli, Gérard de..... 142
- Cajarc..... 50
- Canada..... 63
- Cantal..... 50, 53, 137
- Capitant, René..... 47
- Cassagne, René..... 131
- Centrisme..... 23, 57, 167
Centre démocrate..... 18, 35, 53
- Chaban-Delmas, Jacques..... 159
- Champagne-Ardenne..... 3
- Chine..... 148, 159
- Churchill, Winston..... 54
- Civilisation..... 42, 81
- Clappier, Bernard..... 75
- Commerce international.....
Commerce extérieur français..... 35, 84, 117, 137
GATT..... 117
- Commerce/distribution..... 63, 117, 137
Artisanat..... 104
- Constitution de 1958..... 35, 73, 167
- Construction européenne... 23, 35, 42, 47, 63, 101, 146, 148
CECA..... 152
Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. 7, 23, 35, 63, 146
PAC..... 117, 137
Tarif extérieur commun..... 63, 73, 117
Union économique et monétaire..... 60
- Construction/immobilier..... 7
- Coopération économique et industrielle..... 98
- Corrèze..... 104
- Couve de Murville, Maurice..... 98
- Croissance..... 7, 35, 63, 84, 117
- D**
- David, ?..... 3

- Decazeville.....117
 Défense nationale.....148
 Defferre, Gaston.....54, 74
 Djibouti.....23
- E**
- Éducation nationale.....3, 7, 53, 117
 Enseignement agricole.....137
 Enseignement privé.....60
 Enseignement technique.....42
 Einstein, Albert.....148
 Élections législatives.....
 1967.....7, 18, 23, 35, 47, 50, 53, 57, 159
 Emmanuel, Pierre.....82
 Emploi.....7, 63, 73, 84, 152
 ANPE.....117
 Chômage.....7, 35, 84, 117
 Formation professionnelle.....42, 63
 Énergie.....96
 Pétrole.....96
 Enseignement supérieur.....152
 IUT.....3, 152
 Université.....3
 Entreprises.....84, 104, 117
 Concurrence/compétitivité.....23, 35, 63, 73, 101, 104, 117
 PME.....117
 Espagne.....146
 États-Unis.....7, 23, 35, 63, 101, 117
- F**
- Faure, Edgar.....24, 74, 159
 Faure, Maurice.....54
 Ferniot, Jean.....167
 Fiscalité.....35, 60, 84, 117, 137
 TVA.....63, 117
 Fortuit, Jean-Claude.....47
 Frey, Roger.....159
- G**
- Gaillard, Félix.....74
 Gauche.....
 FGDS.....23, 53
 Parti communiste.....18, 53, 57, 117, 159, 164, 167
 Parti socialiste.....18, 57
 Programme commun de la gauche.....117
 Gaullisme.....18, 23, 47, 57, 159, 164, 167
 Giscard d'Estaing, Valéry.....7, 35, 47, 55, 113
 Grenoble.....7
 Guerre du Vietnam.....63, 98, 167
 Guerre froide.....7, 23, 35, 63, 98, 167
- Guichard, Olivier.....3, 159
 Guillaumat, Pierre.....96
- H**
- Hennebont.....84, 117
 Herriot, Édouard.....73
- I**
- Industrie.....63, 117, 152
 Informatique.....
 Plan Calcul.....84
 Institutions.....18, 23, 104, 167
 Irlande.....146
 Italie.....63, 117, 137
 IVe République.....18, 23, 53, 57, 73, 104
- J**
- Jeanneney, Jean-Marcel.....112
 Jeunesse.....159, 164
 Johnson, Lyndon.....114
 Joxe, Louis.....12, 24
- K**
- Kiesinger, Kurt.....66, 115
 Kushner, Eva.....81
- L**
- Laniel, Joseph.....74
 Lasry, Claude.....75
 Laudrin, Hervé.....129
 Le Boucau.....117
 Lecanuet, Jean.....36
 Lille.....152
 Loire.....104
 Lorraine.....104, 117
 Lot.....104
 Lozère.....104
 Luxembourg.....84, 101
- M**
- Manche.....104
 Marie, André.....74
 Massot, Marcel.....67
 Mathey, Raymond.....75
 Mayer, René.....74

- Médias.....42
 ORTF.....23
- Mendès France, Pierre.....9, 33, 74, 80, 104
- Ministère/Secrétariat d'État.....63
Affaires sociales.....63
Équipement.....63
Tourisme.....63
Transports.....63
- Mitterrand, François..10, 30, 54, 74, 113, 122, 126, 127, 128, 133
- Mollet, Guy.....33, 54, 74, 134
- Monnier, Jacques.....93
- Montboudif.....50, 53
- Mounin, Georges.....81
- Mouvements gaullistes.....7, 57, 152
Assises de Lille (1967).....152, 159, 164
UDR.....53
UNR-UDT.....7, 23, 35, 159, 164
- Moyen-Orient.....98, 167
- N**
- Netter, Pierre.....88
- Nice.....81
- Nora, Simon.....75
- Nord.....104, 152
- Normandie.....117
- Nucléaire.....
Nucléaire militaire.....148
- Nungesser, Roland.....137
- O**
- Ordonnances de 1967.....73, 84, 104, 117
- Organisations internationales.....
Alliance atlantique.....23, 63
- Ortoli, François-Xavier.....37, 60, 70, 75
- Orvilliers.....53
- P**
- Pacifique.....23
- Paquet, Aimé.....80
- Pays-Bas.....84, 101
- Peyrefitte, Alain.....137
- Pflimlin, Pierre.....74
- Pisani, Edgard.....24
- Plan.....
Ive Plan.....3
Ve Plan.....53
- Poincaré, Raymond.....73
- Pologne.....63, 146
- Pommier, Jean.....81
- Pompidou, Claude.....98, 159
- Portrait de Georges Pompidou.....167
- Portugal.....146
- Prix.....
Inflation.....7
- Protection sociale.....63, 117, 137
Allocations familiales.....60, 104
Retraites.....84, 104
Sécurité sociale.....35, 63, 73, 84, 104, 117
- R**
- Recherche scientifique.....3, 53, 117, 148
- Reims.....3
- Républicains indépendants.....7, 23, 35, 53, 159, 167
- Reynaud, Paul.....74
- Rochet, Waldeck.....134, 160
- Roucaute, Roger.....134
- Royaume-Uni.....63, 101, 117
- Ruff, Marcel.....81
- S**
- Sabatier, Guy.....80
- Sainderichin, Pierre.....104
- Saint-Flour.....50
- Salaires.....7, 42, 117
SMIG/SMIC.....7, 117
- Sander, Pierre.....84
- Santé.....104
- Schumann, Maurice.....47
- Séguillon, Yves.....3
- Servais, Simonne.....23
- Société.....
Contraception.....42
Exode rural.....137
Famille.....42
Femmes.....42
Niveau de vie.....137
- Sondages.....104, 167
- Suisse.....146
- Syndicats.....63, 84, 104
Syndicats agricoles.....137
- Système monétaire international.....35
Franc.....117
- T**
- Taittinger, Jean.....3
- Tardieu, André.....108

Tarif extérieur commun.....146
 Tchécoslovaquie.....117
 Télécommunications.....117
 Tiers-Monde.....98
 Tixier-Vignancour, Jean-Louis.....160
 Tournoux, Jean-Raimond.....23
 Toussaint, Guy.....87
 Transports.....117, 152
 Troizier, Solange.....47

U

Urbanisme.....42
 HLM.....7
 Logement.....7, 47, 53, 60, 117
 URSS.....7, 23, 35, 63, 98, 117, 146, 159, 167

V

Vanier, Jean.....10
 Viansson-Ponté, Pierre.....7
 Vie politique.....
 Ferniot, Jean.....167
 Majorité.....7, 23, 35, 53, 60, 104, 164, 167
 Motion de censure.....117
 Opposition.....7, 18, 23, 35, 53, 104, 167
 Vié, Émile.....3
 Vietnam.....23, 35

W

Wilson, Harold.....14, 40, 66, 114
 Wormser, Olivier.....98